



LA RÉFÉRENCE DE LA MANUTENTION
RAPPORT ANNUEL 2013



MANITOU **GROUP**

LA RÉFÉRENCE
DE LA MANUTENTION

HISTORIQUE

1958

Naissance du chariot Manitou sur l'idée de Marcel Braud.

1970

Début de l'internationalisation du groupe.

1972

Accord de partenariat commercial signé avec Toyota pour la distribution exclusive des chariots industriels Toyota en France.

1981

Lancement du premier chariot télescopique Manitou.

1984

Introduction en Bourse.

1993

Commercialisation des premiers chariots télescopiques rotatifs MRT.

1995

Lancement des nacelles élévatrices de personnes.

1996

Obtention de la certification ISO 9001.

1998

Marcel Braud devient Président du Conseil de Surveillance.

2004

Manitou célèbre le 200 000^e chariot fabriqué et vendu dans le monde.

2006

Manitou passe la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires.

2007

Manitou inaugure un centre logistique international de 22.000 m².

2008

Rachat de la société américaine Gehl Company.

2009

Changement de gouvernance et retour à un Conseil d'administration.

2010

Lancement des chargeuses articulées Gehl et Mustang.

2011

Réorganisation de l'actionnariat familial.

2012

Accord croisé avec la société Yanmar pour la fabrication et la distribution de mini-pelles.

2013

Dominique Bamas, Administrateur, assure la Direction générale à titre transitoire. Renforcement des partenariats Yanmar scellés par une entrée de la société Yanmar au capital du groupe, à hauteur de 6,26%.

2014

Janvier : nomination de Michel Denis en tant que Directeur général.

Avril : nouvelle feuille de route articulée autour de 3 divisions dont une pour les services.

SOMMAIRE

RAPPORT INSTITUTIONNEL

Profil du groupe	5
Chiffres clés	6
Gouvernance	8
Valeurs et stratégie	10
Responsabilité Sociétale d'Entreprise	11
2013 en images	12
Métiers	14
Ressources humaines	16
Division RTH	18
Division IMH	20
Division CE	22
Marchés	24
Stratégie commerciale	25
Régions de vente	26
Manitou en bourse	30



3

**DIVISIONS
PRODUITS**

Manutention Tout Terrain (RTH), Manutention Industrielle (IMH), Compact Equipment (CE).

4

**RÉGIONS
DE VENTE**

Europe du Sud, Europe du Nord, Amériques (Amérique du Nord et Amérique du Sud) et Reste du Monde (APAM).

3

MARCHÉS

Construction, Agriculture, Industries.

3

MÉTIERS

Concepteur, Assembleur, Distributeur.

5

MARQUES

Manitou, Gehl, Mustang, Edge et Loc.

2

**CENTRES
LOGISTIQUES**

mondiaux de pièces de rechange.

PROFIL DU GROUPE

LA RÉFÉRENCE DE LA MANUTENTION

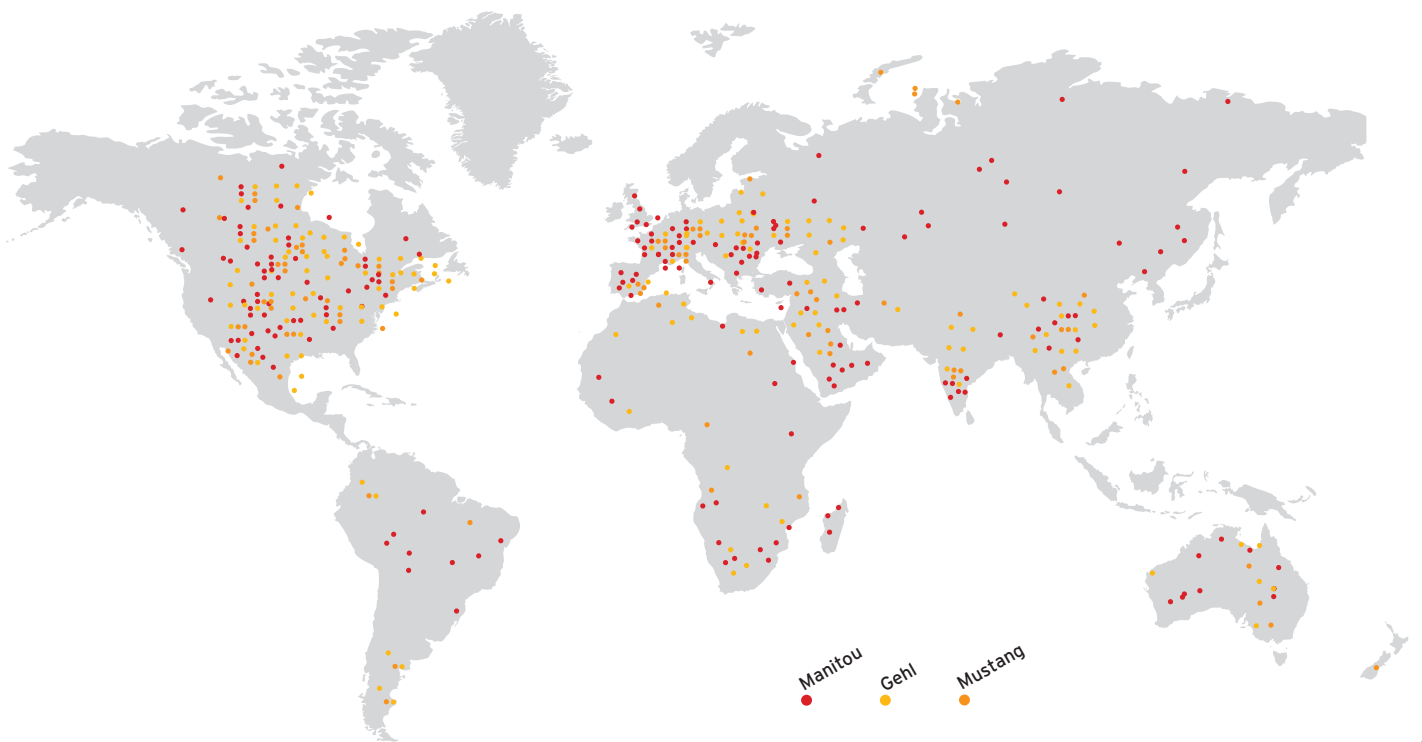
Fondé par la famille Braud il y a plus de 60 ans, le groupe Manitou est aujourd'hui présent dans le monde entier. Son leadership dans la manutention (chariots élévateurs tout terrain ou industriels, nacelles élévatrices de personnes, chargeuses compactes, matériels de magasinage...) repose sur l'organisation ci-contre.

CA 2013

1,176
Md€

74%

DU CHIFFRE
D'AFFAIRES
À L'INTERNATIONAL



19 FILIALES
DANS LE
MONDE

8 SITES
DE PRO-
DUCTION

3 242 SALARIÉS
DANS LE
MONDE

**LE GROUPE EST PRÉSENT
DANS 120 PAYS**

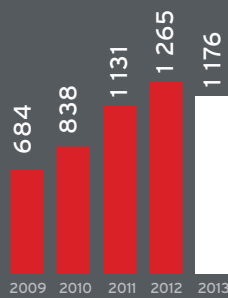
Fort d'un réseau de près de 1 400 concessionnaires, le groupe Manitou distribue ses produits dans le monde entier, sous les marques Manitou, Gehl, Mustang, Loc et Edge.



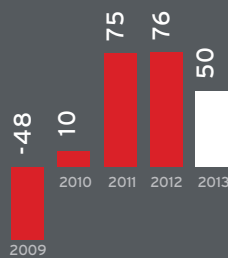
CHIFFRES CLÉS

2013, ANNÉE DE TRANSITION

CA (en M€)



EBITDA (en M€)

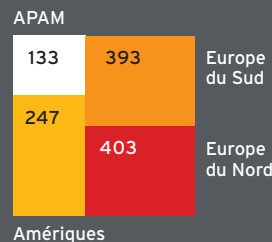


CA
par division (en M€)



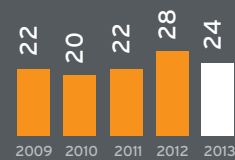
RTH

CA
par zone géographique (en M€)

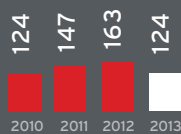


Amériques

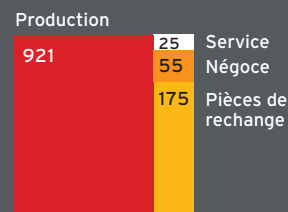
INVESTISSEMENTS
(en M€)



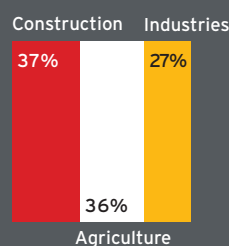
CA
par nature (en M€)



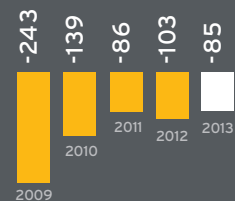
IMH



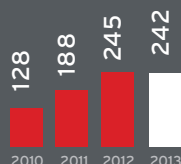
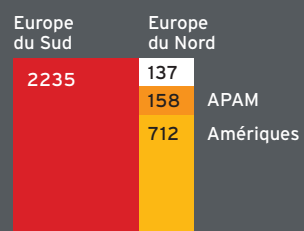
CA par marché (en %)



TRÉSORERIE
(Dettes) nette (en M€)



EFFECTIFS par zone géographique
(en nombre de personnes)



CE

**MEMBRES
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION :**

Marcel Braud, Président (4)

Jacqueline Himsworth,
Vice-Présidente (5)

Gordon Himsworth (6)

Marcel-Claude Braud (2)

Christopher Himsworth (7)

Sébastien Braud (1)

Joël Goulet* (3)

Pierre-Henri Ricaud* (9)

Agnès Michel-Segalen* (8)

* Indépendants au sens
des recommandations
MiddleNext



“ Le vrai courage est parfois celui de choisir. ”

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Arrivés au terme d'un cycle de refondation du groupe, qui avait fait suite aux soubresauts de la crise initiée en 2008, le Conseil d'administration a pris le temps de réfléchir et de discuter de l'avenir du groupe, tant en termes de positionnement, que de taille ou de mode de fonctionnement. Après avoir mis un terme, d'un commun accord, au mandat du Directeur général, Jean-Christophe Giroux, en mars 2013, il était important d'assurer la continuité managériale en cohérence avec nos ambitions, avec une équipe de direction resserrée, après le départ des directions Sales & Marketing et RTH. Nous avons eu le plaisir de nommer l'un de nos administrateurs,

Monsieur Dominique Bamas, au poste de Directeur général par intérim. Il a su se rendre disponible à un moment charnière de notre histoire, qui nécessitait un rééquilibrage entre profitabilité et développement. Durant cette période, il a stabilisé les financements pour 5 ans, réduit la dette et enclenché un ensemble de programmes d'optimisation et de développement, dont le groupe devrait tirer profit dans les prochaines années. Un nouveau chapitre de l'histoire de Manitou peut maintenant s'ouvrir, avec la nomination de Monsieur Michel Denis au poste de Directeur général. Son expérience lui permettra de poursuivre

les réformes opérationnelles engagées et d'accélérer l'adaptation du groupe à ses enjeux commerciaux. Leader de la manutention tout terrain depuis des décennies, notre mission est de continuer à servir nos clients au plus près de leurs besoins. En s'appuyant sur la solidité et le leadership du groupe, notre ambition est de rester fidèles à notre credo historique : un développement international dans la sécurité, reposant sur l'innovation, la performance, la qualité et la satisfaction des clients.

Marcel Braud

Président du Conseil d'administration

HOMMAGE



Le Conseil d'administration souhaite rendre hommage à Monsieur Georges-Henri Bernard, ancien administrateur, décédé le 23 février 2014.

L'arrivée de Georges-Henri Bernard, en 1971, coïncide avec un tournant capital de l'entreprise. Henri Fauchoux quitte la société pour en laisser les rênes à Marcel Braud. Ce dernier décide tout naturellement de s'entourer de personnes-clés dont la personnalité et les expertises seront déterminantes pour l'avenir du groupe. Conseiller avisé et très impliqué, il a accompagné de nombreux projets

importants permettant au groupe de poursuivre son expansion. Georges-Henri Bernard quittera ses fonctions en 1987 mais restera administrateur du groupe Manitou jusqu'en 2009. Associé à la « grande aventure » Manitou pendant près de 40 ans, sa fidélité et son implication restent dans les mémoires de tous ceux qui l'ont côtoyé.



GOUVERNANCE



L'innovation est une alliance entre recherche, marketing, instinct, imagination, produit et courage industriel. //



DIRECTEUR GÉNÉRAL
Michel Denis

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans un contexte de reprise économique fragile et de fortes tensions au sein des marchés et sur les prix, le groupe Manitou dispose de nombreux atouts pour relever les challenges qui sont devant lui : une capacité d'innovation intacte dans un environnement de plus en plus normé, la largeur et la cohérence de son offre produits, la poursuite de son implantation dans le monde sur des marchés à fort potentiel de croissance, la loyauté d'un réseau à la fois très professionnel et de plus en plus maillé offrant un service complémentaire au nôtre,

de même que l'ambition retrouvée de la performance et de la combativité. C'est l'ensemble de ces savoir-faire et composantes, intimement mêlés et fortement ancrés dans les gènes de Manitou, que je m'attacherai à perpétuer et à consolider. Pour mériter la confiance de nos clients, dont les exigences ne sont que le reflet d'un monde de plus en plus complexe et versatile, nous devons revenir à nos fondamentaux, veiller à la simplification de nos organisations désormais articulées autour de 3 divisions dont une pour le service, et de nos processus.

Couplés à la démarche RSE initiée depuis deux ans dans le groupe, ces axes stratégiques nous permettront de redonner les preuves de notre engagement et d'asseoir durablement notre leadership dans le monde.

Michel Denis

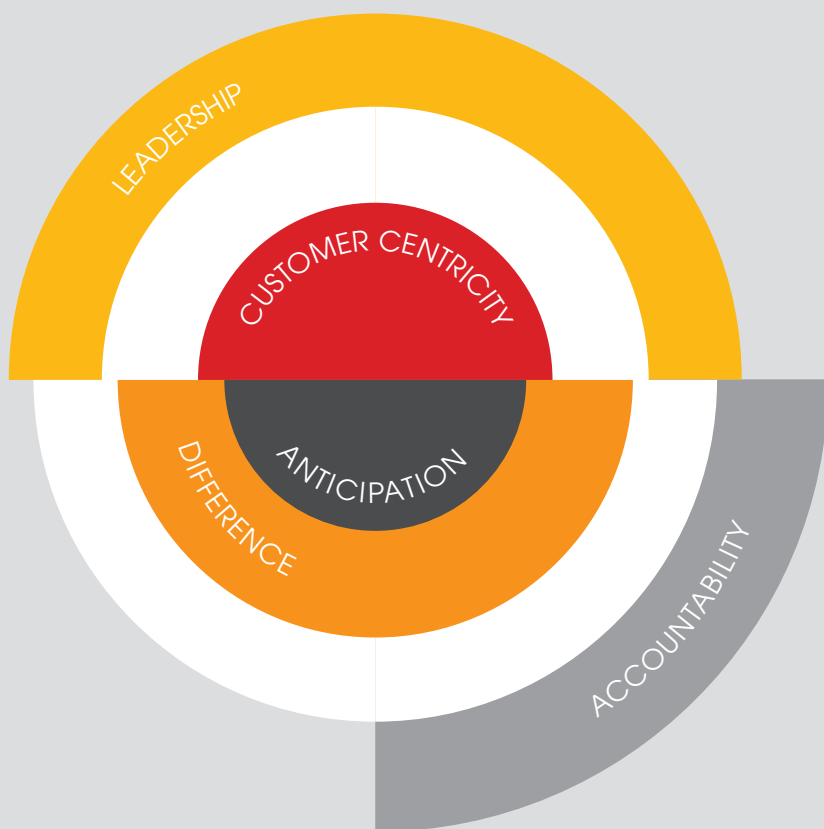
Directeur général

VALEURS ET STRATÉGIE

Après trois années d'efforts consacrés au redressement et à la structuration de l'entreprise dans un contexte économique tendu, 2013 a été marquée par un retour aux fondamentaux de l'entreprise, avec la mise en place d'une transition managériale annonçant l'ouverture d'un nouveau chapitre de l'histoire du groupe.

Fort de ses atouts, alliant capacité d'innovation, largeur de l'offre produits et forte implantation dans le monde via son réseau de concessionnaires, le groupe est en ordre de marche pour faire face aux enjeux de demain.

Attaché à son histoire, à ses savoir-faire et à ses équipes, le groupe Manitou continue à déployer les 5 valeurs qui lui servent aussi d'engagements vis-à-vis de ses clients et de l'ensemble de ses parties prenantes.





RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE



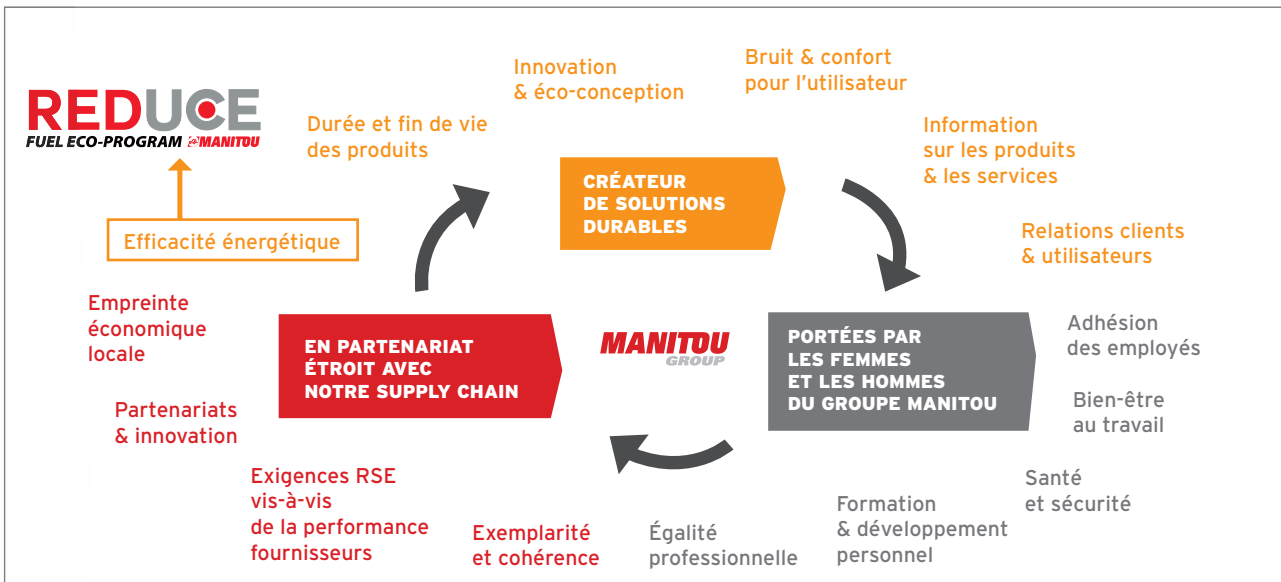
Pour être LA Référence de la Manutention, le groupe Manitou a fait le choix en 2012 de mettre en place une stratégie RSE basée sur 3 axes de développement essentiels :

- Créateur de Solutions Durables
- Portées par les Femmes et les Hommes du groupe Manitou
- En partenariat étroit avec notre Supply Chain

Retrouvez les parties prenantes clés de cette stratégie et nos trois engagements :



Déployée en 2013, notre démarche RSE s'appuie sur « 15 priorités » pilotées par différents métiers de l'entreprise : R&D, Sales & Marketing, Ressources humaines, Opérations et Achats.



Le programme « REDUCE » est un exemple concret de la volonté du groupe d'inscrire chaque projet RSE dans une démarche de croissance et de création de valeur partagée. La consommation de carburant est une charge importante pour nos clients et utilisateurs et, à ce jour, il n'existe pas de cycle normé pour le calcul de cette consommation. En initiant ce programme, le groupe vise 2 objectifs :

- réduire l'impact environnemental de ses machines en termes de consommation,

- informer en toute transparence ses clients sur les données de consommation des machines (l/h), les économies réalisées et l'impact CO₂ engendré. Le groupe dévoile ainsi son protocole de test et sa méthodologie de mesure.

Afin de renforcer la crédibilité des données communiquées, le groupe Manitou a fait le choix de demander à l'UTAC (Union Technique de l'Automobile du motorcycle et du Cycle) qui exerce des missions officielles dans le secteur automobile, de valider les résultats issus des tests.

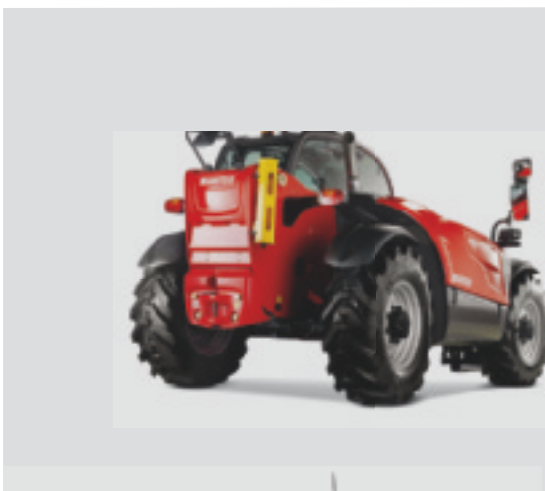


• SALONS :

- **SIMA 2013** Paris :
salon agricole international
- **BAUMA 2013** Munich :
le plus grand salon international
de la construction
- **AGRITECHNICA 2013**
Hanovre : salon agricole
international.

• ÉVÉNEMENTS GROUPE :

- **Yanmar** : renforcement des partenariats
avec la société Yanmar
- **Manitou Moyen-Orient** : ouverture
d'une nouvelle filiale à Dubaï
- **refinancement du groupe pour 5 ans.**



• LANCEMENTS PRODUITS :

- **Gehl V400 / Mustang 4000V** : le plus puissant skid-steer du marché
- **nouvelle gamme MT 8, 11 et 13 mètres** : renouvellement de la gamme mi-hauteur pour la construction
- **MRT Privilège Plus** : nouvelle gamme de télescopiques rotatifs
- **M30 / M50** : renouvellement de la gamme de chariots à mât tout terrain
- **6 nouveaux télescopiques pour l'agriculture** : renouvellement et élargissement de la gamme (MLT 629, 960 et 1040 ainsi que la re-motorisation aux nouvelles normes des MLT 634, 735 et 741).



2013 EN IMAGES

• GOUVERNANCE :

- transition managériale :

afin d'assurer la continuité managériale en cohérence avec les ambitions du groupe, Monsieur Dominique Barnas, Administrateur, a accepté d'assurer la fonction de Directeur général par

intérim, de mars à décembre 2013.

Familier du groupe depuis de longues années et conseiller avisé, il a œuvré pour un retour du groupe à ses fondamentaux et un rééquilibrage entre profitabilité et développement.

- janvier 2014 :

nomination de Monsieur Michel Denis à la Direction générale du groupe.



• AUTRES FAITS MARQUANTS :

- organisation d'un « Red Tour » en Amérique du Nord pour promouvoir la marque Manitou dans cette région
- **40^e anniversaire** des mini-chargeurs Gehl
- **année record de ventes** de nacelles élévatrices de personnes.



• RSE :

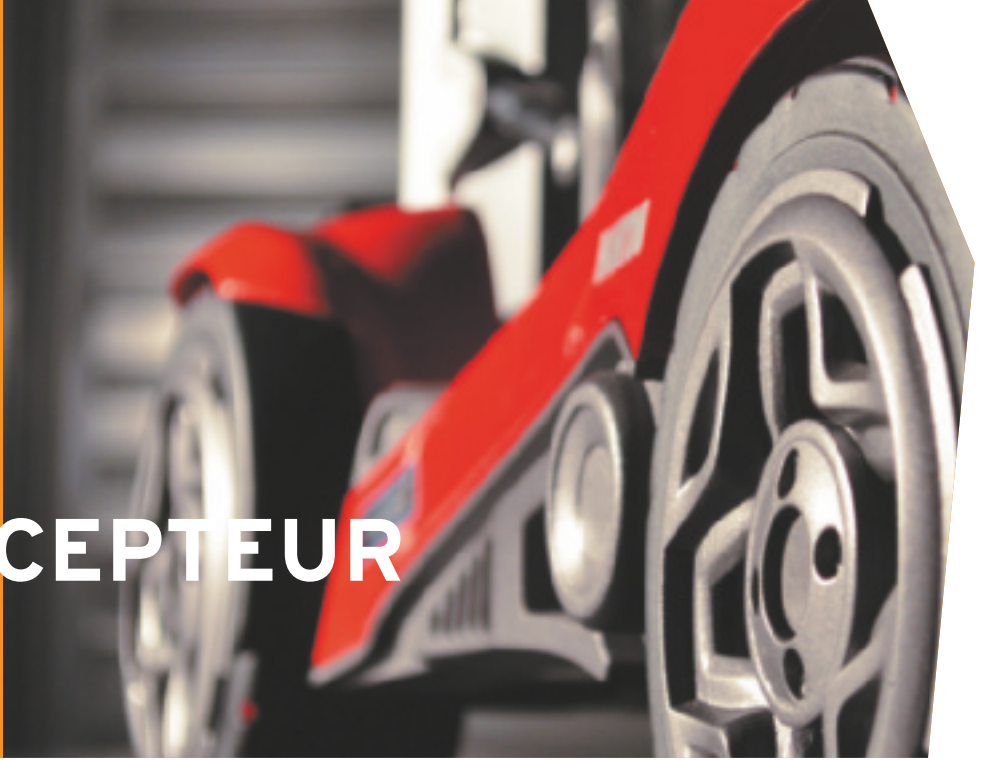
- **certification ISO 14001** pour le site de Castelfranco (Italie) et pour 3 sites français
- **lancement de la démarche « REDUCE »** visant à réduire l'impact environnemental des machines en termes de consommation et à en

informer les clients en toute transparence, les économies réalisées pouvant aller jusqu'à -20 % par rapport aux modèles concurrents.

CONCEPTEUR

ASSEMBLEUR

DISTRIBUTEUR





MÉTIERS

TROIS MÉTIERS CRÉATEURS DE VALEUR

Depuis l'origine, le groupe Manitou a fondé son modèle économique sur trois métiers essentiels : la conception, l'assemblage et la distribution. Cette stratégie de développement a permis de concentrer nos efforts sur l'innovation produits, la mise en place d'outils industriels performants et flexibles et la construction de solides réseaux de distributeurs indépendants.

CONCEPTEUR

L'innovation produits, clé de la réussite de la stratégie de développement

La recherche incessante de l'innovation permet au groupe Manitou d'anticiper les exigences du marché en concevant des produits répondant parfaitement aux besoins de ses clients. De plus, en optimisant son sourcing de composants pour l'ensemble du groupe et en choisissant les meilleurs partenaires en amont, le groupe est reconnu pour la qualité et la fiabilité de ses produits. Les matériels Manitou, Gehl, Mustang, Loc et Edge disposent ainsi en permanence d'avantages concurrentiels appréciés par l'ensemble des utilisateurs.

ASSEMBLEUR

Un outil industriel performant, doté d'une grande flexibilité

Pour permettre de s'adapter aux fluctuations de la demande et aux spécificités de ses différents marchés, le groupe Manitou a construit son outil industriel autour de trois idées maîtresses :

- le développement de savoir-faire dans la fabrication d'ensembles de structure, tels que les châssis, les flèches et les mâts ;
- la flexibilité et la réactivité de sa supply chain pour optimiser la production, ainsi que le recours à la sous-traitance et à l'approvisionnement de composants externes ;
- la mise en œuvre de capacités d'assemblage et de montage performantes.

DISTRIBUTEUR

La solidité de réseaux de distributeurs indépendants

Depuis l'origine, le groupe Manitou s'est attaché à déployer des réseaux de proximité fiables et puissants. Près de 1 400 concessionnaires et distributeurs répartis dans 120 pays, tous spécialisés dans le matériel de manutention, portent aujourd'hui les marques du groupe et partagent avec leur constructeur le même engagement. La qualification de ce réseau de spécialistes est aujourd'hui unanimement reconnue sur tous les secteurs d'activité du groupe Manitou. Relais essentiel des concessions, l'administration des ventes mise en place dans chacune des entités permet d'assurer l'acheminement et la livraison des matériels dans les meilleurs délais aux quatre coins du monde. En proposant, via ses réseaux, une offre de services complète, du financement jusqu'à la maintenance des matériels, le groupe répond à la demande de plus en plus prégnante de fournir à ses clients un service personnalisé et approprié leur permettant d'optimiser l'utilisation de leurs matériels.

FOCUS 2013

Précurseur dans son domaine d'activité, le groupe Manitou a lancé, en 2013, une application permettant aux clients de calculer la consommation de carburant de leur machine, leurs émissions de CO₂ et l'économie réalisée par rapport à un modèle concurrent. Cette application a été développée par les services R&D (Recherche & Développement) et RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) de l'entreprise, dans un premier temps pour les matériels agricoles Manitou. Certifiée par l'UTAC (Union Technique de l'Automobile, du motocycle et du Cycle), la méthode de calcul a permis de montrer que l'utilisateur final pouvait économiser jusqu'à 20 % de carburant sur une machine Manitou.

FOCUS 2013

Les défis opérationnels identifiés en 2012 ont été relevés en 2013 avec des résultats probants, tant en matière de maîtrise des délais et de leur réduction, que d'efficacité industrielle alliant supply chain et production. Les nettes améliorations enregistrées ces 4 dernières années dans le domaine de la qualité ont été poursuivies. L'année 2013 a aussi été marquée par l'accélération des plans d'actions de réduction de coûts qui devront contribuer au rétablissement de la performance financière de l'entreprise.

FOCUS 2013

Pour consolider son implantation dans le monde, le groupe a poursuivi son développement en ouvrant plusieurs nouvelles filiales dans des pays à fort potentiel de croissance. Ainsi, des filiales ont été ouvertes aux Emirats-Arabs et au Brésil.



ADAPTER LES ORGANISATIONS :

avec le départ du Directeur général, l'orientation stratégique conduite ces dernières années a été reconsidérée dès mars 2013, avec pour conséquence des changements organisationnels, notamment sur les structures Commerciales, Marketing et Pièces de rechange. Dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau Directeur général permanent, ces changements ont eu pour objectif de simplifier et d'optimiser les organisations. L'équipe des Ressources humaines s'est employée à accompagner le management opérationnel dans ces mutations, avec pragmatisme et dans le respect des personnes.

ACCÉLÉRER LA MOBILITÉ INTERNE :

la modification des organisations a conduit les Ressources humaines à accélérer la mobilité interne. A cette fin et dès septembre 2013, un programme de mobilité interne groupe international a été lancé sous le nom de « Manitou Move ». Ce programme a consisté à réduire au minimum les embauches externes, à faciliter la mobilité des équipes, par la mise en visibilité à tous les collaborateurs des postes ouverts dans le groupe. Ce programme, qui a vocation à se poursuivre en 2014, a eu pour résultat la mobilité de 50 managers, dont 14 à l'international dans des pays aussi différents que les États-Unis, l'Italie, Singapour, la Russie, l'Australie, les Emirats Arabes, le Chili ou le Brésil.



Dans un monde qui bouge, la mobilité est une condition vitale de notre employabilité. //

Jérôme Tertrais,
Directeur des Ressources
humaines

REDÉPLOYER LES COMPÉTENCES :

l'accélération de la mobilité interne a permis le redéploiement des compétences internes sur les nouvelles organisations (métiers supports vers des métiers liés à la vente, par exemple), sur les nouveaux marchés (ressources basées en Espagne vers le Chili, ressources basées au Portugal vers le Brésil), ou sur les marchés en croissance (ressources basées en Belgique vers les États-Unis). Ces mobilités mises en place avec simplicité, réalisme et réactivité ont permis d'offrir à nos collaborateurs de très belles opportunités professionnelles, tout en optimisant dans les meilleurs délais le transfert du savoir et des compétences.





RESSOURCES HUMAINES

ADAPTER, MOBILISER, STRUCTURER

L'année 2013 a été une année de transition consécutive au changement de gouvernance et de stratégie, ce qui a conduit les équipes des Ressources humaines à accompagner le management, à fluidifier les réorganisations et à redéployer en interne les compétences, en France et à l'international.



MAINTENIR UN DIALOGUE SOCIAL PERMANENT :

ces changements n'auraient pu être conduits sans le maintien d'un dialogue social permanent, qui reste un des points forts de notre groupe. Au-delà des obligations légales, le Comité Central d'Entreprise a été rassemblé 10 fois au cours de l'année 2013 ; ces réunions ont constitué autant d'occasions d'expliquer l'avancement des mutations et le nouveau sens que la gouvernance souhaitait donner à l'avenir du groupe. Ces séances d'information et de consultation ont été enrichies, en France et en Italie, par des séances de négociations sur les sujets les plus variés (salaires, intéressement, aménagement du temps de travail, emploi). Ces négociations sur l'ensemble de nos sites ont abouti à 21 accords signés au cours de l'année 2013.

STRUCTURER LES PROCESSUS RH :

les processus Ressources humaines ont été formalisés et enrichis ces dernières années ; ainsi, l'entretien annuel, la fixation des objectifs, la rémunération, la revue des organisations et des équipes, le recrutement et la mobilité sont des processus arrivés à pleine maturité. La mise en place d'un outil s'avérait nécessaire pour les structurer et les étendre à l'ensemble du groupe. Celui-ci a pu être déployé en 2013. Accessible dans l'ensemble des pays où travaillent nos collaborateurs et disponible en 3 langues (français, anglais, italien), l'outil couvre aujourd'hui près de 2 500 salariés dans une vingtaine de pays.

CA 2013

810 M€

SOIT 69% DU CA GLOBAL
EFFECTIFS : 1 630 SALARIÉS





DIVISION RTH

LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE AU SERVICE DU CLIENT

/// Ne demandez pas ce que votre client peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour vos clients. ///

Métier historique du groupe, la manutention tout terrain en reste l'activité principale, au sein de la division RTH (Rough Terrain Handling). Celle-ci développe des matériels de manutention et d'élévation de personnes pour les marchés de la construction (couvreurs, charpentiers, maçons,...), de l'agriculture (éleveurs, céréaliers,...) ou pour des industries telles que l'extraction minière, le traitement des déchets et aussi pour des clients institutionnels (armées, ONU, etc.). Très à l'écoute de ses clients finaux, le groupe Manitou attache toujours plus d'importance à la compréhension de leurs besoins et à garantir plus de fiabilité et de performance. Les principales gammes RTH sont :

- les télescopiques fixes MT (construction) et MLT (agriculture) de 5 à 18 mètres de hauteur de levage et de 2,3 à 4 tonnes de capacité ;
- les télescopiques rotatifs MRT (de 14 à 30 mètres de hauteur de levée et de 4 à 5 tonnes de capacité) ;
- les télescopiques de fort tonnage MVT et MHT particulièrement adaptés pour les travaux dans les mines et carrières par exemple ;

- les nacelles élévatrices de personnes, tout terrain, thermiques, électriques et bi-énergies, comprenant des nacelles articulées ATJ ou télescopiques TJ, verticales VJR ou à ciseaux XED d'une hauteur allant de 5,70 à 28 mètres.

RTH développe et fabrique ses produits sur les sites d'Ancenis, de Candé, de Laillé (France), de Castel Franco (Italie) et de Waco (États-Unis). Répartis dans les bureaux d'études de ces différentes entités, 130 ingénieurs développent les gammes RTH de demain.



RETOUR SUR 2013 ET PERSPECTIVES 2014

Après une année 2012 placée sous le signe de l'amélioration industrielle, 2013 a pu pleinement profiter des avancées réalisées en termes de maîtrise des délais et des processus.

Ainsi, la division a remonté ses volumes de production et réduit ses délais de livraison, tout en relevant le niveau de qualité et en optimisant la fluidité industrielle.

Outre le lancement de nouveaux modèles de télescopiques pour le marché de la construction, la division RTH a mis au point une méthode de calcul de consommation de

carburant à destination des utilisateurs finaux, le programme « REDUCE ». Présentée à l'occasion du salon Agritechnica en Allemagne, fin 2013, cette méthode de calcul certifiée par l'UTAC* a suscité beaucoup d'intérêt de la part des agriculteurs, en apportant la preuve que leur consommation de carburant peut être jusqu'à 20 % inférieure à celle d'une machine concurrente. À noter également un record atteint en 2013 en production de nacelles élévatrices de personnes sur le site de Candé (France).

Fort de ces avancées, la division entend poursuivre, en 2014, les chantiers engagés au cours des deux années précédentes, en remettant la satisfaction client au cœur de ses priorités.

* Union Technique de l'Automobile du motocycle et du Cycle

CA 2013

124 M€

SOIT 10% DU CA GLOBAL
EFFECTIFS : 215 SALARIÉS





DIVISION IMH

UNE NOUVELLE ÉTAPE AU SEIN DU GROUPE



Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. //

La division IMH (matériel de manutention industrielle) positionne le groupe sur le premier marché mondial de la manutention.

La division développe des matériels de manutention destinés aux applications industrielles, des services de gestion de parc de matériel de manutention et fabrique des mâts pour le compte de Toyota Europe.

Les principales gammes de produits de la division IMH sont :

- les chariots à mât industriels et semi-industriels Manitou comprenant des chariots électriques de 1,5 tonne à 3 tonnes et des chariots thermiques d'une capacité de 1,5 tonne à 7 tonnes ;

- les chariots embarqués de 2,5 tonnes et de 2,7 tonnes de capacité ;

- les chariots articulés électriques de 1,3 tonne à 2 tonnes ;
- les matériels de magasinage également distribués sous les marques Manitou et LOC, comprenant des transpalettes électriques, des gerbeurs, des préparateurs de commandes, tracteurs industriels etc.

IMH développe ces produits sur le site de Beaupréau (France - 49), siège de la division IMH et en accord OEM avec certains acteurs-clés du marché. Véritable réponse à des problématiques de manutention sur sols stabilisés et à l'intérieur d'entrepôts, ces matériels font aussi l'objet d'une offre de services qui va du financement à la maintenance ou la location.

RETOUR SUR 2013 ET PERSPECTIVES 2014

Assurément, l'année 2013 a été une année de transition et de transformation forte pour la Division IMH, scellant une existence nouvelle pour l'Industrie au sein du groupe Manitou. En effet, l'accord de distribution des matériels Toyota en France s'est achevé le 31 décembre 2012, ce qui a permis à la Division IMH de lancer sa gamme de chariots industriels MI et ME sur ce territoire. Dans la continuité de l'arrêt de ce contrat de distribution, Toyota a également annoncé mi-2013 la fin de l'accord de production des mâts pour son usine d'Ancenis, à compter de janvier 2015.

Dans un contexte de baisse attendue de son chiffre d'affaires, la Division a lancé un vaste programme d'optimisation des prix de revient de ses matériels, initié une démarche « Lean* » sur le site de Beaupréau, et poursuivi ses efforts de réduction des coûts fixes.

L'année 2013 a aussi été marquée par :

- le lancement d'une gamme de chariots frontaux électriques ME POP et de chariots articulés électriques EMA II,

- l'obtention de la certification ISO 9001 pour le site de production de Beaupréau,
- des avancées opérationnelles significatives pour renforcer nos standards métiers et réduire les délais sur toutes les gammes de produits,
- la création d'une unité opérationnelle « OEM Management », localisée à Ancenis, en charge de l'ensemble des gammes issues des accords OEM.

Fort du succès de sa nouvelle gamme MI, la Division IMH entend poursuivre en 2014 le développement de ses ventes sur le marché mondial de la manutention industrielle. L'accélération de la réduction de ses coûts, la réussite du lancement des nouveaux produits – chariots MSI 2/3 et MSI 4/5 en stage IIIB, nouveau chariot embarqué à mât TMM – et la montée en puissance de son réseau industrie sont ses enjeux majeurs pour 2014.

* Démarche « Lean » : optimisation de la production visant à éliminer le gaspillage.



CA 2013

242 M€

SOIT 21% DU CA GLOBAL
EFFECTIFS : 569 SALARIÉS





DIVISION CE

UN ANCRAGE SOLIDE DANS LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE



Concrétisé par l'acquisition de Gehl par Manitou en octobre 2008, le partenariat entre les deux sociétés reposait dès l'origine sur une complémentarité de gammes et de réseaux. En 2009, les activités de Gehl ont été regroupées dans une division « Compact Equipment », au même titre que RTH et IMH, lors de la mise en place de la nouvelle organisation. Au-delà du complément de gammes, de nombreuses synergies, initiées dès 2009, ont pu être déployées depuis, aussi bien en interne (achats, R&D, production,...) qu'avec nos réseaux de distribution, et ce, pays par pays. Les principales gammes de produits CE sont :

- mini-chargeurs (skid-steers) Gehl et Mustang, sur roues et sur chenilles ;
- mini-pelles ;
- chargeuses compactes ;
- chargeuses articulées.

Ces produits sont fabriqués aux États-Unis, dans les usines de Yankton et de Madison. Leur robustesse, leur simplicité d'utilisation et leur capacité de levage en font des matériels particulièrement adaptés aux marchés de la construction et de l'agriculture.

En 2013, la division Compact Equipment (CE) s'est concentrée sur de nouvelles améliorations apportées aux produits sur la base des besoins de ses clients ainsi que sur de nouvelles réglementations concernant les émissions. L'accent a également été mis sur l'amélioration de la qualité des produits, le développement du réseau de concessionnaires américains, la recherche de nouvelles solutions de financement, l'optimisation de nos services et la rationalisation de nos processus. Tout cela a permis à la division CE de maintenir le cap et de dépasser ses prévisions en termes de résultat opérationnel, et ce dans un environnement très concurrentiel, posant ainsi les bases d'une croissance solide pour 2014 et au-delà. //

Daniel L. Miller,

Président Division Compact Equipment



RETOUR SUR 2013 ET PERSPECTIVES 2014

Bien positionnée pour profiter de la croissance économique aux États-Unis, la division Compact Equipment a pu répondre aux demandes du secteur de la construction et des loueurs, avec un accueil favorable des chargeuses sur chenilles, des excavatrices et des chariots télescopiques, ces derniers ayant bénéficié de la reprise des sociétés de location sur le continent nord-américain. L'équipe Compact Equipment s'est concentrée sur la rationalisation des processus, sur de nouveaux produits, sur de nouvelles solutions de financement, ainsi que sur l'amélioration des services, ouvrant ainsi la voie d'une croissance durable.

MARCHÉS

3 MARCHÉS POUR UNE INFINITÉ D'APPLICATIONS





STRATÉGIE COMMERCIALE

Au travers d'une démarche commerciale structurée, le groupe affiche clairement l'ambition d'accélérer le développement des ventes sur l'ensemble de ses marchés, partout dans le monde, dans le respect d'une des valeurs du groupe, LA SATISFACTION CLIENT.



En 2013, la politique commerciale a eu pour ambition de renforcer l'engagement du groupe Manitou sur ses différents marchés (construction, agriculture, industries) et sur ses 4 régions de vente (Europe du Sud, Europe du Nord, Amériques et APAM*) afin d'accélérer le développement des ventes et d'accompagner au mieux les clients.

Toutes les marques du groupe ont été associées à cette démarche de croissance. Le développement des marques Gehl et Mustang en Europe mais aussi dans le reste du monde a été poursuivi, et réciproquement celui de la marque Manitou sur le continent

nord-américain, avec une approche très volontariste.

En 2014, nous nous attacherons à renforcer nos parts de marché dans les régions historiques du groupe et continuerons notre expansion géographique sur des marchés à fort potentiel, tels que l'Amérique du Sud, par exemple.

* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient

VENTES AUX LOUEURS ET GRANDS COMPTES

Dans un marché de la construction évoluant de plus en plus vers la location, l'équipe commerciale dédiée

aux clients loueurs et grands comptes mise en place en 2012 a pu accélérer son développement tout au long de 2013.

En adaptant ses gammes de produits, mais aussi ses offres de services et de financement, pour cette clientèle à la fois exigeante et internationale, le groupe a pu mettre en place des contrats de partenariats adaptés, avec le support des concessionnaires, confirmant ainsi sa qualité de Référence de la manutention dans le domaine de la location.

EUROPE DU NORD

Malgré un environnement économique moins dynamique couplé à des conditions météorologiques parfois difficiles, en 2013, l'activité de l'Europe du Nord est restée soutenue et encourageante.

Des évolutions différentes du chiffre d'affaires ont été enregistrées d'un pays à l'autre, cumulant un léger retrait pour l'ensemble de la zone. Alors que le Royaume-Uni et le Benelux subissaient une baisse assez significative, les Pays Nordiques ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de plus de 20% et celui de la Russie et de la CEI* de plus de 15%. Les autres pays de cette région de vente, incluant la Pologne, l'Europe Centrale, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, ont connu des évolutions beaucoup moins contrastées.

En dépit d'un ralentissement de la plupart des ventes de machines de construction et de machines agricoles en 2013, les ventes de la gamme «Performance» ont doublé grâce à plusieurs contrats signés avec les armées. D'autre part, les ventes de nacelles ont progressé de 39%. Dans la continuité de 2012, les ventes de la division industrielle ont connu un bon développement.

Les résultats encourageants du deuxième semestre 2013 par rapport à la même période de 2012 sont un signe positif d'évolution des marchés en 2014, et devraient permettre de renforcer les parts de marché en récoltant les fruits des actions engagées au cours des derniers mois.

* Communauté des États Indépendants





RÉGIONS DE VENTE



EUROPE DU SUD

A l'instar des économies des pays de l'Europe du Sud, les ventes de matériels ont peiné à redémarrer sur cette zone, en 2013. Cependant, un marché agricole toujours solide et dynamique a permis de maintenir le volume d'activité, principalement dans les pays où le marché de la construction reste faible (Roumanie, Bulgarie, Balkans).

De façon générale, le secteur de la construction est resté relativement bas avec une baisse significative de nos ventes liée au faible volume de mises en chantier, comme ce fut le cas en France par exemple.

En industrie, le lancement de l'offre de chariots industriels en France après l'arrêt de la distribution des produits Toyota, a accéléré les ventes de la division IMH (Industrial Material Handling), en permettant d'élargir l'offre de produits Manitou dans ce secteur.

En équipements compacts, sur un marché extrêmement faible pour l'instant, les marques Gehl et Mustang confirment leur deuxième position, en termes de part de marché, offrant de belles perspectives de développement pour les années qui viennent.

A noter, des évolutions très contrastées d'un pays d'Europe du Sud à l'autre, avec pour exemple la double crise économique et politique qui a dégradé l'activité en Turquie d'une part, et d'autre part la reprise perceptible en Espagne, où nos ventes, bien que modérées, ont enregistré une vraie croissance.

Bien que fortement impactée par une situation économique difficile, cette région de vente qui compte des pays très matures reste un marché de référence en termes d'applications et de service.

AMÉRIQUES

AMÉRIQUE DU NORD

La distribution des différentes gammes de produits sur le continent nord-américain a connu des évolutions assez contrastées en raison de plusieurs facteurs :

- une croissance générale plus faible qu'en 2012 ;
- un plus grand volume de ventes aux sociétés de location du fait de plus grandes incertitudes de la part des acheteurs ;
- un recul des ventes de mini-chargeurs pénalisées par le renchérissement des produits suite à l'introduction de nouvelles motorisations iTierIV et TierIV ;
- une progression des ventes de chariots à mât semi-industriels et de chariots embarqués.

D'autre part, le secteur des mines ainsi que celui du pétrole et du gaz restent porteurs, avec de nouvelles opportunités d'affaires en perspective. L'organisation d'un événement dédié à la promotion des produits rouges de marque Manitou, le « Red Tour », aux États-Unis, a rencontré un vif succès et devrait permettre d'accélérer les ventes de télescopiques sur des marchés de niche.

AMÉRIQUE LATINE

L'année 2013 a vu un ralentissement de l'activité en Amérique du Sud. Si la baisse reste modérée au Brésil, elle a été plus violente en Argentine, augmentant d'autant le risque pays. Le secteur minier est resté à un bon niveau et représente une part importante des ventes de matériels. De nombreuses actions ont été menées en direction du secteur agricole, qui devrait être un levier de croissance important dans les années qui viennent.

Le Mexique, la Colombie ainsi que certains pays d'Amérique Centrale ont au contraire connu une croissance importante, d'où la décision de renforcer les équipes commerciales sur un nouveau secteur allant du Mexique au Venezuela.





RÉGIONS DE VENTE

APAM*

Région de vente composée de pays très disparates et d'un large territoire, la région APAM comprend deux sous-ensembles commerciaux : APAC d'une part, regroupant l'Asie et le Pacifique, et MEA d'autre part, regroupant l'Afrique et le Moyen-Orient.

APAC* :

D'une façon générale, les marchés ont été très porteurs, avec une percée significative en Inde et en Corée dans la construction, secteur dans lequel le concept du chariot télescopique commence à se développer, ce qui est également le cas en Indonésie.

La zone de Singapour a continué à profiter de la croissance, dont le

business a été fortement soutenu par les loueurs. A noter également plusieurs contrats importants dans le secteur du pétrole et du gaz, en Asie du Sud.

En Australie, l'activité a été portée par le secteur agricole sur lequel la position du groupe a pu être consolidée sur des marchés matures. Bien que moins porteur qu'en 2012, le secteur des

mines a continué à représenter une part importante du chiffre d'affaires réalisé sur la zone.

L'ensemble de la zone est resté très dynamique, soutenu par de nombreuses actions marketing et commerciales ciblées, qui ont porté leurs fruits tout au long de l'année.



MEA* :

Alors que l'activité « mines » a enregistré un net ralentissement en Afrique du Sud, de nouvelles opportunités ont vu le jour dans des pays tels que le Maroc, le Ghana, la Mauritanie ou la Tanzanie.

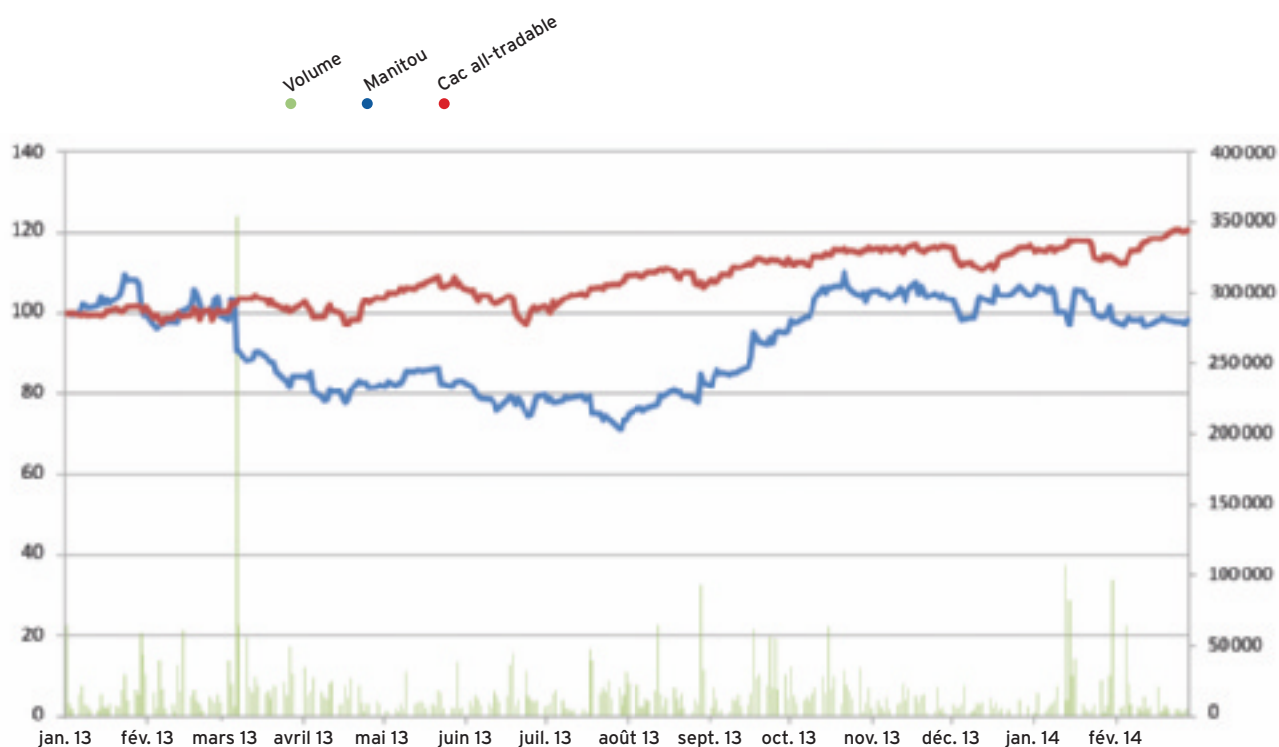
Le déploiement des nouvelles gammes de chariots industriels sur toute la zone et d'importants efforts pour accélérer les ventes en agricole ont été fructueux mais malheureusement minorés par les fluctuations des taux de change et par

un climat d'affaires parfois incertain, lié à des événements politiques.

Pour accompagner la croissance du marché au Moyen-Orient et être plus proche de cette région sur laquelle se profilent de grands événements (FIFA World Cup, Exposition Universelle,...), une filiale a été ouverte à Dubaï.

* APAM : Asie Pacifique Afrique Moyen-Orient
 APAC : Asie Pacifique
 MEA : Middle-East, Africa (Moyen-Orient, Afrique)

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION MANITOU, EN INDICE ET EN VOLUME DEPUIS LE 01.01.2013



ANALYSTES SUIVANT LE TITRE MANITOU :

CM-CIC Securities
Christian Auzanneau

Exane BNP Paribas
Laurent Gélébart

Gilbert Dupont
Denise Bouchet

Goldman Sachs
Eshan Toorabally

ID Midcaps
Denis Scherrer

Kepler Cheuvreux
Thomas Alzuyeta

MainFrist Bank AG
Carole Rozen

Natixis
Kathleen Gailliot

Oddo & Cie
Emmanuel Matot

Portzamparc
Jean-Baptiste Barenton

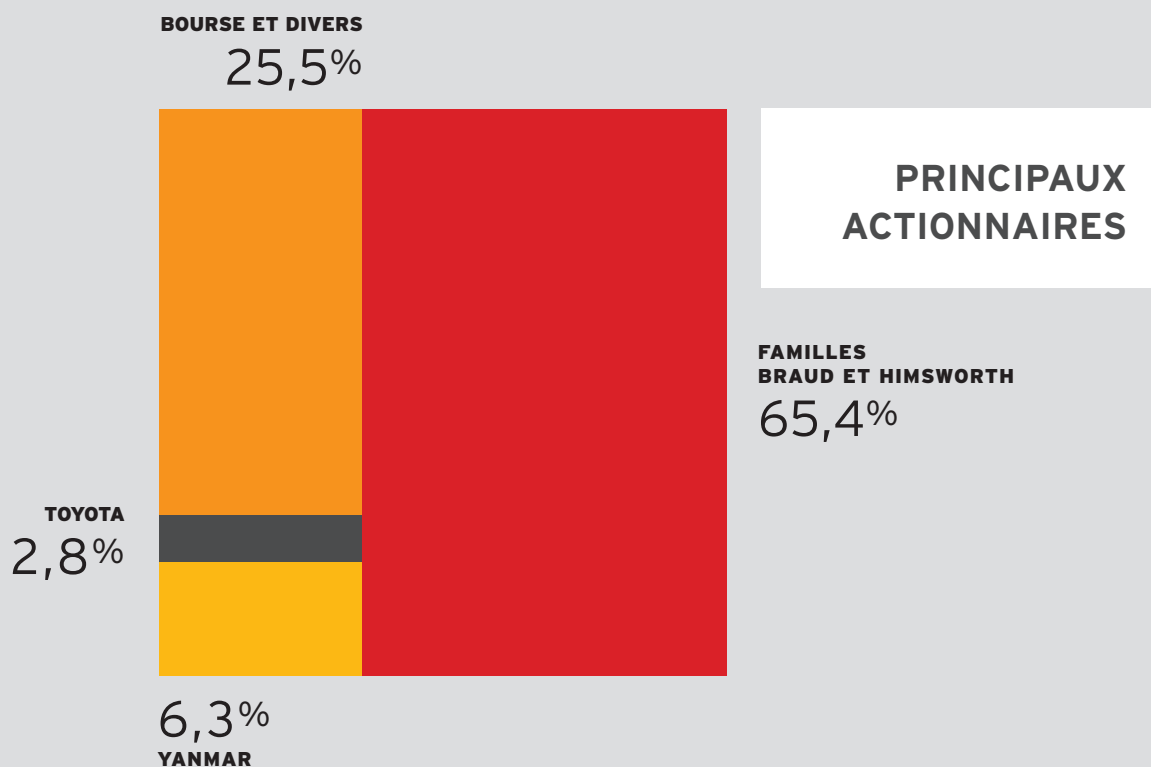
Société Générale
Marie-Line Fort

COURS DE L'ACTION EN €	2009	2010	2011	2012	2013
Plus haut	12,74	17,69	24,99	19,70	14,55
Plus bas	3,48	8,91	10,01	10,86	9,42
Dernier cours de l'année	10,38	17,31	11,74	13,00	13,80
Évolution sur l'année	+ 27,4 %	+ 66,7 %	- 32,2 %	+ 10,7 %	+ 6,15 %
Évolution du Cac Mid & Small sur l'année	+ 39,7 %	+ 18 %	- 21,4 %	+ 20,5 %	+ 26,7 %
Capitalisation boursière au 31.12 en millions d'euros	390	650	464	514	546
Nombre moyen de titres échangés au quotidien	45 544	20 731	35 755	18 319	17 524
Nombre d'actions échangées sur l'année	11 659 292	5 348 601	9 189 032	4 689 715	4 463 012
Nombre de titres au 31.12	37 567 540	37 567 540	39 547 824	39 548 949	39 548 949
Taux de rotation des actions	30,8 %	14,2 %	23,8 %	11,9 %	11,3 %



MANITOU EN BOURSE

ACTIONNARIAT ET VIE DU TITRE



L'ACTION MANITOU EST COTÉE SUR NYSE EURONEXT PARIS

- EUROLIST compartiment B
- Code ISIN : FR0000038606

LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

- Montant du capital : 39 548 949 €

INDICES BOURSIERS

CAC PME • CAC Mid & Small • CAC Small • CAC All-Tradable • CAC All-share • NEXT 150

GESTION DE L'ACTION

- Établissement chargé du service des titres : Société Générale Securities Services
- Contrat d'animation : Portzamparc Société de Bourse SA

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

- Hervé Rochet
Directeur administratif et financier



ELIGIBLE PEA-PME

MANITOU **GROUP**

LA RÉFÉRENCE DE LA MANUTENTION
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

**DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
ENREGISTRÉ
PAR L'AMF**



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 30/04/2014 sous le numéro R.14-025. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Le Document de Référence intègre le Rapport Financier Annuel au 31.12.2013.

SOM MAIRE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

1. MANITOU ET LE GROUPE	P. 4
1.1 Chiffres Clés	5
1.2 Historique et faits marquants	6
1.3 Principales activités du groupe	7
1.4 Renseignements sur les principales filiales et organigramme détaillé du groupe	10
1.5 Propriétés immobilières, usines et équipements	13
2. RAPPORT DE GESTION 2013	P. 14
2.1 Rapport d'activité	15
2.2 Résultat	18
2.3 La Recherche et le Développement	24
2.4 Évènements postérieurs à la clôture	26
3. FACTEURS ET GESTION DE RISQUES	P. 28
3.1 Risques financiers	29
3.2 Risques opérationnels	34
3.3 Autres risques	37
3.4 La couverture des risques par des assurances	37
4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)	P. 38
4.1 La démarche RSE du groupe Manitou	39
4.2 Informations environnementales	40
4.3 Informations sociales	45
4.4 Informations sociétales	49
4.5 Note méthodologique : indicateurs extra-financiers	52
5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	P. 59
5.1 La Gouvernance en 2013	60
5.2 Les organes de direction	69
5.3 Rémunération des organes d'administration et de direction	69
5.4 Le contrôle des comptes	74
5.5 Autres informations	74
6. MANITOU ET SES ACTIONNAIRES	P. 75
6.1 Renseignements à caractère général	76
6.2 Renseignements concernant le capital	77
6.3 Documents accessibles au public	81
6.4 Marché du titre de Manitou	81
7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	P. 83
7.1 Rapport du Président du Conseil en application de l'art 225-37 du Code de commerce	84
7.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	89
8. LES COMPTES	P. 90
8.1 Comptes consolidés	91
8.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013	130
8.3 Comptes sociaux	131
8.4 Rapports des Commissaires aux comptes 2013	150
9. ANNEXES RÉGLEMENTAIRES	P. 153
9.1 Documents accessibles au public	153
9.2 Responsable du document de référence	154
9.3 Table de concordance conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004	155
9.4 Table de concordance du Rapport financier annuel	157



1. MANITOU ET LE GROUPE

	PAGE
1.1 Chiffres clés	5
1.2 Historique et faits marquants	6
1.3 Principales activités du groupe	7
1.4 Renseignement sur les principales filiales et organigramme détaillé du groupe	10
1.5 Propriétés immobilières, usines et équipements	13

1.1 CHIFFRES CLES

■ PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDES*

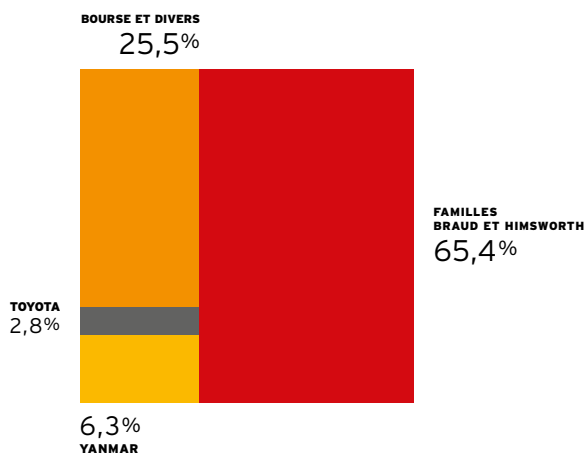
<i>en millions d'euros</i>	2012**	2013
Chiffre d'affaires	1 265	1 176
Résultat opérationnel courant	45	21
Résultat opérationnel	46	16
Résultat net – Part du groupe	45	1
Capitaux propres	435	413
Total de bilan	857	833
Dividende au titre de l'année N versé (ou proposé) en N+1 (en euros)	0,45	
Marge brute d'autofinancement	38	24
Dette nette***	103	85
Effectif total au 31.12	3 219	3 242

* Chiffres préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes (cf section 8.1.7 Annexes aux comptes consolidés au 31.12.2013)

**Chiffres 2012 retraités de l'application de la norme IAS19 révisée

***La notion de dette nette est définie au paragraphe 2.2.9 du présent document

■ REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31.12.2013



Capitalisation boursière au 31.12.2013 : 546 M€

Cours de l'action au 31.12.2013 : 13,80 €

Nombre d'actions : 39 548 949

Indices de référence : CAC PME, CAC MID & SMALL, CAC SMALL, CAC ALL-TRADABLE, CAC ALL-SHARE, NEXT 150

Eligible au SRD long-seulement (Service à Règlement Différé)

La répartition de l'actionnariat est précisée dans la section 6.2.2 du présent document.

1.2 HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

■ HISTORIQUE

1945 Création à Ancenis, Loire Atlantique, de la société « Braud Mécanique Générale ».

1958 Développement et commercialisation du premier chariot élévateur tout terrain et création de la marque Manitou.

Les années 70 Début de l'internationalisation du groupe : création de filiales de distribution au Royaume-Uni, en Italie, etc.
Début de la distribution de chariots industriels Toyota pour la France.

Les années 80 Recentrage des activités du groupe sur la conception et la production de matériels de manutention.
Implantation du groupe aux USA.

1981 Lancement du premier chariot télescopique pour la construction.

1984 Introduction au Second Marché de la société Manitou BF*.

1989 Lancement du premier chariot télescopique pour l'agriculture.

Les années 90 Poursuite de l'internationalisation du groupe (Benelux, Allemagne, Espagne, Portugal, Singapour, Afrique du Sud).

1995 Création à Ancenis d'une JV avec le groupe Toyota, destinée à l'assemblage de chariots industriels du constructeur japonais pour l'Europe. Lancement de la première gamme de nacelles élévatrices et de chariots embarqués tout terrain.

Les années 2000 Poursuite de l'internationalisation du groupe : Canada, Australie, Chine, Pologne, Russie, Chili, Roumanie, Inde.
Célébration du 200 000^{ème} chariot Manitou.

2004 Signature avec Gehl Company aux Etats-Unis, d'un accord croisé de distribution de produits aux USA et prise de participation par Manitou de 14,9% du capital de Gehl.

2008 Lancement d'une offre publique de rachat de Gehl afin de renforcer la présence du groupe en Amérique du Nord et de tirer profit de portefeuilles de produits complémentaires. Gehl devient filiale à 100% de Manitou BF à compter du 1^{er} novembre 2008.
Célébration des 50 ans du Manitou.

2009 Crise économique entraînant une chute de -54% du chiffre d'affaires et le début d'une crise financière.
Célébration des 150 ans de la marque Gehl.

2011 Fusion avec la holding SFERT dans le cadre du réaménagement du contrôle familial. Ouverture de filiales en Lettonie, au Brésil et en Inde.

2012 Fin du partenariat de distribution pour Toyota en France.
Lancement d'une gamme propre de chariots industriels hors France.
Signature d'un partenariat avec Yanmar en Amérique du Nord.

2013 Annonce de la fin du contrat d'assemblage de mâts pour Toyota France (TIE SA) à compter du 1^{er} Janvier 2015.
Renfort du partenariat avec Yanmar, qui entre au capital de Manitou à hauteur de 6,26%.

■ FAITS MARQUANTS 2012 ET 2013

Janvier 12 Annonce d'un nouveau partenariat, pour l'Amérique du Nord, avec Yanmar, un leader mondial du matériel de construction. Distribution de minipelles Gehl & Mustang, de fabrication Yanmar par Manitou. Fabrication pour Yanmar de minichargeurs.

Février Lancement de la nouvelle gamme de chariots industriels MI (division IMH) hors de France.

Avril La nacelle 280TJ (division RTH) reçoit le prix international de la meilleure nacelle de l'année 2012 (IAPA) décerné par un jury de professionnels.

Juillet Lancement des minichargeurs à bras verticaux Gehl V400 et Mustang 4000V (division CE).

Août Lancement officiel de la MLT 840, dernière innovation de la gamme agricole (division RTH).

Septembre Nouvelle filiale en Lettonie.
Première participation du groupe au salon minier MineExpo à Las Vegas.

Octobre Transfert de l'activité chariot à mât tout terrain (le Manitou) de France à Waco (Texas).

Février 13 Participation au SIMA (Salon International du Machinisme Agricole). Présentation de la nouvelle MLT 629 avec moteur €III B.

Mars Nomination de Dominique Bamas comme Directeur général à titre intérimaire suite à la démission de Jean-Christophe Giroux. Dominique Bamas, membre du Conseil d'administration, renonce à sa fonction d'administrateur qu'il assumait depuis 2009 pour se consacrer à sa nouvelle responsabilité.

Avril Foire internationale BAUMA. Renouvellement de la gamme construction moyenne hauteur : introduction des MT 835, 1135 et 1335. Développement d'une large gamme d'accessoires adaptés aux besoins clients.
Nomination de François F. Piffard au poste de VP Sales & Marketing

Juin Signature d'une nouvelle convention de crédit pour 220 M€, financement remplaçant le contrat préexistant.

Juillet Renouvellement de la certification ISO 9001 pour les principaux sites français (certification multisites).
Toyota confirme la non reconduction du contrat d'assemblage de mâts au-delà du 1^{er} Janvier 2015.

Octobre Renforcement des partenariats avec Yanmar.
Extension de l'accord de distribution de minipelles existant en Amérique du Nord, au Mexique et à l'Amérique du Sud.
Prise de participation Yanmar dans le capital de Manitou BF à hauteur de 6,26%, actif détenu précédemment par la Société Générale.

Novembre Participation au salon Agritechnica.
Présentation des modèles MLT 1040 et MLT 960.
Lancement du programme « REDUCE », méthode certifiée UTAC sur le calcul des consommations des chariots télescopiques. Le programme met en évidence l'avantage compétitif des chariots Manitou pour lesquels la consommation est inférieure à nos principaux concurrents.

Décembre Emission d'un emprunt obligataire « Micado 2019 » de 12,5 M€. Ce financement désintermédié a permis le remboursement anticipé des prêts contractés auprès de partenaires bancaires.

Janvier 14 Nomination de Michel Denis au poste de Directeur général, en remplacement de Dominique Bamas.

* La société est appelée indifféremment «Manitou» ou «Manitou BF» dans le présent document.

1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Le groupe est organisé en trois divisions :

- la **division RTH** (Rough Terrain Handling), spécialisée dans le matériel de manutention tout terrain,
- la **division IMH** (Industrial Material Handling), centrée sur le matériel de manutention industriel,
- la **division CE** (Compact Equipment), spécialisée dans le matériel compact.

L'ensemble des divisions est organisé autour des trois métiers de concepteur, assembleur et distributeur de produits de manutention.

Les activités complémentaires de ventes de pièces de rechange ou d'accessoires et de prestations de services telles que la gestion de flotte pour compte de tiers, la formation, etc. sont présentes dans chacune des divisions.

Le groupe est par ailleurs propriétaire des marques Manitou, Gehl, Mustang, Edge et Loc.

Le réseau de distribution est principalement composé de distributeurs / concessionnaires qui soit commercialisent principalement des produits Manitou, soit sont des distributeurs multimarques. Cette configuration varie selon les zones géographiques. La société est en relation avec 1400 distributeurs dans 120 pays.

Le financement des ventes n'est pas considéré comme une activité du groupe même si deux sociétés en joint-venture sont concernées par cette activité. Il convient de se référer aux sections 3.1.4 et 2.2.7 pour plus de précisions.

■ DIVISION RTH – MANUTENTION TOUT TERRAIN

La division RTH conçoit, assemble et distribue des produits tout-terrain sous la marque Manitou.

Matériels pour la construction

Ces produits sont principalement composés de chariots à mâts «Manitou», de chariots télescopiques fixes et rotatifs « Maniscopic ». Les chariots ont une portée de 4 à 30 mètres de hauteur et lèvent des charges pouvant aller jusqu'à 7 tonnes.

Les utilisateurs sont principalement des artisans (maçons, couvreurs, etc.) et des sociétés de location régionales, nationales ou internationales. Ils interviennent dans les secteurs de la construction résidentielle, non résidentielle et en rénovation. Ils recherchent des produits simples et polyvalents, disposant d'une capacité de manutention leur permettant de déplacer ou élever efficacement les matériaux sur les chantiers. De très nombreux accessoires permettent de rendre l'utilisation des chariots télescopiques très polyvalente.



Chariot à mât

Chariot télescopique fixe

Chariot télescopique rotatif

Manitou propose la gamme la plus complète de produits pour répondre à tous les besoins de ces secteurs.

Le taux d'utilisation des matériels est de l'ordre de 500 heures par an.

Nacelles élévatrices de personnes

La gamme de nacelles élévatrices de charges et de personnes dénommée « Maniaccess » est rattachée à la division RTH. Les nacelles conçues et commercialisées par le groupe sont à bras articulé, à bras télescopique ou à mât vertical. Les motorisations des nacelles sont thermiques pour l'utilisation en extérieur ou électriques pour les applications en intérieur. Une gamme de nacelles articulées « bienergy » équipée d'un moteur thermique et d'un moteur électrique permet de recharger les batteries sans avoir à utiliser de transformateur sur le chantier.

Les nacelles sont majoritairement commercialisées à travers des sociétés indépendantes de locations régionales, nationales ou internationales, ce qui rend cette activité très cyclique.



Nacelle thermique tout terrain

Nacelle électrique

Matériels pour l'agriculture

Les matériels destinés à l'agriculture sont conçus pour supporter des utilisations quotidiennes intensives. Ils sont constitués de chariots télescopiques de 5 à 10 mètres, et peuvent être équipés d'une multitude d'accessoires permettant de réaliser les travaux courants (curage, nettoyage, alimentation du bétail, désileur, manipulation de balles de paille, godet de reprise de vrac, etc.). A titre d'exemple, les éleveurs de bétail font état d'un taux d'utilisation de leur chariot télescopique de l'ordre de 1 500 heures par an, soit plus que l'utilisation de leur tracteur.

Manitou améliore de façon permanente la performance et la finition de ses chariots afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de ses clients. Ces derniers, généralement propriétaires de leur matériel, recherchent des équipements d'un niveau de confort élevé, à l'image de leur tracteur ou moissonneuse batteuse. Les matériels destinés à l'agriculture sont ainsi équipés de cabine suspendue, de climatisation et du « JSM », Joystick conçu par Manitou permettant de piloter du bout des doigts l'ensemble des fonctions de manutention de la machine.



Chariots tout terrain « performance »

Les matériels tout terrain haute performance permettent d'offrir des solutions de manutention spécialisées dans le secteur de l'environnement, des mines, des industries ou à des clients institutionnels comme les armées et les organisations de type ONU, sécurité civile, etc.

Ces machines équipées d'accessoires comme les pinces à pneus ou les pinces à verins permettent la maintenance d'équipement lourd et volumineux. Les matériels les plus performants peuvent élever une charge de plus de 22 tonnes jusqu'à 10 mètres de hauteur.



■ DIVISION IMH – MANUTENTION INDUSTRIELLE

La division IMH conçoit, assemble et distribue des chariots à mâts semi-industriels, des chariots télescopiques embarqués ainsi que du matériel de magasinage sous les marques Manitou et Loc.

Elle distribue par ailleurs des chariots industriels à contre-poids acquis auprès d'entreprises extérieures au groupe.

Chariots à mâts industriels et semi industriels

La division IMH conçoit et distribue une large gamme de produits destinés à la manutention industrielle :

- chariots à mâts semi industriels pouvant évoluer à la fois sur des parcs extérieurs à sols non stabilisés (trottoirs, terrains gravillonnés, etc.) et à l'intérieur des bâtiments ou entrepôts,
- chariots industriels thermiques, conçus par Manitou et produits par un partenaire industriel, capables d'évoluer sur sol entièrement stabilisé, en extérieur,
- chariots industriels électriques acquis auprès d'un partenaire, pour des utilisations en intérieur.



Chariots embarqués

Les chariots « Manitransit » sont des chariots compacts, utilisant le concept de flèches télescopiques, destinés à répondre au besoin de manutention des transporteurs.

Plus besoin d'attendre qu'un chariot se libère pour décharger la marchandise, le chariot directement embarqué sur le camion permet une autonomie totale et assure une prestation de manutention complète.



Matériels de magasinage

Les matériels de magasinage, distribués sous les marques Loc et Manitou sont destinés à la manutention en entrepôt. De nombreuses différenciations permettent d'adapter le matériel à des usages spécifiques. La division IMH dispose d'une très forte expertise dans le secteur des matériels spécifiques.



Fabrication de mâts

Le mât constitue l'élément central du chariot élévateur. La diversité des applications nécessite d'adapter le mât frontal des chariots afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Les principales différenciations portent sur la hauteur et la capacité de levage.

La fabrication de mâts est destinée aux besoins internes du groupe ainsi qu'aux besoins de la société Toyota Industrial Equipment, basée à Ancenis.



Gestion de flotte

Soucieuse de répondre aux besoins opérationnels de certains clients grands comptes, la division IMH gère en direct la maintenance de certaines flottes de chariots industriels qui lui sont propres. Les contrats de maintenance les plus significatifs portent sur un parc de matériels de manutention pour PSA.

■ DIVISION CE – ÉQUIPEMENTS COMPACTS

La division Compact Equipment conçoit, assemble et distribue des matériels compacts de manutention. La largeur de la gamme permet d'offrir aux distributeurs un panel attractif et complémentaire destiné à répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs finaux. L'ensemble des produits de la division CE est commercialisé sous les marques Gehl et Mustang. Par ailleurs, une gamme complète d'accessoires est distribuée sous la marque Edge.

Minichargeurs a roues ou « Skidsteers »

Les minichargeurs sont des produits compacts de manutention à la fois très agiles et polyvalents. Le mode de direction par blocage des roues d'un côté de l'appareil leur permet de pivoter de 360° sur place. Leur petite taille les rend utilisables dans des environnements encombrés. Les machines, simples et robustes, acceptent de porter de multiples accessoires leur permettant de répondre à de très nombreuses applications.

Les secteurs d'application des minichargeurs sont principalement la construction et l'agriculture et marginalement les applications industrielles.



Minichargeurs a chenilles ou « track loaders »

La division développe depuis 2011 une gamme de minichargeurs mus par des chenilles au lieu de roues, ce qui leur donne une agilité toute particulière sur les sols meubles. Ce type de matériel est principalement utilisé dans la construction et l'agriculture.



Chariots telescopiques

La gamme de chariots télescopiques rattachée à la division Compact Equipment est exclusivement composée de matériels simples et robustes adaptés au marché nord américain. La clientèle de ce type de matériel est principalement constituée de loueurs nationaux ou régionaux.



Chargeuses articulées

Les chargeuses articulées conçues, assemblées et commercialisées par Manitou Americas sont des matériels polyvalents permettant de réaliser des opérations de manutention et de reprise de charge, dans des espaces exigus. La gamme de produits développée par la division se concentre sur les matériels compacts de faible capacité.



Minipelles

La division distribue une gamme de minipelles acquises auprès d'un acteur tiers du marché. Ce type de matériel, plus tourné vers les applications de travaux publics, est maintenu en complément de gamme dans la division.



1.4 RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES ET ORGANIGRAMME DETAILLÉ DU GROUPE

■ PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

Manitou Americas

One Gehl Way
West Bend Wisconsin 53095 – Etats-Unis

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Distribution de l'ensemble des produits du groupe pour les Etats-Unis et des produits Compact Equipment dans les pays non couverts par des filiales commerciales du groupe.

Conception et assemblage de matériels compacts. La société, dont le siège social est à West-Bend dans le Wisconsin, dispose de trois établissements de production localisés à Yankton et Madison dans le South-Dakota et à Waco au Texas, ainsi que d'une plateforme de distribution de pièces de rechange à Belvidere dans l'Illinois.

<i>en normes IFRS</i>	2013	2013	2012*	2012*
Chiffre d'affaires	361,5 M\$	272,2 M€	352,8 M\$	274,6 M€
Résultat net	14,0 M\$	10,5 M€	45,2 M\$	35,2 M€
Effectifs fin de période		710		717

*Chiffres 2012 retraités de l'application de la norme IAS19 révisée

Manitou Italia

Via Emilia – Cavazzona
41013 Castelfranco – Italie

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Conception, assemblage et distribution de chariots tout terrain télescopiques à bras fixes et rotatifs ainsi que de chariots télescopiques de fort tonnage. La société distribue par ailleurs l'ensemble des produits du groupe sur le territoire italien.

<i>en normes IFRS</i>	2013	2012
Chiffre d'affaires	183,2 M€	178,9 M€
Résultat net	8,9 M€	6,1 M€
Effectifs fin de période	253	252

Manitou UK Ltd

Ebblake Industrial Estate
Verwood - Dorset BH 31 6BB – Royaume-Uni

Filiale à 99,4% de Manitou BF

Activité : Distribution des produits du groupe pour le Royaume-Uni et l'Irlande

<i>en normes IFRS</i>	2013	2013	2012*	2012*
Chiffre d'affaires	75,2 M£	88,6 M€	81,5 M£	100,5 M€
Résultat net	0,8 M£	0,9 M€	2,0 M£	2,5 M€
Effectifs fin de période		41		41

*Chiffres 2012 retraités de l'application de la norme IAS19 révisée

Manitou Deutschland GmbH

Diesel Strasse 34
61239 Ober Mörten – Allemagne

Activité : Distribution des produits du groupe pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse.

Filiale à 100% de Manitou BF

<i>en normes IFRS</i>	2013	2012
Chiffre d'affaires	84,6 M€	86,4 M€
Résultat net	1,4 M€	2,1 M€
Effectifs fin de période	26	28

Manitou Benelux SA

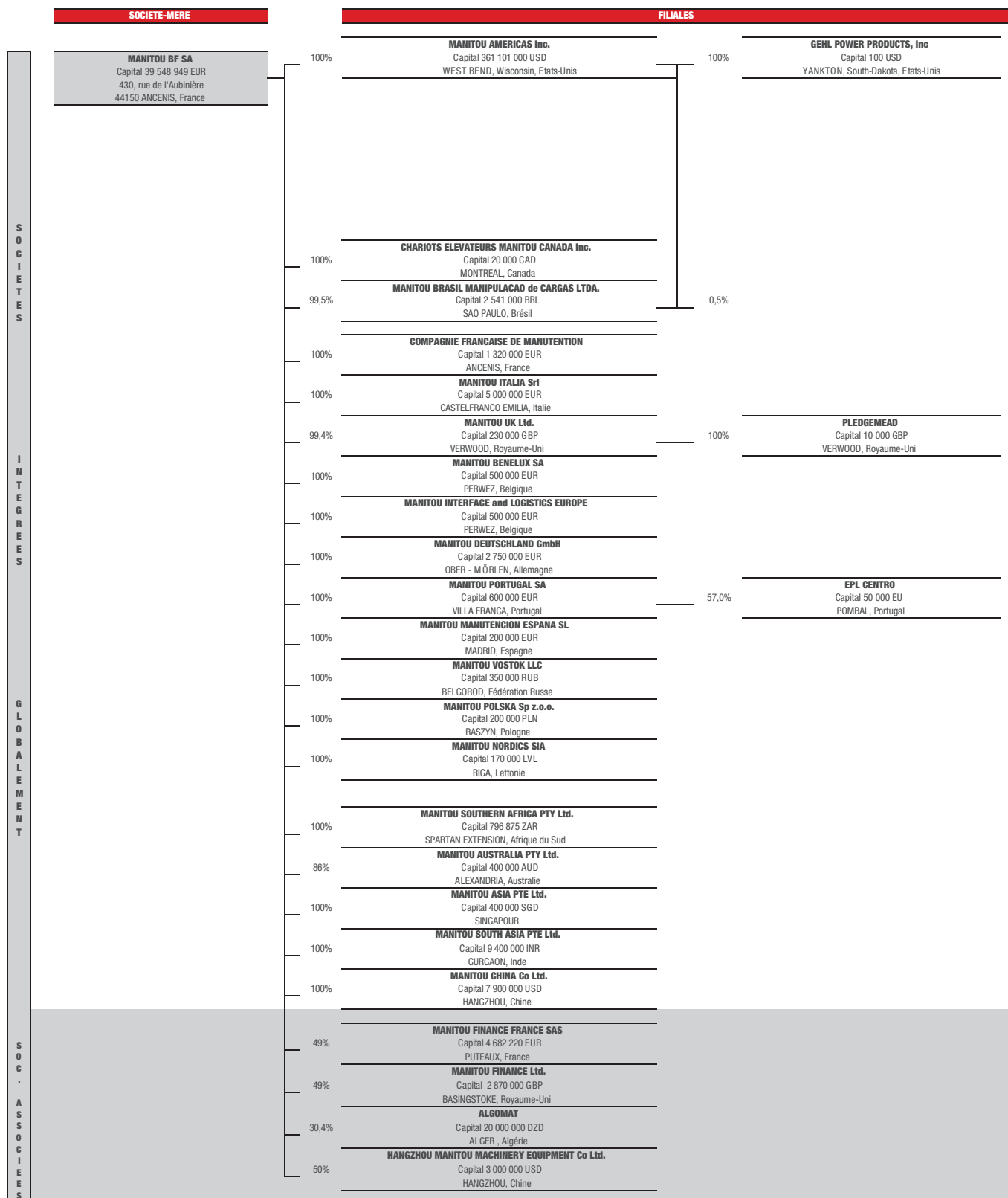
Chaussée de Wavre - Zoning Industriel
1360 Perwez – Belgique

Activité : Distribution de l'ensemble des produits du groupe pour la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Filiale à 100% de Manitou BF

<i>en normes IFRS</i>	2013	2012
Chiffre d'affaires	69,2 M€	79,9 M€
Résultat net	1,2 M€	0,9 M€
Effectifs fin de période	19	20

■ ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31.12.2013



Le groupe s'est par ailleurs implanté à Dubaï où une filiale est en cours de constitution afin de développer l'activité au Moyen-Orient. Les pourcentages présentés sont à la fois des pourcentages en capital et des pourcentages en droits de vote car ils sont équivalents.

1.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

■ IMMOBILISATIONS CORPORELLES EXISTANTES

Les principaux bâtiments détenus en pleine propriété sont :

Pays	Localité	Surface approximative en m ²	Principales fonctions
France	Ancenis, 44	82 000	Siège de la division RTH, centre de recherche de la division RTH, assemblage de chariots télescopiques et de chariots à mâts.
	Ancenis, 44	30 000	Centre Logistique de Pièces de Rechange.
	Candé, 49	9 500	Centre de recherche et de production de nacelles.
	Laillé, 35	10 000	Centre de production de chariots télescopiques compacts.
	Beaupréau, 49	8 000	Siège de la division IMH, centre de recherche IMH, centre d'assemblage des chariots à mâts, chariots embarqués et matériel de magasinage.
	La Verrie, 85	5 400	Immeuble de placement.
Italie	Castelfranco, ER	18 600	Centre de recherche et d'assemblage des chariots télescopiques rotatifs et de fort tonnage.
Etats-Unis	West Bend, WI	14 000	Siège et centre de recherche de la division Compact Equipment.
	Madison, SD	24 000	Centre de production des minichargeurs.
	Yankton, SD	16 900	Centre de production des chariots télescopiques de la division Compact Equipment.
	Waco, TX	11 600	Centre d'assemblage de chariots à mâts et de chariots embarqués.
Singapour	Singapour	3 900	Bureaux, atelier de préparation et stockage des pièces de rechange. (acquis en janvier 2013).

■ PRINCIPAUX BÂTIMENTS EN LOCATION

Pays	Localité	Surface approximative en m ²	Principales fonctions
France	Ancenis, 44	2 700	Siège du groupe
Etats-Unis	Belvidere, IL	16 400	Centre de pièces de rechange



2.

RAPPORT DE GESTION 2013

	PAGE
2.1 Rapport d'activité	15
2.2 Résultat	18
2.3 La Recherche et le Développement	24
2.4 Événements postérieurs à la clôture	26

L'année 2013 aura été une année de transition pour le groupe, qui a du ajuster sa stratégie dans un environnement sous tension.

Le chiffre d'affaires 2013 ressort en recul de -7% par rapport à l'exercice précédent, à 1 176 M€, impacté notamment par :

- l'arrêt de la distribution des produits Toyota sur la France (-4%),
- les effets de change : dévaluation des devises dans les pays émergents (AUD, ZAR) et parité EUR/USD (-2%).

A périmètre et taux de change constants, le groupe enregistre un palier avec un chiffre d'affaires stable par rapport à l'exercice précédent.

Pour la division RTH, le premier semestre 2013 aura été marqué par une montée en cadence difficile de la production, à la fois sur les sites de production en France et aux Etats-Unis. La facturation 2013 s'en retrouve affectée à 810 M€ pour 857 M€ en 2012.

Pour la division IMH, l'année 2013 est marquée par l'arrêt de la distribution des chariots Toyota en France et le lancement sur le même territoire du chariot industriel Manitou, déjà commercialisé à l'étranger. Le chiffre d'affaires 2013 ressort en net recul à 124 M€ pour 163 M€ en 2012 (dont 45 M€ sur l'activité Toyota).

Pour la division CE, le chiffre d'affaires a progressé aux Etats-Unis où la demande reste forte avec un carnet de commandes à fin décembre 2013

de 2 117 unités. Le chiffre d'affaires reste pourtant stable à 242 M€ pour 245 M€ en 2012, impacté par la diminution des ventes en Europe du Nord et une parité €/USD défavorable.

Le recul du chiffre d'affaires du groupe se traduit par une performance financière détériorée avec un résultat opérationnel courant à 1,8% du chiffre d'affaires soit 21,2 M€ pour 45,3 M€ soit 3,6% en 2012. La performance est impactée par une pression concurrentielle accrue et la difficulté à répercuter les surcoûts générés par les évolutions normatives des moteurs.

Après prise en compte de frais non récurrents liés à l'impairment d'actifs incorporels pour des projets jugés non stratégiques pour l'avenir et de frais d'organisation, le résultat net part du groupe recule à 0,7 M€, pour 45,4 M€ en 2012.

Il est à noter que le résultat net 2012 intégrait un produit d'impôt lié à l'activation de pertes reportables liées aux exercices antérieurs de sa filiale américaine pour 15 M€.

La situation bilancielle du groupe reste bonne avec des capitaux propres qui représentent 50% du total du bilan, une dette nette de 85 M€ et un ratio de gearing⁽¹⁾ qui s'améliore à 20%.

(1) Gearing : définition au paragraphe 2.2.9.

2.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.1.1 PERFORMANCE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires 2013 ressort en recul de -7%, marqué par :

- l'arrêt de l'activité de distribution de produits Toyota en France,
- une dévaluation très forte des devises en pays émergents (ZAR, AUD),
- un marché de la construction toujours au ralenti en Europe,
- un secteur minier moins dynamique.

Toutefois, tout au long de l'exercice 2013, le niveau des prises de commandes a sensiblement progressé (+9%) grâce :

- au redémarrage des commandes en provenance des loueurs européens et

nord américains, qui ont relancé leurs investissements de nacelles élévatrices et de chariots télescopiques,

- au dynamisme du marché nord-américain,
- à la bonne tenue des marchés agricoles.

■ 2.1.1.1 LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le groupe est organisé en 3 divisions produits qui mutualisent leurs forces de ventes autour de 4 zones géographiques.

Le groupe est propriétaire des marques Manitou, Gehl, Mustang, Edge et Loc.

■ ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros et en pourcentage de répartition totale

Chiffre d'affaires 2012						Chiffre d'affaires 2013				
Southern Europe	Northern Europe	Americas	Apam *	Total	en M€ et % du total	Southern Europe	Northern Europe	Americas	Apam *	Total
317,7 25%	360,0 28%	58,0 5%	120,9 10%	856,6 68%	RTH	307,5 26%	350,7 30%	53,7 5%	98,6 8%	810,5 69%
120,5 10%	22,9 2%	5,5 0%	14,1 1%	162,9 13%	IMH	77,8 7%	23,7 2%	6,6 1%	15,7 1%	123,8 11%
7,1 1%	33,3 3%	186,2 15%	18,7 1%	245,2 19%	CE	7,6 1%	29,1 2%	187,1 16%	18,3 2%	242,1 21%
445,3 35%	416,1 33%	249,7 20%	153,7 12%	1 264,8 100%	Total	392,9 33%	403,5 34%	247,4 21%	132,6 11%	1 176,4 100%

* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen Orient

■ ÉVOLUTION A PERIMETRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

CA en M€					
<i>% vs CA'12</i>	CA 2012	Impact change	Impact Toyota	Evolution hors change & Toyota	CA 2013
RTH	857	-15 <i>5%</i>		-32 <i>-4%</i>	810 <i>-5%</i>
IMH	163	-2 <i>0%</i>	-45 <i>-28%</i>	8 <i>5%</i>	124 <i>-24%</i>
CE	245	-8 <i>15%</i>		5 <i>2%</i>	242 <i>-1%</i>
Total	1 265	-25 <i>-2%</i>	-45 <i>-4%</i>	-19 <i>-1%</i>	1 176 <i>-7%</i>

■ ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION

EVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION MANUTENTION TOUT TERRAIN (RTH)

La division RTH (Rough Terrain Handling : matériel tout terrain), commercialise des matériels de manutention et d'élévation de personnes dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, dans des secteurs industriels tels les mines, l'environnement, ou encore auprès de clients institutionnels, des armées, etc.

La division RTH enregistre pour 2013 un recul de -5% de ses ventes par rapport à 2012. La division représente, en 2013, 69% du chiffre d'affaires du groupe contre 68% en 2012.

L'activité de la division RTH en Europe du Sud

En Europe du Sud (307,5 M€, -3%), l'activité a été impactée par l'allongement des délais de livraison au 1er trimestre, en raison d'une montée progressive des cadences de production. Dans le secteur de la construction, toujours en difficulté, nous notons par ailleurs un recentrage des achats de matériel vers des machines moins onéreuses.

Sur les autres secteurs d'activité, tandis que l'agriculture est restée plutôt stable, l'activité nacelles a progressé grâce au renouvellement de parc chez les loueurs régionaux et nationaux, notamment en Italie et en Espagne.

L'activité de la division RTH en Europe du Nord

Le chiffre d'affaires (350,7 M€) est en retrait de -3% sur l'exercice.

La performance sur la zone est très contrastée avec un recul de -11% sur les marchés matures (UK, Benelux, Allemagne) et des progressions à deux chiffres en pays scandinaves et baltiques, Europe centrale et Russie.

Cet écart s'explique principalement par une demande agricole très forte au Nord Est de l'Europe (Russie, Pologne), alors que la demande au Nord Ouest est en recul (UK, Allemagne).

Enfin sur les marchés matures, l'allongement temporaire des délais de livraisons début 2013 a pénalisé notre prise de commandes sur le premier trimestre et consécutivement impacté notre facturation des deuxième et troisième trimestres.

L'activité de la division RTH sur le continent américain

Les activités de la division sur le continent américain sont principalement représentées par la distribution aux Etats-Unis et au Canada de chariots à mâts assemblés dans l'usine de Waco, au Texas, et de chariots télescopiques importés d'Europe. L'activité en Amérique du Sud est concentrée sur la distribution de chariots télescopiques européens.

Le chiffre d'affaires de 53,7 M€ en retrait de -7% résulte du recul des ventes en chariots à mâts tout terrain aux Etats Unis et au Canada mais masque une

progression sur le secteur agricole américain. L'activité en Amérique du Sud est également en retrait sur les ventes de chariots télescopiques, notamment en raison du ralentissement des activités minières au Chili et en Argentine.

L'activité de la division RTH sur la région APAM

Le chiffre d'affaires de 98,6 M€ régresse de 18%, ce qui fait suite à une croissance très forte en 2012 (+36%).

Le fort développement passé dans les activités minières (Océanie, Afrique du Sud, Inde) connaît un palier, ce qui se traduit par le non renouvellement en équipement de manutention.

La zone est concernée d'autre part par la faiblesse des devises, impactant le chiffre d'affaires RTH en APAM de -8%.

ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION INDUSTRIAL MATERIAL HANDLING (IMH)

La division IMH commercialise des matériels de manutention et de magasinage destinés aux applications industrielles, des services de gestion de parc de matériel de manutention et fournit une prestation de sous-traitance de mâts pour le compte de Toyota. Elle représente, en 2013, 11% du chiffre d'affaires du groupe à 123,8 M€.

Le chiffre d'affaires 2013 est en recul (-24%), en raison de l'arrêt de la distribution de chariots Toyota en France à compter du 1^{er} Janvier 2013 (-45 M€). Afin de pallier à cette baisse d'activité, le groupe a ouvert à la commercialisation en France son chariot contre-poids thermique « MI » distribué jusqu'alors à l'étranger et pour lequel les retours du marché restent prometteurs.

L'activité de la division IMH en Europe du Sud

Le chiffre d'affaires de 77,8 M€ enregistre une contraction de -35 % par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par :

- l'arrêt de la distribution des chariots Toyota, remplacés partiellement par le MI,
- l'arrêt de la fabrication d'une gamme de mâts pour chariots électriques Toyota.

La réception du chariot industriel thermique Manitou par le marché français a été très bonne et le niveau des ventes pour la 1ère année de distribution en France est encourageant pour l'avenir.

L'activité de la division IMH en Europe du Nord

Le chiffre d'affaires de 23,7 M€ réalisé en Europe du Nord enregistre une croissance de 4% par rapport à 2012. Le développement de la zone est réalisé par la progression des ventes de chariots industriels (en dépit d'un lent démarrage en Russie), tandis que les ventes de chariots embarqués et chariots semi-industriels régressent au Benelux et dans les pays scandinaves.

L'activité de la division IMH sur le continent américain

L'activité de la division est principalement constituée de la distribution aux Etats-Unis et au Canada de chariots à mâts semi industriels et de chariots embarqués assemblés dans l'usine de Waco au Texas et par la distribution de chariots industriels Manitou en Amérique du Sud.

En 2013, le chiffre d'affaires de 6,6 M€ enregistre une progression de 17% par rapport à 2012, croissance réalisée sur l'ensemble du continent.

L'activité de la division IMH sur la région APAM

Dans la région APAM, la division distribue des chariots à mâts et des chariots industriels. L'activité est principalement réalisée en Afrique australe et en Australie.

Le chiffre d'affaires de 15,7 M€ enregistre une progression de 11% par rapport à 2012, tirée par la distribution du chariot industriel lancé en février 2012.

Le chiffre d'affaires progresse significativement en Afrique centrale et Moyen Orient, zone qui représente désormais 23% des ventes sur la zone APAM vs. 11% en 2012.

En 2013, le poids de l'achat revente représente 45% du chiffre d'affaires de la division IMH.

■ ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION COMPACT EQUIPMENT (CE)

La division Compact Equipment commercialise sous les marques Gehl, Mustang et Edge des matériels compacts dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et dans une moindre mesure de l'industrie. En 2013, le chiffre d'affaires de 242,1 M€ de la division représente 21% des ventes du groupe. Retraité des effets de change, le chiffre d'affaires progresse de 2%.

L'activité de la division CE sur le continent américain

Le chiffre d'affaires 2013 reste stable par rapport à 2012.

Le chiffre d'affaires des chariots télescopiques, majoritairement vendus aux sociétés de location, bénéficie pleinement du rebond du marché américain et progresse de 19%.

Les ventes de minichargeurs reculent, elles, de 13%, pénalisées par le renchérissement des produits suite à l'introduction de nouvelles motorisations iTierIV et Tier IV conformément aux normes en vigueur, alors que les principaux acteurs du marché continuent de proposer des machines équipées de moteurs anciennes générations.

L'activité de la division CE en Europe du Sud

La division a réalisé un chiffre d'affaires de 7,6 M€ en croissance de 7% par rapport à 2012. Après un retrait particulièrement marqué en Italie, premier marché européen du minichargeur, le marché sud européen reste morose. Les ventes de chargeuses articulées reculent face à la concurrence des constructeurs européens.

La division Compact Equipment a toutefois réussi à développer ses ventes en minichargeurs à chenilles.

L'activité de la division CE en Europe du Nord

La division fait état d'un chiffre d'affaires de 29,1 M€ en 2013, en recul de 12% par rapport à 2012.

La division connaît un recul de ses ventes de minichargeurs en Russie, ainsi qu'un recul des ventes de chargeuses articulées en Allemagne et en Pologne.

L'activité de la division CE sur la région APAM

Le chiffre d'affaires de 18,3 M€ régresse de -2% sur l'exercice, principalement en Asie.

■ 2.1.1.2 LE CARNET DE COMMANDES PAR DIVISION

La notion de carnet de commandes est définie au paragraphe 2.2.9 de ce document.

Le carnet de commandes se répartit par division de la façon suivante :

<i>(en nombre d'unités)</i>	31.12.2012	30.06.2013	31.12.2013
RTH	3 900	4 589	4 140
IMH	1 369	906	1 070
CE	1 440	1 620	2 117
Total groupe	6 709	7 115	7 327

Le niveau du carnet de commandes à fin décembre 2013 est en progression par rapport à celui de fin décembre 2012. Le carnet de la division Compact Equipment intègre de nombreuses commandes loueurs livrables début 2014.

2.1.2 RÉPARTITION DES VENTES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits destinés aux marchés de la construction, de l'agriculture et des industries.

DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, à l'exception du marché américain, le niveau d'activité reste très bas et très concurrenté.

Les ventes de chariots télescopiques et chariots à mâts sont globalement en retrait. Le marché des nacelles progresse quant à lui très fortement, bénéficiant du retour des sociétés de location, après plusieurs années sans investissements majeurs, du fait du vieillissement de leurs parcs de matériels dépassant ainsi en 2013, le point haut de nos historiques de facturation sur ce type de matériel.

En Amérique du Nord, le secteur connaît une reprise solide tirée par la remontée constante des mises en chantier qui a mécaniquement tiré nos ventes de chariots télescopiques à destination des loueurs, principaux acteurs de ce marché.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2013 dans le marché de la construction représente 37% du chiffre d'affaires soit un niveau équivalent à celui de 2012.

DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, après plusieurs années de croissances fortes, le marché se stabilise sur l'ensemble des continents. Les niveaux de prix du lait, de la viande, des céréales, etc. restent élevés, favorisant le renouvellement des matériels.

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe dans le secteur agricole représente 36% du chiffre d'affaires consolidé en 2013 par rapport à 33% en 2012.

DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE, où le groupe est présent dans des activités aussi variées que l'industrie manufacturière, les mines, l'industrie du bois, l'industrie pétrolière et gazière, le retraitement de déchets, la transformation des matériaux et la logistique, la croissance marque le pas.

Si les ventes continuent de progresser dans les activités pétrolières, l'industrie manufacturière reste atone, tandis que le secteur minier connaît un ralentissement des investissements.

Le secteur des industries représente 27% du chiffre d'affaires consolidé en 2013, par rapport à 29% en 2012.

Concernant la saisonnalité, l'activité construction est à son point le plus haut en terme d'activité à la sortie de l'hiver. Concernant l'activité agricole, le printemps et l'été représentent des pics d'activité.

En tant que fabricant de machines, l'activité du groupe est également soumise au climat économique global.

2.1.3 POSITION CONCURRENTIELLE

Depuis l'origine, le groupe Manitou a fondé son modèle économique sur trois métiers essentiels : la conception, l'assemblage et la distribution. Cette stratégie de développement a permis de concentrer nos efforts sur l'innovation produits, la mise en place d'outils industriels performants et flexibles, et la construction de solides réseaux de distributeurs indépendants. Les principaux concurrents opèrent sur leurs secteurs respectifs depuis de nombreuses années.

Pour les divisions RTH et CE, les principaux concurrents sont les suivants :

Dénomination	Nationalité	Coté / Non coté
JCB	Grande Bretagne	Non coté
Merlo	Italie	Non coté
JLG (groupe Oshkosh)	Etats-Unis	Coté
Genie (groupe Terex)	Etats-Unis	Coté
Bobcat (groupe Doosan)	Corée du Sud	Coté
Haulotte	France	Coté
Caterpillar	Etats-Unis	Coté
Ausa	Espagne	Non coté
Dieci	Italie	Non coté
CNH	Etats-Unis	Coté
John Deere	Etats-Unis	Coté
Claas	Allemagne	Non coté

Pour la division IMH, les principaux concurrents sont :

Dénomination	Nationalité	Coté / Non coté
Kion	Allemagne	Non Coté
Jungheinrich	Allemagne	Coté
Nacco	Etats-Unis	Coté
Toyota	Japon	Coté

2.2 RÉSULTAT

2.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en M€	2012*	2013
Chiffre d'affaires	1 264,8	1 176,4
Marge sur coût des ventes	177,6	162,8
% du C.A.	14,0%	13,8%
Résultat opérationnel courant	45,3	21,2
% du C.A.	3,6%	1,8%
Restructuration & Dépréciation des actifs	1,0	-4,7
Résultat opérationnel	46,3	16,4
% du C.A.	3,7%	1,4%
Résultat financier	-10,8	-9,9
Quote-part dans les entreprises associées	1,4	1,6
Impôts	8,7	-7,4
Résultat net - Part du Groupe	45,4	0,7

*Chiffres 2012 retraités de l'application de la norme IAS19 révisée

Si le groupe a réussi à maintenir son niveau d'activité, à périmètre et taux de change équivalents, dans un contexte économique difficile, le chiffre d'affaires consolidé ressort en recul de -7%, du fait de l'arrêt de la distribution des chariots Toyota en France et du redressement de l'euro par rapport aux autres devises.

Les renchérissements des matériels liés aux évolutions normatives sur les moteurs ainsi que les effets de change ont été en grande partie répercutés dans le prix de ventes des machines. Le groupe bénéficie par ailleurs de réductions sur ses coûts d'achats, premiers effets du plan initié en 2012.

La marge sur coût des ventes enregistre tout de même un léger retrait par rapport à 2012 de 0,2%, soit -15 M€ en valeur, en raison de la moindre absorption des charges fixes résultant de volumes de production moins importants.

Les efforts de recherche et développement augmentent de 2,7 M€ ayant essentiellement porté en 2013 sur les adaptations aux nouvelles générations de moteurs. Ces frais portant sur des évolutions normatives, ne sont pas capitalisés. Les frais de recherche et développement atteignent 2,1% du chiffre d'affaires sur l'exercice 2013.

Le résultat opérationnel est aussi impacté par des écarts de change défavorables enregistrés en autres charges d'exploitation pour un montant de -4,1 M€ en 2013 (contre +0,1 M€ en 2012).

L'exercice 2012 avait par ailleurs enregistré un effet favorable et non récurrent lié à une reprise de provision pour créances douteuses du fait de l'amélioration du taux de sinistralité du marché américain.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat opérationnel courant de 2013 apparaît en recul de -24,1 M€ par rapport à 2012.

A noter des charges non récurrentes de 2,2M€ liées à la repriorisation des projets de développement produits des divisions RTH et IMH ainsi que des coûts de restructuration de 3,9M€ qui accompagnent l'évolution de la gouvernance du groupe et la restructuration de la filiale portugaise.

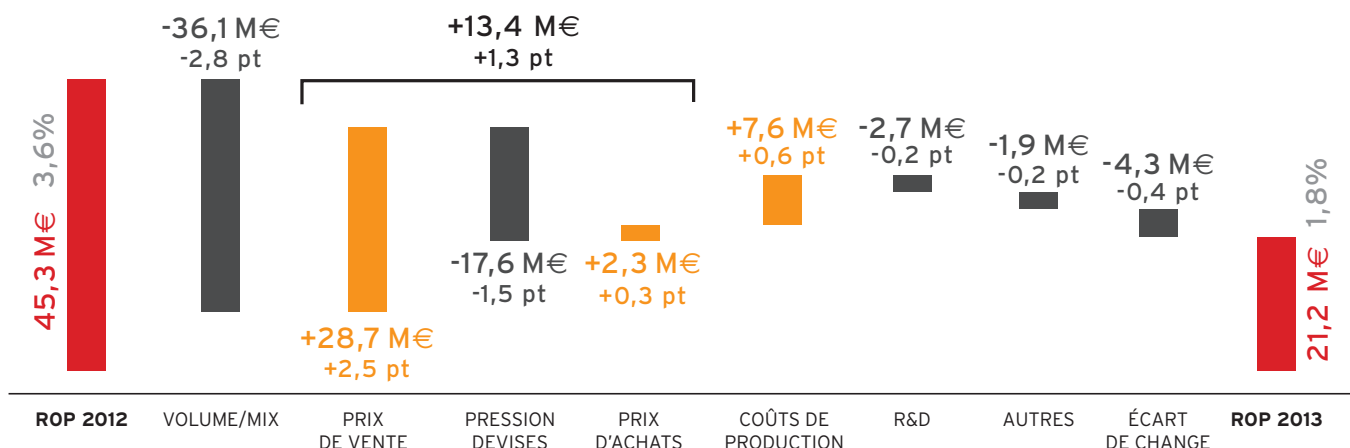
Les charges financières restent stables sur l'exercice.

Le résultat des sociétés mises en équivalence principalement constituées des sociétés de financement Manitou Finance France et Manitou Finance Ltd progresse de 16% à 1,6 M€.

Le résultat est également impacté par une charge d'impôt de -7,4 M€ en 2013 par rapport à un produit de 8,4 M€ en 2012, année pour laquelle le groupe avait activé des actifs d'impôts différés à hauteur de 15 M€ compte tenu du retour à profitabilité de l'entité Manitou Americas.

Le résultat net part du groupe est arrêté à +0,7 M€.

■ ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DU GROUPE ENTRE 2012 ET 2013



2.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT PAR DIVISION

en M€	RTH	IMH	CE	2012*	RTH	IMH	CE	2013
Chiffre d'affaires	856,6	162,9	245,2	1 264,8	810,5	123,8	242,1	1 176,4
Marge sur coût des ventes	115,2	22	40,4	177,6	105,3	14,1	43,3	162,8
% CA	13,4%	13,5%	16,5%	14,0%	13,0%	11,4%	17,9%	13,8%
Résultat op. courant	27,6	2,6	15,1	45,3	12,0	-3,8	13,0	21,2
% CA	3,2%	1,6%	6,2%	3,6%	1,5%	-3,1%	5,4%	1,8%
Restructuration & impairment	-0,1	1,1	0	1,0	-4,1	-0,0	-0,7	-4,7
Résultat opérationnel	27,6	3,6	15,1	46,3	7,9	-3,8	12,3	16,4
% CA	3,2%	2,2%	6,2%	3,7%	1,0%	-3,1%	5,1%	1,4%

*Chiffres 2012 retraités de l'application de la norme IAS19 révisée

■ COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION RTH (MATÉRIEL TOUT TERRAIN)

La division a connu un recul de ses ventes de -5% par rapport à 2012.

L'année a été marquée par la poursuite des projets de fiabilisation et de fluidification de l'outil de production et de la chaîne logistique afin de pouvoir mieux répondre à la demande commerciale, de pouvoir ajuster plus rapidement et plus efficacement l'ensemble de la chaîne opérationnelle et de faire progresser le niveau de qualité et de fiabilité des machines.

La marge sur le coût des ventes ressort à 13% en recul de -0,4 point par rapport à 2012. La division ne parvient pas à absorber la perte de marge générée par la baisse des volumes (-0,9 point) et les évolutions normatives des moteurs (-0,9 point), malgré des efforts significatifs pour comprimer ses charges fixes, ses coûts d'achat (+0,7 point) ainsi que les coûts de non qualité (+0,7 point).

Pour plus d'information sur les évolutions normatives de motorisation (descriptif et impacts), il conviendra de se reporter aux paragraphes 2.3 et 3.2.6 du présent document.

Sur le plan commercial, la division a dû s'adapter à un marché en évolution avec des ventes à l'étranger moins rémunératrices en raison d'impact change (-1,5 point) et un mix produit défavorable, résultant du ralentissement des activités minières et des investissements de machines pour grande hauteur (-0,5 point).

Ces éléments défavorables ont été partiellement compensés par des hausses de prix.

Par ailleurs, la division a poursuivi ses projets de recherche et développement avec une part toujours plus grande de l'adaptation des machines aux nouvelles normes réglementaires sur les moteurs, non éligible à une activation des charges engagées.

Compte tenu de ces éléments, les charges de recherche et développement progressent de 10% à 18 M€, contre 16 M€ en 2012, soit 0,3 point de marge opérationnelle.

La division voit ses charges commerciales et marketing se stabiliser après plusieurs années en fort développement.

Des arbitrages ont pu être faits pour restreindre les coûts centraux, ce afin de permettre une présence terrain accrue notamment dans les zones à fort développement commercial.

Le résultat opérationnel courant est arrêté à 12 M€, soit 1,5% en 2013, en retrait de -1,7% par rapport à l'exercice antérieur.

La division, sur l'exercice, a enregistré des charges non récurrentes, correspondant à une repriorisation des projets de son plan gamme. Elle enregistre également des charges exceptionnelles liées aux coûts de restructuration du groupe, qui impacte financièrement toutes les divisions.

Les efforts opérationnels réalisés en 2013 devront se traduire progressivement par une amélioration du profil financier de la division.

■ COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION IMH (MATÉRIEL DE MANUTENTION INDUSTRIEL)

L'exercice 2013 est, pour la division IMH, le premier exercice avec une offre commerciale exclusivement « Manitou » homogène sur l'ensemble des pays, suite à l'arrêt de la distribution de produits Toyota sur la France fin 2012.

Le chiffre d'affaires est arrêté à 123,8 M€, en recul de 24% par rapport au chiffre d'affaires 2012. Toutefois, le chiffre d'affaires sur un périmètre équivalent (hors Toyota) progresse de +4% sur l'exercice.

La division a poursuivi les efforts engagés pour améliorer la rentabilité de ses produits à la fois au travers d'une politique achat ambitieuse mais également grâce à une meilleure efficacité de production (+0.6%). Elle n'a toutefois pu totalement compenser l'impact de la baisse des volumes de ventes (-2,7%).

La marge sur coût des ventes ressort à 11,4% en recul de -2,1% par rapport à 2012. Les moyens commerciaux, marketing et services alloués à la division ont été ajustés pour tenir compte de l'évolution de son périmètre.

Le résultat opérationnel courant de la division est arrêté à -3,8 M€ par rapport à un gain de 2,6 M€ en 2012.

La division a comptabilisé sur 2013 une plus value de cession exceptionnelle sur la vente de son ancien site industriel en Chine. Cet impact favorable est compensé par un ajustement enregistré sur des coûts de développement.

La contraction du Chiffre d'affaires change en profondeur les équilibres financiers de la division, qui doit rechercher un nouveau plateau d'existence, pour assurer son développement.

■ COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION CE (COMPACT ÉQUIPEMENT)

Le chiffre d'affaires de la division Compact Equipment est arrêté à 242 M€, en léger retrait par rapport au chiffre d'affaires 2012 de 245 M€. Cette relative stabilité masque un effet de change de 8 M€ soit -3% et un très fort contraste avec des ventes de chariots télescopiques en forte progression tandis que les ventes de minichargeurs reculent.

La division a bénéficié du dynamisme du marché nord américain qui représente 75% de son activité.

Les grands acteurs du secteur de la location, après avoir longtemps limité leurs investissements, ont poursuivi le renouvellement de leurs parcs de matériel. Ce phénomène a particulièrement favorisé les ventes de chariots télescopiques, produits presque exclusivement distribués au travers de ce canal.

Les ventes de minichargeurs à chenilles progressent également en raison de l'attractivité des produits et d'un marché dynamique.

Les minichargeurs à roues voient par contre leurs ventes diminuer. La division a lancé les premiers minichargeurs équipés de motorisation Tier IV sur le marché nord américain, démontrant sa maîtrise technologique. Toutefois la sensibilité au prix sur ce type de matériel reste importante et le renchérissement des produits en a pénalisé, à court terme, le développement commercial dans un contexte très concurrentiel.

Dans ce contexte, la marge sur coût des ventes progresse de +1,4 point à 17,9%.

La division aura mené sur l'exercice 2013 un plan de rationalisation de ses frais fixes, ce qui a permis de clôturer le résultat opérationnel à 5,4% en recul de 6,2% par rapport à 2012 alors que la division avait enregistré en 2012 un ajustement favorable lié à l'amélioration de la recouvrabilité des clients nord américains qui avait pesé favorablement pour 1,5% dans le résultat.

Les ambitions pour la division CE sont fortes avec un objectif d'atteindre le top 3 mondial sur le marché des mini-chargeurs, par le gain de part de marché sur le marché nord américain et un développement des ventes export.

2.2.3 STRUCTURE FINANCIÈRE

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation, hors créances de financement des ventes (BFR) de 347 M€ fait état d'une réduction de 9% résultant notamment du recul de 8% du chiffre d'affaires ainsi que la cession de créances de carry back de Manitou BF pour 21 M€.

Rapporté en nombre de jours de chiffre d'affaires le BFR reste stable à 107 jours contre 108 jours au 31 décembre 2012.

Les stocks continuent à intégrer 17 M€ de moteurs Euro IIIA et Euro IIIB destinés à l'assemblage de machines conformes à ces normes jusqu'à l'arrivée de machines respectivement Euro IIIB et Euro IV qui continueront à être introduites progressivement. Ces stocks ont été constitués de façon volontariste pour sécuriser la phase d'évolution normative. Le groupe utilisera en priorité ces générations de moteurs avant de basculer vers les nouvelles générations moins polluantes mais beaucoup plus onéreuses.

2.2.4 INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés en 2013 ont été de 27,1 M€ par rapport à 27,7 M€ en 2012. Ils ont consisté en 2,6 M€ d'activation de frais de développement, de 1,8 M€ de projets et infrastructure informatique, de 12,8 M€ d'infrastructures (dont 7,6 M€ pour le rachat d'un bâtiment,

Les capitaux propres s'élèvent à 413 M€ contre 435 M€ au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, ils représentent 50% du total du bilan contre 51% en 2012. La variation intègre notamment le paiement de dividendes pour 18 M€.

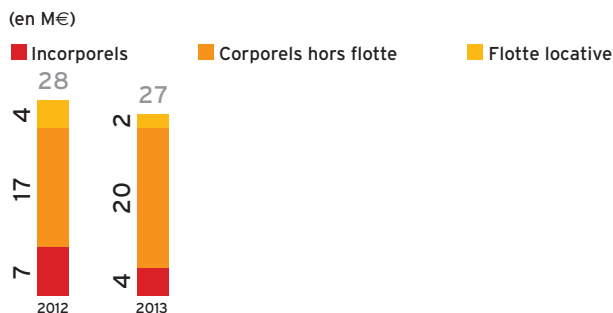
Sous les effets d'un ralentissement de l'activité, du paiement de dividendes mais aussi de la cession de créances de carry back, la dette nette est arrêtée à 85 M€, en diminution de 18 M€ par rapport à décembre 2012. Elle représente un gearing* de 20,2% en amélioration de 3,4 points par rapport à l'exercice précédent.

* terme défini au paragraphe 2.2.9 du présent document.

précédemment en location, hébergeant la filiale de Singapour), de 5,3 M€ d'outils industriels, de 2,3 M€ de matériel de flotte de location et enfin de 2,3 M€ d'autres projets..

■ SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

en milliers d'€	31.12.2012	31.12.2013
Frais de développement	4 034	2 590
Autres immobilisations incorporelles	3 463	1 764
Total immobilisations incorporelles	7 496	4 355
Terrains	668	87
Constructions	2 476	9 388
Installations techniques, matériel et outillages	5 412	5 299
Flotte locative	3 744	2 338
Autres immobilisations corporelles hors flotte	4 964	2 291
Immob. corporelles en cours	2 964	3 297
Total immobilisations corporelles	20 227	22 700



■ PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

A la date de dépôt du document de référence, il n'existe pas de projet unitairement significatif engagé (c'est-à-dire supérieur à 3 M€).

■ PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A REALISER

Les principaux investissements à venir portent sur la poursuite de la modernisation d'installations industrielles, l'extension ou l'acquisition de bâtiments, le renouvellement de flottes locatives et la modernisation de systèmes d'information. Il n'existe, à la date de dépôt du document de référence, aucun projet d'investissement individuellement significatif.

2.2.5 FLUX DE TRÉSORERIE

La marge brute d'autofinancement ressort à 23,6 M€ par rapport à 37,7 M€ en 2012, impactée par la baisse du résultat opérationnel. L'amélioration du BFR de 7,2 M€, notamment portée par la réduction des créances de financement des ventes (9,3 M€), permet de dégager un excédent de trésorerie d'exploitation de 30,9 M€.

Tout en finançant les investissements nets à hauteur de 21,7 M€ (hors flotte locative) et en distribuant des dividendes à hauteur de 18 M€, la situation de trésorerie s'améliore de 23,3 M€, favorisée par la cession de créance de carry back (21 M€).

2.2.6 LA SOCIÉTÉ MÈRE MANITOU BF

■ DONNÉES EN NORMES LOCALES

Le chiffre d'affaires de l'exercice est en retrait de 3% par rapport au 31 décembre 2012 à 825,0 M€. Le résultat net est arrêté à -14,3 M€ par rapport à 39,8 M€ en 2012.

Le résultat d'exploitation ressort en pertes à 24,8 M€ principalement sous les effets du ralentissement de l'activité et d'une pression sur les marges due aux nouvelles motorisations et aux effets de change (AUD, ZAR).

Cette perte d'exploitation ainsi que la distribution de dividendes à hauteur de 18 M€ contribue à une diminution des capitaux propres de 37 M€ à 412 M€. Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2013 représente 52% du total actif. La dette nette s'élève à 156 M€ au 31 décembre 2013.

■ LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE MANITOU BF

La société Manitou BF réalise 88,7% de son activité dans la production et la distribution de produits de la division RTH, 10,9% pour les produits de la division IMH et 0,4% pour les produits de la division CE. L'activité de la division RTH fait état d'un recul de 2%, celle de la division CE de 13%. Le chiffre d'affaires de la division IMH est lui en croissance de 6% sous l'impulsion du lancement de la gamme MI en France. Par zone géographique, le chiffre d'affaires régresse de 2% en Europe du Sud, et progresse à l'inverse de 2% en Europe du Nord. Le chiffre d'affaires de la zone Amériques a connu une croissance de 24% alors que celui à destination de la zone APAM reculait de 24%. Le chiffre d'affaires de pièces de rechange et d'accessoires, stable sur l'exercice (-1%), ressort à 127,1 M€.

■ LES RÉSULTATS DE MANITOU BF

La marge brute enregistre une baisse de -0,7 point à 27,3%. Cette évolution résulte d'un mix produit défavorable et d'une contraction des marges suite aux changements de motorisation.

Les charges d'exploitation restent stables par rapport à 2012. La baisse des charges externes permet de compenser les effets de l'inflation.

Le résultat d'exploitation est arrêté à -24,8 M€, par rapport à -8,5 M€ en 2012.

Le résultat financier se dégrade de -32,7 M€ pour atteindre 12,5 M€. Ce retrait découle principalement d'une reprise sur provisions de 5,3 M€ des titres des filiales Manitou en 2013 à comparer à une reprise de 35,2 M€ en 2012 dont 32,6 M€ sur les seuls titres Manitou Americas en raison de la forte amélioration de la situation financière de la filiale, tirée par la reprise américaine. Les dividendes perçus évoluent défavorablement à 15,7 M€ en 2013 pour 18,3 M€ en 2012.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de -2,3 M€, le résultat net est arrêté à -14,3 M€ par rapport à 39,8 M€ en 2012.

■ DONNÉES EN NORMES IFRS

Les agrégats principaux de Manitou BF en normes IFRS font état d'un chiffre d'affaires de 827,0 M€, d'un résultat opérationnel courant de -13,7 M€ et d'un résultat net de -14,9 M€.

2.2.7 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES

■ MANITOU FINANCE FRANCE

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement, de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits Manitou en France.

En 2013, l'entité a réalisé une production financière de 58,6 M€, en croissance de 5%. Le résultat net ressort à 2,3 M€, mis en équivalence pour 1,1 M€.

■ MANITOU FINANCE LTD

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits Manitou au Royaume-Uni ainsi que des solutions de financement des stocks des concessionnaires.

La production financière moyen terme a atteint 73,2 M€ en 2013. Le résultat net après impôt de 1,4 M€ a été mis en équivalence à hauteur de 0,7 M€ dans les comptes du groupe.

2.2.8 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2013

■ CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 528 119 euros, correspondant à des amortissements et à la part des jetons de présence non déductibles fiscalement.

■ UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTIVITÉ ET L'EMPLOI

Les sociétés Manitou BF & CFM ont enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE pour 2,1 M€. Ce produit d'impôt a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi.

■ INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS DE MANITOU BF

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Solde 31.12.2012	Solde 31.12.2013
Paiement à 30 jours	39 840	38 858
Paiement à 45 jours		
Paiement à 60 jours	39 879	42 738
Paiement à plus de 60 jours	2 599	4 758

■ INFORMATIONS RELATIVES AUX NORMES COMPTABLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe au 31.12.2013 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Pour la publication de ses comptes au 31.12.2013, le groupe a retenu les mêmes principes que lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2012 selon les normes IFRS et a appliqué, conformément aux textes, la norme IAS19 révisée « Avantages du personnel » ainsi que l'amendement apporté à la norme IAS1.

A l'exception de Manitou Finance Ltd., de Manitou Finance France SAS, d'Algomat et Hangzhou Manitou Machinery Equipment mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

2.2.9 PRÉSENTATION DES COMPTES ET DÉFINITIONS

■ EXPLICATION DES LIGNES DE REPORTING

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de prestations de sous-traitance de mâts de chariots industriels, de location de matériel, de prestations de gestion de parc de matériels et de prestations diverses.

COÛT DES VENTES

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et services vendus qui comprennent le coût des matières et composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service, l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, équipements et matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle et les provisions de dépréciation des stocks.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais des personnels et coûts de fonctionnement, affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et prestations extérieurs et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

CHARGES & PRODUITS SUR ÉLÉMENTS NON RECURRENTS

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- constatation des pertes de valeur (impairment),
- coûts de restructuration,
- autres opérations sur titres consolidés.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL OU MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel, aussi appelé marge opérationnelle dans le présent document, intègre l'ensemble des éléments récurrents et non récurrents décrits ci-avant.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont constituées de financements accordés à des utilisateurs finaux pour acquérir des matériels du groupe. Ces clients sont soit des grands comptes, soit, le plus souvent des clients des concessionnaires Manitou. La durée des financements peut aller jusqu'à 60 mois.

Le financement des acquisitions de matériel sur bilan propre était principalement opéré par Gehl avant son acquisition par Manitou. Ce mode de financement a été remplacé depuis septembre 2010 par un partenariat avec un établissement financier tiers. Le nouveau partenariat sans participation de Manitou ni recours sur les dossiers de financement n'a plus aucun impact sur le bilan et le compte de résultat du groupe. La part résiduelle des créances restantes est principalement constituée de dossiers mis en œuvre par Gehl avant septembre 2010. Terme apparaissant également dans le document sous la dénomination «vente avec recours limité».

■ INDICATEURS FINANCIERS & AUTRES DÉFINITIONS

DETTE NETTE

La dette nette correspond à la différence entre les passifs financiers courants et non courants avec les actifs financiers courants et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

EBITDA

Résultat opérationnel +/- dotations – reprises aux amortissements et pertes de valeur.

EBITDA RECURRENT

Résultat opérationnel – charges et produits sur éléments non récurrents +/- dotations – reprises aux amortissements et pertes de valeur.

GEARING

Ratio financier mesurant le montant de la dette nette divisé par le montant des capitaux propres.

LEVERAGE

Ratio déterminé en divisant le montant de la dette nette de fin de période par l'EBITDA en 12 mois glissants. Il permet de mesurer le montant de la dette en nombre d'années d'EBITDA.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

Stocks et en-cours + clients + autres débiteurs – dettes fournisseurs – autres dettes courantes.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation exclut les créances de financement des ventes qui n'évoluent pas de façon proportionnelle à l'activité opérationnelle.

EVENT OF DEFAULT

Concrétisation du risque de crédit comme par exemple la faillite de l'entité de référence, le défaut de paiement et la restructuration.

MATERIAL ADVERSE CHANGE

Tout acte, omission, événement qui, pris isolément ou dans l'ensemble, a un effet défavorable important sur les actifs, le passif, la situation financière, ou le résultat d'exploitation, de la société emprunteuse et de ses filiales, prises dans leur ensemble, ou de l'emprunteur pris individuellement.

NEGATIVE PLEDGE

Disposition qui interdit à une partie au contrat de créer des sûretés sur certains biens spécifiés.

CROSS DEFAULT

Clause de sauvegarde qui prévoit que si l'entreprise fait défaut sur un crédit, l'ensemble des facilités qui intègrent la clause de cross default est considéré comme étant en défaut. Un seuil de déclenchement est généralement prévu.

CARNET DE COMMANDES

Ensemble des commandes clients reçues, mais non encore livrées.

ORIGINAL EQUIPMENT MANUFACTURER

Un "Original Equipment Manufacturer" (OEM) est un fabricant de matériel de manutention auprès duquel le groupe acquiert des produits qu'il distribue sous ses propres marques.

2.2.10 PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2014

Compte tenu :

- de la faible lisibilité du marché agricole,
 - d'un secteur de la construction qui présente des opportunités de croissance sur des affaires importantes, auprès des loueurs européens et nord américains, qui peuvent faire basculer le chiffre d'affaires en fonction de leur obtention ou non,
 - d'un potentiel de développement très contrasté selon les régions de ventes,
- Manitou confirme sa vision d'un chiffre d'affaires stable, à taux de change constant. Le résultat opérationnel courant est attendu en progression de 50 à 100 points de base.

Le plan de développement 2014 repose sur les priorités fixées pour chacun des périmètres :

- Division RTH : réactivité sur les livraisons, réduction des délais de développement produits, flexibilité accrue pour répondre aux loueurs et passage des normes Euro IV.
- Division IMH : poursuite de la pénétration du MI, développement du volume d'activité et notamment les produits de niches, gestion de la fin de vie de la fabrication des mats Toyota.
- Division CE : croissance aux US et hors US, développement du partenariat avec Yanmar, renforcement de l'activité auprès des loueurs, passage des normes « Final Tier IV ».
- Organisation commerciale : développer l'international, renforcer le leadership de Manitou.
- Groupe : renforcer la rentabilité, renforcer la performance, améliorer les marges.

2.3 LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

■ INFORMATIONS SUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

La mission des fonctions de recherche et développement est d'être créateur et fournisseur de perspectives d'innovation et de solutions pertinentes pour chaque client, existant ou potentiel, à travers une expertise technique et des partenariats pérennes.

En conformité avec sa stratégie, le groupe continue d'investir dans l'innovation et l'amélioration de ses produits. Les équipes de développement sont réparties dans cinq bureaux d'études et représentent 7,2% des effectifs du groupe. Les projets de développement portent d'une part sur l'innovation technique et le développement de nouveaux concepts et, d'autre part, sur les évolutions des gammes existantes destinées à préparer les évolutions réglementaires.



ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les matériels conçus et distribués par le groupe sont soumis à diverses normes réglementaires portant sur les émissions polluantes, le bruit, la visibilité, la sécurité, la compatibilité électro mécanique, l'environnement, etc. Les changements de normes font partie des contraintes habituelles de Manitou et de ses concurrents. Les échéanciers correspondants sont connus plusieurs années à l'avance.

Les principales évolutions réglementaires à venir portent sur la réduction des émissions polluantes des moteurs thermiques selon le calendrier suivant :

- A partir de 2014 : passage progressif aux normes Euro IV ou Tier IV relatives aux émissions polluantes avec des dates de mise en application dépendant de la puissance des moteurs.
- A partir de 2020 : passage progressif aux normes Euro V.

Le passage aux nouvelles normes relatives aux émissions polluantes est assoupli par deux mesures de transition :

- Clauses de flexibilité permettant aux constructeurs d'assembler un quota de machines avec des moteurs répondant aux anciennes normes. En Europe, les quotas sont déterminés en fonction de la moyenne des motorisations du même type commercialisées au cours des cinq dernières années. Aux États-Unis, les quotas sont déterminés en fonction du pourcentage de machines de même type conformes à la nouvelle réglementation. La clause de flexibilité permet aux constructeurs de continuer à acheter des moteurs d'ancienne génération postérieurement à la date de mise en œuvre de la nouvelle norme.
- Pré-stockage de moteurs. Les constructeurs sont autorisés à écouler leur stock de moteurs d'ancienne génération postérieurement à la date d'entrée

en vigueur de la nouvelle norme sans que ceux-ci ne soient imputés sur la clause de flexibilité pré citée. En Europe, les stocks d'ancienne génération doivent être écoulés dans un délai de deux ans suivant la date d'introduction de la nouvelle norme pour les matériels assujettis à la directive tracteur (engins agricoles circulant sur les routes) et sans limite de durée pour les autres matériels régis par la directive machine.

Les moteurs conformes à la nouvelle norme sont plus coûteux que les précédents, sans que Manitou ne puisse nécessairement répercuter la hausse correspondante instantanément sur ses clients (pour lesquels des moteurs plus propres n'apportent pas de surcroît d'utilité par rapport aux anciens modèles).

Compte tenu de la complexité des évolutions technologiques requises, les plannings de développement de moteurs de nouvelle génération ont connu de nombreux dérapages chez les motoristes. Ces retards ont pour conséquence de réduire le temps d'intégration des nouveaux moteurs dans les matériels du groupe.

Manitou a donc intérêt à constituer un maximum de stocks de l'ancienne génération avant le passage à la nouvelle et de retarder autant que faire se peut le passage à la nouvelle génération, afin :

- d'éviter la rupture d'offre sur les territoires nécessitant à partir d'une certaine date d'offrir des matériels conformes aux nouvelles normes ou des matériels d'ancienne génération régis dans le cadre des mesures de transition,
- de disposer de temps additionnel pour étaler le travail d'intégration des nouveaux moteurs dans les matériels et se prémunir des retards de développement en amont chez les motoristes,
- de préserver ses marges,
- de garantir un niveau de fiabilisation plus élevé des moteurs chez les motoristes.

Pour plus d'information concernant les risques liés aux évolutions normatives, il convient de se référer au paragraphe 3.2.6 du document, « Réglementations et environnement réglementaire ».

■ ÉVOLUTIONS DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

<i>en millions d'euros et % du chiffre d'affaires de l'exercice</i>	2012		2013	
	Montant	% du CA	Montant	% du CA
Frais capitalisés	4,0	0,3%	2,4	0,2%
Frais non capitalisés et dotations aux amortissements	21,6	1,7%	24,3	2,1%
Total	25,6	2,0%	26,7	2,3%

Le groupe a accentué ses dépenses de recherche et développement afin de pouvoir répondre à une évolution très importante de son plan produits dans les prochaines années et satisfaire aux évolutions normatives de ses produits.

■ NOUVEAUX PRODUITS

Le groupe poursuit le renouvellement de ses gammes de produits afin d'y intégrer les évolutions normatives requises ainsi que des améliorations substantielles pour ses utilisateurs. Les évolutions normatives mobilisent à elles seules une part importante des efforts de R&D du groupe et pèsent sur la capacité d'innovation.

L'innovation au sein de Manitou vise à offrir des solutions innovantes pour les machines, les accessoires et les services associés et à réduire le coût de fonctionnement des machines, sans nuire à la performance.

Elle est conduite à partir :

- d'études permettant de mieux comprendre et maîtriser les évolutions technologiques qui touchent les métiers du groupe,
- d'une veille permanente sur les évolutions technologiques réalisées sur des secteurs d'activité périphériques (automobile, etc.),
- de collaborations étroites établies avec des fournisseurs ou des institutions qui développent des solutions technologiques innovantes.

Elle s'attache par ailleurs à répondre aux besoins des trois types de clients que peut servir une machine :

- le propriétaire qui en attend de la performance et un retour sur investissement,
- l'utilisateur, le conducteur, qui en attend de la sécurité, de l'ergonomie et une facilité d'utilisation,
- la personne en charge de sa maintenance qui en attend de la fiabilité et un niveau de service associé élevé.

■ INFORMATION SUR LES BREVETS ET LICENCES

Le groupe dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre dans ses différents bureaux d'études.

Le nombre total de brevets actifs à la fin de l'exercice 2013 s'élève à 64. Par ailleurs 6 demandes de brevet ont été déposées en 2013.

Aucun brevet n'est individuellement stratégique pour le groupe. Ceci n'entraîne donc pas de dépendance notoire.

2.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

■ ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE ANNONCÉE LE 8 JANVIER 2014

Le Conseil d'administration a annoncé la nomination de M. Michel Denis en qualité de Directeur général, en remplacement de M. Dominique Bamas. M. Dominique Bamas avait été nommé le 6 mars 2013 comme Directeur Général à titre intérimaire.

M. Michel Denis a pris ses fonctions le lundi 13 janvier 2014 pour un mandat de 4 années venant à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

■ MANITOU DÉVOILE SES NOUVELLES AMBITIONS ET ALIGNE SON ORGANISATION POUR MIEUX SERVIR SES CLIENTS

Michel Denis, Directeur général, a présenté au Conseil d'administration du 23 avril 2014, qui l'a validée, une nouvelle feuille de route pour le groupe Manitou et un projet de plan majeur de transformation de l'entreprise destiné à la projeter vers de nouveaux horizons.

Michel Denis a déclaré : « Cette stratégie résolument tournée vers la valeur apportée à nos clients, le renforcement de notre leadership, la croissance et la rentabilité reposera sur une nouvelle organisation, plus proche de nos clients, plus entrepreneuriale, plus réactive et plus légère. Elle sera mise en œuvre dans une maîtrise des frais généraux. »

Le groupe sera organisé en 3 divisions, deux divisions produits et une division services.

– La division produits MHA (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) regroupe les sites de production français et italien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mâts industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels, de marque Manitou.

– La division produit CE (Compact Equipment – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.

– La division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de service aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette nouvelle division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 120 pays.

Une stratégie commerciale sera redéployée par gamme de produits, par zone géographique en intégrant les offres de services.

Planning

Après consultation du Comité Central d'Entreprise dont le retour est attendu en mai et en écoutant leur recommandation, le plan sera déployé sur 10 mois, la nouvelle organisation étant elle en place dès le mois de juillet.

Les objectifs stratégiques, la dimension tactique et le plan opérationnel seront présentés plus en détail lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2014.

Evolution de la gouvernance

Retour de Monsieur Dominique Bamas au Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 23 avril 2014, le Conseil d'administration a coopté Monsieur Dominique Bamas comme Administrateur indépendant de Manitou en remplacement de Monsieur Joël Goulet, démissionnaire. Dominique Bamas, Administrateur du groupe depuis 2009 avait accepté de quitter ses fonctions d'Administrateur pour assurer la Direction générale par intérim du groupe lors de la transition managériale de 9 mois en 2013.

Sa candidature sera proposée à l'AG du 5 juin 2014.

M. Marcel Braud, Président du Conseil, a déclaré : « Monsieur Dominique Bamas rejoint le Conseil, renforcé par une expérience et une connaissance du groupe qui seront riches pour le Conseil.

Les membres du Conseil ont exprimé à l'unanimité leur gratitude à M. Joël Goulet qui se retire après avoir accompagné pendant 20 ans le groupe comme Directeur général, puis comme Administrateur indépendant et après avoir soutenu la mise en place des nouvelles ambitions du groupe Manitou. »

A l'issue de cette évolution, le Conseil d'administration maintiendra sa configuration équilibrée autour de 6 administrateurs familiaux et 3 administrateurs indépendants.

Cette information sera reprise dans des termes identiques dans le communiqué de la société en date du 28 avril 2014.

■ COMMUNIQUÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2014

La société a communiqué le chiffre d'affaires du premier trimestre 2014 le 23 avril 2014 tel que repris ci-dessous :

Manitou : Chiffre d'affaires T1 2014

– Chiffre d'affaires T1 de 291 M€, +7% vs. T1 2013

– Chiffre d'affaires T1 +12% à périmètre (Toyota) et change constant vs. T1 2013

– Prises de commandes T1 de 9 500 unités, +4% en unités vs. T1'13.

– Carnet de 8 700 unités, +12% en unités vs. T1'13.

– Présentation du MHT1490, 1^{er} télescopique Manitou Euro IV / Final Tier IV.

Ancenis, le 23 avril 2014 – Michel Denis, Directeur général a déclaré : « A périmètre et taux de change constant, le chiffre d'affaires du trimestre progresse de 12% par rapport à un T1 2013 qui avait été relativement bas. Nous clôturons le trimestre avec un carnet de commandes élevé, notamment pour la division Compact Equipment.

Dans le secteur de la construction, l'activité a évolué favorablement, avec une demande des loueurs qui reste soutenue, malgré la vague de froid d'une rare intensité qui a touché l'Amérique du Nord. Dans le secteur agricole, la croissance modérée de l'activité illustre un environnement plus incertain.

Sur le plan opérationnel, la division Compact Equipment organise une montée en cadence de ses lignes de production pour répondre au niveau actuel de son carnet de commandes. Enfin, les équipes continuent à fournir des efforts de développement importants sur l'évolution normative des produits. Après le lancement courant 2013 des premiers modèles en motorisation Final Tier IV par la division CE, c'est au tour de la division RTH de présenter son premier modèle en motorisation Euro IV destiné aux applications intensives dans la construction et l'industrie. »

Chiffre d'affaires par division

<i>en millions d'euros</i>	Variation annuelle			Variation séquentielle		
	T1 2013	T1 2014	%	T4 2013	T1 2014	%
RTH	171,9	200,9	+17%	216,0	200,9	-7%
IMH	35,1	30,1	-14%	29,5	30,1	+2%
CE	64,8	60,3	-7%	58,1	60,3	+4%
Total	271,8	291,3	+7%	303,6	291,3	-4%

Chiffre d'affaires par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	Variation annuelle			Variation séquentielle		
	T1 2013	T1 2014	%	T4 2013	T1 2014	%
Europe Sud	97,3	104,3	+7%	99,7	104,3	+5%
Europe Nord	79,8	102,9	+29%	112,2	102,9	-8%
Americas	64,6	56,5	-13%	57,1	56,5	-1%
APAM	30,2	27,6	-8%	34,5	27,6	-20%
Total	271,8	291,3	+7%	303,6	291,3	-4%

Revue par division

– Avec un chiffre d'affaires trimestriel de 200,9 M€, la division Manutention Tout Terrain (RTH) enregistre une croissance de 17% par rapport à un T1 2013 relativement bas. Touché par les intempéries et une faible visibilité, le secteur de l'agricole reste hésitant et affiche une progression modérée. En revanche, l'activité dans le secteur de la construction progresse à travers le renouvellement des parcs chez les loueurs.

– La division Manutention Industrielle (IMH) a réalisé un chiffre d'affaires trimestriel de 30,1 M€ en retrait de 14% par rapport au T1 2013. A périmètre constant (impact de l'arrêt du contrat de distribution Toyota), la division enregistre un chiffre d'affaires en progression de 10% par rapport à 2013.

– La division Compact Equipment (CE) affiche un retrait de -7% de son chiffre d'affaires à 60,3 M€ (-4% à taux de change constant) par rapport à un T1 2013 stimulé par les loueurs. L'activité du trimestre a été fortement perturbée par la vague de froid qui a touché l'Amérique du Nord sur les deux premiers mois de l'année. Les tendances de marché restent bonnes et se traduisent par un niveau de prise de commandes élevé et une forte croissance du carnet de commandes.

3.

FACTEURS ET GESTION DE RISQUES

	PAGE
3.1 Risques financiers	29
3.2 Risques opérationnels	34
3.3 Autres risques	37
3.4 La couverture des risques par des assurances	37

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés.

3.1 RISQUES FINANCIERS

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers est sous la responsabilité de la Direction Financière de la société Mère et de chaque filiale. Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers du groupe sont gérées par la Direction Financière dans

le cadre d'un comité de gestion des couvertures financières.

L'annexe 7.10 des comptes consolidés se réfère au présent paragraphe sur les risques financiers.

3.1.1 RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

Risque de financement

Difficulté ou impossibilité partielle ou totale de renouveler des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements. Le risque de financement pourrait avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiement, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

Risque de liquidité

Impossibilité de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

Gestion des risques de financement et de liquidité

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

Le groupe assure l'essentiel du financement des besoins par des financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découverts bancaires) et a initié en 2012 une diversification en émettant pour la première fois un emprunt obligataire (7 M€) et un second en 2013 (12,5 M€).

Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère. Le montant des lignes de crédit bancaire s'élève à 220 M€ auquel s'ajoutent des découverts ordinaires pour 50 M€ au 31.12.2013. La dette nette* s'élève à 85 M€ au 31.12.2013.

* termes définis au paragraphe 2.2.9 du présent document

Convention de crédit de Juin 2013

Un nouveau contrat de financement de la société mère a été mis en oeuvre le 27 juin 2013 pour une période de 5 ans. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change »* et de « cross default »* pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de "negative pledge" ** assorties de seuils et de dérogations.

Les covenants de l'ensemble des financements étaient respectés au 31.12.2013 et les lignes existantes couvrent les besoins requis pour les 12 prochains mois.

Lignes de découverts bancaires

Le groupe dispose de lignes de découverts bancaires qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

■ ÉCHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE

Lignes	Bénéficiaires	Maturité	Montant en devise locale	Montant en euros	Utilisation au 31.12.13	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>en millions</i>								
Convention de crédit (06.13)								
Term Loan A	Manitou BF	Juin 18	30	30	29	6	23	
Term Loan B	Manitou BF	Juin 18	50	50	48	0	48	
Capex Facility <i>multidevise</i> (\$/€)	Manitou BF ou Manitou Americas	Juin 18	30	30	0	0	0	
Revolving Facility <i>multidevise</i> (\$/€)	Manitou BF ou Manitou Americas	Juin 18	110	110	0	0	0	
Autres passifs financiers								
Obligataire (Micado 1)	Manitou BF	Oct.18	7	7	7	0	7	
Obligataire (Micado 2)	Manitou BF	Dec.19	12	12	12	0	0	12
Autres*	Divers		50	50	13	13		
Dettes financement ventes**	Manitou Americas		3	2	2	2	0	
Total Groupe				291	111	21	78	12
Emprunts de location financement					3			
Instruments dérivés					0			
Pacte d'actionnaires et autres					7			
Total dette financiere					121			
Trésorerie et actifs financiers					36			
Total dette nette					85			

* Lignes ordinaires de découvert bancaire

** Voir paragraphe 2.2.3 «Structure financière» pour plus de précisions

La marge bancaire appliquée fluctue de 165 à 365 points de base pour les lignes A et B et de 125 à 325 points de base pour les lignes Capex Facility et Revolving Facility en fonction d'une fourchette de ratio de leverage* allant de 0,5 à 3,5. Au 31.12.2013, le leverage s'établit à 1,7.

Les différentes lignes mentionnées ci-dessus sont destinées à financer l'ensemble des opérations du groupe (General purpose).

Au 31.12.2013, l'échéancier des actifs et passifs liés aux financements présente un montant total de 291 M€ dont 111 M€ sont utilisés à cette date. Il est par ailleurs précisé que le groupe dispose de lignes ordinaires de découvert bancaire d'un montant de 50 M€ à la date de la publication (en dehors du Term loan et des dettes liées à l'activité financement des ventes). Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la section 8.1.7 du présent document de référence.

■ RÉCAPITULATIF DES CONDITIONS ATTACHÉES AUX LIGNES DE CRÉDIT

Lignes	Signataire	Principales clauses contractuelles S2 2013 à S1 2018
Lignes A / B, Capex Facility et Revolving Facility	Manitou BF	Gearing* < 1 Leverage* < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 50% du résultat net

La Note 7.7 «Passifs financiers courants et non courants» de l'annexe aux comptes consolidés présente en détail l'ensemble des dettes du groupe. Toutes les clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » sont respectées à la date d'enregistrement du présent document de référence.

* termes définis au paragraphe 2.2.9 du présent document

3.1.2 RISQUE DE TAUX

Risque de taux

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Le risque de taux porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêts sur la charge financière du groupe.

Gestion du risque de taux

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la Direction Financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité et de la charge financière.

Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'échange de taux.

■ LIGNES DE CRÉDIT

Le groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont basés sur un taux d'intérêt variable. Le risque de variation de taux d'intérêt a fait l'objet d'une couverture partielle par divers instruments financiers (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant la partie non couverte des emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur le résultat net, et la position financière du groupe. La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été constaté.

■ TABLEAU DE COUVERTURE ET DE SENSIBILITE DE LA DETTE

Couverture de la dette	Taux de couverture			Impact d'une variation de +/- 0,5% des taux d'intérêt**
	Couverture Fixe	Cap	Total*	
31.12.2013	0%	73%	73%	0,19 M€
31.12.2014	0%	100%	100%	0,26 M€
31.12.2015	0%	0%	0%	0,29 M€
31.12.2016	0%	0%	0%	0,27 M€

* sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2013

** sur la base du taux Euribor 3 mois de 0,287% appliqué au 31 décembre 2013 (impact résultat avant impôt).

Pour toute précision complémentaire, il convient de se reporter aux Notes 7.7.1 et 7.8 des comptes consolidés.

■ PARTICIPATION DANS DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT DES VENTES

Cette activité exercée à travers les participations Manitou Finance Ltd. et Manitou Finance France SAS reste sensible à l'évolution des taux de financement et de refinancement. Le risque principal, quant à l'activité, réside dans la capacité à corréliser les taux de financement et de refinancement. Le

risque est limité à la valeur des titres mis en équivalence dans les fonds propres du groupe. Les deux sociétés sont détenues à hauteur de 49% par Manitou et à 51% par BNP Paribas Leasing Solution. Pour plus de précisions, il convient de se référer à la Note 6 des comptes consolidés.

3.1.3 RISQUE DE CHANGE

Risque de change : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion.

Chaque entrepreneur principal supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard aux tailles respectives des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits MBF et Manitou Americas, Manitou BF est la société la plus sensible et la plus impactée en 2013 par les pertes de change.

Risque de change sur transactions : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que celle de la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée.

Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2013, le groupe a facturé environ 37% de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (19,6%), en livres sterling (7,5%), en rands sud africains (2,9%) et en dollars australiens (2,9%), les autres devises étant le dollar Singapour, le rouble russe, le Zloty polonais et le yuan chinois. En 2013, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme de livres sterling, de dollars australiens et de rands sud africains.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2013 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Créances et dettes libellées en monnaie étrangère
 Détail par monnaie de fonctionnement

	AUD/EUR 5%	GBP/EUR 5%	USD/EUR 5%	ZAR/EUR 5%	SGD/EUR 5%	RUB/EUR 5%
EUR						
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR)	408	1 014	78	370	336	
Dettes (AUD, GBP, USD, ZAR)	-230	-677	-346	0	0	
Trésorerie et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, ZAR)	230	316	330	0	0	
S/ Total	409	653	62	370	336	
USD						
Créances (EUR)			-359			
Dettes (EUR)			812			
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)			-5			
S/ Total			448			
GBP						
Créances (EUR)		-52				
Dettes (EUR)		-5				
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)		-40				
S/ Total		-97				
ZAR						
Créances (EUR)				-1		
Dettes (EUR)				0		
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)				-10		
S/ Total				-11		
SGD						
Créances (EUR)					-156	
Dettes (EUR)					320	
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)					-62	
S/ Total					102	
RUB						
Créances (EUR)						-40
Dettes (EUR)						283
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)						0
S/ Total						243
Total	409	557	510	360	438	243

La position nette des activités opérationnelles dans les principales devises étrangères par rapport à l'euro est la suivante :

Vs EUR						
<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture	
AUD	12 132	-4 370	7 762	-6 081	1 681	
GBP	25 276	-12 862	12 414	-50 145	-37 731	
USD	7 754	-6 574	1 180		1 180	
ZAR	7 038	-3	7 035	-5 655	1 380	
Autres monnaies	7 629	-9	7 620		7 620	
Total	59 829	-23 818	36 011	-61 881	-25 870	

Vs USD						
<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture	
EUR	7 646	-17 044	-9 398		-9 398	
Autres monnaies	0	0	0		0	
Total	7 646	-17 044	-9 398	0	-9 398	

Vs GBP						
<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture	
EUR	1 932	97	2 030		2 030	
Autres monnaies						
Total	1 932	97	2 030	0	2 030	

* Outre les positions ouvertes au 31.12.2013, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de cash flow hedge, lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS 39. Nous avons également précisé que les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été constaté. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la Note 7.8 figurant dans les Notes aux états financiers consolidés au 31.12.13, chapitre 8.1.7.

RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euro des comptes de résultats des filiales en devises étrangères.

Le groupe ne couvre pas ce type de risque.

<i>Devise (en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
USD	230	15	10
GBP	89	1	2
ZAR	34	3	3
AUD	34	2	1
Autres	42	1	1
Total	430	22	17

RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN :

En relation avec la conversion en euro des investissements nets (fonds propres) du groupe dans des sociétés ou des participations étrangères qui affectent la position bilancielle des comptes consolidés. Le groupe ne couvre pas ce type de risque.

■ ANALYSE DE SENSIBILITÉ

<i>devise (en millions d'euros)</i>	Investissement net	Couverture %	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5% de l'euro
USD	137	0%	-7,0
GBP	9	0%	-0,3
ZAR	13	0%	-0,6
AUD	3	0%	-0,1
Autres	12	0%	-0,5
TOTAL	173		-8,4

3.1.4 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités

opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

<i>en millions d'euros</i>	2012	2013
Créances de financement des ventes	14	6
Clients et comptes rattachés	224	222
Autres créances	32	25
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22	35
Total	292	288

■ LA GESTION DU RISQUE CRÉDIT

La gestion du risque client est assurée par les directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au crédit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service crédit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance crédit. Les risques de crédit peuvent également

être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée et qu'aucun client ne représente plus de 1,7% du chiffre d'affaires consolidé.

La Direction Financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la Note 9 figurant dans les Notes aux états financiers consolidés au 31.12.13, chapitre 8.1.7.

3.1.5 RISQUE SUR ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant

3.1.6 RISQUE SUR LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe offre à certains de ses salariés des régimes à prestations définies : indemnités de départ à la retraite, médailles du travail, régime de pension et régime de retraite pour certains employés, retraite chapeau pour certains membres du management aux Etats-Unis, régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieure à l'emploi.

3.2 RISQUES OPÉRATIONNELS

Le groupe précise qu'il est exposé aux risques liés à l'existence de cycles économiques de ses différents marchés, aux risques relatifs au renchérissement du coût des matières premières, des composants et de l'énergie, et aux risques relatifs aux clients pour la part de ses créances éventuellement non couverte par des assurances crédit.

3.2.1 RISQUES FOURNISSEURS

Le groupe est spécialisé dans la conception et l'assemblage de matériels de manutention. Représentant environ 70% de son chiffre d'affaires, les achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans son savoir-faire industriel et dans sa rentabilité.

Les limites capacitaires des outils de production de certains fournisseurs ou l'insuffisance de leurs moyens disponibles pour financer leur développement ou résister à la volatilité de l'activité économique représentent des risques pour la société mère et ses filiales.

Certaines défaillances de fournisseurs ont pu conduire à des arrêts partiels de production des usines ainsi qu'à des retards dans la fabrication ou le développement des produits Manitou.

Manitou n'est en situation de dépendance absolue envers aucun fournisseur mais la substitution d'un fournisseur peut nécessiter un processus long de sélection et de qualification. La substitution sera d'autant plus compliquée que l'organe concerné est complexe (moteurs, ponts, cabines, etc).

La maîtrise du risque fournisseurs s'organise autour des principales actions suivantes :

- une cartographie des fournisseurs permettant d'en mesurer la criticité,
- une classification de leur performance afin d'identifier les plus critiques et de définir des plans d'action pour chacun d'eux,
- une cotation financière des principaux fournisseurs basée sur l'analyse des éléments financiers,
- des audits de suivi réalisés par les services achats et qualité afin de vérifier

3.2.2 RISQUES RELATIFS AUX PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES ET COMPOSANTS

Le groupe est exposé au risque sur les matières premières, soit directement au travers de ses achats de matières, soit indirectement au travers des composants achetés à ses fournisseurs.

Les coûts des matières premières et composants représentant une part prépondérante dans le prix de revient des matériels fabriqués, le groupe est exposé d'une manière importante aux fluctuations de ses coûts d'achat. Un renchérissement fort et durable du coût d'approvisionnement des matières et composants pourrait obérer la rentabilité de l'entreprise.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture de matières premières pour les raisons suivantes :

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent partiellement couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance qui les investissent sur des supports de type actions, obligations, immobilier ou autres. Une évolution défavorable de la valorisation des actifs de couverture expose le groupe à devoir procéder à des versements de couverture complémentaires pour respecter les obligations de couverture minimum exigées par certains régimes ou honorer ses engagements.

Pour plus de précisions, il convient de se reporter aux Notes 1.17 et 15 figurant dans les Notes aux états financiers consolidés au 31.12.2013.

Concernant la cyclicité des marchés suivant les secteurs d'activité, il conviendra de se reporter aux sections 2.1.2 (répartition des ventes par secteur d'activité) et 3.2.4 (risque pays).

les disponibilités capacitaires et la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins du groupe en matière de qualité, coûts et délais.

- mise en place d'équipes résidants chez les fournisseurs pour les aider dans l'amélioration continue de leur process,
- un plan de substitution ou dédoublement des approvisionnements les plus sensibles,

Au sein des divisions RTH et IMH, les axes d'amélioration retenus pour fiabiliser la performance fournisseurs sont :

- le renforcement de la contractualisation avec les fournisseurs clés,
- la mise en place d'un système de cotation fournisseurs au sein duquel des niveaux de qualification et de certification seront délivrés,
- le renforcement des outils de mesure de la performance et de suivi des plans d'action,
- la refonte du panel fournisseurs défini pour chaque famille d'achats en fonction de cahiers des charges précis et mesurables. Ce projet ambitionne de rationaliser progressivement le nombre de fournisseurs tout en élargissant le bassin géographique sur lequel il s'adosse.

Part des 10 principaux fournisseurs dans les achats matières en 2013 (%)

1 ^{er}	8%
5 premiers	17%
10 premiers	25%

Un produit fini est constitué de 1 500 à 2 000 composants élémentaires. La part de valeur ajoutée intégrée par les fournisseurs dans la valeur unitaire de chacun des composants diffère fortement en fonction du niveau de transformation intégré dans chacun des articles.

Ce spectre très diffus, associé à des clauses de révision ou de renégociation de prix d'achat par fournisseurs altère la corrélation de l'évolution des prix d'achat par rapport à l'évolution des cours des matières premières.

Les principaux composants intégrés dans la fabrication des machines sont :

- les pièces en acier ou en tôle, brutes ou découpées,

- les systèmes hydrauliques (moteurs, pompes, flexibles, vérins),
- les moteurs thermiques ou électriques,
- les autres éléments mécaniques (transmissions, boîtes de vitesse),
- les cabines.

Le principal fournisseur ne représente que 8% des achats matières et composants.

Les évolutions normatives nécessitent de respecter des évolutions techniques selon un calendrier précisé par la loi (exemple : nouvelles motorisations moins polluantes). Des retards de mise à disposition par les fournisseurs de certains composants conformes aux nouvelles réglementations pourraient conduire Manitou à une situation de rupture d'offre de produits concernés par les nouvelles normes sur les territoires les requérant.

3.2.3 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les principaux risques industriels se limitent essentiellement à ceux qui pourraient résulter d'incendie ou d'explosion d'un site particulier. Le groupe dispose de dix sites de production ou d'assemblage dans le monde spécialisés par gamme de produits et de deux plateformes centrales de distribution de pièces de rechange. Les sites d'Ancenis en France, de Castel Franco en Italie, de Yankton, de Waco et de Madison aux Etats-Unis constituent les principales unités de production. Le centre d'Ancenis est implanté sur de multiples bâtiments parfois distants de près d'un kilomètre.

D'importants moyens ont été déployés sur les principaux sites de fabrication ainsi que sur le Centre Logistique de Pièces de Rechange pour prévenir ces risques et en contenir les effets immédiats.

La gestion environnementale du site d'Ancenis a été définie par un arrêté préfectoral de 2008. Il est par ailleurs précisé que le stockage et la gestion des matières dangereuses sont généralement réalisés par des établissements tiers spécialisés dans ce domaine. Il n'existe pas, sur les sites du groupe, d'obligation de démantèlement ou de remise en état des sites.

■ RISQUE DE QUALITÉ DES PRODUITS

Les matériels fabriqués par le groupe mettent en œuvre des technologies complexes telles que l'hydraulique ou l'électronique embarquée. Pour contrôler la qualité et la fiabilité de ces fabrications, les principales usines du groupe sont dotées d'un système qualité certifié ISO 9001, qui permet d'assurer la qualité et la fiabilité des matériels fabriqués.

Pour les nouveaux produits, un plan de validation produits a été mis en place pour contrôler la qualité des composants et le respect du cahier des charges en matière de fiabilité et de sécurité.

Malgré les moyens importants mis en œuvre, la société mère et ses filiales ne peuvent garantir que des retards ou des erreurs de conception, de développement industriel ou de défaut d'assemblage n'interviendront pas sur les gammes existantes ou futures. Si de tels cas devaient se révéler, ils impacteraient le résultat net et la position financière du groupe.

Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la section 2.3.

■ DÉPENDANCE PAR RAPPORT AU BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La plupart des fonctions et processus organisationnels s'appuient sur des outils, des logiciels et des infrastructures techniques interconnectés entre

les différents sites. Les principaux risques sont l'interruption des services informatiques, la confidentialité et l'intégrité des données, et la capacité du groupe à gérer la mise en œuvre de ses nouveaux outils informatiques.

Le groupe déploie progressivement des outils communs au sein des différentes entités.

3.2.4 RISQUES COMMERCIAUX

■ NON-RENOUVELLEMENT DE CONTRATS IMPORTANTS EN 2013

ÉVOLUTION DU PARTENARIAT SUR LA SOUS TRAITANCE DE MATS POUR TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT FRANCE S.A

Manitou BF est producteur de mâts destinés à l'assemblage de chariots industriels par Toyota (TIE S.A.) dont la production se situe à Ancenis, France. Ce partenariat de sous-traitance prendra fin à compter du 1er Janvier 2015, suite à décision de Toyota d'internaliser sa production.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2013 sur cette activité a été de 19,6 M€.

■ RISQUE DE NON-RENOUVELLEMENT DE CONTRATS IMPORTANTS

PARTENARIAT AVEC YANMAR

Manitou a annoncé en janvier 2012 un nouveau partenariat, pour une durée de 5 ans, avec Yanmar, groupe motoriste japonais intervenant également dans la fabrication d'équipements de construction. Aux termes d'un accord croisé visant les Etats-Unis, Manitou Americas distribue des minipelles Yanmar sous marque Gehl et Mustang, tandis que Yanmar Americas distribue des minichargeurs Compact Equipment sous sa marque. Ce partenariat renforce par ailleurs la collaboration technique existante entre les deux organisations en termes de motorisation.

PARTENARIAT AVEC HANGCHA

Manitou sous-traite depuis 2012 auprès de Hangcha la fabrication des chariots industriels thermiques, dont la conception et le développement sont assurés par les équipes Manitou.

■ RISQUE PAYS

Le groupe distribue ses produits dans plus de 120 pays à travers un réseau de concessionnaires indépendants. L'émergence de la crise économique, financière, bancaire ou politique pourrait avoir un impact sur la position financière du groupe et sur son résultat opérationnel.

Un mauvais environnement économique est susceptible d'influencer les activités du groupe et donc ses résultats financiers. Ainsi, les périodes d'activité économique réduite et a fortiori les périodes de crise peuvent contribuer à une baisse importante de la demande sur un ou plusieurs marchés géographiques. Début 2012, le groupe a procédé à une redéfinition de son périmètre organisationnel commercial autour de quatre grandes zones : Europe du Sud, Europe du Nord, Amériques et APAM (Asie, Pacifique, Afrique & Moyen-Orient). La répartition du chiffre d'affaires selon ce nouveau format est la suivante :

Chiffre d'affaires 2012						Chiffre d'affaires 2013				
Southern Europe	Northern Europe	Americas	Apam ****	Total	en M€ et % du total	Southern Europe	Northern Europe	Americas	Apam ****	Total
317,7 25%	360,0 28%	58,0 5%	120,9 10%	856,6 68%	RTH*	307,5 26%	350,7 30%	53,7 5%	98,6 8%	810,5 69%
120,5 10%	22,9 2%	5,5 0%	14,1 1%	162,9 13%	IMH**	77,8 7%	23,7 2%	6,6 1%	15,7 1%	123,8 11%
7,1 1%	33,3 3%	186,2 15%	18,7 1%	245,2 19%	CE***	7,6 1%	29,1 2%	187,1 16%	18,3 2%	242,1 21%
445,3 35%	416,1 33%	249,7 20%	153,7 12%	1 264,8 100%	Total	392,9 33%	403,5 34%	247,4 21%	132,6 11%	1 176,4 100%

*RTH : Rough Terrain Handling Division

**IMH : Industrial Material Handling Division

***CE : Compact Equipment Division

**** APAM : Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient

Les activités du groupe dans certains pays comportent des risques, notamment : une volatilité du PIB, une instabilité économique et politique, de possibles troubles sociaux, des changements réglementaires, des difficultés

de recouvrement, d'importantes fluctuations des taux d'intérêts et des taux de change, des manques de liquidité en devises et des mesures de contrôle des changes. Pour plus de précisions concernant la gestion du risque concernant les distributeurs, il convient de se reporter à la section 3.1.4 Risque de crédit. Il est important de préciser que le distributeur ou client direct le plus important représente moins de 2% du chiffre d'affaires du groupe

3.2.5 RISQUES RELATIFS AUX CLIENTS POUR LA PART DES CRÉANCES NON COUVERTES PAR DES ASSURANCES

Dans le cadre de ses activités commerciales, le groupe est confronté au risque d'insolvabilité de ses clients pour la part des créances non couvertes par les assurances.

Une fonction centrale de crédit management a pour mission de supporter de façon ad-hoc les besoins des filiales commerciales pour le traitement des dossiers les plus techniques ou sensibles.

3.2.6 RISQUES JURIDIQUES

■ RÉGLEMENTATIONS ET ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux ou nationaux.

L'évolution des normes et réglementations remet en cause de façon permanente la conception des matériels et engendre la mise en œuvre d'investissements importants en matière de développement des produits.

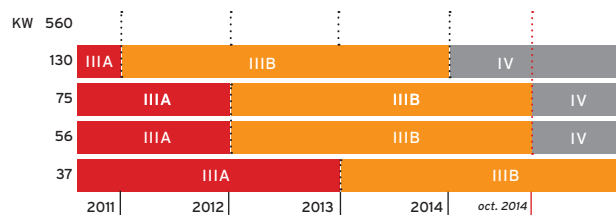
Les organismes de réglementation dans l'Union Européenne, au Japon, aux USA (EPA - Environmental Protection Agency), au Canada se sont accordés sur des réglementations pour les équipements diesel non routiers qui limitent les émissions polluantes :

- monoxyde de carbone (CO)
- hydrocarbures (HC)
- particules (PM)
- oxydes d'azote (NOx)

L'agence EPA américaine comme les instances réglementaires de l'Union Européenne ont défini des catégories d'émissions : EPA Tier 1-4 aux États-Unis, Euro Stage I-IV en Europe. Chaque passage à la phase suivante implique une réduction supplémentaire des quantités de quatre polluants particuliers, en fonction du nombre de grammes par kilowatt/heure de composés présents dans les gaz d'échappement du moteur diesel. Quelques autres pays se sont associés à cette démarche mais avec des dates d'application différentes.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la réglementation Stage 3 B (UE) / Interim Tier 4 (USA) applicable aux moteurs de puissance à partir de 56 kW (76,2 ch) est entrée en vigueur.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier du passage des phases IIIA à IIIB et IV en fonction de la puissance des moteurs.



*KW: puissance du moteur en KW

La réglementation Stage 4 (UE) / Final Tier 4 (USA) qui sera introduite d'ici 2014/2015, verra les niveaux de PM et NOx réduits pratiquement à néant.

Ces réglementations se sont accompagnées du développement de nouveaux carburants (GNR - gazoles non routiers) et de nouveaux types de motorisation avec notamment l'usage de filtres à particules.

Les moteurs de nouvelles générations nécessitent de disposer de qualité de gasoil spécifique rendant la commercialisation en l'état de machines conformes aux nouvelles normes impossible dans les pays à bas niveau de réglementation.

Le groupe Manitou s'est attaché depuis plusieurs années à rechercher les meilleures technologies en termes de motorisation pour satisfaire au respect de la réglementation, tout en optimisant la performance de ses machines et à mobiliser une part significative de ses ressources de recherche et développement sur ces évolutions. Il a été amené à définir des offres produits commercialisables par régions pour répondre aux obligations des zones géographiques où s'appliquent ces réglementations tout en conservant des machines adaptées pour les autres zones.

Le passage d'une norme à l'autre intègre des clauses de flexibilité qui peuvent varier d'un continent, d'un pays ou d'une région à l'autre.

L'évolution normative génère une complexité très importante pour les constructeurs entraînant :

- des efforts importants de recherche et développement afin de redimensionner l'ensemble des machines aux caractéristiques des nouveaux moteurs ;
- un risque de rupture d'offre commerciale en cas d'échec de développement dans les temps impartis d'une machine compatible à la nouvelle réglementation (retard pouvant provenir de Manitou ou de ses fournisseurs) ;
- un risque bilanciel lié à l'acquisition par avance de quantités de moteurs destinées à couvrir les phases de transition (pour mémoire, 40 M€ en 2011 et 20 M€ en 2012, 6 M€ en 2013) ;
- un risque qualité portant sur le stockage des moteurs qui doivent être conditionnés dans le respect de taux d'hygrométrie et de températures constantes. Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'état des moteurs avant tout assemblage ;
- un risque de limite capacitaire des motoristes à fournir en amont les quantités de moteurs souhaitées pour passer la phase de transition (pour mémoire situation rencontrée en 2011) ;
- un rencherissement important du prix de revient des nouvelles machines, sans pouvoir nécessairement le répercuter instantanément sur le client, et sans avantage particulier pour l'utilisateur final, qui pèse sur les marges ;
- une pression concurrentielle accrue et peu lisible pendant la période de lancement des nouveaux produits qui entraîne des pressions importantes sur les marges.

Les changements de normes et le calendrier définis par les instances réglementaires sont en principe suivis par les Etats.

Il existe toutefois un risque que certains Etats ou certaines régions puissent décider d'une application plus restrictive des normes, empêchant l'utilisation de moteurs pre-buy afin de privilégier l'entrée en vigueur de moteurs moins polluants.

Tout changement du calendrier d'application dans une ou des zones représentant un volume d'activité significatif pour le groupe pourrait générer un risque d'obsolescence des stocks réalisés en moteur pre-buy.

■ RISQUE DE LITIGE

Plusieurs sociétés du groupe sont actuellement impliquées dans des contentieux ou des procédures judiciaires.

Les litiges se composent des litiges juridiques liés aux produits, des litiges commerciaux et des litiges envers le personnel. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture, par le groupe et ses conseils, des risques encourus concernant les litiges en cours.

Pour plus de précisions, on pourra se référer au paragraphe 6.2.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage ainsi qu'à la Note 14 figurant dans les Notes aux états financiers consolidés au 31.12.2013, chapitre 8.1.7.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

3.3 AUTRES RISQUES

■ RISQUE FISCAL

Manitou BF et ses filiales établissent leurs déclarations fiscales avec l'aide d'experts-comptables ou fiscalistes. Ces moyens n'offrent toutefois pas une garantie absolue contre un éventuel risque de redressement fiscal, notamment quant à l'interprétation technique de certains critères ou règles de défiscalisation.

■ IMPACT COMPTABLE DE LA SITUATION FISCALE DE CERTAINES ENTITÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'activation comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes comptables est matérialisée dans les comptes lorsque la possibilité d'utilisation des pertes reportables sur les années futures est jugée plus probable qu'improbable, dans un horizon relativement court.

En conséquence, si elle devait se produire, la non activation récurrente des pertes reportables de certaines entités déficitaires pourrait générer, dans les comptes consolidés, une charge nette d'impôt supérieure ou égale au résultat avant impôt.

■ DÉPENDANCE PAR RAPPORT À DES PERSONNES OCCUPANT DES POSITIONS CLÉS ET AU PERSONNEL QUALIFIÉ

La réussite du groupe dépend en grande partie de la contribution permanente de son Conseil d'administration, de son Comité Exécutif et des équipes d'experts de la société.

Le départ d'un ou plusieurs membres du Conseil d'administration, du Comité Exécutif ou de personnes hautement qualifiées pourrait avoir un aspect négatif sur les activités du groupe. Afin de limiter ce risque, le groupe met en œuvre une politique sociale destinée à garder, développer et promouvoir ses collaborateurs qualifiés (voir section 4.3.4 du présent document de référence). Ainsi, Manitou attribue de façon régulière des instruments financiers long terme qui permettent de renforcer la motivation et l'engagement de certains cadres dans la durée. Par ailleurs, il est également précisé qu'au sein du Conseil d'administration Jacqueline Himsworth, Marcel Braud, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux. Les actionnaires familiaux ont signé le 09.06.2011 un pacte d'actionnaires pour une durée de 6 ans.

Pour plus de précisions concernant la composition des organes d'administration, il convient de se reporter aux sections 5.1 et 5.2 du présent document de référence.

3.4 LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES

Le groupe souscrit auprès d'assureurs de premier rang des polices d'assurance couvrant ses risques de responsabilité civile et de dommages aux biens (y compris la perte d'exploitation). Le groupe a renforcé la coordination de ses polices d'assurance par la société mère afin d'optimiser le montant des primes et d'améliorer les garanties. Le groupe a notamment mis en place une police responsabilité civile "Master" à laquelle sont intégrées quasiment toutes les filiales, y compris Manitou Americas. Cette police Master intervient en relais des garanties offertes par les polices souscrites localement.

A la date de signature de ce rapport le montant assuré au titre de la responsabilité civile est de 50 M€ par sinistre et par année d'assurance. Les polices de dommages aux biens sont en général du type "tous risques sauf" pour des montants conformes aux risques identifiés.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le groupe pour couvrir, notamment, le risque crédit, la flotte automobile et les personnes ainsi que les atteintes à l'environnement.



4.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE (RSE)

	PAGE
4.1 La démarche RSE du groupe manitou	39
4.2 Informations environnementales	40
4.3 Informations sociales	45
4.4 Informations sociétales	49
4.5 Note méthodologique : indicateurs extra-financiers	52

4.1 LA DÉMARCHE RSE DU GROUPE MANITOU

4.1.1 GOUVERNANCE DU PROJET

La fonction RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) est directement rattachée au Directeur Administratif et Financier afin de garantir d'une part une neutralité et une indépendance vis-à-vis des fonctions opérationnelles et d'autre part une transversalité sur l'ensemble du groupe.

Le service RSE pilote, anime et accompagne le déploiement opérationnel de la démarche en lien avec des pilotes RSE. Les pilotes RSE, présents dans les divisions produits, au Sales & Marketing ou à la Direction des Ressources Humaines, font avancer les actions RSE au quotidien.

Suite à un diagnostic des enjeux RSE et une écoute approfondie de ses parties prenantes, l'année 2012 a permis de fixer l'ambition du groupe Manitou et de définir sa stratégie RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise), son plan d'actions et ses objectifs.

L'année 2013 aura permis de mettre en œuvre et déployer les 15 priorités définies à travers la démarche RSE, de même que communiquer auprès de l'ensemble des salariés sur la démarche RSE du groupe Manitou. 2014 sera une année de consolidation des 15 priorités identifiées et de l'appropriation de la démarche RSE par l'ensemble des salariés et métiers.



« Créateurs de solutions durables », « Portées par les femmes & les hommes de Manitou », « En partenariat étroit avec notre supply chain » sont les 3 axes stratégiques qui tracent la feuille de route 2013-2016 du groupe. L'objectif général est d'atteindre dans quatre ans un modèle complètement intégré, dans lequel la RSE renforcera notre business model. Un des facteurs clés de succès est donc l'intégration de la démarche dans tous les process et dans le fonctionnement quotidien des activités, mais également une prise en compte croissante des attentes des parties prenantes du groupe : fournisseurs, employés, clients, concessionnaires, actionnaires, etc.

Décliné des axes stratégiques, le plan d'actions s'appuie sur trois engagements forts et 15 priorités déployés en plan d'actions.

4.1.2 DÉPLOIEMENT DU PROJET

L'année 2013 a permis de lancer véritablement la démarche RSE du groupe Manitou, avec d'une part la sensibilisation de l'ensemble des managers, et d'autre part l'appropriation par les équipes opérationnelles des projets RSE qui impactent directement leur métier.

Ainsi, en 2013, de nombreux outils de communication sont venus soutenir ce déploiement :

- des réunions d'information animées par la Responsable RSE au sein des différents services et entités du groupe ;
- la réalisation d'une vidéo de sensibilisation à destination des équipes commerciales du groupe Manitou (périmètre monde) en début d'année 2013 ;
- la présentation de la démarche RSE aux managers internationaux lors de la Convention 2013 ;
- une présentation des enjeux du développement durable et de la démarche RSE du groupe Manitou à chaque nouveau salarié lors de la Journée des Nouveaux Arrivants ;
- la réalisation d'une infographie animée pour présenter la stratégie RSE (« Maison RSE »). Cette infographie a été mise en ligne en 2013 sur le site internet du groupe Manitou ainsi que sur l'intranet. Elle est par ailleurs reprise et communiquée à travers divers documents institutionnels du groupe Manitou ;
- la réalisation d'un panneau d'information sur la démarche RSE du groupe afin d'être communiquée lors des salons internationaux auxquels le groupe participe (SIMA, BAUMA, AGRITECHNICA) ;
- la création d'une section RSE sur l'intranet du groupe.

4.1.3 LA STRATÉGIE RSE MANITOU GROUP

« Impulsons une croissance durable et créons de la valeur partagée » est la vision du groupe pour contribuer à sa mission : « LA Référence de la Manutention ».



■ CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES

Nous reconnaissons l'impact négatif, comme positif, de nos produits et services sur la santé et l'environnement. Être LA Référence de la Manutention, c'est prendre l'engagement d'innover pour proposer à nos clients des solutions sûres, efficaces et durables, en partenariat avec nos concessionnaires et nos clients grands comptes.

■ PORTÉES PAR LES FEMMES ET LES HOMMES DU GROUPE MANITOU

Nous reconnaissons que les femmes et les hommes de Manitou portent les conditions de notre réussite économique et durable. Nous nous engageons à leur offrir des conditions de travail propices à leur développement professionnel et personnel, et à les impliquer pleinement dans notre démarche RSE.

■ EN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC NOTRE SUPPLY CHAIN

Nous reconnaissons que nos fournisseurs jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de notre performance en termes de développement durable. Nous avons pour objectif de nouer avec eux des partenariats étroits afin de concevoir, de mettre en œuvre et de piloter notre stratégie de développement durable.

4.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

4.2.1 POLITIQUE GÉNÉRALE

■ ORGANISATION

L'application quotidienne de l'engagement « Créateur de solutions durables » sur nos sites se traduit par l'existence d'un système de management environnemental (SME) sur chaque site de production certifié ou en cours de démarche, ainsi que par la promotion de ce type de système sur les autres sites. Adaptés aux principaux impacts des sites, les systèmes de management déclinent la politique environnementale du groupe Manitou, et notamment 3 axes majeurs : la maîtrise des risques de pollution, la réduction de nos déchets industriels, et l'économie des ressources naturelles. Un programme d'actions environnementales permet ensuite de fixer des objectifs afin d'améliorer la performance des sites.

Pilotés par une coordinatrice environnement, les plans d'actions sont relayés par des animateurs sur chaque site puis appliqués par les équipes. Celles-ci peuvent compter sur des référents, en charge de l'application des bonnes pratiques (ex. tri des déchets, des produits chimiques) ou d'alerter en cas d'incidents sur l'environnement.

En 2012, les informations environnementales publiées concernaient notre site principale de production, l'Aubinière à Ancenis. Nous avons travaillé en 2013 à l'élargissement du périmètre afin d'atteindre un périmètre groupe. Cette année, les informations environnementales des sites de l'Aubinière, Laillé et le CLPR (Centre Logistique de Pièces de Rechange) seront publiées. Les deux autres sites de production français, Candé et Beaupréau, ont par ailleurs été audités en 2013 sur une sélection d'indicateurs extra-financiers, l'objectif étant qu'ils soient prêts à intégrer le périmètre de reporting l'année prochaine.

l'environnement. De plus, une partie des employés est formée à l'utilisation des kits de dépollution, au travail en atmosphères explosives, à l'utilisation des fluides frigorigènes et au risque chimique. Enfin, des actions de sensibilisation sont organisées pour les salariés, par exemple, sur le recyclage des déchets, les économies d'énergie ou l'étiquetage des produits chimiques.

Sur le site du CLPR plus spécifiquement, des formations au transport des marchandises dangereuses se sont tenues en 2013.

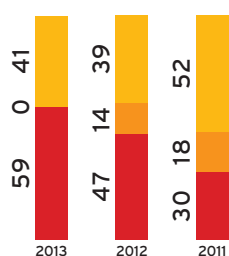
En 2013, les actions de sensibilisation des employés se sont renforcées, notamment lors de la semaine du développement durable. Chaque jour de la semaine a été attribué à une action de sensibilisation : « préservons l'eau », « économisons l'énergie », « imprimons responsable », « recyclons ». De nombreuses informations ont été communiquées via l'intranet du groupe, et des quizz ont permis aux salariés de tester leurs connaissances. Chaque thème de sensibilisation a été relayé dans une série de 8 posters traduits et envoyés à travers le groupe Manitou.



■ PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRÉ PAR DES SITES CERTIFIÉS ISO 14001

(en %)

■ Sites certifiés ISO 14001 ■ Sites en démarche ■ Sites restant à certifier



Afin de concrétiser cet engagement, le groupe Manitou a pour objectif de déployer la certification ISO 14001 (ou assimilé) dans tous les sites industriels du groupe d'ici à 2016. En 2012, les sites de Laillé et le Centre Logistique de Pièces de Rechange ont été certifiés et ont rejoint le site d'Ancenis, certifié depuis 2007.

En 2013, la certification des sites de l'Aubinière, Laillé et du CLPR a été renouvelée pour 3 ans. Par ailleurs, le site industriel de Castelfranco en Italie a concrétisé le lancement de sa démarche de certification puisqu'il a également été certifié en 2013. Le pourcentage de sites certifiés représente donc 59% du CA du groupe Manitou en 2013.

■ ACTIONS DE FORMATION / INFORMATION

Afin d'informer et d'impliquer les salariés, Manitou organise des journées d'accueil nouveaux arrivants pendant lesquelles une session est dédiée à

■ MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES

En 2013, l'entreprise a souscrit à une police spécifique « atteintes à l'environnement » ayant pour objet de garantir les cas d'atteintes à l'environnement du fait de ses activités (France et Italie).

4.2.2 POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

Comme précisé dans la note méthodologique, le périmètre des données analysées ci-dessous concerne les sites industriels de l'Aubinière - plus important site de production du groupe - et du CLPR à Ancenis, ainsi que du site de production de Laillé.

Le groupe Manitou, à travers sa politique environnementale, a pour objectif de réduire et maîtriser les différents impacts environnementaux que peuvent avoir ses sites industriels sur les milieux qui les entourent.

4.2.2.1 IMPACT SUR LE MILIEU AQUATIQUE

■ REJETS AQUEUX

Cette année, en 2013, un paramètre supplémentaire – la température – a été comptabilisé en complément des indicateurs de l'année dernière sur le site de l'Aubinière. Par ailleurs, le site de Laillé intègre le périmètre, ce site ayant une station d'épuration, ce qui amène à 121 le nombre de prélèvements réalisés en 2013. Sur les rejets aqueux effectués, 98% de ces

prélèvements se sont révélés conformes à la réglementation locale, l'écart s'expliquant par un dépassement concernant le paramètre DCO (Demande Chimique en Oxygène).

Ces résultats sont obtenus grâce aux moyens mis en œuvre sur les sites. Le site de l'Aubinière est notamment équipé d'une station physico-chimique de traitement des polluants in-situ, avec alarme et arrêt du rejet en cas de défaut. Ce dispositif est géré par un organisme externe compétent qui exerce des contrôles quotidiens et rédige des rapports concernant les traitements effectués. Des contrôles hebdomadaires des polluants sont effectués par le site, et des contrôles mensuels sont effectués par un laboratoire externe agréé. De plus, le site fait preuve d'un engagement pour réduire les risques de pollution en réduisant les rejets aqueux. Lors du réaménagement de l'atelier de fabrication des mâts, l'entreprise a remplacé le procédé de traitement de surface chimique par du grenailage (procédé mécanique), qui ne génère pas de rejets aqueux.

Par ailleurs, en 2013, a été initié un projet touchant les cabines de peinture et visant à mettre en place un système de circulation et de stockage des eaux durant les opérations de nettoyage des installations. Cette initiative vise à diminuer les rejets pendant les interventions de maintenance.

Afin de réduire également l'impact d'une pollution par les eaux pluviales, les réseaux d'eaux pluviales ont été équipés avant rejet dans le milieu naturel, d'un système de prétraitement par un déboureur déshuileur. Par ailleurs, des mesures sont réalisées annuellement afin de vérifier le bon fonctionnement des systèmes.

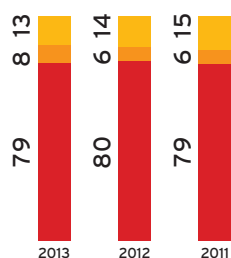
Plus particulièrement, sur le site de Laillé, des investissements ont été réalisés en 2013 afin d'améliorer la station de traitement, l'objectif étant de fiabiliser les rejets et de diminuer les risques de pollutions. Une remise à niveau du réseau d'eaux industrielles a également été réalisée en 2013.

4.2.2.2 IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET SA CAPACITÉ À RENOUVELER LES RESSOURCES

■ DÉCHETS PRODUITS PAR TYPE

(en %)

■ DIB recyclables ■ DIB non recyclables ■ DIS



*Les DIS sont les déchets industriels souillés comme les chiffons souillés, boues de peinture, etc. Les DIB sont les déchets industriels banals, non dangereux, comme le bois, le papier, etc.

En 2012, la société a contracté une prestation globale d'enlèvement et de traitement des déchets pour tous les sites français. Cette prestation globale remplace les contrats souvent multiples détenus par chaque site, ce qui permet de mieux évaluer les quantités produites et de piloter à l'échelle nationale une politique de réduction de l'impact des déchets produits.

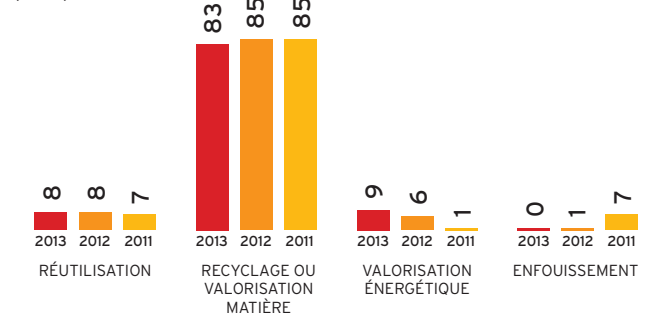
Sur le site de l'Aubinière, le groupe Manitou a investi dans un compacteur à cartons permettant d'optimiser les rotations tandis que l'année 2013 a été marquée par la mise en place de la collecte des palettes sur le site de Laillé.

Le plan d'actions environnement 2014 prévoit de réaliser une cartographie

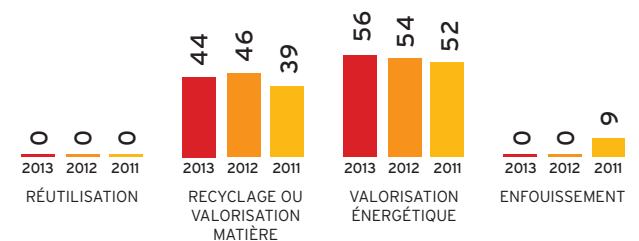
des déchets Bois et Cartons afin de mettre en œuvre des actions de réduction de ces déchets aux points les plus émetteurs. Nous envisageons également de réaliser un chantier pilote en 2014 sur le recyclage des chiffons souillés.

■ FIN DE VIE DES DÉCHETS PAR TYPE

(en %)



(en %)



Le nouveau contrat de prestation pour le tri, l'enlèvement et le traitement des déchets permet au groupe de poursuivre la diminution de l'impact sur l'environnement des déchets produits. En effet, lors de l'appel d'offre, l'entreprise souhaitait que les prestataires proposent des solutions innovantes de traitement, afin de réduire au maximum l'enfouissement, et de favoriser la valorisation matière à la valorisation énergétique, en trouvant de nouvelles filières. De plus, le prestataire a proposé des solutions pour réduire les volumes de déchets, afin de réduire la nécessité de rotation de camions d'enlèvement vers le centre de retraitement. Ainsi en 2013, le projet d'installation de compacteur de cartons s'est concrétisé.

Depuis le déploiement du nouveau contrat de prestation pour le tri, l'enlèvement et le traitement des déchets, le groupe a vu ses déchets orientés vers les filières de valorisation appropriées.

En 2013, la mise en place d'une filière de récupération des gobelets en plastique a été initiée. Ces gobelets sont aujourd'hui broyés, lavés et retransformés en objets par une entreprise de plasturgie locale. 100% des DIB sont ainsi réutilisés, recyclés ou valorisés. Notons que l'année 2013 a été marquée par une augmentation significative (20%) de la part de valorisation énergétique comparativement à 2012. 100% des DIS sont en effet valorisés (énergie) ou recyclés. Comparativement à 2011 et 2012, il n'y a plus de déchets enfouis.

Sur le site de Laillé, le taux de réutilisation a augmenté en 2013, conséquence directe de la collecte des palettes mises en place sur le site.

4.2.2.3 IMPACT SUR L'ATMOSPHERE

■ COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)

L'entreprise, en partenariat avec les fabricants, est en constante recherche de produits de peinture moins solvantés, qui émettent donc moins de composés organiques volatils. En 2007, l'entreprise a par exemple choisi de changer le procédé d'application des peintures des mâts en remplaçant la peinture solvantée par de la peinture poudre, qui ne génère pas de rejet atmosphérique. On remarque une augmentation de l'indicateur Emissions de

COV/chariot équivalent de 5 179,8 grammes par chariot équivalent MLT735 produit en 2012 à 5 971,2 en 2013. Cette augmentation s'explique par l'utilisation de solvants et de diluants lors des changements de teintes (pour traiter les machines qui seront vendues aux couleurs des loueurs donneurs d'ordres). Cette augmentation des émissions de COV s'explique également par la production, sur le site de Laillé, de châssis MSI pour le site de Beaupréau, qui, par leurs installations, utilisent davantage de peintures solvantées que le site principal de l'Aubinière. En 2013, le ventilateur d'extraction d'une cabine de peinture a été remplacé. Des mesures sont également réalisées annuellement afin de vérifier le bon fonctionnement des installations.

■ MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉMISSIONS DANS L'ATMOSPHÈRE

À travers nos produits : Nos Solutions Durables

Environ 90% des émissions de gaz à effet de serre émises par nos produits sont générées lors de l'utilisation par nos clients. C'est pourquoi le groupe Manitou souhaite accompagner ses clients dans la réduction de leur consommation. L'efficacité énergétique est une priorité du groupe et les différents choix technologiques – choix des moteurs et des composants, mise en place du ventilateur, downsizing, concept de la bi-energy, procédé de Stop&Go – prennent en compte la recherche d'économie de consommation pour nos clients afin de réduire leur coût total de possession et leur empreinte carbone.

Cette volonté d'améliorer l'efficacité énergétique des produits est intégrée dès le processus de développement. Depuis 2012, les services R&D sont équipés de simulateurs numériques, qui permettent de diminuer le nombre d'essais physiques et de choisir le meilleur couple technologie / consommations, car l'essai numérique permet des itérations bien plus nombreuses.

La société anticipe les évolutions de la réglementation qui limite la pollution de l'atmosphère par les engins à moteur en fixant des seuils d'émissions réglementaires. Les moteurs mis sur le marché par Manitou en 2013 respectent ainsi la réglementation Européenne III B, et Tier 4 Interim pour les Etats-Unis. Cette réglementation exige, pour les caractéristiques spécifiques des moteurs, une réduction des émissions de particules comprise entre 92 et 94 et de 0 à 26% pour les oxydes d'azote émis par les moteurs du Stage III A ou Tier 3. Les équipes s'attèlent actuellement au développement de moteurs qui répondront aux exigences du Stage IV et Tier 4 Final, afin d'être prêtes pour 2014. Ces nouveaux moteurs réduiront encore de 80% les émissions d'oxyde d'azote autorisées, et auront ainsi des niveaux d'émission de particules et d'oxyde d'azote quasiment nuls, afin de réduire l'impact de l'utilisation de nos produits sur l'atmosphère.

4.2.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

« Le groupe Manitou a conscience des impacts, positifs et négatifs, qu'il peut avoir du fait de son activité. Par conséquent, et dans le cadre de sa démarche RSE déployée en 2013, deux projets structurants ont été initiés cette année :
– Le lancement du programme REDUCE portant sur l'efficacité énergétique de nos machines et visant à mesurer et communiquer les données de

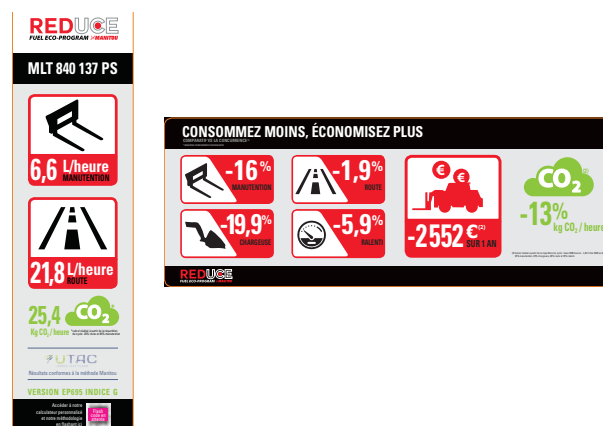
Affichage environnemental :

Contrairement au secteur automobile, le secteur de la manutention n'a pas encore de cycle normalisé. Le groupe Manitou a donc mis en place un protocole interne transparent afin de dévoiler ses propres mesures de consommation. Ce protocole s'appuie sur sept années d'expérience en matière de tests de consommation et d'observation sur le terrain, et de partage avec ses clients.

Ainsi, en 2013, dans le cadre de sa démarche RSE et de sa priorité portant sur l'efficacité énergétique, le groupe Manitou a lancé la démarche « REDUCE ».

Au-delà de la volonté de réduire l'impact des machines Manitou en terme de consommation, REDUCE vise à apporter une information fiable, claire et transparente sur les données de consommation réelle des machines, les économies réalisées et l'impact CO2 engendré auprès des concessionnaires et utilisateurs finaux. Cet affichage comparatif sur les produits va au-delà de la communication qui est habituellement faite dans le secteur qui s'appuie le plus souvent sur des données relatives de réduction de consommations.

Le groupe Manitou dévoile ainsi pour la première fois ses données en L/h ainsi que les émissions de CO2 induites (kg CO2/h). Afin d'aller plus loin dans l'information et la sensibilisation, des données relatives aux économies réalisées et au gain CO2 ont également été communiquées lors d'un grand salon agricole en fin d'année 2013.



Le groupe a demandé à l'UTAC (L'Union Technique de l'Automobile du motocycle et du Cycle) qui exerce des missions officielles dans le secteur automobile, de valider les résultats issus des tests.

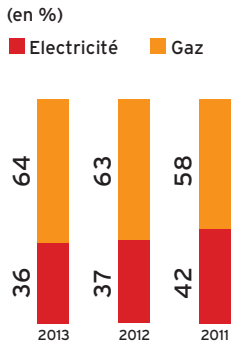
En 2013, la quasi totalité des machines agricoles ont intégré la démarche. L'objectif, en 2014, sera d'étendre les essais de consommation à l'ensemble de la gamme agricole et de la gamme construction.

consommation de nos machines, données certifiées par l'UTAC en 2013.

– Le déploiement du projet sur l'Analyse de Cycle de Vie avec, notamment, la réalisation de l'ACV de la MLT840, la formation de plusieurs ingénieurs à un outil d'ACV et l'organisation de groupe de travail afin d'envisager des optimisations possibles dans la conception de nos produits. »

	2013	2012	2011
Consommation d'eau à usage sanitaire (m ³)	19 081	19 851	18 582
Consommation d'eau à usage industriel (l/chariot équivalent Manitou Aubinière)	505,4	473,4	575,9
Consommation d'énergie (kWh/chariot équivalent MLT735 produit)	4 156,3	3 701,3	3 181,16
Consommation de peintures (g/chariot équivalent MLT735 produit)	15 842,3	14 199,8	15 506,3
Consommation d'huile (Kg/ chariot équivalent MLT735 produit)	132,2	140,6	129,9

■ CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR SOURCE



L'électricité est utilisée principalement pour le fonctionnement des moyens de production, mais aussi pour l'éclairage et le chauffage électrique de quelques bureaux. Quant au gaz, il est utilisé pour le chauffage des ateliers et la cuisson des peintures. C'est en analysant les consommations de gaz sur les périodes hivernales et estivales que l'on observe une forte influence de la consommation de gaz par rapport aux températures extérieures.

Notons que la fin d'année 2013 a été moins froide qu'en 2012, ce qui explique la diminution de la consommation de gaz en plus des mesures prises en programmant des arrêts pour le chauffage des bureaux la nuit et le week-end.

Néanmoins, la consommation d'énergie est restée soutenue en 2013, comparativement à 2012. L'augmentation de la consommation d'énergie par chariot équivalent est directement liée à la baisse de la production de chariot. En effet, les installations fixes indirectement liées à la production des sites (éclairages, chauffages, etc.) consomment aujourd'hui autant, qu'il y ait une activité de production intense ou moins soutenue.

Par ailleurs une analyse a été réalisée sur les moyens de mesures conduisant à investir dans de nouveaux compteurs gaz/bâtiment. Les travaux concernant ces compteurs gaz seront réalisés en 2014. Nous prévoyons également de réaliser un diagnostic énergétique en 2014 afin de mieux estimer les besoins énergétiques réels des installations, de quantifier les potentiels d'économies d'énergie et de définir les actions nécessaires à la réalisation de ces économies.

Sur le site de Laillé, des détecteurs de présence ont été installés en 2013 pour diminuer les consommations. Par ailleurs, une séparation des chauffages entre l'atelier de soudures et le montage a été réalisée dans le même but.

Des détecteurs de présence ont également été installés dans les bâtiments du siège social à Ancenis.

Un des axes majeurs du plan d'actions Environnement 2014 est la poursuite de la mise en place du plan de réduction des consommations énergétiques/centre de production commencé en 2013 (analyse des moyens de mesures) ainsi que la réalisation d'un diagnostic énergétique.

■ CONSOMMATIONS D'EAU

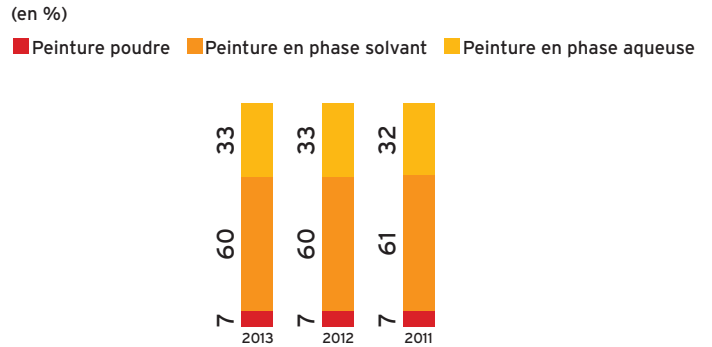
Afin de limiter les consommations d'eau à usage industriel, un système de recyclage des eaux de traitement de surface en circuit fermé est mis en œuvre. De même, le lavage des produits est réalisé à partir de laveurs haute pression. Concernant la consommation de l'eau pour l'usage sanitaire, il est mis en œuvre des moyens économes en eau lors des réfections ou d'aménagement de nouvelles installations. Pour surveiller une éventuelle fuite des réseaux d'eau (industrielle ou sanitaire), le service technique suit un indicateur hebdomadaire de déperdition des réseaux d'eau.

En 2013, un projet concernant les cabines de peinture a été lancé. Ce

dernier vise à mettre en place un système de circulation et de stockage des eaux, dans le but de diminuer, in fine, la consommation d'eau pendant les interventions de maintenance.

Sur le site du CLPR, notons également que les eaux de sprinklage sont récupérées, de même que l'eau pluviale qui est réutilisée pour les sanitaires. Par ailleurs, des panneaux solaires sont installés en complément de l'électricité afin de produire de l'eau chaude.

■ CONSOMMATIONS DE PEINTURES



La consommation de peinture est directement liée à la production de machines et à la qualité de finition. Comparativement à 2011 et 2012, moins de machines ont été produites mais une amélioration de la qualité de la finition a été constatée. L'augmentation de la consommation de peintures par chariot équivalent - alors que moins de machines ont été produites en 2013 - s'explique notamment par le maintien des activités auprès des loueurs, ainsi que le nettoyage de tout le circuit, sur le site de l'Aubinière, avec des diluants.

■ CONSOMMATIONS D'HUILES

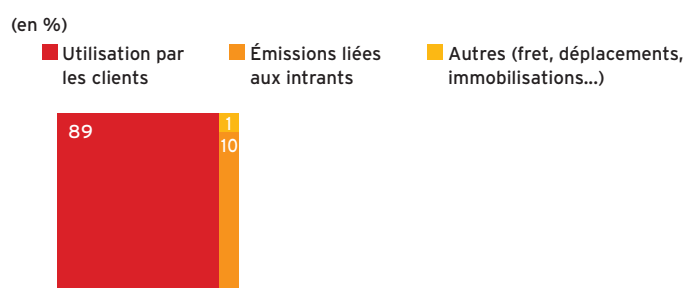
Les huiles sont composées en partie d'hydrocarbures et ont donc un impact important sur l'environnement. Pour réduire ses consommations directes, le site industriel de l'Aubinière a mis en place fin 2012 un système de recyclage des huiles utilisées lors des essais des machines. Cela a permis de réduire la consommation d'huile associée de 50% (12 000 litres d'huile en 2012 à 6000 litres à fin 2013). Afin de poursuivre cette amélioration, la purge des huiles a été intégrée fin 2013 afin de supprimer les déversements accidentels.

■ UTILISATION DES SOLS

Le groupe Manitou appartient à une industrie peu intensive en utilisation des sols. Cependant, afin de réduire au maximum les impacts sur ceux-ci, des réponses aux situations d'urgence ont été mises en place. Par exemple, des kits de dépollution sont disponibles en cas de déversement de produits chimiques liquides, ainsi que des obturateurs de bouches d'eaux pluviales et on peut trouver sur le site un bassin d'orage avec vannes de fermeture, des bacs de rétention, des aires de dépotage et de stockage étanches.

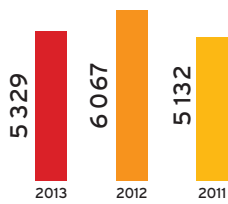
4.2.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE

■ BILAN CARBONE© DES PRODUITS MANITOU



■ ÉMISSIONS GES DU SITE DE PRODUCTION

(tonnes équivalent CO₂)



En 2011, un Bilan Carbone© de trois familles de produits a permis de confirmer qu'environ 90% des émissions de gaz à effet de serre émises par nos machines sont générées lors de la phase d'utilisation par nos clients. C'est pourquoi le groupe Manitou a décidé d'inscrire dès 2013 dans l'axe « Créateur de solutions durables » l'accompagnement de ses clients dans la réduction de leurs consommations. Le deuxième poste d'émissions est généré par les intrants, c'est-à-dire l'impact de la supply chain, un des trois piliers de la stratégie RSE du groupe.

	2013	2012	2011
Emissions de GES du site de production par chariot équivalent MLT735 (kg éq CO ₂ /chariot équivalent)	703	661	613

Directement liées aux consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre du site de production suivent logiquement l'évolution du profil énergétique, ce qui explique cette baisse des émissions constatée en 2013.

■ ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les salariés du site Manitou Aubinière utilisent depuis plusieurs années le covoiturage, facilité par la mise en place d'un forum sur l'intranet. On a également installé sur chaque parking des garages à vélos abrités.

En 2013, des navettes ont également été mises en place. Ces dernières permettent de desservir la gare d'Ancenis puis les trois sites du groupe Manitou localisés à Ancenis (Aubinière, Aéroport et CLPR), qui représentent 50% des salariés.

Par ailleurs, en 2013, le site a débuté un projet de révision des flux internes afin d'optimiser les déplacements et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos chariots de maintenance. Ce projet sera finalisé en 2014.

Les gaz frigorigènes des climatisations ont été remplacés par des réfrigérants à moindre impact sur la couche d'ozone. Ils sont utilisés dans les groupes froids qui servent à refroidir des moyens de production (par exemple les fluides de coupe des machines outils), des armoires de commandes électriques ou des locaux. L'étanchéité de l'ensemble de ces installations réfrigérantes est contrôlée annuellement et, lorsque des fuites sont décelées, des actions correctives sont mises en œuvre.

4.2.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Lors des nouvelles constructions, le thème de la biodiversité est abordé (présence de végétations, batraciens, etc.). Notamment, lors de l'aménagement du bassin d'orage du site, on a mis en place une échelle à batraciens afin de les laisser vivre dans leur milieu. Egalement, des plantes et arbustes ont été plantés tout au long de la nouvelle piste d'essais.

4.3 INFORMATIONS SOCIALES

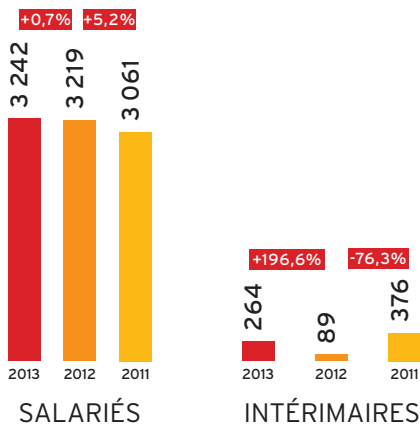
4.3.1 INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE SOCIALE

L'année 2013 a été une année de transition consécutive au changement de gouvernance et de stratégie, ce qui a conduit les équipes ressources humaines à soutenir le management, à faciliter les réorganisations et à redéployer en interne les compétences.

4.3.2 EMPLOI

DONNEES POUR LE GROUPE MANITOU

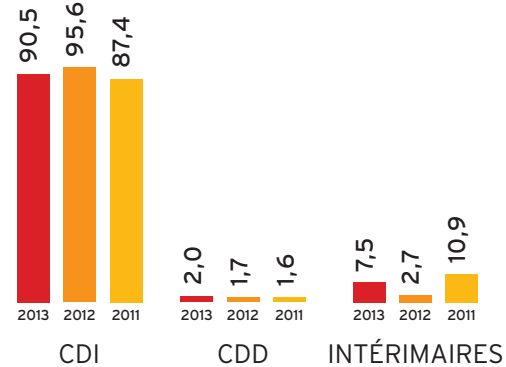
■ EFFECTIF TOTAL DU GROUPE



Le groupe Manitou a connu en 2013, d'une part un fort ralentissement de son activité de recrutement externe et, d'autre part, une forte accélération de la mobilité interne avec notamment le déploiement au deuxième semestre d'un programme spécifique de mobilité interne sous le nom de « Manitou Move ». Ce programme a eu pour objectif de contenir l'évolution de la masse salariale des effectifs indirects en limitant les recrutements externes, en ne remplaçant pas systématiquement tous les départs, et en favorisant la mobilité interne dans le groupe. Ces actions ont eu comme conséquence une relative stabilité des effectifs globaux du groupe en 2013 (+23 personnes). Les deux métiers qui ont été particulièrement renforcés sont les ventes (+22 personnes) ainsi que les métiers recherche et développement (+13 personnes). L'activité relativement soutenue de nos ateliers de production explique le niveau significativement élevé du personnel intérimaire en fin d'année, si on le compare à l'année 2012.

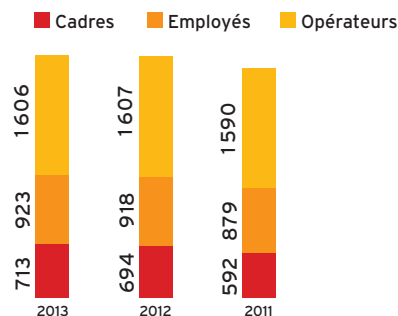
■ CONTRATS DE TRAVAIL

(en %)



Les contrats de travail conclus, le sont très majoritairement sous la forme de contrats à durée indéterminée. Les contrats de travail à durée déterminée sont très peu utilisés. Leur usage est souvent réservé pour des jeunes en formation, par alternance notamment. En ce qui concerne l'intérim, il est presque exclusivement réservé, en lien direct avec la cyclicité de nos activités de production, à la catégorie des opérateurs. Toutefois, des embauches d'opérateurs en contrat à durée indéterminée sont régulièrement conclues en fonction du niveau de l'activité économique de l'année. Ces embauches se font prioritairement parmi ce personnel intérimaire. Elles ont représenté 39 personnes au cours de l'année 2013 pour les sites français et italiens.

■ RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR STATUT :



La croissance de l'effectif s'est faite majoritairement dans la catégorie des managers au cours de l'année 2013. L'effectif opérateur est resté stable.

■ RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

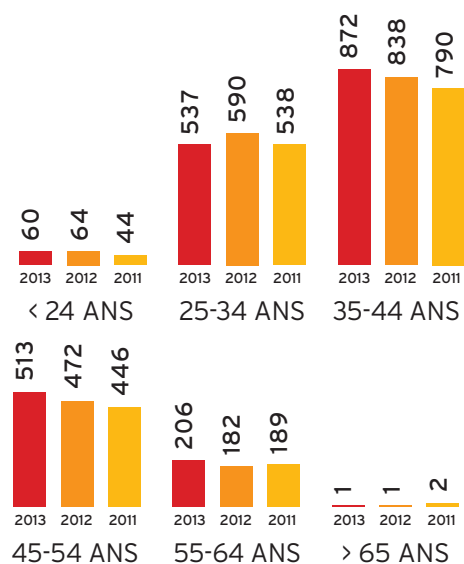
	2013	%	Variation	2012	%	Variation	2011	%
Europe*	2 372	73,16%	29	2 343	72,79%	130	2 213	72,30%
* dont France	1 935	59,69%	39	1 896	58,90%	123	1 773	57,92%
Amériques	712	21,96%	-6	718	22,31%	16	702	22,93%
Reste du monde	158	4,87%	0	158	4,91%	12	146	4,77%
Total	3 242	100%	23	3 219	100%	158	3 061	100%

La relative stabilisation des effectifs du groupe Manitou ne rend pas compte du redéploiement des ressources entre les différentes zones géographiques avec quelques tendances, à savoir :

- une contraction de l'effectif dans certains pays de la zone Europe du Sud, à l'exemple du Portugal (-16),
- un accroissement des ressources dans certains pays non matures de la zone Europe du Nord : Russie, Pologne, Lettonie (+6),
- un redéploiement des ressources dans nos sites industriels américains : Madison (-10), Yankton (-9), Waco (+11).

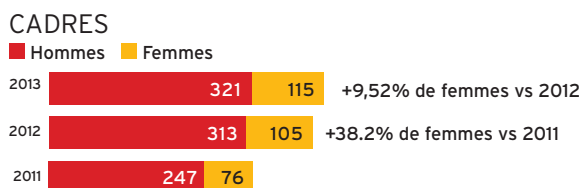
■ DONNÉES POUR MANITOU FRANCE ET MANITOU ITALIA

■ RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ÂGE



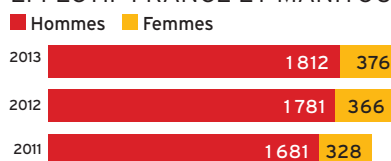
La poursuite des embauches au sein de toutes les tranches d'âges en 2013 a maintenu l'équilibre de notre pyramide. 2/3 de nos collaborateurs ont moins de 44 ans, ce qui est pertinent et prometteur pour l'avenir.

■ RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SEXE



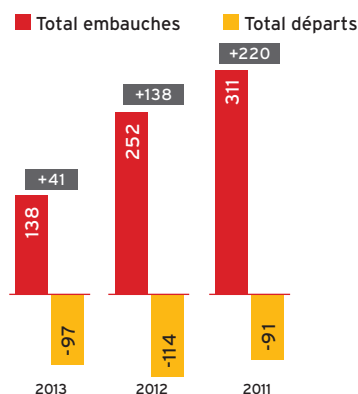
Il est à noter que la proportion de femmes dans l'encadrement continue à progresser pour s'établir à 26% au titre de l'année 2013.

EFFECTIF FRANCE ET MANITOU ITALIA



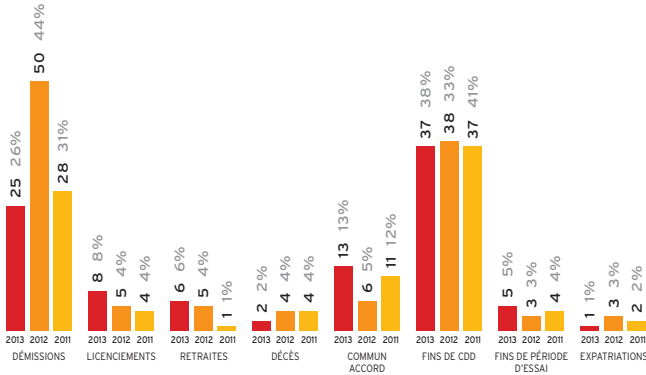
Le pourcentage de femmes travaillant sur le périmètre considéré est resté stable à 17% en 2013. Au cours de l'année 2013 en France, un diagnostic a été établi sur l'égalité hommes/femmes afin de mener au cours des prochaines années des actions facilitant l'accès au personnel féminin à tous les métiers. Ce diagnostic a porté sur 5 domaines : l'embauche, la classification, la promotion professionnelle, la rémunération ainsi que sur l'articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Le pourcentage de répartition hommes/femmes cache par ailleurs de nombreuses disparités très perceptibles selon les métiers. Certains métiers restent très fortement occupés par des hommes : recherche et développement (98%), essais et contrôle (95%), montage (91%). A l'inverse, d'autres métiers sont très majoritairement occupés par des femmes : administration des ventes (90%), ressources humaines (81%), approvisionnement (68%).

■ VARIATION DE L'EFFECTIF



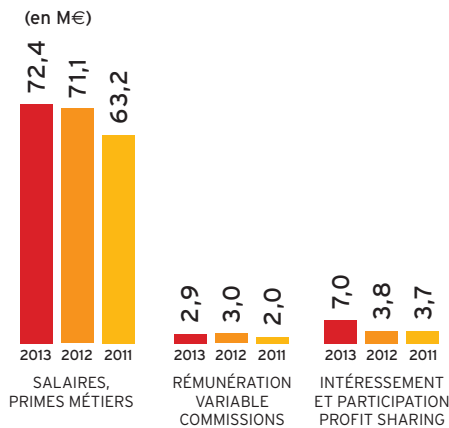
Le nombre de départs est resté stable sur le périmètre considéré. En revanche, un net ralentissement des embauches en 2013 (-97) vs. 2012 a divisé par plus de 3 l'accroissement net de l'effectif qui s'établit à +41 au 31 décembre 2013.

■ CAUSE DES DÉPARTS



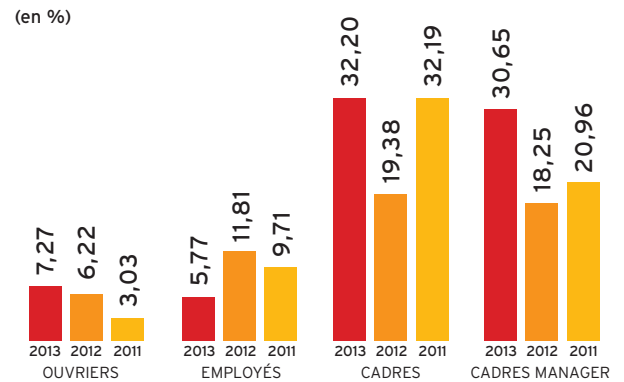
Le turnover s'est réduit de façon significative et ceci est consécutif d'une part, au net ralentissement des embauches et d'autre part, à une baisse des démissions. Il est à noter que, malgré une année de transition où l'on aurait pu craindre une accélération des départs et la perte de certaines compétences, cela n'a pas été le cas. Le programme de mobilité interne mis en place dans le groupe Manitou a permis à 66 personnes de saisir l'opportunité d'une nouvelle orientation professionnelle. A souligner également, au sein de notre filiale Manitou Italie, la création en 2013 pour le groupe d'un centre de compétences pour le marché des Mines afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de ces clients.

■ RÉPARTITION DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES (EN MILLION D'EUROS)



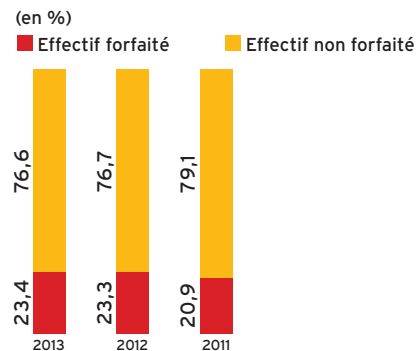
Au cours de cette année 2013, il convient de souligner que l'évolution des salaires a été maîtrisée (+1,8%), parfaitement en ligne avec l'accroissement net de l'effectif (+41 personnes) soit +1,8% du périmètre d'effectif considéré (2 188 personnes). On peut remarquer en revanche que les sommes versées en 2013 au titre des formules d'intéressement ont presque doublé (+84%). Ces rétributions non récurrentes de la performance collective sont en lien direct avec les améliorations obtenues sur des critères opérationnels : coûts de non qualité, taux de mise à disposition des machines, environnement (déchets, énergie). Enfin, pour les managers, la politique déployée ces dernières années consistant à attribuer une rémunération variable entièrement liée à une performance collective et individuelle a été maintenue.

■ ECARTS ENTRE LES SALAIRES HOMMES/FEMMES

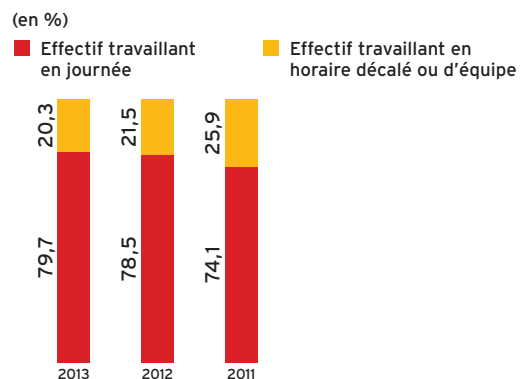


Les écarts négatifs constatés entre la moyenne des salaires hommes et la moyenne des salaires femmes proviennent du fait que les anciennetés, et donc les niveaux d'expérience et de responsabilité, sont plus faibles chez les femmes que chez les hommes. A poste équivalent, les règles de gestion de la rémunération à l'embauche sont exactement les mêmes pour les femmes et pour les hommes. Il est rappelé que, dans ce domaine, un diagnostic a été établi en 2013 sur le périmètre France ayant pour objectif de mettre en place, dans les années qui viennent, les actions qui pourraient s'avérer nécessaires.

4.3.3 ORGANISATION DU TRAVAIL

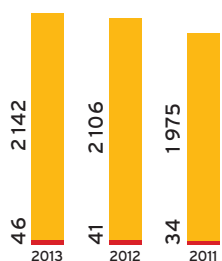


Sur le périmètre examiné, 1 personne sur 5 travaille selon un horaire forfaité. Au cours de cette année 2013, des négociations se sont ouvertes pour essayer de définir de nouveaux principes d'aménagement du temps de travail sur le périmètre de l'ensemble de nos sites industriels français. Ces négociations avaient pour objectif de répondre à la disparition de la cyclicité traditionnelle de l'activité pour une croissance devenant plus heurtée et beaucoup moins prévisible. Ces discussions ont abouti à un accord qui va permettre à nos sites industriels de répondre présents avec une meilleure réactivité opérationnelle.



Le travail en équipe concerne uniquement nos sites industriels français.

■ Temps partiel ■ Temps plein



Il n'y a pas eu d'évolution significative concernant le temps partiel. En revanche, un groupe pilote relatif au télétravail a été mis en place en France en 2013 pendant plus de 3 mois auprès du personnel forfaité de différents métiers (BE, achats, ventes, SAV, juridique, communication, finances, marketing). En fonction des résultats obtenus, ce nouveau type d'organisation du travail pourra ou non être étendu.

■ ABSENTÉISME

% des heures travaillées théoriques	2013	2012	2011
Maladie	3,86%	3,13%	3,57%
Accident de travail Maladie Prof	0,45%	0,45%	0,50%
Absences non payées	0,41%	0,63%	0,63%

Le taux d'absentéisme sur le périmètre considéré n'a pas connu en 2013 d'évolution significative.

4.3.4 RELATIONS SOCIALES

■ ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social constitue un des points forts reconnu de notre groupe. Beaucoup de sujets sont débattus lors des réunions du Comité Central d'Entreprise qui s'est réuni 10 fois en 2013 (à comparer aux 2 réunions légales annuelles obligatoires). La fréquence de ces réunions a permis d'associer régulièrement nos représentants aux très nombreux événements, projets et résultats d'une année 2013 quelque peu mouvementée. Cette volonté de partager nos différentes stratégies avec les élus du personnel se poursuivra. Le dialogue social est un des éléments clé dans le maintien d'une cohésion sociale indispensable à un redressement économique durable.

■ BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS

	2013	2012	2011
Nb accords signés	17	14	21
Nb négociations ouvertes	21	20	21
Ratio accords signés/négociations ouvertes	81%	70%	100%

	2013	2012	2011
Accords signés en matière de santé et sécurité	4	5	6

Ce dialogue social qui concerne à la fois la France et l'Italie a donné lieu en 2013 à de nombreuses négociations concernant des thèmes aussi variés que les salaires, l'intéressement, l'aménagement du temps de

travail, l'emploi, l'égalité professionnelle hommes / femmes, la santé et la sécurité, le handicap. Ces négociations se sont traduites 8 fois sur 10 par la conclusion d'un accord.

4.3.5 SANTÉ ET SÉCURITÉ

■ CONDITIONS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La démarche des risques psychosociaux (RPS) a connu une accélération en 2013. Cette démarche, Manizen, initialisée en 2010, accompagnée par un cabinet spécialisé dans les RPS, a permis d'identifier 18 risques fin 2011. Suite à cette identification, un document d'évaluation des RPS a été formalisé en mai 2012 afin de mettre en place des plans d'actions. 55 salariés de l'entreprise, représentatifs des populations du site industriel d'Ancenis, ont été intégrés lors de cette étape, à travers huit groupes de travail. L'année 2013 a été l'année du lancement de ces plans d'actions qui ont commencé par la formation des managers – une action de sensibilisation d'une journée a été mise en œuvre pour 175 managers en France. L'année 2013 aura été également marquée par le déploiement de la démarche à l'ensemble des sites industriels français. L'objectif, comme cela fut le cas pour la maison mère, est de créer un document unique d'évaluation des risques psychosociaux par site et de mettre en place des plans d'actions.

En 2013, des actions de formation concernant les enjeux santé et sécurité ont été mises en place. Elles ont représenté plus de 6 000 heures de formation déployées auprès de l'ensemble des catégories de personnel.

Outre ces actions de formation, d'autres initiatives ont été mise en œuvre afin d'améliorer les conditions de santé et sécurité sur les sites de production. Des audits sécurité sont menés par le service Sécurité Prévention ; les opérateurs participent à l'identification des risques et des points réguliers sont réalisés entre les managers et leurs équipes. Une animation permanente sur le site est également mise en place : des réunions hebdomadaires sont organisées avec les chefs d'équipe, une synthèse sécurité est diffusée chaque semaine, des référents sécurité volontaires sont nommés dans chaque équipe. Les opérateurs sont aussi informés, lors de chaque événement marquant (accidents, risques, etc.).

En 2013, 900 000 euros ont été consacrés sur le site d'Ancenis à la sécurité à travers des actions de formation, des actions de contrôle d'équipements (appareils de levage, chariots, nacelles, installations électriques, etc.) ainsi que des aménagements (vestiaires, allées de circulation, réfectoires).

■ ACCIDENT DU TRAVAIL

	2013	2012	2011
Taux de fréquence			
Salariés	17,7	24,4	21,8
Intérimaires	47,4	67,6	41,6
Taux de gravité			
Salariés	0,3	0,4	0,6
Intérimaires	0,5	0,7	0,4
Nombre de maladies professionnelles déclarées (salariés)	12	14	6

En termes d'accidents de travail, les taux de fréquence ont connu une évolution significative à la baisse aussi bien pour les salariés permanents que pour les intérimaires. Le nombre de déclarations professionnelles a retrouvé un rythme plus acceptable. L'indice de gravité est orienté aussi à la baisse. 2013 marque en conséquence un vrai progrès sur l'ensemble des indicateurs, ce qui est encourageant pour les politiques de prévention que nous poursuivons sans relâche et avec détermination.

4.3.6 FORMATION

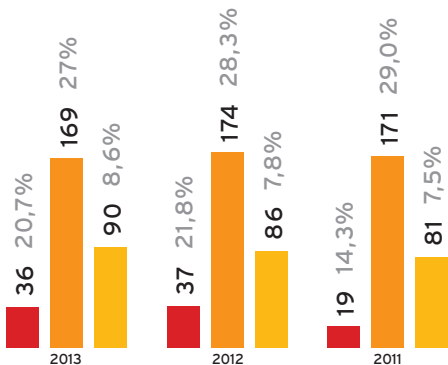
L'effort de formation a été porté à 31 309 heures pour l'ensemble de nos équipes basées en France et en Italie pour l'année 2013. La moyenne d'heures de formation par personne et par an n'a pas connu d'évolution significative entre 2012 et 2013. Parmi ces formations, 4 799 heures, soit 15%, ont été consacrées à la sécurité. Ces formations à la sécurité ont été animées par des formateurs internes.

L'année 2013 a aussi été marquée par un effort soutenu sur les métiers techniques et les formations en langues. Par ailleurs, le programme Manitou Move évoqué plus haut nous a conduits à accompagner certaines mobilités internes à travers des parcours personnalisés.

4.3.7 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

■ PROPORTION DE FEMMES PAR FONCTION

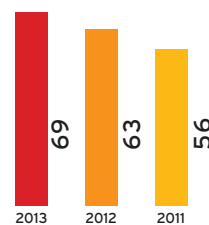
■ Cadres manager ■ Employés ■ Opérateurs



Le nombre de femmes s'est accru en 2013 sur le périmètre considéré. L'accroissement de l'effectif net en 2013 s'établit à 41 personnes dont 10 femmes, soit 20% de cet accroissement, ce qui est supérieur à 17% qui représente le nombre de femmes dans l'effectif global.

En 2013, le diagnostic établi sur l'égalité hommes/femmes a permis d'identifier les actions à déployer dès 2014 afin de faciliter l'accès au personnel féminin à tous les métiers. Ce diagnostic a porté sur 5 domaines: l'embauche, la classification, la promotion professionnelle, la rémunération ainsi que sur l'articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Parmi les engagements 2014, nous pouvons citer la sensibilisation de tout nouveau salarié à la politique d'égalité, l'élaboration et la diffusion d'une charte des bonnes pratiques de recrutement ou encore la réalisation d'un rapport sur la répartition femmes/hommes en fonction des classifications.

■ PROPORTION DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP



L'entreprise a vu son nombre de personnes en situation de handicap en augmentation (+ 6 personnes).

Par ailleurs, elle a maintenu son effort d'activité de sous-traitance à des entreprises de travail protégé (lavage de vitres, entretien des espaces verts).

4.4 INFORMATIONS SOCIÉTALES

4.4.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET LOCAL

■ SOUTIEN DE LA FILIÈRE RÉGIONALE DE LA MANUTENTION

Représentant environ 70% de son chiffre d'affaires, les achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans le savoir-faire industriel du groupe et dans sa rentabilité. En 2009, les difficultés opérationnelles et financières rencontrées principalement par les fournisseurs français ont renforcé l'exposition du groupe au risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs. Afin d'aider ses fournisseurs en difficulté, Manitou a initié le plan « Synapse » : une démarche de soutien à la « filière régionale » coordonnée avec l'ensemble des autorités administratives, économiques et financières de la région Pays de la Loire (Oséo, CRCI, Direccte, etc.). Les premières années du projet ont été marquées par la volonté de Manitou

de proposer à ses fournisseurs des moyens de lutter contre les difficultés conjoncturelles en leur facilitant la mise en place de démarches de diversification vers de nouveaux marchés ou de nouveaux produits. Depuis, le groupe a apporté son soutien à plusieurs reprises à un panel fournisseurs plus étendu à travers la mise en place d'ateliers Synapse pour leur faire connaître, en partenariat avec les organismes et autorités régionaux, les dispositifs d'aide et de développement existants.

■ PLANS D' ACTIONS POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

Depuis 2011, Manitou BF est signataire de la charte pour l'emploi mise en place par la région Pays de la Loire avec les acteurs économiques du Pays d'Ancenis portant sur quatre engagements : économique, compétences, reclassement, orientation. Ce projet associe les acteurs économiques du Pays d'Ancenis, les partenaires sociaux, les élus de la communauté de communes du Pays d'Ancenis, les services de l'Etat, etc.

En 2013, Manitou BF a poursuivi son engagement au niveau local de promotion et de découverte des métiers de l'industrie. Des visites d'usine avec des écoles d'ingénieur, des lycées et des écoles ont eu lieu tout au long de l'année. En partenariat avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Loire-Atlantique, le groupe a participé à l'organisation du « Concours DP3 » (option découverte professionnelle) avec un collègue de Loire Atlantique dans le cadre d'un partenariat entreprise-collège-Adefim (organisme paritaire collecteur agréé). Ce partenariat s'est également traduit par l'organisation d'un « Challenge des métiers » avec un lycée de la région au cours de la Semaine Nationale de l'Industrie.

4.4.2 RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le groupe accorde une importance particulière au dialogue qu'il entretient avec ses parties prenantes. La démarche RSE s'appuie sur la création de valeur partagée avec l'ensemble de ses acteurs clés, notamment les clients, les fournisseurs, les employés, et les investisseurs et actionnaires du groupe.

A ce titre, le groupe a multiplié en 2013 les occasions de se rapprocher de ses partenaires clés à travers l'organisation de réunions d'échanges, la participation à de nombreux salons ou encore le partage de bonnes pratiques. En avril 2013, lors du salon de la BAUMA, le groupe a présenté sa démarche RSE. En novembre 2013, lors du salon Agritechnica, le groupe a présenté sa démarche REDUCE sur l'efficacité énergétique des produits Manitou. Cet événement fut l'occasion de présenter pour la première fois des données chiffrées de consommation des machines Manitou certifiées par un organisme indépendant. Une occasion importante pour sensibiliser les utilisateurs sur cette thématique et leur permettre d'apprécier la performance des machines Manitou par rapport à celles de la concurrence. Depuis Agritechnica, la démarche REDUCE est relayée sur de nombreux salons.

Les clients

Le groupe dispose de plusieurs centres dédiés à la formation de ses clients, à l'utilisation et à la maintenance en toute sécurité de ses produits. Les principaux centres de formation sont basés à Ancenis (France) et à Madison (Etats-Unis). Des centres de proximité sont également actifs dans certaines filiales de distribution.

Manitou diffuse l'actualité du groupe à ses concessionnaires dans le monde entier. « Manitou Life », le magazine des réseaux, informe chaque trimestre les distributeurs de la vie du groupe, des nouveaux produits et des actualités chez les clients, qu'ils soient concessionnaires ou utilisateurs finaux. En 2013, la démarche RSE du groupe a été présentée dans un des numéros.

Un contact du service RSE a été communiqué afin de répondre aux questions éventuelles des concessionnaires.

L'année 2013 a également été l'année de test de la Charte Qualité Globale lancée auprès de quelques concessionnaires français. Cette charte est un outil de cotation globale permettant d'auditer et d'évaluer les concessionnaires sur les aspects commerciaux, de services, ainsi que sur un ensemble de points liés à la RSE (suivi des compétences, formation, santé et sécurité, gestion de l'environnement, etc.).

Depuis 2012, le groupe anime les « Expertteams », forums d'échange sur ses produits et services. Ces plateformes donnent l'opportunité à des clients de partager leurs expériences d'utilisation des machines, proposer des pistes d'amélioration et d'échanger sur leurs expériences. Dédiées au marché de la construction pour la marque Manitou, ces plateformes ont eu lieu en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. La dernière rencontre « Experteam » a eu lieu en novembre 2013 sur la thématique de l'ergonomie et du confort.

Des questionnaires clients sont également régulièrement réalisés auprès des

utilisateurs afin de mieux comprendre les attentes de ces derniers.

Les fournisseurs

Depuis 2013, le groupe déploie une politique achat cohérente avec ses valeurs qui ambitionne de créer avec ses fournisseurs une relation durable, équilibrée et créatrice de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

L'accent a été mis sur les 3 domaines suivants :

- La performance durable et responsable : grâce à un travail ambitieux, le nombre de fournisseurs mesuré atteignant la performance opérationnelle requise est passé de 36% en 2011 à 82% en 2013. Le groupe se donne pour ambition de tendre vers les 100%.
- L'innovation : le groupe a finalisé le co-développement mené avec un fournisseur partenaire sur un projet d'innovation en matière d'économie d'énergie.
- La gestion des risques : les entités européennes du groupe ont mis en place un contrat d'achat d'acier pour Manitou et certains de ses sous-traitants afin de limiter les risques liés à ce marché.

Au-delà de ces quelques exemples, des actions se poursuivront en 2014 et sur les années à venir pour renforcer la productivité tout en préservant les valeurs fondamentales du groupe.

Les collaborateurs

L'intranet du groupe Manitou est utilisé pour diffuser quotidiennement les actualités des différentes divisions, fonctions et filiales. Chaque mois, la parole est donnée à un employé du groupe Manitou qui, à travers une vidéo de quelques minutes, présente à ses collègues son activité et ses projets. La volonté du groupe à travers l'intranet est d'apporter à chaque salarié la plus grande transparence dans la communication qui lui est diffusée.

En 2013, le groupe a poursuivi la tenue des réunions « Com'n Share », qui rassemblent les principaux managers pour partager sur les événements clés qui rythment la vie du groupe. Réalisées simultanément en présentiel pour les managers français et en visioconférence pour les managers basés à l'étranger ou en déplacement, ces réunions ont pour objectif de diffuser les informations qui rythment la vie du groupe et de fluidifier la communication. Elles permettent aux managers participants de pouvoir déployer les informations clés dans leurs équipes.

Des sessions « Découverte des Métiers » ont également eu lieu en 2013. Ces moments d'échange ont pour vocation de mieux faire connaître les métiers du groupe (IT, Achats, Supply Chain, etc.) afin de favoriser les mobilités internes transverses.

Comme chaque année, les salariés du groupe ont été invités à participer individuellement ou en équipe au triathlon de La Baule organisé en partenariat avec l'école de commerce Audencia. Cet événement a permis de réunir durant deux journées sportives et conviviales plus d'une centaine de collaborateurs du groupe en provenance de toute l'Europe.

En 2013, la semaine du développement durable a été l'occasion de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux éco-gestes au bureau : énergie, recyclage, eau et consommation de papier. Des posters sur les impacts environnementaux liés à l'activité des salariés et proposant des solutions simples à chacun ont été communiqués à travers le groupe. Cette expérience sera renouvelée en 2014.

Associations & société civile

En 2013, Manitou a poursuivi la mise à disposition d'un chariot industriel à l'association ELI (Erdre et Loire Initiative). ELI œuvre pour l'insertion par l'activité économique de demandeurs d'emploi du Pays d'Ancenis au travers d'un service de mise à disposition de salariés et d'un chantier d'insertion avec trois supports d'activité : confection, éco-construction et entretien des espaces verts.

Le groupe a également réalisé un partenariat avec le festival photo de La Gacilly

qui s'est illustré par le prêt de deux machines pour le montage et le démontage d'œuvres exposées en plein air. Ce partenariat a permis de donner une visibilité du groupe Manitou sur le territoire de l'Ouest de la France mais aussi plus largement, puisque l'évènement bénéficie d'un rayonnement international. Au-delà de la visibilité externe, cette opération a apporté un partage de valeur en interne, une sensibilisation des salariés à la photographie d'art exposée dans leur région ainsi qu'une émulation créée à travers l'organisation d'un concours photo interne avec des lots offerts par le partenaire.

Les écoles

C'est avec l'ICAM (école d'Ingénieurs) que le groupe Manitou a construit un partenariat école-entreprise. Ce partenariat se traduit par des réunions de présentation métiers.

De manière plus étroite, le groupe participe également aux jurys d'admission et intervient dans les classes de MBA d'Audencia à Nantes.

Les équipes Ressources Humaines participent à divers forums d'écoles (ex : ESC, ICAM, Arts & Métiers...) tout au long de l'année ainsi qu'à des forums de recrutement (ex : Apec, forum Atlantique...).

■ SERVICE APRÈS-VENTE

Le groupe réalise périodiquement une évaluation du niveau de satisfaction clients sur les actes après-vente (matériel, service et conseil après-vente, dépannage, techniciens, traitement des réclamations, etc.).

Ce baromètre, suivi par un prestataire externe, permet de mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'activité du Service Après-Vente et d'identifier les leviers d'action. En 2012, date de la dernière étude, plus de 1 600 entretiens téléphoniques ont été réalisés auprès des clients du réseau de concessionnaires français.

4.4.3 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Le groupe s'attache à créer avec ses fournisseurs une relation durable qui doit s'équilibrer autour de trois piliers que sont l'économie, l'environnement et le social.

Charte de la sous-traitance

En 2011, la société a signé la charte de la sous-traitance impulsée par le Ministère de l'Economie et la médiation du crédit. Elle pose 10 engagements pour des achats responsables et concerne notamment : les impacts développement durable et la responsabilité territoriale, une relation durable entre le donneur d'ordre et la PME, l'appréciation du coût total de l'achat et non pas seulement le prix apparent, l'équité financière, et la maîtrise des taux de dépendance. Cette charte exprime aussi l'importance d'un pilotage par des organisations achats professionnelles et selon des process, des objectifs et des modes de rémunération en ligne avec ces principes.

Mesure et suivi de critères RSE

Le plan d'actions RSE, déployé à partir de 2013, et notamment porté par l'axe stratégique «En Partenariat étroit avec notre supply chain» va renforcer les exigences RSE vis-à-vis de nos fournisseurs ainsi que sur certaines familles de produits clés. A ce jour, pour les divisions RTH-IMH, la certification environnementale rentre déjà dans l'évaluation globale des fournisseurs et équivaut dans la cotation à 2,25%. En 2013, 85% (contre 76% en 2012) des 20 premiers fournisseurs de ces 2 divisions sont certifiés ou en démarche de certification ISO 14001.

Au lancement d'un appel d'offres, une demande d'informations est envoyée aux fournisseurs (Request for Information). En 2013, les équipes Achats et RSE ont travaillé conjointement à l'intégration dans ce questionnaire d'un chapitre développement durable axé autour de 6 thèmes : offre responsable, santé et

sécurité, environnement, approvisionnements et fournisseurs, droits humains et lutte contre la discrimination, et développement des ressources humaines.

D'une façon plus générale et afin de suivre les évolutions chez les fournisseurs, un questionnaire leur est envoyé tous les ans. En 2013, ce questionnaire a été revu de façon à intégrer des demandes d'informations additionnelles sur REACH (Règlement Européen sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques).

Des audits sont également mis en place au départ de la relation pour évaluer la capacité du fournisseur à travailler avec l'entreprise, puis des audits process sont organisés en cas de problématique sur des points spécifiques.

Projet de charte des achats responsables

Ainsi, le groupe Manitou a la volonté de poursuivre la démarche d'achats responsables avec ses fournisseurs. Une charte achats responsables a d'ailleurs été élaborée en 2013 pour affirmer cette volonté et sera diffusée auprès d'un panel représentatif de fournisseurs du groupe Manitou à partir de 2014, l'objectif étant, en 2014, d'échanger avec eux sur la faisabilité et les freins potentiels, d'ajuster la charte en fonction de ces échanges avant de la diffuser plus largement.

Code de conduite éthique

Le groupe dispose d'un code de conduite éthique destiné à promouvoir l'application des principes du développement durable. Ce code est principalement destiné aux fournisseurs opérant sur des zones géographiques moins sensibles à ces principes. En signant ce code, le fournisseur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter, mettre en œuvre et pour faire respecter et faire mettre en œuvre, par ses propres fournisseurs et sous-traitants, l'ensemble des principes qui y sont exposés : droits de l'homme et droits du travail, protection de l'environnement, santé et sécurité, éthique et transparence de l'information. La signature de ce code est un élément discriminant dans la sélection des fournisseurs.

Travail avec des entreprises du secteur adapté

Enfin, le montant des prestations effectuées en France auprès des entreprises du secteur adapté est passé de 278 000 euros à 356 896 euros en 2013. Cela a concerné l'entretien des locaux et des espaces verts et la sous-traitance des emballages du Centre Logistique de Pièces de Rechange.

4.4.4 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Charte éthique

En 2010, le groupe a décidé d'adopter une charte éthique comme expression de ses valeurs, déployée à tous les niveaux de son organisation. Cette charte est consultable en permanence sur l'intranet. Elle a été conçue comme un cadre de référence pour que le groupe conduise ses activités tant internes qu'externes avec intégrité et responsabilité.

Cette charte éthique s'appuie sur les principes d'action que la société souhaite s'appliquer comme personne morale et voire appliquer à tous ses salariés, et les principes de comportements individuels que les salariés doivent s'engager à observer :

- Respect des lois et textes fondamentaux (Charte des droits de l'homme, convention OIT, principes directeurs de l'OCDE) : le groupe rejette notamment toute forme de corruption, ainsi que tout recours au travail forcé ou obligatoire, ou à l'emploi d'enfants.
- Principes d'intégrité vis-à-vis des clients, fournisseurs et partenaires industriels, concurrents, actionnaires et investisseurs, et représentants des autorités nationales.
- Préservation de la santé et de la sécurité des salariés, des clients et autres parties prenantes.

– Respect des droits des collaborateurs en matière de respect mutuel, d'équité, de confidentialité, de liberté d'expression et de développement de compétences,

– Respect de l'environnement à travers une politique de gestion et d'amélioration des installations.

4.5 NOTE MÉTHODOLOGIQUE : INDICATEURS EXTRA FINANCIERS

■ INTRODUCTION

En 2012, le groupe Manitou a structuré une stratégie RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise), dont l'ambition et la mission ont été validées par le Comité Exécutif. La stratégie RSE du groupe repose sur trois grands axes, 15 priorités et s'appuie sur une feuille de route 2013-2016. Au-delà de la conformité réglementaire avec l'article 225 de la loi Grenelle 2, la mise en place d'un système de reporting extra-financier annuel au sein du groupe Manitou répond à plusieurs objectifs :

- piloter la performance sociale, environnementale et sociétale du groupe en lien avec le plan d'actions 2013-2016 et,
- communiquer de manière transparente sur les grands enjeux RSE du groupe.

A ce titre, Manitou s'est inspiré des lignes directrices GRI (Global Reporting Initiative).

■ CHOIX DES INDICATEURS

Les enjeux RSE du groupe ont été définis grâce à un diagnostic interne et externe, ainsi qu'un benchmark, réalisés par un cabinet extérieur. Des ateliers de travail ont ensuite été mis en place afin de traduire les axes stratégiques en priorités et plan d'actions. Dans ce premier reporting extra-financier, l'objectif a été d'être le plus exhaustif possible vis-à-vis des 42 thématiques de l'article 225 tout en prenant en compte les plans d'actions du groupe. 2013 a été l'année de mise en place et du déploiement d'un certain nombre d'actions, la liste des indicateurs pourra être amenée à évoluer afin de pouvoir piloter l'ensemble de la démarche 2013-2016.

■ PÉRIMÈTRE

Lors du premier exercice de reporting, en 2012, le périmètre avait été volontairement restreint à la France, afin de privilégier tout d'abord la mise en place d'une méthodologie rigoureuse et d'une organisation adaptée. Le reporting social et environnemental est en cours de fiabilisation. Le groupe Manitou met en œuvre tous les moyens afin de parvenir à l'exhaustivité du périmètre. Toutefois la fiabilisation d'une collecte d'informations à l'échelle d'une multinationale doit s'échelonner afin de parvenir à la fiabilité des données communiquées. Le périmètre a donc été élargi en 2013 et porte maintenant sur trois années de référence. Ainsi, nous nous engageons à étendre le périmètre chaque année afin d'atteindre le plus rapidement possible le périmètre groupe Manitou et justifierons les éventuelles exclusions.

Exceptés pour les indicateurs d'effectif, relatifs aux statuts et aux zones géographiques, communiqués sur un périmètre groupe, les indicateurs diffusés concernent pour l'exercice 2011, 2012 et 2013 :

- pour la plupart des indicateurs environnement : le site français de l'Aubinière, le plus important site industriel du groupe, ainsi que les sites de Laillé et du CLPR. Nous passons donc d'un périmètre en 2012 représentant 30% du CA du groupe couvert à une couverture de 44% en 2013 (le périmètre de chaque indicateur est précisé pages 53 à 55) ;
- pour les indicateurs sociaux : tous les sites français soit les entités Manitou BF (société Mère) et CFM (Compagnie Française de Manutention), ainsi que l'Italie, soit le site de Castelfranco. Nous couvrons ainsi 67,5% des effectifs en 2013 (contre 58,9% en 2012) ;
- pour les informations sociétales : le périmètre choisi est la France, soit 59,7% des effectifs.

■ PROCÉDURE

Le reporting extra-financier couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Les procédures de suivi se déploient à travers trois outils principaux :

- un guide méthodologique, qui permet de clarifier l'organisation du reporting (rôle et tâche), et d'uniformiser les procédures et définitions,
- 3 tableaux de collecte des données pour chaque thématique (environnement, social et sociétal), qui affichent automatiquement les incohérences ou erreurs de saisie,
- un tableau de contrôle interne qui permet de suivre la procédure de validation.

Chacun des indicateurs est suivi de manière semestrielle ou annuelle, et est reporté par les responsables thématiques dans un des trois outils de collecte. La cohérence (périmètre et définition de l'indicateur) est vérifiée par les pilotes thématiques, à qui sont envoyées les données. Enfin, un contrôleur interne, indépendant de la procédure, est nommé pour valider ou challenger les indicateurs, en les mettant en lien avec les plans d'actions déployés dans l'année, ou en les confrontant à des données sources.

Afin de répondre à ses obligations réglementaires exigées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012, le groupe Manitou a désigné le cabinet KPMG Audit afin d'attester de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans son rapport de gestion.

■ PRÉCISIONS

Indicateurs environnementaux :

« Chariot équivalent MLT735 » : le site produisant des chariots de tailles très différentes et également des mâts, un facteur de conversion a été attribué à chaque produit en fonction du poids d'un chariot de référence. Le chariot de référence correspond au chariot MLT735 de la gamme agricole dont le poids est de 7,1 tonnes. Cela permet de mieux rendre compte de la diversité des produits dans la restitution des indicateurs liés aux déchets, aux consommations d'énergie, aux consommations d'eau, aux consommations de peinture, aux émissions de COV, aux émissions de gaz à effet de serre et à l'huile consommée par chariot (en équivalent).

Une mesure conforme d'un rejet industriel aqueux est une mesure dont le résultat est en dessous de la valeur limite de rejet imposée par la réglementation applicable au site de production.

La classification européenne des déchets est utilisée pour définir l'appartenance des déchets aux différentes catégories DIS, DIB, DIB recyclables.

Fin de vie des déchets :

- Recyclage ou valorisation matière : retraitement des matériaux ou substances contenus dans les déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique.
- Réutilisation : utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer. On peut par exemple réutiliser une palette.
- Valorisation énergétique : utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.
- Enfouissement : mise en décharge ou stockage sous-terrain.

En 2012, le groupe Manitou en France a souhaité revoir ses contrats de prestation

de collecte et traitement des déchets, afin de valoriser au maximum ses déchets et d'avoir un suivi rigoureux des différentes filières de traitement. Le groupe est donc passé sur un contrat global France, ce qui a entraîné le changement du périmètre considéré pour le service de collecte de déchets (l'enlèvement des déchets inclut aujourd'hui le restaurant d'entreprise par exemple).

Emissions de Composés Organiques Volatiles (COV) :

- les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière, en considérant que tout ce qui n'est pas récupéré, émis dans l'eau, présent dans les déchets/les produits stockés, est émis dans l'atmosphère.
- les coefficients de teneur en solvant suivants ont été retenus pour l'évaluation des émissions de COV des peintures et solvants :

	Coefficient de solvantation
Hydrosoluble primaire et noire	0,091
Polyuréthane	0,52
Glycérophthalique	0,65
Diluants de nettoyage, solvant	1

La consommation d'eau est calculée à partir des factures d'eau pour la part distribuée par le réseau et grâce à des relevés de compteurs pour les eaux de surface et de nappe.

La consommation de peinture est évaluée sur la base des quantités utilisées dans l'année (quantités achetées – variation de stock).

Les huiles considérées sont l'ensemble des huiles achetées dans l'année et distribuées dans les produits (huile hydraulique, huile de ponts et boîte de vitesse).

La consommation d'énergie considérée est la consommation achetée d'électricité, gaz, fioul pour le chauffage.

Le Bilan Carbone© de produit a été réalisé avec la méthodologie ADEME en 2011, sur un échantillon de trois familles de produits (M, MT, MLT) fabriqués à Ancenis. Les données considérées se limitent à l'unité de production d'Ancenis. Il a été réalisé en considérant la première vie du produit (10 000 heures).

Les émissions de gaz à effet de serre du site de production tiennent compte des émissions directes (sources fixes, sources mobiles, émissions fugitives) et des émissions indirectes liées à l'électricité. Les sources de GES sont celles définies par l'article 75 de la loi Grenelle II.

Indicateurs sociaux :

Salariés : collaborateurs liés par un contrat de travail avec la société Manitou ou l'une de ses sociétés - hors les sociétés non consolidées. Il s'agit des CDI & CDD présents au 31.12.2013, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Les contrats pro ou d'apprentissage, les personnes en congés sabbatiques, maternité ou maladie sont comptabilisés dans l'effectif. Les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans les salariés.

Effectif groupe : salariés (décrits ci-dessus) et intérimaires employés par Manitou dans le monde.

Effectif France : salariés employés par Manitou BF ou CFM.

Effectif Italie : salariés employés par Manitou Italia.

Effectif permanent fin d'année : salariés titulaires d'un CDI (temps plein ou temps partiel), inscrit à l'effectif toute l'année.

Répartition des effectifs par âge : la méthode de calcul des âges ayant évolué par rapport au précédent rapport de gestion, l'ensemble des données 2011, 2012 et 2013 publiées dans le présent rapport ont été recalculées selon la nouvelle méthode. Cette dernière se base sur des âges arrondis et non entiers, comme c'était le cas dans le rapport de gestion 2012.

Turnover : le turnover est calculé comme le rapport de la somme du Taux d'embauches et du taux de départs divisé par 2. Où le Taux d'embauches est égal à la somme des embauches depuis le début de l'année (création de poste, remplacements...) divisée par l'effectif au 31 décembre. Et où le

Taux de départs est égal à la somme des départs depuis le début de l'année (licenciements, démissions, retraites, décès et autres) divisée par l'effectif permanent au 31 décembre.

Cadre manager : cadre qui a des subordonnés sous sa responsabilité.

Cadre : tout collaborateur dont le poste a été évalué par l'outil Global Grading System (méthodologie Towers Watson).

Employé : tout collaborateur, qui est en support des processus de production ou en support d'autres processus comme la conception ou la distribution.

Opérateur : tout collaborateur dont l'activité essentielle est de contribuer directement au processus de production.

Embauche : toute conclusion d'un contrat de travail qu'il soit d'une durée définie ou indéterminée, dans l'année considérée. Une embauche est comptée lorsqu'un CDD est renouvelé. Deux embauches sont comptabilisées lorsque deux CDD s'enchaînent après une période de carence, lorsque le motif du contrat change, ou lorsqu'un CDD est ensuite embauché en CDI. Les mobilités ne sont pas considérées comme des embauches.

Temps plein : toute personne de l'entreprise ayant un contrat respectant la durée conventionnelle hebdomadaire du pays pour les non forfaités (35h en France) ou le nombre de jours défini par le calendrier des heures théoriques, obtenu en négociation annuelle, pour les forfaités. Toute personne ne remplissant pas ces conditions est considérée comme à temps partiel.

Absentéisme : les arrêts maladie considérés sont les arrêts validés par l'organisme référent du pays (CPAM en France). Les heures d'arrêt liées à un accident de trajet sont comptabilisées dans les heures d'arrêt. Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures travaillées au réel (relevé par la paye) auquel on ajoute le nombre de jours d'arrêt (maladie, accident, accident de trajet, absences non payées) multiplié par le nombre d'heures travaillées par jour. La période utilisée pour cet indicateur est du 20 au 20 de chaque mois.

Bilan des accords collectifs signés : les accords collectifs considérés sont seulement les accords conclus au sein de l'entreprise. Sont exclus les accords négociés au niveau du secteur, de la branche ou du pays.

Accidents du travail : les accidents de trajet sont comptabilisés dans les accidents du travail. Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt * 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réel. Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts * 1 000 / nombre d'heures travaillées réel. Nous comptons les maladies professionnelles distinctes : lorsqu'un même salarié est atteint de deux maladies professionnelles distinctes, on compte deux maladies.

Formation : le volume d'heures de formation entre le 01.01 et le 31.12 de chaque année est pris en compte pour les salariés (CDI et CDD), que la formation soit dispensée en interne ou en externe, que l'intervenant soit agréé ou non. Le DIF est inclus dans les heures de formation. Seules les formations avec feuille d'émargement ou attestation de présence sont prises en compte pour cet indicateur. Les heures réelles de formation sont comptabilisées. Les formations sur deux années sont comptabilisées au prorata des heures effectuées chaque année. La formation à la santé et la sécurité regroupe par exemple les formations CACES, transport de matières dangereuses, ATEX... Elle inclut les formations en interne.

Une personne est considérée comme handicapée lorsqu'elle est reconnue par un organisme ou une institution dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

■ AMÉLIORATION CONTINUE

Afin d'intégrer au plus vite les équipes qui ne sont pas basées en France, toutes les procédures et outils de collecte ont été traduits en anglais (langue officielle du groupe) au cours du premier semestre 2013. Des ateliers ont été organisés avec les référents des filiales autour du guide méthodologique groupe et des indicateurs. Enfin dans une perspective de pilotage globale de la démarche RSE, des indicateurs seront créés au fur et à mesure que les plans d'actions et outils de mesure seront mis en place (ex. indicateur de mobilité en 2013).

■ INDICATEURS ENVIRONNEMENT (22 INDICATEURS DONT 16 QUANTITATIFS)

	Grenelle 2	Référence GRI Version 3.1	Périodicité de collecte	Périmètre
POLITIQUE GÉNÉRALE				
Organisation	☑ p40		Annuel	groupe
Actions de formation/information	☑ p40		Annuel	groupe
Système de management environnemental des sites de production <i>Indicateur : Proportion du CA généré par des sites certifiés ISO 14001</i>	☑ p40		Annuel	groupe
Montants des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	☑ p40		Annuel	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR
POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS				
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets <i>Indicateurs : Taux de conformité des rejets industriels aqueux</i>	☑ p40	EN22-23	Mensuel	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets <i>Indicateurs : Quantités de déchets industriels générés par type (DIB recyclables, non recyclables ou DIS), Quantités de déchets industriels générés par chariot équivalent MLT735 produit, Taux de recyclage par type de déchets industriels (DIB et DIS) et par fin de vie (réutilisation, valorisation matière, valorisation énergétique, enfouissement)</i>	☑ p40-41		Trimestriel (annuel pour les taux de recyclage)	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR
Prise en compte de toute forme de pollution <i>Indicateur : Emissions de COV par chariot équivalent MLT735 produit</i>	☑ p41	EN20	Annuel	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR
Consommation d'énergie, et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	☑ p42	EN6 EN26	Annuel	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES				
Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes légales <i>Indicateurs : Consommation d'eau à usage sanitaire, proportion des volumes d'eau prélevés par source (réseau de distribution, nappe ou surface), Consommation d'eau à usage industriel par chariot équivalent MLT735 produit</i>	☑ p42	EN8	Annuel	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation <i>Indicateurs : Proportion de peinture utilisée par type (poudre, polyuréthane hydrosoluble), Volume de peinture utilisé par chariot équivalent MLT735 produit, Huile consommée par chariot équivalent MLT735 produit</i>	☑ p43	EN1	Annuel	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR
Consommation d'énergie <i>Indicateurs : Répartition des consommations directes par source d'énergie primaire (électricité, gaz, fioul, solaire, éolien), Consommation d'énergie par chariot équivalent MLT735 produit</i>	☑ p43	EN3	Mensuel	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR
Utilisation des sols	☑ p43		Annuel	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR
CHANGEMENT CLIMATIQUE				
Rejets de gaz à effet de serre <i>Indicateurs : Emissions de GES du site de production par chariot équivalent MLT735 produit</i>	☑ p44	EN16-17	Annuel	Site de l'Aubinière
Adaptation aux conséquences du changement climatique	☑ p44		Annuel	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ				
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	☑ p44	EN12 EN13	Annuel	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR

LÉGENDE :

ENX : Cet indicateur est évoqué dans l'article EN X du GRI (Global Reporting Initiative).

INDICATEURS SOCIAUX (32 INDICATEURS DONT 28 QUANTITATIFS)

	Grenelle 2	Référence GRI Version 3.1	Périodicité de collecte	Périmètre
EMPLOI				
Effectif total et répartition des salariés <i>Indicateurs : Effectifs par sexe, âge, statut et zone géographique</i>	☑ p 45-46	LA1 LA13	Annuel	Effectif total, statuts et zones géographique : Effectif groupe Effectif par sexe et âge : Effectif France et Italie
Mouvements de l'effectif <i>Indicateurs : Embauches et départs (démissions, licenciements, retraites, décès, communs accords, fins de CDD, fins de période d'essai, expatriations)</i>	☑ p 46-47		Annuel	Effectif France et Italie
Turnover du personnel <i>Indicateur : Somme départs employés permanents/effectif permanent fin de période</i>	☑ p 47	LA2	Annuel	Effectif permanent France et Italie
Répartition des charges de personnel <i>Indicateur : % des charges de personnel (salaires/ primes, variable/ valeur des commissions, intéressement/participation)</i>	☑ p 47		Annuel	Effectif permanent présent toute l'année, France et Italie
Écart de rémunération homme/femme <i>Indicateurs : Ecart en % entre la moyenne des salaires des hommes et des femmes pour chaque statut (ouvriers et assimilés, chefs d'équipe, employés et techniciens, cadres et assimilés, cadres managers)</i>	☑ p 47		Annuel	Effectif permanent présent toute l'année, France et Italie
ORGANISATION DU TRAVAIL				
Organisation du temps de travail <i>Indicateurs : % du personnel forfaité/non forfaité, temps partiel/plein, journée/horaires d'équipe</i>	☑ p 47		Annuel	Effectif France et Italie
Absentéisme <i>Indicateurs : Taux d'absentéisme pour maladie, accident du travail, absences non payées</i>	☑ p 48		Annuel	Effectif France et Italie
RELATIONS SOCIALES				
Organisation du dialogue social	☑ p 48		Annuel	France et Italie
Bilan des accords collectifs <i>Indicateur : Nombre d'accords collectifs signés/nb négociations ouvertes</i>	☑ p 48		Annuel	France et Italie
SANTÉ ET SÉCURITÉ				
Conditions de santé et de sécurité au travail <i>Indicateurs : Effectif formé dans l'année à la sécurité</i>	☑ p 49		Annuel	Effectif France et Italie
Bilan des accords signés en matière de santé et sécurité <i>Indicateur : Nombre d'accords signés</i>	☑ p 48	LA9	Annuel	France et Italie
Accidents du travail <i>Indicateurs : Taux fréquence et de gravité, Nombre maladies professionnelles pour les salariés et, Taux fréquence et de gravité pour les intérimaires</i>	☑ p 48-49	LA7	Annuel	Salariés : Effectif France et Italie Intérimaires : Employés par Manitou France et Italie
FORMATION				
Politique mises en œuvre en matière de formation	☑ p 49	LA11	Annuel	France et Italie
Heures de formation <i>Indicateur : Nombre moyen d'heures par an par salarié</i>	☑ p 49	LA10	Annuel	Effectif France et Italie
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT				
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes <i>Indicateur : Proportion de femmes chez les cadres managers, agents de maîtrise et opérateurs</i>	☑ p 49	LA13	Annuel	Effectif France et Italie
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées <i>Indicateur : Proportion de l'effectif en situation de handicap</i>	☑ p 49	LA13	Annuel	Effectif France et Italie
Politique de lutte contre les discriminations	☑ p 49		Annuel	Effectif France et Italie

LÉGENDE :

ENX : Cet indicateur est évoqué dans l'article LA X du GRI

■ INDICATEURS SOCIÉTAUX (6 INDICATEURS DONT 1 QUANTITATIF)

	Grenelle 2	Référence GRI Version 3.1	Périodicité de collecte	Périmètre
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET LOCAL				
En matière d'emploi et de développement régional	<input checked="" type="checkbox"/> p 49		Annuel	France
Sur les populations riveraines ou locales	<input checked="" type="checkbox"/> p 49-50		Annuel	France
RELATIONS AVEC LES PERSONNES OU ORG. INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ				
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	<input checked="" type="checkbox"/> p50	PR5	Annuel	France
Actions de partenariat ou de mécénat	<input checked="" type="checkbox"/> p 50-51		Annuel	France
SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS				
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	<input checked="" type="checkbox"/> p 51		Annuel	France
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	<input checked="" type="checkbox"/> p 51		Annuel	France
LOYAUTÉ DES PRATIQUES				
Actions engagées pour prévenir la corruption	<input checked="" type="checkbox"/> p 51		Annuel	France
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	<input checked="" type="checkbox"/> p 51		Annuel	France
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	<input checked="" type="checkbox"/> p 51		Annuel	France

LÉGENDE :

PRX : Cet indicateur est évoqué dans l'article PR X du GRI

RAPPORT DE L'ORGANISME DESIGNÉ TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme désigné tiers indépendant par la société Manitou, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

■ RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au guide méthodologique utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

■ INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

■ RESPONSABILITÉ DU TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de six personnes entre novembre 2013 et février 2014 pour une durée d'environ trois semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 4.5 intitulé « Note méthodologique : indicateurs extra-financiers » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené de l'ordre d'une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes listées dans le tableau ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne entre 60% des effectifs groupe, 88% des effectifs France et Italie, et entre 77% et 100% des informations quantitatives environnementales.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

(2) Site de production de l'Aubinière

Indicateurs sociaux	Périmètre de reporting
Effectifs au 31.12.13	Groupe
Répartition par statut et zone géographique	
Répartition par sexe et par âge	
Nombre d'embauches & de départs	
Taux d'absentéisme	France et Italie
Taux de fréquence des accidents du travail	
Taux de gravité des accidents du travail	
Nombre total d'heures de formation	

Indicateurs environnementaux	Périmètre de reporting
Nombre de sites certifiés ISO 14001	France et Italie
Consommation d'énergie par chariot équivalent et par source	
Quantité de déchets générés par chariot équivalent	
Quantité de déchets industriels générés par type	
Taux de recyclage des déchets par type et par fin de vie	Sites de l'Aubinière, de Laillé et du CLPR
Emissions de COV par chariot équivalent	
Taux de conformité des rejets industriels aqueux	
Consommation de peintures par type et par chariot équivalent	
Consommation d'huiles par chariot équivalent	

Informations qualitatives	
Thèmes sociaux	Santé et sécurité Relations sociales
Thèmes environnementaux	Pollution et gestion des déchets Utilisation durable des ressources
Thèmes sociétaux	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société Sous-traitants et fournisseurs

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

■ CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 5 mars 2014

KPMG Audit
Département de KPMG SA



Philippe Arnaud

Associé
Département Changement Climatique & Développement Durable

5.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

	PAGE
5.1 La gouvernance en 2013	60
5.2 Les organes de direction	69
5.3 Rémunération des organes d'administration et de direction	69
5.4 Le contrôle des comptes	74
5.5 Autres informations	74

5.1 LA GOUVERNANCE EN 2013

Dans sa réunion du 31 août 2010, le Conseil d'administration de Manitou a décidé d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes 'MiddleNext'.

Une organisation précise du Conseil d'administration

L'ensemble des règles de fonctionnement du Conseil d'administration est précisé dans un règlement intérieur prévoyant d'organiser le mode de fonctionnement du Conseil autour de 4 comités spécifiques :

Le Comité stratégique

Le Comité des rémunérations

Le Comité d'audit

Le Comité de développement

L'organisation opérationnelle du groupe en 3 divisions

Le groupe est organisé autour de 3 divisions permettant de mieux appréhender les spécificités des marchés sur lesquels elles évoluent respectivement :

- la division « RTH - Rough Terrain Handling » spécialisée dans le matériel de manutention tout terrain,
- la division « IMH – Industrial Material Handling » centrée sur le matériel de manutention industriel,
- la division « CE – Compact Equipment » spécialisée dans le matériel compact.

Les évolutions de la gouvernance en 2013 et début 2014

Nomination de Dominique Bamas comme Directeur général en remplacement de Jean-Christophe Giroux

Le Conseil d'administration du 6.03.2013 annonçait que M. Jean-Christophe Giroux, Directeur général, démissionnait de son mandat social en anticipation de son échéance du 6 juin. Il a été remplacé à titre intérimaire par M. Dominique Bamas, Administrateur indépendant depuis 2009 et proche de la société depuis plus de 25 ans.

Le Conseil a rendu un hommage unanime à M. Giroux pour avoir géré la crise de 2009, initié les réformes indispensables et repositionné avec succès les divisions Compact Equipment et Manutention Industrielle sur de nouvelles trajectoires. Pour autant, le Conseil estime que l'environnement de 2013 requiert davantage un profil opérationnel et un meilleur équilibre entre la rentabilité et le développement.

M. Marcel Braud, Président du Conseil, a déclaré : « Nous entamons un nouveau chapitre de notre histoire, qui n'aurait pas été possible sans la contribution de M. Giroux depuis 2009. De nombreux changements étaient nécessaires mais après trois années de transformation, nous avons besoin de faire une pause et de redéfinir nos priorités. M. Bamas nous aidera à consolider la situation pendant quelques mois, le temps pour nous d'identifier le nouveau Directeur général. Au nom des actionnaires familiaux et du Conseil d'administration, je veux enfin réaffirmer notre engagement sans faille à nos clients et nos concessionnaires, autant en termes de performance opérationnelle que de proximité humaine. »

Nomination de Michel Denis comme Directeur général en remplacement de Dominique Bamas

Le Conseil d'administration a annoncé la nomination de M. Michel Denis en qualité de Directeur général, en remplacement de M. Dominique Bamas. M. Dominique Bamas avait été nommé le 6 mars 2013 comme Directeur Général à titre intérimaire.

M. Michel Denis a pris ses fonctions le lundi 13 janvier 2014 pour un mandat de 4 années venant à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Evolution du Comité exécutif

Le Comité Exécutif du groupe a connu certaines évolutions en 2013. Désormais plus concentré autour de personnes ayant une longue expérience du groupe, le Comité est structuré pour pouvoir accompagner et mettre en oeuvre les nouveaux projets qui seront portés par Michel Denis et le Conseil.

5.1.1 ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les activités du Conseil et des Comités sont détaillées dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

Pour plus de précisions, il conviendra de se reporter au rapport du Président sur le contrôle interne en section 7.1

5.1.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MANITOU BF

A la date de publication

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de 9 membres. La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président du Conseil d'administration qui doit être une personne physique.

Composition du Conseil d'administration

Administrateurs	Jusqu'au 28 juin 2013	depuis le 28 juin 2013
Branche familiale Braud	Marcel Braud Sébastien Braud Serge Ghysdael*	Marcel Braud Sébastien Braud Marcel-Claude Braud
Branche familiale Himsworth	Jacqueline Himsworth Gordon Himsworth Christopher Himsworth	Jacqueline Himsworth Gordon Himsworth Christopher Himsworth
Indépendants	Joël Goulet Pierre-Henri Ricaud Dominique Bamas jusqu'au 6.03.2013 Agnès Michel-Ségalen cooptée le 25.04.2013	Joël Goulet Pierre-Henri Ricaud Agnès Michel-Ségalen

* Non membre de la famille Braud, Serge Ghysdael intervenait en tant qu'affilié de la branche familiale Braud.

Composition des comités du Conseil d'administration

	Membres	Jusqu'au 28 juin 2013	depuis le 28 juin 2013	
		Suppléants	Membres	Suppléants
Comité stratégique	Marcel Braud Gordon Himsworth Sébastien Braud Joël Goulet	Christopher Himsworth	Marcel Braud Gordon Himsworth Marcel-Claude Braud Joël Goulet	Sébastien Braud Christopher Himsworth
Comité d'audit	Jacqueline Himsworth Pierre-Henri Ricaud Dominique Bamas (jusqu'au 6.03.2013) Agnès Michel-Ségalen (depuis avril 2013)		Jacqueline Himsworth Pierre-Henri Ricaud Agnès Michel-Ségalen	Sébastien Braud
Comité des rémunérations	Joël Goulet Christopher Himsworth Serge Ghysdael	Pierre-Henri Ricaud	Joël Goulet Christopher Himsworth Sébastien Braud	Pierre-Henri Ricaud
Comité de développement	Marcel Braud Jacqueline Himsworth	Sébastien Braud Gordon Himsworth	Marcel Braud Jacqueline Himsworth	

MARCEL BRAUD

Président du Conseil d'administration (non exécutif)

Réélu comme Administrateur et Président du Conseil d'administration en juin 2013 pour une durée de 4 ans.

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Président Directeur général de Manitou puis Président du Conseil d'administration depuis plus de 40 ans.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité stratégique depuis juin 2013
- Président du Comité de développement depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Président du Conseil de surveillance jusqu'en décembre 2009
- Président du Conseil d'administration de décembre 2009 à juin 2013
- Président du Comité stratégique jusqu'en juin 2013
- Président du Comité de développement jusqu'en juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Co-gérant de HB-Holding Braud (France) depuis 1997

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Président Directeur général de SFERT (France), jusqu'en 2009

JACQUELINE HIMSWORTH

Vice Présidente du Conseil d'administration

Administrateur depuis 1970. Réélue en juin 2013 pour une durée de 4 ans comme administrateur.

Vice-Présidente du Conseil d'administration et Présidente du Comité d'audit.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Diplômée de l'ESSCA, Présidente des Ets Marcel Braud de 1986 à 2000, Directeur général de la SFERT de 1984 à 2011.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Présidente du Comité d'audit depuis juin 2013
- Membre du Comité de développement depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Manitou jusqu'en décembre 2009
- Présidente du Comité d'audit jusqu'en juin 2013
- Membre du Comité de développement jusqu'en juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Gérante de la société civile Ancemat depuis 2008

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Présidente Directeur général de SFERT SA (France) de 2009 à 2011
- Directeur général de SFERT SA (France) jusqu'en 2009

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérante de Tamecna depuis 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Gérante de Coliphin jusqu'en 2011
- Gérante de H2O Capital jusqu'en 2011
- Gérante de Trinity Capital jusqu'en 2011
- Gérante de Sonafin jusqu'en 2011
- Gérante de la société civile Sekoleg jusqu'en 2011

GORDON HIMSWORTH

Membre du Conseil d'administration

Administrateur depuis 1998. Réélu en juin 2013 pour une durée de 4 ans.

Nationalité : Britannique

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Ex Directeur général de Braud SA, Administrateur de Manitou Finance Ltd (UK), Diplômé de l'Ecole de Management (UK)

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique depuis juin 2013
- Administrateur de Manitou Finance UK depuis juin 1999

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Conseil de surveillance jusqu'en décembre 2009
- Suppléant du Comité d'audit jusqu'en décembre 2009
- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013

- Suppléant du Comité de développement de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Administrateur de SFERT SA, France jusqu'en 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérant de Menskin SARL (France) depuis le 08.10.2012
- Président Directeur général de SAEMIA SA (France) depuis 1990
- Gérant de SCI " 6 rue Poupard Davyl " Ancenis (France) depuis 2000

SÉBASTIEN BRAUD

Membre du Conseil d'administration

Administrateur depuis juin 2009. Réélu en juin 2013 pour une durée de 4 ans.

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 34, avenue de Larrieu - Centre de Gros 2 - 31094 Toulouse Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Président de Actiman SAS depuis 2005 (concessionnaire Manitou), responsable produits Manitou pendant 10 ans

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations depuis juin 2013
- Suppléant du Comité stratégique depuis juin 2013
- Suppléant du Comité d'audit depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Conseil de surveillance de juin à décembre 2009
- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité de développement de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Président de la société Actiman SAS depuis 2005

CHRISTOPHER HIMSWORTH

Membre du Conseil d'administration

Administrateur depuis décembre 2009. Réélu en juin 2013 pour une durée de 4 ans.

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : Avenue de Floréal 156, 1180 UCCLÉ (Belgique)

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations depuis juin 2013
- Suppléant du Comité stratégique depuis juin 2013

Mandats ayant expirés au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérant de Trinity Group SPRL depuis 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Gérant de Menskin SARL (France) jusqu'en octobre 2012
- Gérant SCI Alliantmar jusqu'en 2011

JOËL GOULET

Membre du Conseil d'administration

Administrateur indépendant depuis 1997. Réélu en juin 2013 pour une durée de 4 ans.

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 8 rue Charles-François Dupuis Paris 75008 - France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- 26 années de Direction générale d'entreprise

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité des rémunérations depuis juin 2013
- Membre du Comité stratégique depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Conseil de surveillance jusqu'en décembre 2009
- Membre du Comité de rémunérations de décembre 2009 à juin 2013
- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Président du Conseil de surveillance HMY International (France) depuis 2008
- Gérant A.R.S. Consulting depuis 2008
- Administrateur de Shanghai Yongguang Commercial Equipment Co Ltd (Chine) depuis 2006
- Administrateur de Sichuan Yongguang Commercial Equipment Co Ltd (Chine) depuis 2006

- Membre du Conseil de surveillance de Financière groupe Pommier depuis 2010
- Membre du Comité de suivi de Financière groupe Pommier depuis 2010

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

SERGE GHYSDAEL

Membre du Conseil d'administration jusqu'au 28 juin 2013

Administrateur de juin 2003 à juin 2013.

Nationalité : Belge

Adresse professionnelle : 135 avenue Herbert Hoover -1030 Belgique

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Dirigeant successivement de MEC sa, TRECO sa, SECURITAS sa et Union Belge des Géomètres Experts sprl

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Conseil de surveillance jusqu'en décembre 2009
- Membre du Comité de rémunérations jusqu'en décembre 2009
- Membre du Comité des rémunérations de décembre 2009 à juin 2013
- Membre du Conseil d'administration de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Administrateur d'Equicom SA (Luxembourg) depuis décembre 1998

MARCEL-CLAUDE BRAUD

Membre du Conseil d'administration depuis le 28 juin 2013

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 430, rue de l'Aubinière BP10249 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Président du Directoire de Manitou BF de 1998 à juin 2009 .

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Président du Directoire de Manitou BF de 1998 à juin 2009
- Représentant de Manitou BF : Président de CFM SAS (France) jusqu'en 2009
- Représentant de Manitou BF : Président de MLM SAS (France) jusqu'en 2009
- Représentant de Manitou BF : Président de CIMM SAS (France) jusqu'en 2009
- Représentant de Manitou BF : Président de Aumont BSBH SAS (France) jusqu'en 2009
- Représentant de Manitou BF : Président de BTMI SAS (France) jusqu'en 2009
- Représentant de Manitou BF au Conseil d'administration de TIE SA (France) jusqu'en 2009
- Président de Manitou UK (Royaume-Uni) jusqu'en 2009
- Administrateur de Manitou North America (Etats-Unis) jusqu'en 2009
- Administrateur de Manitou Costruzioni Industriali S.r.l. (Italie) jusqu'en 2009
- Administrateur de Manitou Portugal jusqu'en 2009
- Administrateur de Manitou Benelux SA (Belgique) jusqu'en 2009
- Vice-Président de Manitou TR (Turquie) jusqu'en 2009
- Président de Manitou Hangzhou Material Handling Co. Ltd. (Chine) jusqu'en 2009
- Vice-Président de Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co. Ltd. (Chine) jusqu'en 2009
- Président de OMCI Attachment (Italie) jusqu'en 2009
- Administrateur de Gehl Company (Etats-Unis) jusqu'en 2009

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Co-gérant de HB-HOLDING BRAUD (France)

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Représentant de HB-Holding BRAUD au Conseil d'administration de la SFERT SA (France) jusqu'en 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Ligérien's Yachting

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

DOMINIQUE BAMAS

Membre du Conseil d'administration

Administrateur indépendant de juin 2009 au 6 mars 2013

Directeur général de Manitou BF du 6 mars 2013 au 13 janvier 2014.

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 3 rue Georges Bernanos 44100 Nantes France

- Se reporter à la section 5.1.5 Direction générale pour connaître l'expérience et les mandats exercés par Dominique Bamas.

PIERRE-HENRI RICAUD**Membre du Conseil d'Administration en qualité d'Administrateur indépendant
Administrateur depuis décembre 2009. Réélu en juin 2013 pour une durée de 4 ans**

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 5 place des Ternes 75017 Paris France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Directeur Fusions Acquisitions EADS (2003-2006), Secrétaire général EADS (2000-2003), Fondateur, Gérant puis Président société de conseil Pragma (depuis 2007).

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit depuis juin 2013
- Suppléant du Comité des rémunérations depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité des rémunérations de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Président du cabinet de conseil financier et stratégique Pragma (SAS) depuis février 2013
- Administrateur de Recaero SA de mai 2011 à 2013 et Censeur depuis 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Administrateur de Segula Technologies jusqu'en 2012
- Administrateur de Dassault Aviation, France, jusqu'en 2010
- Gérant de Fortum France SNC depuis juin 2011 jusqu'à décembre 2013
- Gérant du cabinet de conseil financier et stratégique Pragma (EURL) de 2007 à février 2013

AGNÈS MICHEL-SÉGALEN**Membre du Conseil d'administration en qualité d'Administrateur indépendant
Administrateur depuis avril 2013. Elue en juin 2013 pour une durée de 4 ans.**

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 58, Bd de la République 92210 St Cloud France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- a assumé des fonctions d'audit chez Arthur Andersen et Groupe Lagardère puis de Direction financière et de fusion acquisition chez EADS et au sein du Groupe Sodexo. Diplômée Notaire.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit d'avril à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer et
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et la Direction générale

Il est précisé que Jacqueline Himsworth, Marcel Braud, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux.

Il est en outre mentionné que Sébastien Braud exerce la Présidence de Actiman SAS, concessionnaire de Manitou.

L'ensemble des conventions règlementées fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes qui figure en section 8.4.2 du présent document de référence.

Les membres du conseil d'administration non indépendants ont exercé depuis longtemps des fonctions de chef d'entreprise ou de cadre supérieur au sein de Manitou ainsi qu'au sein d'autres structures. Deux d'entre eux exercent depuis plusieurs voire de nombreuses années des fonctions d'administrateur.

Date d'expiration des mandats

Les membres du Conseil d'administration ont tous été nommés par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Contrats de service et octroi d'avantages

Néant.

Secrétaire du Conseil

La fonction de Secrétaire du Conseil est assurée par Hervé Rochet, Directeur Administratif et Financier.

5.1.3 INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le groupe a adhéré au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. L'indépendance des administrateurs est appréciée conformément aux critères de ce code de gouvernance.

Trois membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance. Les critères évalués pour justifier le caractère indépendant sont les critères énoncés par la recommandation R8 du code MiddleNext.

Cette indépendance se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Madame Agnès Michel-Ségalen et Messieurs Pierre-Henri Ricaud et Joël Goulet sont considérés comme détenant des compétences particulières en matière financière ou comptable. Ces compétences s'apprécient au regard de leurs expériences professionnelles.

5.1.4 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil a procédé à une évaluation interne de son fonctionnement. Chaque administrateur a présenté son évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le Code de gouvernance MiddleNext.

L'évaluation a porté sur le fonctionnement du conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi.

Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant, identifiant points forts et points faibles ainsi que les axes de progrès. Ce rapport a été débattu lors du conseil du 10 mars 2013.

5.1.5 DIRECTION GÉNÉRALE

JEAN-CHRISTOPHE GIROUX

Directeur général du groupe Manitou du 17 décembre 2009 au 6 mars 2013

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Diplômé de l'École des Hautes Etudes Commerciales (HEC), Jean-Christophe Giroux a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Mazars & Guerard à Londres. Adjoint du chef financier d'Eurafrance et de Gaz & Eaux, filiale d'investissement du groupe Lazard de 1994 à 1997, il occupe ensuite un poste de banquier investisseur chez Lazard Frères & Cie à Paris de 1994 à 1997. Il a rejoint Alcatel en juillet 1997 en tant que Vice-Président, responsable des opérations financières en charge des fusions et acquisitions. De juillet 2000 à septembre 2003, il est PDG d'Alcatel Optronics. Il dirige l'activité Entreprises d'Alcatel à partir d'octobre 2003, puis Alcatel-Lucent France de 2007 à 2008. En 2009, il est nommé Président du Directoire puis Directeur général du groupe Manitou.

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Président du directoire du 02.06.2009 au 17.12.2009

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Président de Manitou Americas (Etats-Unis) de décembre 2009 à mars 2013
- Président de Chariots Élévateurs Manitou Canada Inc. (Canada) de décembre 2009 à mars 2013
- Représentant de Manitou BF, Président de CFM SAS (France) de décembre 2009 à mars 2013
- Directeur général de HMME (Chine) de 2012 à mars 2013.

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Néant

DOMINIQUE BAMAS

Directeur général du groupe Manitou du 6 mars 2013 au 13 janvier 2014

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 3 rue Georges Bernanos 44100 Nantes France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- diplômé d'Audencia Nantes et expert comptable. Démarrant sa carrière chez le représentant de PriceWaterhouse en France, il devient associé du cabinet d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes Secovec Blin et Associés. Il rejoint ensuite le groupe Roullier comme Directeur financier puis Président de division, puis devient Directeur général du groupe Axereal jusqu'en 2011. Depuis, il dirige une société de conseil de management de transition.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) : Néant

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Conseil d'administration en qualité d'Administrateur indépendant du groupe Manitou jusqu'au 6 mars 2013
- Suppléant du Comité d'audit (décembre 2009-2010)
- Membre du Conseil de surveillance (juin - décembre 2009)
- Membre du Comité d'audit (juin - décembre 2009)
- Membre du Comité d'audit jusqu'au 6 mars 2013
- Président du Conseil d'administration de Manitou Americas

- Administrateur de Manitou Finance UK de mars 2013 jusqu'à janvier 2014
- Président de Manitou Americas de mars 2013 à janvier 2014

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérant de Upsides Dirigeant Conseil depuis 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Directeur général d'Axereal (coopératives) jusqu'en 2010
- Directeur général d'Axereal Participations (SASU) jusqu'en 2010
- Directeur général d'Epis-Centre (coopératives) jusqu'en 2010
- Directeur général de Berry Silos (coopératives) jusqu'en 2010
- Directeur général de Union 36- Cap Nievre - Epis Centre Nord
- Vallee du Cher - Epis Bocage - Valnord - Epis Sem (soc. coopératives agri.) jusqu'en 2009
- Directeur général d'Agralys (coopératives) jusqu'en 2010
- Administrateur représentant Epis-Centre De Benp Lillebonne (SAS) jusqu'en 2009
- Président de Centre Grains (SASU) jusqu'en 2010
- Président Directeur général de Granit Négoce (SAS) jusqu'en 2010
- Administrateur Représentant Granit Services de Silos du Sud (SAS) jusqu'en 2010
- Président de TPR (SASU) jusqu'en 2010
- Président de SMTP (SASU) jusqu'en 2010
- Représentant Aria-Grains de Fertiberry (SAS) jusqu'en 2010
- Directeur général Délégué chez Ariane (SA) jusqu'en 2010
- Président de TNA (SAS) jusqu'en 2010
- Administrateur de Force Centre (SA) jusqu'en 2010
- Président de Cantin (SAS) jusqu'en 2010
- Président de Semblancay (SA) jusqu'en 2010
- Président d'Ariane Meunerie (SASU) jusqu'en 2010
- Président d'Axiane Meunerie (SASU) jusqu'en 2010
- Axiane Meunerie Gérant de SCI du Grillon (SCI) jusqu'en 2010
- GMC Gérant de SCI du Grillon (SCI) jusqu'en 2009
- Axiane Meunerie Gérant de SCI d'Anast (SCI) jusqu'en 2010
- GMC Gérant de SCI d'Anast (SCI) jusqu'en 2009
- Axiane Meunerie Gérant de SCI de Maneros (SCI) jusqu'en 2010
- GMC Gérant de SCI de Maneros (SCI) jusqu'en 2009
- Axiane Meunerie Président de Le Coutelet (SCI) jusqu'en 2010
- Président de Moulin Calix (SAS) jusqu'en 2010
- Président de Moulin de la Gare (SASU) jusqu'en 2010
- Président de Moulin Nemours (SASU) jusqu'en 2010
- GMC Président de Le Coutelet (SCI) jusqu'en 2009
- GMC Président de Moulin Saint Gabriel (SASU) jusqu'en 2009
- Président de GMC (SASU) jusqu'en 2009
- GMC Président d'Agrofarines (SASU) jusqu'en 2009
- GMC Président de Moulin Calix (SAS) jusqu'en 2009
- GMC Président de Moulin de la Gare (SASU) jusqu'en 2009
- GMC Président de Moulin Ile de France (SASU) jusqu'en 2009
- GMC Président de Moulin du Sud Ouest (SASU) jusqu'en 2009
- GMC Président de Lemadu (SASU) jusqu'en 2009
- GMC Président de Lemaire (SASU) jusqu'en 2009
- Administrateur de Ratarstvo I Stocarstvo (société étrangère) jusqu'en 2010
- Administrateur Sté Conserves du Blaisois (SA) jusqu'en 2010
- Administrateur PPK (société étrangère) jusqu'en 2010
- Administrateur Ebly (SAS) jusqu'en 2010
- GMC Président de Moulin Nemours (SASU) jusqu'en 2009
- GMC Président de Minoterie Gautier David (SASU) jusqu'en 2009
- GMC Président de Moulin Finistère (SASU) jusqu'en 2010
- GMC Président de Moulins Marsan, jusqu'en 2009
- Président des Ets A. Hebert (SASU) jusqu'en 2010
- Président d'Amo Moulin du Temple (SASU) jusqu'en 2010
- Président Directeur général de MFS (SA) jusqu'en 2010
- Président de Boortmalt Finance (Belgique) jusqu'en 2009
- Président de Boortmalt International (société étrangère) jusqu'en 2010
- Président de Boortmalt n.v (société étrangère) jusqu'en 2010
- Président de Boortmalt Overseas (société étrangère) jusqu'en 2010
- Président de Copagest (société étrangère) jusqu'en 2010
- Président de MBM (Belgique) jusqu'en 2009
- Président de Boortmalt India (Inde) jusqu'en 2010
- Président de Slavonija Slad (Croatie) jusqu'en 2010
- Président de Force Centre (SASU) jusqu'en 2010
- Président d'Agralys Thoreau (SAS) jusqu'en 2010
- Président de Jean Louis Boulet (SASU) jusqu'en 2010
- Gérant de l'établissement Jean Loouis Blanc (SARL) jusqu'en 2010
- Président de Etablissements Morize (SASU) jusqu'en 2010

- Président de Ghlin (Belgique) jusqu'en 2010
- Président de Belgomat (Belgique) jusqu'en 2010
- Director Boormalt UK (UK) jusqu'en 2010
- Director Minch Sales Ltd, jusqu'en 2010
- Director Minch Mlat Ltd, jusqu'en 2010
- Director Global GMP Malting Services Ltd, jusqu'en 2010
- Director WB NUNN, jusqu'en 2010
- Director Zadkine Ltd, jusqu'en 2010
- Director Pauls Malt, jusqu'en 2010

MICHEL DENIS

Directeur général du groupe Manitou depuis le 13.01.2014

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Diplômé de l'ESSEC et de l'Ecole Centrale de Lyon, il débute sa carrière dans le conseil en stratégie. Il rejoint Dalkia en 1994 pour développer la cogénération. Il dirige par la suite les activités françaises du groupe MC International devenu Johnson Controls, spécialiste de la réfrigération industrielle et commerciale. En 2003, il rejoint le groupe Fraikin, leader européen de la location de camions, dont il fut le Directeur général jusqu'en août 2013. Au cours de ces 10 dernières années, il accompagne un fort développement international du groupe Fraikin qui a imposé son approche de la conception de véhicules industriels, des services associés et du financement européen de sa flotte de 60 000 véhicules comme un modèle.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président de Manitou Americas (Etats-Unis)
- Administrateur de Manitou Finance UK (Royaume-Uni)

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou)

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérant de Gamagule SARL
- Gérant de GLGM conseil eurl

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Membre du Directoire - Directeur général de FTI jusqu'à fin avril 2013
- Président du Conseil d'administration et administrateur de Fraikin France jusqu'à fin juin 2013
- Président de Fraikin locatime jusqu'à fin juillet 2010
- Membre et Président du Conseil de Surveillance de Financière Adkarr jusqu'à fin décembre 2009
- Président de FL Maintenance jusqu'à fin novembre 2009
- Membre du Board of Directors de Fraikin ltd jusqu'à fin juin 2013
- Administrateur de Fraikin Alquiler de Vehiculos SA jusqu'à juin 2013
- Président et membre du Conseil d'administration de Fraikin Supply jusqu'à fin juin 2013
- Président de Frinvest jusqu'à fin juin 2013

5.1.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS

Les informations suivantes sont par ailleurs précisées :

Jacqueline Himsworth, Marcel Braud, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux et Sébastien Braud exerce la Présidence de Actiman SAS, concessionnaire du groupe Manitou.

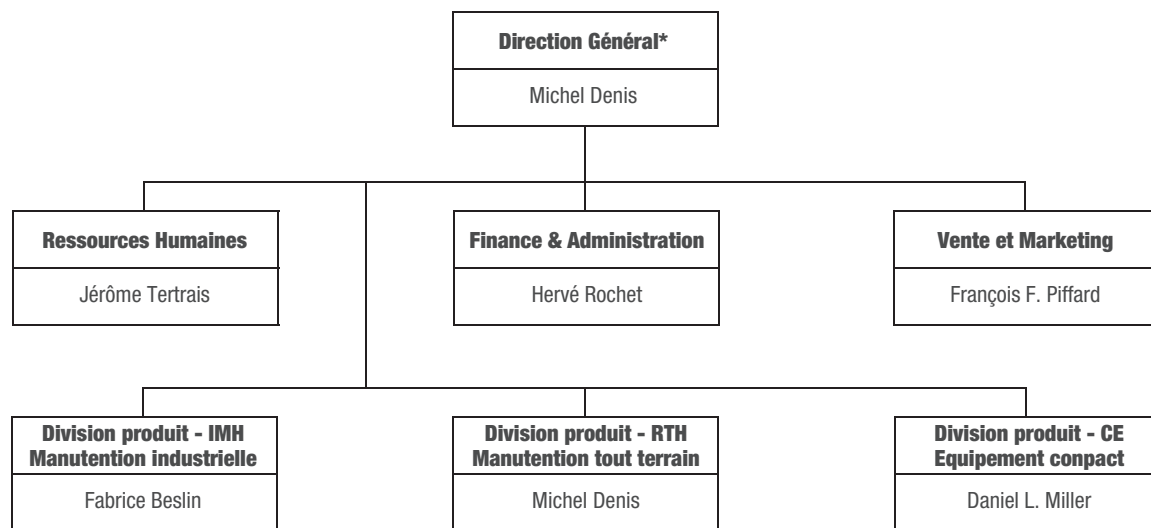
5.2 LES ORGANES DE DIRECTION

LE COMITÉ EXÉCUTIF DU GROUPE (6 MEMBRES)

Il est composé de six membres : Directeur général et Président de la Division RTH, Président de la Division IMH, Président de la Division CE, Vice Président Sales & Marketing, Directeur Administratif et Financier, Vice Président Ressources Humaines.

Le Comité Exécutif se réunit en général une fois par semaine et plusieurs fois par an dans le cadre de séminaires.

■ ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 10 MARS 2014



* Fonction successivement assurée par :

- Jean-Christophe Giroux du 02.06.2009 au 06.03.2013
- Dominique Bamas du 06.03.2013 au 13.01.2014, à titre intérimaire
- Michel Denis depuis le 13.01.2014

5.3 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.3.1 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

■ INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions prévues par l'article L225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés à chaque mandataire social durant l'exercice est détaillé ci-dessous, conformément au code MiddleNext, le niveau de rémunération des dirigeants se fonde sur les sept principes suivants : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

en euros

Marcel Braud <i>Président du Conseil d'administration</i>	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	291 731	262 237
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
Total	291 731	262 237

Jean Christophe Giroux

Directeur général depuis le 17 décembre 2009
(Président du Directoire du 02 juin 2009 au 17 décembre 2009)

Exercice 2012 **Exercice 2013**

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	753 680	842 221
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	54 970	-
Total	808 650	842 221

NB : Jean Christophe Giroux a rejoint Manitou le 02 juin 2009. Le mandat de Jean-Christophe Giroux a pris fin le 06.03.2013

Dominique Bamas

Directeur général depuis le 06 mars 2013

Exercice 2012 **Exercice 2013**

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	678 358
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	-	678 358

NB : Dominique Bamas a rejoint Manitou le 06 mars 2013.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

en euros

	Exercice 2012		Exercice 2013	
Marcel Braud <i>Président du Conseil d'administration</i>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Rémunération de la Présidence du Conseil d'administration (au titre art.L225-47)	147 783	147 783	143 664	143 664
- Rémunération fixe au titre d'une autre société du groupe *	104 564	104 564	76 189	76 189
- Jetons de présence	36 000	45 000	39 000	36 000
- Avantages en nature	3 384	3 384	3 384	3 384
Total	291 731	300 731	262 237	259 237

* société Lucas G

en euros

	Exercice 2012		Exercice 2013	
Jean-Christophe Giroux <i>Directeur général</i>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Mandat (rémunération fixe)	360 000	360 000	90 000	90 000
- Rémunération variable	300 000	313 680	60 000	360 000
- Indemnité Clause de non concurrence	-	-	180 000	135 000
- Rémunération variable de substitution	87 116	102 664	-	-
- Indemnité exceptionnelle	-	-	510 000	510 000
- Jetons de présence	-	-	-	-
- Avantages en nature	6 564	6 564	2 221	2 221
Total	753 680	782 908	842 221	1 097 221

Pour plus de précisions sur la rémunération de Jean Christophe Giroux, il conviendra de se référer au paragraphe 5.3.2 du présent document.

en euros

	Exercice 2012		Exercice 2013	
Dominique Bamas <i>Directeur général depuis le 06 mars 2013</i>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Mandat (rémunération fixe)			294 545	294 545
- Jetons de présence			18 000	18 000
- Indemnité exceptionnelle			360 000	
- Avantages en nature			5 813	5 813
Total			678 358	318 358

5.3.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration

<i>Membres du conseil</i>		Versé en 2012 au titre de 2011	Versé en 2012 au titre de 2012	Versé en 2013 au titre de 2012	Versé en 2013 au titre de 2013
Marcel Braud	Jetons de présence Manitou BF	22 500	22 500	13 500	22 500
	Rémunération Manitou BF	143 374	147 743		147 048
	Autres rémunérations	104 564	104 564		76 189
Jacqueline Himsworth	Jetons de présence Manitou BF		105 000		105 000
	Rémunération Manitou BF				
	Autres rémunérations				
Gordon Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	9 750	29 250	15 750	29 250
	Autres rémunérations				
Sébastien Braud	Jetons de présence Manitou BF	9 750	29 250	15 750	29 250
	Autres rémunérations				
Joël Goulet	Jetons de présence Manitou BF	12 000	36 000	18 000	33 000
	Autres rémunérations				
Serge Ghysdael	Jetons de présence Manitou BF				
	Autres rémunérations				
Dominique Bamas	Jetons de présence MANITOU BF	16 500	40 500	25 500	18 000
	Autres rémunérations				
Christopher Himsworth	Jetons de présence MANITOU BF	15 750	29 250	15 750	26 250
	Autres rémunérations				
Pierre-Henri Ricaud	Jetons de présence MANITOU BF	16 500	40 500	19 500	40 500
	Autres rémunérations				
Marcel-Claude Braud	Jetons de présence MANITOU BF				12 000
	Autres rémunérations				
Agnès Michel-Segalen	Jetons de présence MANITOU BF				27 000
	Autres rémunérations				
TOTAL		350 688	584 597	123 750	565 947
Total Manitou BF uniquement		246 124	480 000	123 750	489 798
dont jetons de présence		102 750	332 250	123 750	342 750
dont rémunération		143 374	147 783	0	147 048

Depuis 2010, le règlement des jetons de présence est passé d'un mode de paiement annuel à un mode de règlement trimestriel.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2009, du 11 juin 2011 et du 7 juin 2012 des plans d'attribution d'options de souscription ont été octroyés le 19 mai 2010 et le 26 juillet 2011 et 28 juin 2012. Aucune attribution n'a été octroyée sur l'exercice 2013.

Ces plans d'attribution d'options et d'attribution d'actions de performance ont été valorisés à leur juste valeur à la date d'attribution dans les comptes consolidés. Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits de ce nouveau plan sont détaillés dans la Note 13.4 des annexes aux comptes consolidés.

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS2)	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean Christophe Giroux	Plan du 19.05.2010	Souscription	178 777 €	68 400	13,16 €	8 ans
	Plan du 26.07.2011	Souscription	241 040 €	41 920	24,00 €	8 ans

Les options sont acquises par quart à chaque date anniversaire d'attribution sous réserve d'une condition de présence, d'une condition d'augmentation annuelle du cours de l'action à la date anniversaire d'octroi et d'un taux de rentabilité de l'action défini sur la base du résultat dilué par action.

Les bénéficiaires sont soit membres du Comité Exécutif soit certains cadres identifiés en raison de leurs responsabilités au sein du groupe. Pour plus de précisions concernant les bénéficiaires, il convient de se reporter à la note 13.4.1 des comptes consolidés.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations réalisées sur le titre de la société Manitou BF par les membres des

organes de gestion ou de surveillance au titre de l'exercice se décomposent de la sorte (en nombre d'actions) :

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
NÉANT			

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
NÉANT					

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
NÉANT			

■ AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marcel Braud Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 17.12.2009 Date de fin de mandat : 28.06.2013	X			X		X		X
Marcel Braud Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 28.06.2013 Date de fin de mandat : 2017	X			X		X		X
Jean-Christophe Giroux Directeur général Date de début de mandat : 17.12.2009 Date de fin de mandat : 06.03.2013		X		X	X		X	
Dominique Bamas Directeur général Date de début de mandat : 06.03.2013 Date de fin de mandat : 13.01.2014		X		X	X		X	

■ RÉMUNÉRATION DE JEAN-CHRISTOPHE GIROUX

ÉLÉMENTS PARTICULIERS

– Le Conseil de surveillance du 02.06.2009 avait attribué à Jean-Christophe Giroux, une rémunération variable annuelle brute égale au maximum à 66,67% de la rémunération fixe brute (mandat) servie au cours de l'année de référence. Pour les années 2010 et suivantes, la rémunération variable était basée sur plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs dont la nature, la pondération, et les objectifs étaient chiffrés par le Conseil d'administration.

Le plafonnement de la rémunération variable annuelle brute à 66,67% de rémunération fixe annuelle brute (mandat) servie au cours de l'année de référence avait été levé par décision du Conseil d'administration du 31 janvier 2012.

– Le Conseil de surveillance du 02.06.2009, se référant aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et aux dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, avait fixé l'indemnité de départ forfaitaire de Jean-Christophe Giroux à deux ans de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant au cours des 18 premiers mois d'exercice du mandat, et à un an de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant après ces 18 mois révolus. Cette indemnité était due en cas de non renouvellement, de révocation de son mandat pour tout motif sauf faute lourde ou grave, ou de départ contraint à la suite d'un changement de contrôle de la société.

Le versement de cette indemnité était subordonné à la constatation par le Conseil du paiement au moins une fois sur les deux derniers exercices ou le dernier exercice clos d'au moins 50% de la rémunération variable.

L'indemnité de départ de Jean-Christophe Giroux a été fixé à 510.000 euros par le Conseil d'administration du 6.03.2013.

– L'ensemble des conditions de rémunération relatives à Jean-Christophe Giroux ont été adoptées lors de sa nomination par le Conseil de Surveillance du 2 juin 2009 et approuvées par l'Assemblée Générale du 4 juin 2009. Lors du changement de forme juridique de la société, ces mêmes conditions ont été réitérées par le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 et approuvées par l'Assemblée Générale du 24 juin 2010.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION DE JEAN-CHRISTOPHE GIROUX

La part variable de la rémunération versée en 2012 était assise sur la réalisation d'un objectif de chiffre d'affaires, du résultat courant de l'exercice 2012 et de l'évolution du retour sur capitaux employés du groupe.

Par ailleurs, Jean-Christophe Giroux a bénéficié, en 2010, 2011 et 2012 d'une rémunération variable se substituant à l'attribution de stock options qui aurait dû lui être octroyée au titre de la réalisation de son mandat pour sa première année d'activité et que la société n'a pas pu honorer. Afin de respecter l'engagement de la société, le Conseil d'administration du 24.06.2010 a décidé d'autoriser l'octroi d'une rémunération variable dont les conditions d'attribution sont similaires aux conditions fixées pour les stock options (présence à la date anniversaire, progression du cours de bourse d'un exercice sur l'autre et taux de rendement de l'action représenté par le ratio dividende sur le cours de bourse au 31.12) et, si les conditions sont remplies, dont le montant sera indexé sur la valeur des actions de la société au jour du versement de la prime afin de lui permettre de percevoir une somme équivalente à l'avantage qu'il aurait réalisé s'il avait reçu des actions. L'attribution de cette rémunération est répartie sur une période de quatre ans, tout comme l'aurait été l'attribution de stock options à laquelle elle se substitue. Elle est reportée dans le tableau détaillant la rémunération de Jean-Christophe Giroux sous la rubrique Rémunération variable de substitution

(valorisée sur la base des 20 derniers cours de bourse de l'action Manitou au 31.12.2013).

■ CLAUSE DE NON-CONCURRENCE DE JEAN-CHRISTOPHE GIROUX

Jean-Christophe Giroux est tenu de respecter l'obligation de non-concurrence pendant les 12 mois suivant sa fin de mandat sur les territoires de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Il perçoit en contrepartie une indemnité mensuelle pendant une période d'un an après la cessation de son mandat, égale à 50% de la rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat. L'indemnité ci-dessus d'un montant de 180 000 euros, versée sur 12 mensualités à compter de mars 2013 relève des conventions visées aux articles L. 225-90-1 et suivants du Code de commerce.

■ RÉMUNÉRATION DE DOMINIQUE BAMAS

ÉLÉMENTS PARTICULIERS

– Le Conseil d'administration du 6.03.2013 a attribué une rémunération fixe mensuelle représentant la seule rémunération présente ou différée du Directeur général.

– Le Conseil d'administration du 6.03.2013 a attribué une indemnité de départ due en cas de révocation ou de démission sauf faute grave ou lourde. L'indemnité a été fixée respectivement à 6 ou 12 fois sa rémunération mensuelle selon que sa révocation intervienne avant ou après le 30 novembre 2013.

– Le Directeur général bénéficie du régime de retraite et de prévoyance dont bénéficient les cadres de la société.

■ CLAUSE DE NON-CONCURRENCE DE DOMINIQUE BAMAS

Le Conseil d'administration du 6.03.2013 a assorti la nomination de Dominique Bamas aux fonctions de Directeur général d'une obligation de non-concurrence pendant les 12 mois suivant sa fin de mandat.

La clause de non concurrence de Dominique Bamas a été levée par le Conseil du 8 janvier 2013.

5.4 LE CONTRÔLE DES COMPTES

5.4.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Thierry de Gennes, associé,

7 Impasse Augustin Fresnel – 44800 Saint-Herblain

Nommé le 28.06.2013

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

RSM SECOVEC, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Nicolas Perenchio, associé,

213, route de Rennes, BP 60277 – 44702 Orvault Cedex

Nommé le 28.06.2013

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

5.4.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS, représenté par Monsieur Alain Pons, suppléant de Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,

195 avenue Charles de Gaulle – 92 000 Neuilly sur Seine

Nommé le 28.06.2013.

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

Jean-Michel Grimonprez, suppléant de RSM SECOVEC, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes,

Nommé le 28.06.2013.

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

5.4.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

Les honoraires comptabilisés en 2013 par Manitou BF et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux comptes, à leur réseau respectif et à leurs confrères se trouvent dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.5 AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

Les informations relatives au contrôle interne du groupe sont incluses dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle Interne.

INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Les informations contenues dans ce rapport ainsi que les comptes sociaux et consolidés de la société Manitou BF ont été portés à la connaissance du Comité d'entreprise conformément aux dispositions prévues par la loi.

6. MANITOU ET SES ACTIONNAIRES

6.1 Renseignements
à caractères général

76

6.2 Renseignements
concernant le capital

77

6.3 Documents
accessibles
au public

81

6.4 Marché du titre
de Manitou

81

6.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTÈRE GÉNÉRAL

■ NOM

Manitou BF

■ SIÈGE SOCIAL

430, rue de l'Aubinière
BP 10 249
44158 Ancenis Cedex – France
Téléphone + 33 (0)2 40 09 10 11

■ FORME JURIDIQUE

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce.

■ LEGISLATIONS REGISSANT SES ACTIVITES

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux et nationaux.

■ DURÉE D'EXISTENCE DE LA SOCIÉTÉ

La constitution de société a été publiée le 05.02.1954 et la société immatriculée au Registre du commerce de Nantes le 23.09.1957. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99) à compter du 03.06.1980.

■ OBJET SOCIAL

(Art. 3 des statuts de la société)

La société a pour objet en France et dans tous les pays :

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux visant la représentation, la concession, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériels de travaux publics et de levage, ainsi que tous matériels agricoles, et industriels et les pièces détachées s'y rapportant directement ou indirectement ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines ;

– la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités ;

– la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales, industrielles, ou de financement pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandite, de fusion, d'alliance, ou d'association en participation, ou autrement ;

– et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe.

■ LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE

Numéro RCS et code APE :

857 802 508 RCS Nantes - Code APE 292 D – NAF 2822Z

■ EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

■ RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Les produits nets de l'exercice constatés par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent des bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

6.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

6.2.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31.12.2013, le capital social s'établit à 39 548 949 euros se décomposant en 39 548 949 actions d'une valeur nominale de 1 euro, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

6.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Aucune évolution du capital social n'est intervenue au cours de l'année 2013.

■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION DE CAPITAL

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
07.06.2012	Délégation de pouvoir	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions dans la limite de 450.000 titres.	26 mois	Non utilisée
07.06.2012	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 2% du capital social.	26 mois	Utilisée par le plan du 28 juin 2012 à hauteur de 0,2%.
28.06.2013	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance imputé sur un plafond global de 10 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
28.06.2013		Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires créance imputé sur un plafond global de 10 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
28.06.2013	Délégation de compétence	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires imputé sur un plafond global de 10 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
28.06.2013	Délégation de compétence	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres imputé sur un plafond global de 10 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
28.06.2013	Délégation de compétence	Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital et s'imputant sur un plafond global de 10 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée

■ RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2013

	% du Capital			% des droits de vote		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Familles Braud et Himsworth	65,36%	65,43%	65,43%	65,83%	65,95%	65,95%
Branche familiale Braud (1)	32,16%	32,16%	32,16%	32,39%	32,42%	32,43%
Branche familiale Himsworth (2)	7,35%	7,35%	6,14%	7,41%	7,41%	6,19%
Ancemat (3)	5,12%	5,18%	6,25%	5,15%	5,22%	6,30%
Wecanrent (3)	5,18%	5,18%	5,18%	5,22%	5,22%	5,23%
Coliphin Invest (3)	5,18%	5,18%	5,34%	5,22%	5,23%	5,38%
Trinity Group (3)	5,18%	5,18%	5,18%	5,22%	5,22%	5,23%
Sonafina (3)	5,18%	5,18%	5,18%	5,22%	5,22%	5,23%
Généval (groupe société Générale)	6,26%	6,26%	-	6,30%	6,31%	-
Yanmar	-	-	6,26%	-	-	6,31%
Toyota	2,83%	2,83%	2,83%	2,85%	2,85%	2,86%
Auto-détention	0,70%	2,83%	0,82%	-	-	-
Actionnariat salarié	0,82%	0,81%	0,83%	0,83%	0,82%	0,84%
Autres	24,02%	23,88%	23,53%	24,19%	24,07%	24,03%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Flottant	34,64%	34,57%	34,57%			

(1) La branche familiale Braud est composée de : Marcel Braud, Lilianne Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sebastien Braud, Emilie Braud-Fischel, Catherine Braud, Valerie Braud-Walsh, et la société HB Holding Braud.

(2) La branche familiale Himsworth est composée de : Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Dominique Himsworth, Virginie Himsworth, Christopher Himsworth, David Himsworth, et la société Ancemat.

(3) Sociétés détenues par des membres de la famille Himsworth.

6.2.3 DÉTENTION ET CONTRÔLE

Manitou est contrôlé par les Familles Braud et Himsworth qui détiennent de concert 65,43% du capital. Le Conseil d'administration de Manitou comprend trois administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext sur un total de neuf administrateurs et les fonctions de Directeur général sont dissociées des fonctions de Président du Conseil

d'administration et exercées par Monsieur Jean-Christophe Giroux jusqu'au 6 mars 2013, puis Dominique Bamas du 6 mars 2013 au 13 janvier 2014 et Monsieur Michel Denis depuis le 13 janvier 2014, qui sont indépendants des Familles Braud et Himsworth.

6.2.4 INFORMATION RELATIVE AUX PACTES D'ACTIONNAIRES ET ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION DES ACTIONS MANITOU

6.2.4.1 PACTE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires familiaux ont signé le 09.06.2011 un pacte d'actionnaires pour une durée de 6 ans comportant notamment les stipulations suivantes :

- un engagement de conservation par chacune des branches familiales d'un nombre d'actions Manitou représentant au minimum 20% du capital de cette société (soit un total de 40% du capital pour le concert familial) ;
- un droit de premier refus au bénéfice des membres du pacte sur toute cession de titres ayant pour effet de faire passer la participation d'une branche familiale en dessous de 20% du capital de Manitou ou la participation totale des deux branches familiales en dessous de 40% du capital de cette société, étant précisé que les membres de la branche familiale du cédant sont prioritaires à l'achat des actions cédées ;

- la gouvernance de Manitou continue d'être assurée par 9 administrateurs ; trois administrateurs nommés discrétionnairement par chacune des branches familiales (soit un total de six administrateurs) et trois administrateurs indépendants proposés par Jacqueline Himsworth et Marcel Braud, à l'unanimité, et nommés par l'Assemblée Générale ;
- la Présidence non-exécutive de Manitou continue d'être assurée par Marcel Braud pendant toute la durée du pacte ;
- toute opération dilutive en capital et/ou en droits de vote sera soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration de Manitou statuant à la majorité des trois quarts.

6.2.4.2 ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Date de signature	Type d'engagement	Nombre d'actions Pourcentage du capital et des droits de vote	Durée	Actionnaires signataires
28.11.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 787 B du Code général des impôts	12.719.721 actions représentant 32,163% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement de l'engagement, celui-ci étant renouvelé par tacite reconduction par période de deux ans	Branche familiale Braud ⁽³⁾
28.11.2011	Engagements collectifs de conservation conformément à l'article 885 I Bis du Code général des impôts	Un ensemble de 12.719.721 actions représentant 32,163% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement des engagements, ceux-ci étant renouvelés par tacite reconduction par période de 12 mois	Branche familiale Braud
29.06.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 787 B du Code général des impôts	8.200.005 actions représentant 20,73% du capital et des droits de vote	Durée 2 ans à compter du 1 ^{er} Juillet 2011 (enregistrement le 29 juin et date du Conseil d'administration constatant la réduction de capital le 1 ^{er} juillet 2011)	Branche familiale Himsworth ⁽²⁾ à l'exception de la - Sté Ancemat - Sté Wecanrent - Sté Coliphin Invest - Sté Trinity group - Sté Sonafina - M. Braud - Marcel-Claude Braud - Sébastien Braud
20.12.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 885 I bis du code général des impôts	10.250.009 actions représentant 25,92% du capital et des droits de vote	Effet 31 Décembre 2011 pour une durée de deux ans	Branche familiale Himsworth ⁽²⁾ - Sté Wecanrent - Sté Coliphin Invest - Sté Trinity Group - Sté Sonafina - M. Braud - Marcel-Claude Braud - Sébastien Braud
20.12.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 885 I Bis du code général des impôts	9.455.008 actions représentant 23,91% du capital et des droits de vote	Durée de deux ans à compter du 22 Décembre 2011 (date d'enregistrement)	Branche familiale Himsworth ² à l'exception de la - Sté Ancemat - Sté Wecanrent - Sté Coliphin Invest - Sté Trinity group - Sté Sonafina - M. Braud - Marcel-Claude Braud - Sébastien Braud

⁽³⁾ La branche familiale Braud est composée de : Marcel Braud, Lilianne Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Emilie Braud-Fischel, Catherine Braud, Valerie Braud-Walsh, et la société HB Holding Braud.

⁽²⁾ La branche familiale Himsworth est composée de : Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Dominique Himsworth, Virginie Himsworth, Christopher Himsworth, David Himsworth, et la société Ancemat.

6.2.5 EXISTENCE D'ACCORDS DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Néant

6.2.6 SEUILS DE PARTICIPATION

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital et des droits de vote de la société, doit en informer la société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

L'article 9 des statuts de Manitou prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote de la société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

6.2.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Eu égard au résultat de l'exercice 2013, le Conseil d'administration du 10.03.2014 a décidé de ne pas distribuer de dividendes en 2014.

6.2.8 RENSEIGNEMENTS SUR LES DIVIDENDES HISTORIQUES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net
2010	37 567 540	0
2011	37 547 824	0,30 €
2012	37 548 949	0,45 €

6.2.9 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉES

Les opérations avec les apparentées sont décrites dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui se trouve dans les rapports financiers annuels de Manitou afférents aux exercices 2011, 2012 et 2013 ([www.manitou-group.com/relations-investisseurs](http://www.manitou-group.com/rerelations-investisseurs)).

6.2.10 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

6.2.11 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION COMMERCIALE OU FINANCIÈRE

À la connaissance de la société il n'existe pas de changement significatif susceptible d'avoir ou ayant eu une incidence sensible sur la situation financière de la société, son résultat et ceux de son groupe.

6.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques relatifs à la société peuvent être consultés au siège social, 430 rue de l'Aubinière, 44150 Ancenis et sur le site internet de Manitou www.manitou-group.com, notamment :

– l'acte constitutif et les statuts de Manitou ;

– tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques ;

– les informations financières historiques de Manitou et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document.

6.4 MARCHÉ DU TITRE DE MANITOU

■ COTATION DE L'ACTION

L'action Manitou est cotée depuis le 24 avril 1984. Le groupe célébrera en 2014 le 30^{ème} anniversaire de sa cotation.

L'action Manitou est cotée sur le compartiment B du marché NYSE Euronext Paris.

■ CODE ET TICKERS DE L'ACTION

Code ISIN :	FR0000038606
MNO :	MTU
Code REUTERS :	MANP.PA
Code BLOOMBERG :	MTU.FP

Indices

CAC PME
CAC ALL-TRADABLE
NEXT 150
CAC ALL SHARES
CAC MID & SMALL
CAC SMALL
CAC INDUSTRIALS
CAC IND. ENGIN.

Éligibilité de l'action Manitou aux OSRD (Ordres de Bourse avec Service de Règlement Différé) Long seulement.

■ ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Période	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
Janvier 2012	595 092	16,09	11,21	15,810	625
Février	712 033	17,99	15,87	16,600	657
Mars	628 195	19,7	16,47	17,700	700
Avril	328 071	18,16	15,00	16,570	655
Mai	268 528	17,78	13,92	15,420	610
Juin	287 245	15,41	12,78	13,690	541
Juillet	264 948	15,00	12,55	13,600	538
Août	220 523	14,48	12,96	13,030	515
Septembre	276 122	14,98	12,20	12,350	488
Octobre	426 056	12,45	10,86	11,980	474
Novembre	210 976	12,35	11,00	11,340	448
Décembre 2012	471 926	13,1	11,25	13,000	514
Total/ + Haut/ + Bas	4 689 715	19,7	10,86		
Janvier 2013	386 094	14,50	12,88	13,150	520
Février	354 796	14,06	12,69	13,770	545
Mars	849 113	13,78	10,45	11,150	441
Avril	344 972	11,35	10,25	10,880	430
Mai	223 153	11,47	10,74	11,000	435
Juin	302 908	11,00	9,83	10,480	414
Juillet	322 472	10,65	9,40	9,720	384
Août	439 181	11,30	9,66	10,940	433
Septembre	439 952	12,70	10,79	12,580	498
Octobre	2 938 397	14,60	12,50	13,900	550
Novembre	212 676	14,40	13,51	13,710	542
Décembre 2013	148 178	14,10	12,80	13,800	546
Total/ + Haut/ + Bas	6 952 892	14,60	9,40		

Source NYSE Euronext

7.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PAGE

7.1 Rapport du
Président du Conseil
en application de l'art.
L.225-37 du Code de
commerce

84

7.2 Rapport
des Commissaires
aux comptes
sur le rapport du
President

89

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ART. L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1^{er} Août 2003 et en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, je vous rends compte par le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil d'administration, du gouvernement de l'entreprise et des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Le présent rapport a été élaboré avec l'aide du Responsable de l'audit et du contrôle internes, revu par le Comité d'audit, et approuvé par le Conseil d'administration le 10 mars 2014.

En application de l'article R.225-105 du Code de commerce, loi dite « Grenelle 2 », je vous expose également les orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Suite à un diagnostic approfondi et une série d'entretiens auprès de nos parties prenantes principales (nos collaborateurs, nos concessionnaires, nos clients, nos fournisseurs, etc.), l'année 2012 a permis au groupe Manitou de définir ses enjeux RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) et de construire sa feuille de route autour de 3 axes prioritaires : 1) Les solutions durables pour nos clients, 2) portées par les femmes et les hommes du groupe Manitou, 3) en partenariat avec notre supply chain. L'année 2013 a été l'année de la mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions s'articulant autour de quinze priorités majeures. Nous pouvons en retenir trois marquantes pour cette année 2013 :

- le projet REDUCE lié à l'efficacité énergétique de nos produits. A travers ce programme, le groupe Manitou a été le premier constructeur de chariots télescopiques à dévoiler la consommation de ses machines ainsi que sa méthodologie de mesure. REDUCE s'inscrit dans une démarche de transparence, de sensibilisation et d'accompagnement de nos clients dans la réduction de leur consommation.
- la communication et la sensibilisation sur la démarche RSE auprès de l'ensemble des salariés.
- le renouvellement de la certification environnementale ISO 14001 des sites industriels d'Ancenis, de Lailly, du Centre Logistique Pièces de Rechange et l'obtention de cette même certification par notre site Italien de Castelfranco.

Le rapport de gestion intègre un chapitre sur la Responsabilité Sociétale d'Entreprise du groupe Manitou. Ce document présente notre stratégie globale en matière de RSE et nos résultats en matière d'environnement, de ressources humaines et de relations avec nos parties prenantes. Comme l'année dernière, afin d'assurer la véracité des indicateurs publiés, l'ensemble de nos indicateurs jugés « clés » a été audité par un vérificateur externe.

7.1.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis le mois d'Août 2010, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes « MiddleNext ». Ce code a été publié en décembre 2009 et peut être consulté sur le site internet www.middle-next.com.

Le gouvernement de l'entreprise se conforme à l'ensemble des recommandations du code MiddleNext. L'évaluation des travaux du Conseil en 2013 (quinzième recommandation) est en cours de réalisation au 1^{er} trimestre 2014. Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris connaissance

des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code.

Lors de sa séance du 17 décembre 2009, l'Assemblée Générale a opté pour un mode de gouvernance avec une dissociation de fonctions entre un Président du Conseil d'administration non exécutif et un Directeur général, seul mandataire social exécutif. Le présent rapport détaille les trois grands pouvoirs de la gouvernance, tels que définis dans le code MiddleNext.

7.1.1.1 LE POUVOIR EXÉCUTIF : « LE DIRECTEUR GÉNÉRAL »

Le pouvoir exécutif de la société est assuré par le Directeur général, fonction définie dans les statuts de la société et dont les pouvoirs sont précisés dans le règlement intérieur du Conseil.

Ainsi, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le Directeur général est chargé de mettre en œuvre la stratégie du groupe, dont les orientations à moyen terme sont définies dans un plan stratégique validé par le Conseil. Le Directeur général propose un budget annuel, déclinaison du plan stratégique pour l'exercice à venir.

Par ailleurs, le règlement intérieur liste un certain nombre d'opérations pour lesquelles le Directeur général doit obtenir une autorisation préalable du Conseil.

Le Directeur général ne cumule pas de contrat de travail avec un mandat social et l'ensemble des éléments de sa rémunération fixe et variable, y compris indemnités de départ, régime de retraite et attribution de stock options, sont décrits dans le chapitre 5 du rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise. L'ensemble de ces éléments a été voté par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance conformément aux recommandations R1 à R5 du code MiddleNext.

M. Jean-Christophe Giroux, a démissionné de son mandat social le 6 mars 2013 en anticipation de son échéance du 28 juin. Il a été remplacé, à titre intérimaire, par M. Dominique Bamas. Le 8 janvier 2014, le Conseil d'administration a nommé M. Michel Denis Directeur général, pour un mandat de 4 années venant à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

7.1.1.2 LE POUVOIR DE SURVEILLANCE : « LE CONSEIL D'ADMINISTRATION »

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ensemble des mandats des administrateurs arrivant à échéance, le Conseil d'administration a proposé à la ratification de l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 le renouvellement des mandats à l'exception de deux. Comme annoncé dès le 6 mars 2013, deux nouveaux administrateurs ont été proposés : M. Marcel-Claude Braud en remplacement de M. Serge Ghysdael et Mme Agnès Michel-Segalen en remplacement de M. Dominique Bamas.

Le Conseil d'administration, nommé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013, est composé de neuf membres. La durée du mandat, inscrite dans les statuts, est de quatre années.

La composition du Conseil d'administration est :

- Monsieur Marcel Braud, Président,
- Madame Jacqueline Himsworth, Vice-Présidente,
- Monsieur Gordon Himsworth,
- Monsieur Marcel-Claude Braud,
- Monsieur Sébastien Braud,
- Monsieur Christopher Himsworth,
- Monsieur Joël Goulet, membre indépendant,
- Monsieur Pierre-Henri Ricaud, membre indépendant,
- Madame Agnès Michel-Segalen, membre indépendant.

Le Conseil d'administration comporte deux femmes parmi ses membres. La composition du Conseil respecte la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, dite loi Copé Zimmermann, relative à la représentation des femmes au sein des Conseils d'administration.

Par ailleurs, trois membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance. Les critères évalués pour justifier le caractère indépendant sont les critères énoncés dans la huitième recommandation du code MiddleNext. Cette indépendance se caractérise notamment par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2013, le Conseil d'administration a mis à jour son règlement intérieur qui a été approuvé à l'unanimité lors de la réunion du 30 janvier 2014. Ce règlement intérieur, non-publié, définit les modalités de l'organisation et du fonctionnement du Conseil. Il précise notamment la mission et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, fixés en conformité avec les dispositions légales et statutaires. Le règlement explicite également les rôles et pouvoirs du Président et de la Direction générale, ainsi que les obligations incombant à chacun. A ce titre, il inclut une charte de l'administrateur détaillant les droits et obligations auxquels sont tenus les administrateurs de Manitou, dans un souci de bonne gouvernance de l'entreprise. Ces principes s'articulent autour des devoirs de diligence, d'indépendance, de transparence et de confidentialité.

Durant l'année 2013, les membres du Conseil d'administration se sont réunis 10 fois en Conseil, plus une journée de séminaire de travail. Au cours de ces réunions, l'activité du groupe, les orientations stratégiques et les projets en cours sont revus. Une attention particulière a été portée, pendant l'année 2013, à l'évolution de la gouvernance, au refinancement du groupe et également aux différents projets permettant une plus grande proximité avec les concessionnaires et les clients et facilitant le retour à une meilleure performance opérationnelle. Ainsi, dans la recherche d'un meilleur équilibre entre la rentabilité et le développement, le Conseil s'est attaché à ce qu'un terme soit mis à la politique de recrutement engagée par l'ancienne Direction générale qui souhaitait faire doubler le groupe de taille.

Les réunions du Conseil se sont tenues, sur convocation du Président, au siège social ou, de manière exceptionnelle et pour une partie des membres, via une liaison téléphonique sécurisée.

Chaque membre du Conseil d'administration, ainsi que chaque représentant du personnel convoqué, a reçu préalablement à la tenue des réunions, l'ensemble des documents et informations prescrits par la loi et nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Un procès-verbal de réunion du Conseil est systématiquement établi et remis à chaque membre, pour approbation. Le taux de présence moyen aux réunions du Conseil d'administration est de 96% pour l'année 2013.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels et annuels, conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce.

Les administrateurs sont rémunérés sous forme de jetons de présence dont la répartition est décidée par le Conseil, sur avis du Comité des rémunérations, selon l'assiduité des administrateurs et le temps qu'ils consacrent à leur activité, y compris la participation aux comités spécialisés. Le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération spéciale au titre de l'article L.225-47 du Code de commerce, de jetons de présence, et d'un contrat de travail. Le détail de l'ensemble de ces rémunérations est donné dans le chapitre 5 du rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise.

Concernant l'évaluation des travaux du Conseil au cours de l'année 2013, (quinzième recommandation du code MiddleNext), cette démarche a été lancée, par le biais d'un questionnaire écrit individuel, lors de la réunion du Conseil du 30 janvier 2014, pour une restitution et des échanges lors de la séance du 10 mars 2014.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés, chargés d'instruire les affaires entrant dans leurs attributions et de soumettre au Conseil leurs avis et recommandations.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit était composé jusqu'au 6 mars 2013 de Madame Jacqueline Himsworth, Présidente, et de Messieurs Dominique Bamas et Pierre-Henri Ricaud.

Le 6 mars 2013, M. Dominique Bamas a démissionné de ses fonctions d'administrateur, quittant par conséquence le Comité d'audit. Mme Agnès Michel-Segalen a rejoint le 25 avril 2013 le Conseil d'administration comme administrateur indépendant et membre du Comité d'audit.

Lors de sa réunion du 28 juin 2013 le Conseil a élu comme membres titulaires du Comité d'audit Mesdames Jacqueline Himsworth et Agnès Michel-Segalen et M. Pierre-Henri Ricaud avec comme membre suppléant M. Sébastien Braud. Les membres du Comité ont nommé Madame Jacqueline Himsworth Présidente du Comité d'audit.

Les trois membres du Comité détiennent des compétences particulières en matière financière ou comptable. Ces compétences s'apprécient au regard de leurs formations et de leurs expériences professionnelles.

Les principales attributions du Comité d'audit sont de veiller :

- à l'exactitude et la sincérité des comptes et de l'information financière,
- à la qualité des procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques,
- à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit s'est réuni, de manière exceptionnelle en 2013, onze fois. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et le Comité d'audit est régulièrement intervenu en Conseil d'administration pour faire part de ses recommandations et conclusions. Les interventions du Comité d'audit sont systématiquement reprises dans les comptes-rendus du Conseil.

Au cours de l'année 2013, le Comité d'audit s'est réuni en présence des

Commissaires aux comptes avant l'arrêté annuel et semestriel et également pour une présentation de leurs conclusions sur le contrôle interne en janvier 2013. Il a pris connaissance de l'ensemble des rapports d'audit interne, des outils et procédures de contrôle interne mis en place, présentés par le Responsable audit et contrôle internes. Au cours de ses réunions, il a régulièrement rencontré le Directeur financier, principalement sur les sujets financiers, fiscaux et outils de financement. L'année 2013 a été marquée par la signature d'un nouvel accord de financement pour le groupe, dont le Comité d'audit a suivi l'ensemble du processus et c'est ainsi que plusieurs réunions du Comité y ont été consacrées.

Par ailleurs, le Comité d'audit a analysé ses missions et son fonctionnement au regard du rapport de l'AMF du 22 juillet 2010 intitulé « Rapport du groupe de travail sur le Comité d'audit ».

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations était composé jusqu'à l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 de Messieurs Joël Goulet, Président, Serge Ghysdael et Christopher Himsworth. Monsieur Pierre-Henri Ricaud étant membre suppléant.

Lors de sa réunion du 28 juin 2013, le Conseil a élu comme membres titulaires du Comité des rémunérations Messieurs Sébastien Braud, Christopher Himsworth et Joël Goulet, et comme membre suppléant M. Pierre-Henri Ricaud. Les membres du Comité ont nommé Monsieur Joël Goulet Président du Comité des rémunérations.

Ses principales attributions sont de préparer les travaux du Conseil relatifs à la rémunération :

- des administrateurs, en formulant ses propositions sur la répartition des jetons de présence, selon les critères du règlement intérieur, sur la rémunération du Président, et sur la rémunération allouée à des administrateurs ayant éventuellement reçu certaines missions ad hoc,
- du Directeur général en se prononçant sur l'ensemble de ses rémunérations, régimes de retraite et de prévoyance, avantages en nature et droits divers ; en proposant des règles de rémunération variable cohérentes avec la stratégie du groupe et les axes d'évaluation associés, et en contrôlant l'application ; en veillant au respect des obligations de transparence de la société sur ces rémunérations, notamment dans le rapport annuel ; en proposant une politique d'attribution d'instruments long terme, en tenant compte des formules autorisées par la loi et de leurs conséquences.

Plus largement, le Comité est informé sur une base annuelle de la politique de rémunération en vigueur au sein du groupe pour les différentes populations de salariés.

Le Comité des rémunérations s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2013 et ses travaux ont fait l'objet de restitutions au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique

Le Comité stratégique était composé jusqu'à l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 de Messieurs Marcel Braud, Président, Sébastien Braud, Joël Goulet et Gordon Himsworth. Monsieur Christopher Himsworth étant membre suppléant.

Lors de sa réunion du 28 juin 2013, le Conseil a élu comme membres titulaires du Comité stratégique Messieurs Marcel Braud, Marcel-Claude Braud, Gordon Himsworth et Joël Goulet. Comme prévu dans le règlement intérieur du Conseil, le Président du Conseil est de droit Président du Comité stratégique. Monsieur Sébastien Braud est membre suppléant pour la famille Braud et Monsieur Christopher Himsworth est membre suppléant pour la famille Himsworth.

Ses principales attributions sont d'assister le Conseil dans l'élaboration de la stratégie. Il prépare les travaux du Conseil relatifs au plan stratégique, à tout projet d'accord stratégique, de coopération technologique, de partenariat industriel, de diversification ou touchant au portefeuille d'activités, et à toute opération majeure d'investissement ou désinvestissement.

Le Comité stratégique s'est réuni trois fois en 2013.

Le Comité de développement

Le Comité de développement était composé jusqu'à l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 de Monsieur Marcel Braud et Madame Jacqueline Himsworth. Messieurs Sébastien Braud et Gordon Himsworth étant membres suppléants.

Ce Comité ne s'est pas réuni en 2013. Monsieur Marcel Braud et Madame Jacqueline Himsworth sont membres de droit du Comité de développement. Ils peuvent en convoquer la réunion, quand cela est estimé nécessaire, pour étudier des sujets spécifiques en préparation des réunions du Conseil.

7.1.1.3 LE POUVOIR SOUVERAIN : « L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES »

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, définies à l'article 20 des statuts, n'incluent aucune disposition particulière.

Les informations concernant le capital de la société sont détaillées dans le chapitre 6 du rapport de gestion intitulé « Manitou et ses actionnaires ».

7.1.2 DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

Suite à la recommandation de l'AMF du 22 juillet 2010 sur « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne », il est précisé que pour la rédaction de ce rapport, la société s'appuie sur les principes généraux du cadre de référence de l'AMF, complétés par son guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites.

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2010-15 du 7 décembre 2010⁽⁴⁾, le plan du rapport correspond au plan du référentiel afin d'en assurer la lisibilité.

7.1.2.1 LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans les sociétés du groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale,
- le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, le dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

⁽⁴⁾ Rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites se référant au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait garantir de manière absolue que tous les risques sont maîtrisés. Il vise avant tout à réduire leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, via le déploiement d'actions appropriées.

Au-delà des objectifs ci-dessus énoncés, le contrôle interne du groupe Manitou s'appuie sur une charte éthique, déployée en janvier 2010. Elle est un cadre de référence pour une conduite intègre et responsable des activités, fondée tant sur les principes collectifs que le groupe s'impose, en qualité de personne morale, que sur les comportements individuels à respecter par chacun.

7.1.2.2 ORGANISATION

Le dispositif de contrôle interne repose sur une organisation clairement définie, mise en place en août 2009, de trois divisions produits, une direction ventes et marketing, et des fonctions support. Le Comité Exécutif, dont la composition est détaillée dans le rapport de gestion, se réunit chaque semaine autour du Directeur général. Les Présidents de division produits sont entourés d'un comité de direction regroupant les fonctions opérationnelles de leur division.

Cette organisation fournit un cadre qui permet de contrôler, lors de « Business Review » trimestrielles, les activités et la réalisation des objectifs de chaque division produits et de chaque région de vente.

En 2013, le groupe a enregistré les démissions successives de Henri Brisse, Directeur Ventes et Marketing, Hervé Saulais, Secrétaire Général et Eric Lambert, Président de la Division RTH. Ces éléments ont permis d'initier la simplification des structures organisationnelles.

D'une part les équipes financières et Secrétariat général se sont réunies sous la Direction Administrative et Financière. D'autre part, l'ensemble des équipes marketing, Corporate Development et New Business ont été regroupées au sein de la Direction Ventes et Marketing.

Par ailleurs, le groupe s'appuie sur un manuel de délégation de décisions et de responsabilités, applicable à l'ensemble des sociétés du groupe, et portant sur les domaines suivants :

- obligations légales et réglementaires, y compris en matière d'hygiène et sécurité et de respect de l'environnement,
- opérations financières, y compris engagements hors bilan,
- processus budgétaire,
- opérations commerciales,
- achats,
- gestion des immobilisations,
- ressources humaines.

Le dispositif de contrôle interne est animé par le Responsable audit et contrôle internes, fonction hiérarchiquement rattachée au Directeur Administratif et Financier du groupe et fonctionnellement au Comité d'audit.

7.1.2.3 DIFFUSION DES INFORMATIONS

La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables et diffusées en temps opportun permet à chacun d'exercer sa responsabilité.

Les processus budgétaire et d'élaboration de l'information comptable et financière sont des processus structurés et structurants permettant d'organiser un partage d'informations et d'objectifs stratégiques au sein du groupe.

LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire se réalise sur le 4ème trimestre de l'exercice en cours afin d'avoir la visibilité suffisante sur l'activité de l'année et une plus grande fiabilité sur les prévisions pour l'exercice à venir. Les hypothèses d'activité sont consolidées et revues par la Direction Ventes & Marketing, sur la base des informations fournies par chacune des filiales de distribution du groupe.

Les objectifs commerciaux sont ensuite partagés avec les Présidents de chaque division produits, afin d'ajuster au mieux la production à la demande (contrôle des capacités de production, prise en compte des contraintes normatives – approvisionnement, conformité avec les lancements de produits). Les hypothèses d'activité sont enfin validées par l'ensemble du Comité Exécutif.

Sur la base des hypothèses retenues et des orientations données par la direction, l'ensemble des entités juridiques du groupe réalise un budget prévisionnel qui est revu par la Direction financière et la Direction opérationnelle de rattachement.

Le groupe réalise alors une consolidation par division, présentée par chaque Président de division au Comité Exécutif. Le Comité Exécutif arbitre les priorités et objectifs par division, avant présentation pour approbation au Conseil d'administration.

ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Pour la clôture annuelle et pour les arrêtés intermédiaires, les liasses de consolidation sont établies par les filiales conformément au manuel financier du groupe Manitou, et transmises au service consolidation de la société mère.

Les comptes 2013 de la société mère et du groupe ont été établis par la direction financière, assistée d'un expert-comptable pour les comptes sociaux. Ils ont été validés par le Directeur financier et le Directeur général puis arrêtés par le Conseil d'administration.

Les comptes consolidés, ceux de la société mère, et ceux des filiales françaises, ont été audités par les Commissaires aux comptes du groupe. Pour les filiales étrangères, auditées dans chaque pays, les comptes et observations des auditeurs locaux ont été communiqués aux Commissaires aux comptes du groupe et revus avec la Direction financière.

Les comptes semestriels, établis selon la norme IAS 34, font quant à eux l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux au Comité d'audit le 5 mars 2014. Le Conseil d'administration s'est réuni le 10 mars 2014 pour arrêter les comptes sociaux et consolidés de Manitou au 31 décembre 2013.

7.1.2.4 GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques a été renforcé par la réalisation d'une cartographie des risques majeurs du groupe à la fin de l'année 2013.

Cet exercice, réalisé par le Responsable de l'audit et du contrôle internes, a permis aux 25 cadres titulaires des postes les plus significatifs dans le groupe de s'interroger sur les principaux risques auxquels est confronté l'ensemble du groupe et aussi sur ceux plus spécifiques à leurs activités. Il a pour objectif d'identifier les principaux risques, leur degré de maîtrise ou probabilité d'occurrence suivant les cas, ainsi que d'évaluer leur impact possible sur la situation financière ou l'image du groupe.

La cartographie des risques, partagée avec le Comité d'audit, a permis de constater une évolution positive de la perception des risques opérationnels depuis le précédent exercice réalisé en 2010. Les principaux risques auxquels est exposé le groupe Manitou sont présentés en détail dans le chapitre « facteurs et gestion des risques » du rapport de gestion.

Suite au travail de cartographie des risques, un dispositif de pilotage de la gestion des risques va être mis en place en 2014 avec l'identification de plans de couverture portés par les membres du Comité Exécutif pour les risques majeurs.

7.1.2.5 LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Des missions d'audit interne sont menées suivant un plan d'audit annuel arrêté par le Comité d'audit.

Sept missions d'audit interne ont été menées en 2013 :

- sur le sujet des voyages et notes de frais chez Manitou BF,
- dans la filiale MILE (Manitou Interface & Logistics Europe), en Belgique, sur les processus commerciaux, logistiques, administratifs et financiers,
- sur le processus de prévisions commerciales dans l'ensemble du groupe,
- dans la filiale Manitou Deutschland, en Allemagne, sur les processus administratifs, financiers et commerciaux,
- dans la société Manitou Finance France, Joint-venture avec BNP Paribas pour le financement des ventes,
- sur les processus de gestion de projets Recherche et Développement dans la division Compact Equipment aux Etats-Unis,
- sur les processus de gestion de projets Recherche et Développement dans les divisions RTH et IMH en France et en Italie.

Les rapports, contenant recommandations et plans d'actions associés, sont adressés aux directions concernées, à la Direction générale, au Comité d'audit, aux Commissaires aux comptes, et au Président du Conseil.

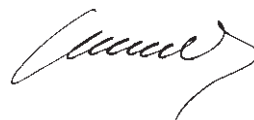
Par ailleurs, un suivi spécifique des recommandations émises dans les rapports d'audit des cinq dernières années a été réitéré au cours de l'année 2013. Il a été présenté au Comité d'audit, lui permettant de suivre l'avancement de la mise en place des dispositifs de contrôle interne. Il est apparu que le taux de mise en place, totalement ou partiellement, d'un plan d'actions suite aux recommandations d'audit, est légèrement en hausse par rapport à 2012, en s'établissant à 75%. De plus les actions totalement mises en place augmentent significativement en valeur absolue en passant de 34 en 2012 à 60 en 2013. Ceci est le résultat d'une attention particulière à la mise en place des plans d'actions ainsi qu'à la réalisation de quelques missions spécifiques de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit.

Les travaux d'audit interne sont coordonnés à ceux des Commissaires aux comptes par :

- des échanges réguliers entre le Responsable audit et contrôle internes et les Commissaires aux comptes,
- la diffusion du plan d'audit annuel, puis ultérieurement de chaque rapport d'audit émis,
- la participation du Responsable audit et contrôle internes aux réunions de restitution des travaux des Commissaires aux comptes.

Marcel Braud

Président du Conseil d'administration



7.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Manitou BF et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

7.2.2. AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Orvault et Nantes, le 24 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

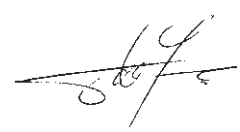
RSM Secovec

Nicolas Perenchio



Deloitte & Associés

Thierry de Gennes



7.2.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.



8. LES COMPTES

	PAGE
8.1 Comptes consolidés	91
8.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013	130
8.3 Comptes sociaux	131
8.4 Rapports des Commissaires aux comptes 2013	150

8.1 COMPTES CONSOLIDÉS

8.1.1 ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros

		31.12.2012	31.12.2013
Chiffre d'affaires	Note 18	1 264 771	1 176 414
Coût des biens et services vendus		-1 087 093	-1 013 655
Frais de recherche et développement		-21 547	-24 142
Frais commerciaux, marketing et service		-73 043	-72 938
Frais administratifs		-41 221	-40 798
Autres produits et charges d'exploitation	Note 23	3 462	-3 650
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		45 329	21 231
Perte de valeur des actifs	Note 19	-20	-2 200
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 19	1 028	-2 596
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		46 337	16 435
Produits financiers		7 806	4 072
Charges financières		-18 619	-13 931
Résultat financier	Note 24	-10 813	-9 860
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 6	1 369	1 593
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		36 893	8 169
Impôts	Note 17	8 673	-7 414
RÉSULTAT NET		45 566	755
Part du Groupe		45 369	672
Intérêts minoritaires		196	83

Résultat par action (en euros)

Résultat net part du groupe	1,17	0,02
Résultat dilué par action	1,16	0,02

■ AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	45 566	755
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-475	1 070
<i>Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres</i>	-475	
<i>Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période</i>		1 070
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	-3 432	-11 358
<i>Dont part revenant au groupe</i>	-3 431	-11 261
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>	-1	-96
Instruments de couverture de taux d'intérêt	1 437	1 013
<i>Dont part revenant au groupe</i>	1 437	1 013
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>	0	0
Éléments recyclables du résultat global	-2 470	-9 275
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	-2 285	3 886
<i>Dont part revenant au groupe</i>	-2 284	3 887
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>	-1	-1
Éléments non recyclables du résultat global	-2 285	3 886
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-4 755	-5 389
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	40 811	-4 634
<i>DONT PART REVENANT AU GROUPE</i>	40 615	-4 620
<i>DONT PART REVENANT AUX MINORITAIRES</i>	195	-14

Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôts liés. Les effets fiscaux se ventilent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
Éléments recyclables du résultat global	-812	-529
Éléments non recyclables du résultat global	4 015	-2 134
Total effets fiscaux	3 203	-2 663

8.1.2 SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

■ ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2012	Montant net 31.12.2013
ACTIF NON COURANT			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 4	132 262	127 162
IMMEUBLES DE PLACEMENT		3 470	3 000
GOODWILL	Note 3	294	294
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 3	33 168	26 314
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 6	21 578	23 005
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 10	4 743	2 312
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	Note 17	20 476	18 643
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 7	6 626	5 540
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		1 508	475
		224 124	206 746
ACTIF COURANT			
STOCKS ET EN-COURS	Note 8	313 686	330 840
CLIENTS	Note 9	224 462	221 519
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 10	9 515	3 340
AUTRES DÉBITEURS			
Impôt courant		27 845	10 046
Autres créances	Note 12	32 194	24 896
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 7	3 416	1 462
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 7	21 908	34 601
		633 026	626 704
TOTAL GÉNÉRAL		857 150	833 450

■ PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2012	Montant net 31.12.2013
Capital social	Note 13	39 549	39 549
Primes		44 645	44 645
Actions propres		-9 280	-9 393
Réserves consolidées		328 835	362 744
Écarts de conversion monétaire		-13 705	-24 966
Résultat (part du groupe)		45 369	672
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		435 413	413 251
INTÉRÊTS MINORITAIRES		10	-33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		435 424	413 218
PASSIF NON COURANT			
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	Note 14	41 739	34 068
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		1 241	2 477
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	Note 17	88	1 257
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS			
Emprunts et dettes	Note 7	11 536	92 038
		54 605	129 840
PASSIF COURANT			
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	Note 14	29 134	21 516
DETTES FOURNISSEURS	Note 16	149 749	169 196
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	Note 17	2 067	774
Autres dettes	Note 16	69 255	70 352
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 7	116 916	28 556
		367 121	290 392
TOTAL GÉNÉRAL		857 150	833 450

8.1.3 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31.12.2013

■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de rééva- luation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	Intérêts mino- ritaires	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX PROPRES
<i>en milliers d'euros</i>										
Situation au 31.12.2011	39 549	44 645	-9 243	305 160	35 124	-10 274	908	405 869	101	405 970
Résultats 2011				35 124	-35 124					
Résultats au 31.12.2012					45 369			45 369	196	45 565
Dividendes hors Groupe				-11 774				-11 774	-201	-11 975
Variation écarts de conversion						-3 431		-3 431	-1	-3 432
Écarts d'évaluation IFRS				1 756				1 756		1 756
Mouvements sur actions propres			-37					-37		-37
Écarts actuariels sur avantages au personnel (Notes13 et 17)				-2 284				-2 284	-1	-2 285
Variation de périmètre et divers				-55				-55		-55
Variation des pactes d'actionnaires									-84	-84
Situation au 31.12.2012	39 549	44 645	-9 280	327 927	45 369	-13 705	908	435 413	10	435 424
Résultats 2012				45 369	-45 369				0	0
Résultats au 31.12.2013					672			672	83	755
Dividendes hors Groupe				-17 652				-17 652	-203	-17 855
Variation écarts de conversion						-11 261		-11 261	-96	-11 358
Écarts d'évaluation IFRS				2 422				2 422		2 422
Mouvements sur titres d'auto-contrôle			-113					-113		-113
Écarts actuariels sur avantages au personnel (Notes13 et 17)				3 887				3 887	-1	3 886
Variation de périmètre et divers				-117				-117	33	-84
Variation des pactes d'actionnaires									140	140
Situation au 31.12.2013	39 549	44 645	-9 393	361 836	672	-24 966	908	413 251	-33	413 218

8.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31.12.2013

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2012	31.12.2013
RÉSULTAT NET		45 566	755
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées		-1 369	-1 593
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>			
+ Amortissements		29 600	31 959
- Variation de provisions et pertes de valeur		-10 022	-7 019
- Variation des impôts différés	Note 17	-21 094	-371
+/- Gain (perte) sur cession d'actif non courant		-2 021	951
- Variation des machines données en location immobilisées		-3 741	-2 338
+/- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		766	1 258
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		37 686	23 602
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances et dettes d'exploitation</i>			
+/- Variations des stocks	Note 8	-5 951	-25 470
+/- Variations des créances clients	Note 9	14 591	-3 589
+/- Variation des créances de financement des ventes	Note 10	24 782	9 296
+/- Variations des autres créances d'exploitation		-900	7 208
+/- Variations des dettes fournisseurs		-52 967	26 943
+/- Variations des autres dettes d'exploitation		1 919	3 626
+/- Variation des créances et dettes d'impôt		-4 667	-4 662
+/- Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes		-20 246	-6 086
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		-5 753	30 868
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>			
+ Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		3 802	5 613
+ Cessions d'actifs financiers non courants		0	0
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (hors flotte)		-22 780	-25 334
- Diminution (augmentation) des autres actifs financiers		-1 964	-1 867
- Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise		0	-82
- Augmentation de capital des entreprises associées		-503	0
+ Dividendes reçus d'entreprises associées		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		-21 446	-21 670
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>			
+ Augmentation de capital		0	0
- Réduction de capital		0	0
- Distributions mises en paiement		-11 975	-17 855
+/- Vente/rachat d'actions propres		5	0
+/- Variation des dettes financières		-1 261	9 730
+/- Autres		3 184	22 180
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		-10 047	14 056
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES		-37 247	23 253
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		34 216	-2 489
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		541	515
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES A LA CLÔTURE		-2 489	21 279
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (POUR MÉMOIRE)		3 416	1 462

Les flux de trésorerie de financement intègrent la cession d'une créance de carry back pour un montant de 21,1 M€ (autres flux de financement).

8.1.5 INFORMATION SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le groupe est organisé autour de trois divisions :

- **Division RTH** (Manutention Tout Terrain) : assemblage et distribution des matériels de manutention tout terrain.
- **Division IMH** (Manitou Industrie) : assemblage et distribution des matériels de Manutention Industrielle et de magasinage.

- **Division CE** (Compact Equipment) : assemblage et distribution des matériels compacts.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions, les informations par secteurs opérationnels utilisées par le management du groupe n'intégrant pas ces différents éléments.

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR DIVISIONS

	31.12.2013			
	RTH	IMH	CE	Total
<i>en milliers d'euros</i>	Manutention tout terrain	Manutention industrielle	Compact	
Chiffre d'affaires	810 486	123 797	242 131	1 176 414
Coût des biens et services vendus	-705 194	-109 674	-198 787	-1 013 655
Frais de recherche et développement	-17 874	-2 352	-3 916	-24 142
Frais commerciaux, marketing et service	-48 002	-10 297	-14 639	-72 938
Frais administratifs	-23 898	-4 620	-12 280	-40 798
Autres produits et charges d'exploitation	-3 439	-694	483	-3 650
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	12 080	-3 841	12 992	21 231
Perte de valeur des actifs	-1 068	-1 089	-43	-2 200
Autres produits et charges opérationnels non courants	-3 108	1 124	-612	-2 596
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	7 904	-3 806	12 337	16 435

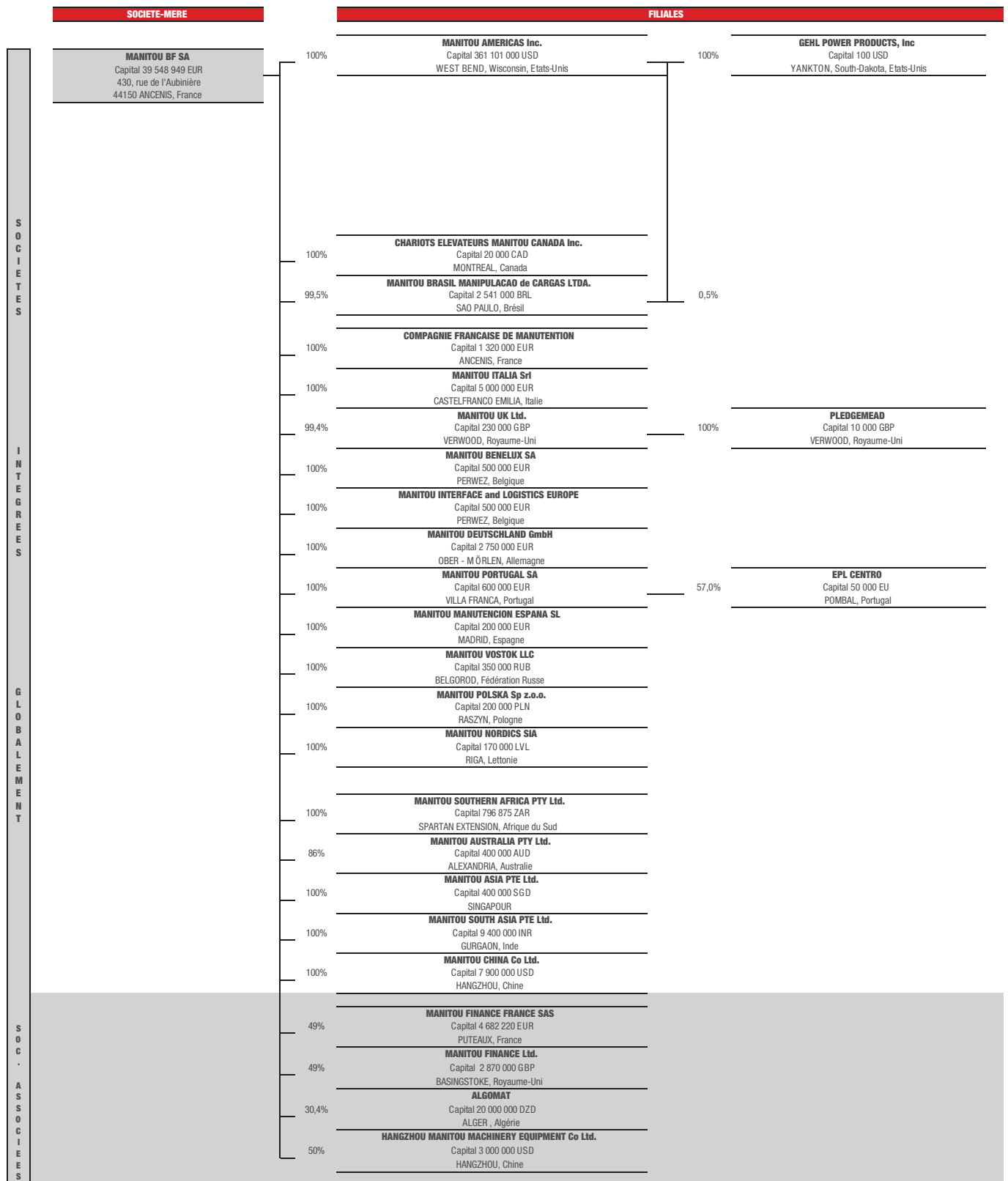
	31.12.2012			
	RTH	IMH	CE	Total
<i>en milliers d'euros</i>	Manutention tout terrain	Manutention industrielle	Compact	
Chiffre d'affaires	856 620	162 948	245 203	1 264 771
Coût des biens et services vendus	-741 377	-140 925	-204 792	-1 087 093
Frais de recherche et développement	-16 263	-2 252	-3 033	-21 547
Frais commerciaux, marketing et service	-48 703	-11 885	-12 455	-73 043
Frais administratifs	-24 250	-5 660	-11 311	-41 221
Autres produits et charges d'exploitation	1 588	374	1 500	3 462
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	27 616	2 601	15 112	45 329
Perte de valeur des actifs		-20		-20
Autres produits et charges opérationnels non courants	-52	1 071	9	1 028
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	27 564	3 652	15 121	46 337

■ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISIONS ET ZONES GÉOGRAPHIQUES

	31.12.2013				
<i>en milliers d'euros</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	Autres régions	Total
RTH	307 521	350 661	53 726	98 579	810 486
IMH	77 791	23 733	6 579	15 694	123 797
CE	7 605	29 149	187 055	18 322	242 131
TOTAL	392 917	403 543	247 360	132 594	1 176 414

	31.12.2012				
<i>en milliers d'euros</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	Autres régions	Total
RTH	317 690	360 000	58 050	120 880	856 620
IMH	120 466	22 870	5 477	14 135	162 948
CE	7 112	33 273	186 152	18 665	245 203
TOTAL	445 268	416 144	249 679	153 680	1 264 771

8.1.6 PÉRIMÈTRE DU GROUPE MANITOU AU 31.12.2013



Les pourcentages présentés sont à la fois des pourcentages en capital et des pourcentages en droits de vote car ils sont équivalents.

8.1.7 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2013

INFORMATION GÉNÉRALE

■ IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF SA est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 548 949 euros composé de 39 548 949 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées. Les actions, antérieurement cotées au compartiment «A», sont cotées au compartiment «B» de NYSE Euronext Paris depuis le 21.01.2009.

Le siège social de la société mère, correspondant également au principal site de production du groupe est :

430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 - Ancenis Cedex France.

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :

857 802 508 RCS Nantes - SIRET : 857 802 508 00047 - Code APE : 292 D - Code NAF : 2822Z.

■ RENSEIGNEMENT SUR LES ACTIONS ET LE CAPITAL

Les actions sont cotées au compartiment «B» d'Euronext Paris. Le nombre d'actions constituant le flottant au 31.12.2013 s'élevait à 13 671 707 actions, soit 34,57% du capital social.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

► NOTE 1.1 - NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES

Les états financiers du groupe Manitou au 31.12.2013 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

NOUVEAU TEXTE APPLICABLE OBLIGATOIREMENT AUX COMPTES 2013

Le groupe applique pour la première fois au 31.12.2013 la norme IAS19 révisée « Avantages du personnel », norme d'application rétrospective. Le bilan et le résultat au 31.12.2012 présentés dans ce rapport sont retraités des impacts de l'application de cette norme.

Les principales modifications engendrées par la révision de la norme IAS 19 sont les suivantes :

- la totalité des écarts actuariels est immédiatement constatée dans les autres éléments du résultat global ; le groupe ayant opté depuis 2007 pour ce mode de comptabilisation, cette évolution est sans impact sur les comptes ;
- les amendements et réductions de régime sont désormais traités de façon identique en tant que coûts des services passés et constatés immédiatement en résultat ;
- modification du calcul du produit d'intérêts généré par les actifs du régime désormais basé sur le taux d'actualisation.

Les principaux impacts sur les états financiers au 31.12.2012 correspondent à l'enregistrement immédiat des amendements et réduction 2010 et 2011 des régimes français et américain ainsi qu'à la modification des modalités de calcul des produits d'intérêt :

- Capitaux propres (1,2 M€)
- Provision +1,8 M€
- Résultat avant impôts (0,9 M€) au 31.12.2012

Ces impacts sont détaillés dans la note 15 de l'annexe aux états financiers.

Le groupe distingue par ailleurs, au sein des autres éléments du résultat

■ INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 10.03.2014.

■ ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice 2013, le groupe a poursuivi la simplification de sa structure :

- La société Compact Equipment Attachments, Inc. (CEA) a été absorbée par sa maison-mère Manitou Americas,
- Manitou BF a procédé au rachat des intérêts minoritaires de Manitou Benelux, désormais détenue à 100% par le groupe.

global, les éléments recyclables en résultat de ceux qui ne le sont pas conformément à l'amendement apporté à la norme IAS1 (06.2011) applicable à compter du 01.01.2013.

Les autres textes d'application obligatoire au 1er janvier 2013 sont sans impact sur les états financiers du groupe.

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2013 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire en Union Européenne, à l'exception de :

- la norme IAS 39, que l'Union Européenne n'a que partiellement adoptée,
- les normes IFRS 10, 11, 12 et les amendements aux normes IAS 27, 28 et 31, pour lesquels l'Union Européenne a repoussé l'application obligatoire au 1er janvier 2014, avec application anticipée possible.

NOUVEAUX TEXTES ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE APPLICABLES PAR ANTICIPATION

Le groupe Manitou n'a appliqué aucune norme, amendement ou interprétation paru au Journal officiel de l'Union Européenne au 31.12.2013 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2013.

Impact de l'application à partir du 1er janvier 2014 des normes IFRS 10 et IFRS 11

La norme IFRS 11 précise les notions d'opérations conjointes et de co-entreprises. Les partenariats qualifiés d'opérations conjointes seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le groupe. Les partenariats qualifiés de co-entreprises, seront consolidés selon la méthode de la mise en équivalence car ils donnent uniquement un contrôle sur l'actif net.

La norme IFRS 10 redéfinit la notion de contrôle exclusif sur la base des droits substantifs.

Toutes les co-entreprises existant au sein du groupe Manitou étant consolidées selon la méthode de mise en équivalence, l'application d'IFRS 11 sera sans impact sur les états financiers du groupe.

► NOTE 1.2 - PRINCIPALES BASES D'ÉVALUATION RETENUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Manitou revoit régulièrement les estimations et hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.7 à 1.9),
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.17),
- avantages du personnel (cf. note 1.18),
- valorisation des options d'achat d'actions (cf. note 1.16),
- traitement des pactes avec les actionnaires minoritaires (cf. note 1.12),
- juste valeur des créances de financement des ventes (cf. note 1.11),
- actifs d'impôts différés (cf. note 1.19).

► NOTE 1.3 - MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe Manitou a aussi opté pour la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (co-entreprises).

A l'exception de Manitou Finance France SAS, de Manitou Finance Ltd., d'Algomat et de Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31.12.2013.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice 2013 ni sur les exercices antérieurs.

► NOTE 1.4 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS : COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

La présentation du compte de résultat par destination a pour objectif de :

- rendre la lecture des comptes plus économique et plus proche des opérationnels,
- gérer un référentiel unique de mesure de la performance,
- rendre l'information financière plus accessible aux managers et investisseurs étrangers.

DÉFINITION DES PRINCIPALES LIGNES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de prestations de sous-traitance de mâts de chariots industriels, de location de matériel, de prestations de gestion de parc de matériels et de prestations diverses.

Coût des biens et services vendus

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et services vendus qui comprennent le coût des matières et composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service, l'ensemble des frais de fonctionnements des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, équipements et matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle et les provisions de dépréciation des stocks.

Marge sur coût des ventes

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais des personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et prestations extérieurs et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

Frais commerciaux et marketing

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne dans cette destination de coûts les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

Frais administratifs

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (Ressources Humaines, Finance, Secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

Charges & produits sur éléments non récurrents

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- constatation des pertes de valeur (impairment),
- coûts de restructuration,
- autres opérations sur titres consolidés.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments récurrents et non récurrents décrits ci-avant.

► NOTE 1.5 - MÉTHODE DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLES EN DEVICES

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est

différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan,
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice.

Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les créances et dettes libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties en utilisant le cours de change de clôture. Les différences de change ainsi constatées sont enregistrées en compte de résultat (à l'exception des différences relatives aux actifs financiers disponibles à la vente et aux investissements nets dans une société étrangère).

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- en autres produits et charges d'exploitation dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

► NOTE 1.6 - REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILLS

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux préconisations de la norme IFRS 3 Révisée.

L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisé en tant que goodwill.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur existe (cf. note 1.9).

Les goodwills se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées sont inclus dans la valeur de ces participations au bilan.

► NOTE 1.7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;

– l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;

- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

EVALUATION POSTÉRIEURE : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- fonds commercial : 5 ans,
- brevets : 5 ans,
- logiciels informatiques : 3 ans,
- systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans,
- frais de développement : 5 ans.

► NOTE 1.8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits ;
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans ;
- matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel ;
- outillage industriel et moules : 3 ans ;
- matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires ;
- matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

MATERIELS PRIS OU DONNES EN LOCATION

- les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.
- les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.
- les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées.

► NOTE 1.9 - PERTE DE VALEUR D'UN ACTIF IMMOBILISÉ

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie). Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du groupe Manitou, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par la direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe. Il s'établit à 11,05% pour l'exercice 2013, taux éventuellement complété d'une prime de risque pour les marchés hors Europe et États-Unis.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

► NOTE 1.10 - VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,

– produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

► NOTE 1.11 - ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

1.11.1 - CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

1.11.2 - TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres de participation dans des sociétés qui ne sont ni contrôlées, ni sous influence notable, sont classifiés comme «titres disponibles à la vente». Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

1.11.3 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste «Trésorerie et équivalents de trésorerie» comprend les liquidités, les dépôts bancaires ainsi que des placements à capital garanti mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

1.11.4 - ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Les actifs financiers à court terme sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

► NOTE 1.12 - ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

1.12.1 - EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. A chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

1.12.2 - VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est

également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

► NOTE 1.13 – PRINCIPES D'ÉVALUATION A LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes (voir note 7).

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

► NOTE 1.14 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

1.14.1 - ÉVALUATION

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date d'arrêté.

La juste valeur des contrats et options de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait ou paierait pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

1.14.2 - DOCUMENTATION

Dès le début de la transaction, le groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que sa politique de couverture. Le groupe documente également l'évaluation du caractère hautement efficace de la relation de couverture au commencement de chaque opération et à chaque arrêté comptable, de manière prospective et rétrospective.

1.14.3 - COMPTABILISATION

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents à la réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Tous les instruments dérivés utilisés par le groupe sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie futurs. En conséquence :

Comptabilisation des opérations de couverture

- La partie efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie est enregistrée dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.
- La partie inefficace des variations de juste valeur est enregistrée directement en compte de résultat.

Classification au compte de résultat

- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des opérations de change à terme est enregistré en «autres produits et charges d'exploitation» (couverture de flux opérationnels).
- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des swaps ou des caps de taux d'intérêt est enregistré en produits ou charges financières.

► NOTE 1.15 - TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Le titres d'auto-contrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

► NOTE 1.16 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS MANITOU BF

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du groupe après le 7.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le Conseil d'administration (ou le Directoire pour les exercices antérieurs à 2009) consent à attribuer les options au profit des salariés ou mandataires sociaux concernés. Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :

- prix d'exercice,
- cours de l'action à la date d'attribution,
- durée de vie estimée,
- taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon),
- volatilité estimée,
- taux de dividende par action.

Ces hypothèses sont décrites dans la Note 13.4 des états financiers consolidés.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

Aucune nouvelle attribution n'a été réalisée sur l'exercice.

NOTE 1.17 - PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

MESURES DE RESTRUCTURATION / INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

► NOTE 1.18 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

– **Les régimes à cotisations** définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.

– Les engagements résultant de **régimes à prestations définies**, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la Note 15 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves au 31.12.2013.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable des coûts de gestion des actifs.

► NOTE 1.19 - IMPÔTS

Conformément à la norme IAS 12 «Impôt sur le résultat», des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a par ailleurs considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne «impôts» du compte de résultat.

NOTE 1.20 - TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

NOTE 1.21 - INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe est organisé autour de trois divisions opérationnelles :

division RTH (Manutention Tout Terrain) : assemblage et distribution des matériels de manutention tout terrain,

division IMH (Manutention Industrielle) : assemblage et distribution des matériels de manutention industrielle et de magasinage,

division CE (Compact Equipment) : assemblage (matériels assemblés par Manitou Americas) et distribution des matériels compacts.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteurs opérationnels sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires,
- résultat opérationnel,

qui sont les indicateurs de performance des divisions.

NOTE 1.22 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, c'est-à-dire au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. La marge est constatée immédiatement.

NOTE 1.23 - MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTE 2 - MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Au cours de l'exercice 2013, le groupe a poursuivi la simplification de sa structure :
- La Société Compact Equipment Attachments, Inc. (CEA) a été absorbée par sa maison mère Manitou Americas,

- Manitou BF a procédé au rachat des intérêts minoritaires de Manitou Benelux, désormais détenue à 100% par le groupe.

NOTE 3 - GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

► NOTE 3.1 - ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Acquisition	Sortie	Var périmètre & autres	Écart de conv.	Montant brut
						31.12.2013
Goodwill	61 420				-2 826	58 594
Frais de développement	35 992	2 590	-1 098		-294	37 190
Marques	24 253				-1 050	23 204
Autres immobilisations incorporelles	59 443	1 764	-940		-1 135	59 133
Total Immobilisations incorporelles	119 689	4 355	-2 038		-2 479	119 526

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Dotation	Reprise	Var périmètre & autres	Écart de conv.	Amort. et pertes de valeur
						31.12.2013
Goodwill	-61 126				2 826	-58 300
Frais de développement	-15 710	-6 189	1 098		69	-20 732
Marques	-24 253				1 050	-23 204
Autres immobilisations incorporelles	-46 558	-4 048	237		1 093	-49 277
Total Immobilisations incorporelles	-86 521	-10 238	1 335		2 212	-93 212

<i>en milliers d'euros</i>	Montant net	
	31.12.2012	31.12.2013
Goodwill	294	294
Frais de développement	20 283	16 458
Marques		
Autres immobilisations incorporelles	12 885	9 856
Total Immobilisations incorporelles	33 168	26 314

Les principaux investissements incorporels 2013 concernent les frais de développement pour 2,6 M€ et les systèmes d'information pour 1,6 M€.

Une dépréciation correspondant à des pertes de valeur sur des développements en cours a été constatée en 2013 pour un montant de 2 M€ (cf. Note 5).

Pour mémoire les pertes de valeur enregistrées sur les actifs incorporels hors goodwill au 31.12.2013 s'élèvent à :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013
Frais de développement	-1 114
Marques	-23 204
Autres immobilisations incorporelles	-22 543
Total Immobilisations incorporelles	-46 861

► NOTE 3.2 - DÉTAIL DES GOODWILLS NETS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>en milliers d'euros</i>	Montant net	
	31.12.2012	31.12.2013
Manitou Portugal SA	71	71
Manitou Italy (ex OMCI)	174	174
Autres	49	49
Total	294	294

► NOTE 3.3 - DÉPRÉCIATION DES GOODWILLS

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la Note 5.

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>						Montant brut
	31.12.2012	Acquisitions	Cessions	Reclas. & autres	Écart de conv.	31.12.2013
Terrains	23 836	87		97	-200	23 820
Constructions	125 839	9 388	-1 373	1 838	-1 724	133 969
Installations techniques, matériel et outillages	135 753	5 299	-2 422	3 042	-1 292	140 380
Autres immobilisations corporelles	58 737	4 629	-1 297	-4 179	-907	56 982
Immob. corporelles en cours	2 096	3 297		-4 954	-27	412
Total	346 260	22 700	-5 092	-4 156	-4 149	355 563

<i>en milliers d'euros</i>						Amortissements et pertes de valeur
	31.12.2012	Dotation	Reprise	Var périmètre & autres	Écart de conv.	31.12.2013
Terrains	-5 549	-393			25	-5 917
Constructions	-62 217	-5 738	630	42	452	-66 831
Installations techniques, matériel et outillages	-105 782	-11 074	2 418	168	864	-113 406
Autres immobilisations corporelles	-40 451	-6 274	1 265	2 550	663	-42 246
Immob. corporelles en cours						
Total	-213 998	-23 479	4 313	2 760	2 004	-228 400

<i>en milliers d'euros</i>			Montant net
	31.12.2012	31.12.2013	
Terrains	18 287	17 903	
Constructions	63 622	67 138	
Installations techniques, matériel et outillages	29 971	26 974	
Autres immobilisations corporelles	18 285	14 736	
Immob. corporelles en cours	2 096	412	
Total	132 262	127 162	

Les investissements réalisés en 2013 ont été de 22,7 M€ par rapport à 20,2 M€ en 2012. Ils ont consisté en 12,8 M€ d'infrastructures (dont 7,6 M€ pour le rachat d'un bâtiment, précédemment en location, hébergeant la filiale de Singapour), de 5,3 M€ d'outils industriels, de 2,3 M€ de matériel de flotte de location et enfin de 2,3 M€ d'autres projets.

NOTE 5 - DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Le groupe a réalisé au 31.12.2013 des tests de dépréciation qui n'ont pas amené à constater de dépréciation complémentaire ni de reprise de dépréciation au 31.12.2013.

TEST DE DEPRECIATION DE L'UGT COMPACT EQUIPEMENT

La valeur nette de l'Unité Génératrice de Trésorerie Compact Equipment, a été comparée au 31.12.2013 aux flux futurs de trésorerie les plus probables. Dans le cas où la valeur recouvrable constatée serait inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation serait enregistrée en résultat opérationnel en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné. Lorsque la valeur recouvrable représentée par les flux de trésorerie futurs est inférieure à la juste valeur des actifs ou groupes d'actifs concernés, ces

derniers sont maintenus à leur juste valeur. Pour évaluer la juste valeur des actifs corporels, le groupe se base sur des estimations internes et externes.

Comme précisé dans la note 1.9, les flux futurs de trésorerie les plus probables ont été déterminés en utilisant les critères suivants :

- le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital qui est égal à 11,05% au 31.12.2013 contre 10,25% au 31.12.2012 ;
- le taux de croissance perpétuelle est de 1% à compter de la sixième année ;
- le taux de marge sur coût des ventes de l'UGT est proche sur la durée du plan au taux de marge 2013 (+0,3% pour la dernière année du plan).

Les principales hypothèses retenues pour la détermination du coût moyen pondéré du capital sont les suivantes :

	31.12.2013	31.12.2012 (rappel)
Taux sans risque	2,33%	2,13%
Prime de risque	7,11%	6,93%
Taux d'impôt cible	34,4%	34,4%
Coût de la dette avant impôt	Euribor 6M + 200bps	Euribor 3M + 250bps

Les flux de trésorerie déterminés sur cette base s'établissent à 121 M€, proche de la valeur nette totale de l'UGT.

La sensibilité des flux de trésorerie aux variations des hypothèses d'actualisation et de croissance est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	Impact sur les flux de trésorerie (M€)
Taux d'actualisation des flux de trésorerie +0,5%	-5,7
Taux de croissance à l'infini -0,5%	-1,3
Taux de résultat opérationnel de la valeur terminale -0,5%	-6,0

Le montant de la dépréciation enregistrée étant limité à la juste valeur des actifs qui composent les UGT considérées, les variations des hypothèses sous-jacentes n'auraient aucun impact sur la dépréciation enregistrée.

Le groupe a par ailleurs enregistré une dépréciation de 2 M€ de frais de recherche et développement précédemment activés et portant sur des projets abandonnés ou pour lesquels les flux de trésorerie futurs sont insuffisants pour justifier un maintien à l'actif.

NOTE 6 - ENTREPRISES ASSOCIÉES

► NOTE 6.1 - ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation	Inc. Monétaire	31.12.2013
Manitou Finance France SAS	16 119	1 108				17 226
Manitou Finance Ltd.	3 147	695			-53	3 788
Algomat	237			-76	-10	151
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	2 076	-209			-27	1 839
Total	21 578	1 593		-76	-91	23 005

► NOTE 6.2 - QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DE CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat		Capitaux propres	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Manitou Finance France SAS	1 108	837	4 655	3 548
Manitou Finance Ltd.	695	538	1 803	1 162
Algomat			153	163
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	-209	-7	587	824
Total	1 593	1 369	7 199	5 696

► NOTE 6.3 - DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	31.12.2013
						Quote-part détenue
Manitou Finance France SAS	Financement	5 676	2 261	144 755	35 156	49%
Manitou Finance Ltd.	Financement	3 618	1 418	113 714	7 731	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	3 365	-418	4 695	3 679	50%

<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	31.12.2012
						Quote-part détenue
Manitou Finance France SAS	Financement	8 626	1 709	161 274	32 895	49%
Manitou Finance Ltd.	Financement	2 764	1 099	84 994	6 422	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	2 959	-14	6 550	4 151	50%

NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

► NOTE 7.1 - RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN - ACTIF

				31.12.2013
<i>en milliers d'euros</i>	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan
Actifs financiers non courants (Note 7.3)	377		5 163	5 540
Actifs financiers courants (Note 7.4)		53	1 409	1 462
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7.5)			34 601	34 601
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 10)		2 312		2 312
Autres actifs non courants		475		475
Clients (Note 9)		221 519		221 519
Créances de financement des ventes - part courante (Note 10)		3 340		3 340
Autres créances courantes (Note 12)		24 896		24 896
Total	377	252 595	41 173	294 145

				31.12.2012
<i>en milliers d'euros</i>	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan
Actifs financiers non courants (Note 7.3)	4 208		2 418	6 626
Actifs financiers courants (Note 7.4)		2 740	676	3 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7.5)			21 908	21 908
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 10)		4 743		4 743
Autres actifs non courants		1 508		1 508
Clients (Note 9)		224 462		224 462
Créances de financement des ventes - part courante (Note 10)		9 515		9 515
Autres créances courantes (Note 12)		32 194		32 194
Total	4 208	275 161	25 002	304 371

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) (cf. Note 1.13) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 7.5) évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

► NOTE 7.2 – TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent 1,8 M€ de créances vendues avec recours limité (valeur brute) non décomptabilisées au 31.12.2013, une partie du risque restant à la charge du groupe.

Les cessions de créances avec recours limité réalisées jusqu'en 2011 se sont accompagnées de la mise en place d'un « panier de pertes » ou « loss pool » de 5% du montant des créances cédées (mutualisé pour chaque

partenaire cessionnaire) restant à la charge du cédant en cas de sinistre. Le risque maximum associé aux « loss pools » encore en place s'élève à 1,3 M€ au 31.12.2013. Une dépréciation de créances est enregistrée pour un montant de 0,1 M€ au 31.12.2013. Aucune créance n'a été cédée au cours de l'exercice 2013.

<i>en milliers d'euros</i>	Créances cédées initialement	Solde créances 31.12.2013	Dettes associées 31.12.2013
Cessions antérieures à 2009	106 611	107	-199
Cessions 2009	20 908	415	-465
Cessions 2010	10 289	1 014	-1 094
Cessions 2011	4 660	235	-258
Cessions 2013			
Total	142 468	1 771	-2 016

► NOTE 7.3 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écart de conv.	Var. périmètre & autres	31.12.2012
Titres disponibles à la vente :							
- Autres titres	4 208	-3 954	123				377
Dérivés							
Autres actifs financiers non courants	2 418	2 954			-209		5 163
Total	6 626	-1 000	123		-209		5 540

La société Lucas G classée en titre disponible à la vente a été cédée sur l'exercice cf. note 24. La société SAVIM (détenue 100%) reste classée au 31.12.2013 en actif financier disponible à la vente.

► NOTE 7.4 - ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	Montant net 31.12.2012
Dérivés	791	
Prêts et avances	53	2 740
Divers	617	676
TOTAL	1 462	3 416

► NOTE 7.5 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	Montant net 31.12.2012
Disponibilités	34 319	21 571
Dépôts à terme et autres	62	8
SICAV monétaires & autres	220	329
TOTAL	34 601	21 908

► NOTE 7.6 - RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN – PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 7.7 ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Passifs financiers non courants (Note 7.7)	92 038	11 536
Autres passifs non courants	2 477	1 241
Passifs financiers courants (Note 7.7)	28 556	116 916
Fournisseurs (Note 16)	169 196	149 749
Autres dettes courantes (Note 16)	70 352	69 255
TOTAL	362 617	348 698

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) (cf. Note 1.13).

La ligne « autres passifs non courants » intègre 1,5 M€ de crédit fournisseur long terme lié aux achats de stocks de moteurs « ancienne génération » qui ne seront utilisés dans le processus industriel qu'à compter de fin 2014. Cette dette sera réglée au rythme de la consommation des moteurs dans le cycle de production. La part court terme de ce contrat de « pre-buy » est enregistrée en compte fournisseur pour un montant de 4,8 M€.

Le stockage de ces moteurs « ancienne génération » a pour objectif :

- d'éviter la rupture d'offre sur les territoires nécessitant à partir d'une certaine date d'offrir des matériels conformes aux nouvelles normes ou des matériels d'ancienne génération régis dans le cadre des mesures de transition,
- de disposer de temps additionnel pour étaler le travail d'intégration des nouveaux moteurs dans les matériels et se prémunir des retards de développement en amont chez les motoristes,
- de préserver ses marges,
- de garantir un niveau de fiabilisation plus élevé des moteurs chez les motoristes.

► NOTE 7.7 - PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont définis en note 1.12.

<i>en milliers d'euros</i>	Courant	
	31.12.2013	31.12.2014
Financements à court terme et découverts bancaires	13 323	24 398
Emprunts bancaires	6 402	77 660
Emprunts sur locations financement	1 849	3 620
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 10)	1 572	5 928
Dérivés passifs - change et taux		1 095
Autres emprunts	4 978	3 644
TOTAL	28 125	116 345
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-options (cash-settled)	431	571
Total	28 556	116 916

<i>en milliers d'euros</i>	Non courant			31.12.2012
	31.12.2013	un à cinq ans	+ cinq ans	
Emprunts bancaires	70 820	70 820		
Emprunts sur locations financement	1 492	1 492		2 376
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 10)	444	444		2 305
Dérivés passifs - taux				
Emprunt obligataire	19 112	6 849	12 263	6 824
Autres emprunts	170	170		31
TOTAL	92 038	79 775	12 263	11 536
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-options (cash-settled)				
Total	92 038	79 775	12 263	11 536

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyens termes ou lignes de découverts bancaires) et a initié en 2012 une diversification en émettant pour la première fois un emprunt obligataire (6,8 M€ au 31.12.2013) et un second en 2013 (12,3 M€ au 31.12.2013).

Le contrat de financement bancaire de la société mère a été renouvelé le 27 juin 2013 pour une période de 5 ans. Ce financement vient remplacer le contrat de 2008 préexistant.

7.7.1 - CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant			
Ligne A	6 395	22 564	EUR	T2/2018	4,10%
Ligne B		48 133	EUR	T2/2019	3,68%
Ventes avec recours limité	1 572	444	USD	variable	5,70%

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant			
Crédit syndiqué - France (1)	57 610		EUR	T3/2013	3,49%
Crédit syndiqué - France (1)	20 050		EUR	T3/2013	1,17%
Ventes avec recours limité	5 928	2 305	USD	variable	5,84%

Le nouveau financement mis en place est structuré en :

- une ligne de 30 M€ amortissable sur 5 ans ;
- une ligne de 50 M€ remboursable in fine ;
- une ligne de 30 M€ multidevises tirable sur 2 ans puis amortissable sur 3 ans (capex) ;
- une ligne de 110 M€ de RCF (Revolving Credit Facility) multidevises.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change »* et de « cross default » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de "negative pledge" assorties de seuils et de dérogations.

Lignes	Signataires	Principales clauses contractuelles S2 2013 à S1 2018
Lignes A / B, Capex Facility et Revolving Facility	Manitou BF	Gearing < 1 Leverage < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 50% du résultat net

7.7.2 - CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant			
Emprunt obligataire Micado 2018		6 849	EUR	T4/2018	5,95%
Emprunt obligataire Micado 2019		12 263	EUR	T4/2019	5,35%

Les emprunts obligataires seront remboursés in fine respectivement au 4^{ème} trimestre 2018 et au 4^{ème} trimestre 2019.

7.7.3 - ENCOURS VIS-A-VIS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013		31.12.2012	
	Encours autorisé	Encours utilisé	Encours autorisé	Encours utilisé
Financements à court terme et découvert bancaire	50 000	13 323	105 200	4 348
Emprunts sur location financement	3 341	3 341	5 996	5 996
Autres emprunts bancaires				
- Emprunts à terme amortissables	110 000	80 000	78 467	78 467
- Crédits renouvelables	110 000		74 106	20 050

► NOTE 7.8 - DERIVES

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le nouveau contrat de financement des caps de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31.12.2013.

Les caractéristiques des caps au 31.12.2013 sont les suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2013		Juste valeur au 31.12.2013
		Taux moyen des CAP	Notionnel	
Inférieur à un an	T3/2014	0,625%	50 000	3
1 à 2 ans	T4/2015	0,750%	75 000	91

Au 31.12.2013, le groupe détient par ailleurs des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD et ZAR en euro pour un montant de 62 M€.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée à l'actif du bilan pour 0,3 M€ avec contrepartie fonds propres pour 0,4 M€, la valorisation des points de terme étant quant à elle enregistrée en résultat financier pour 0,1 M€.

► NOTE 7.9 - ANALYSE DE SENSIBILITE AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2013 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

31.12.2013

<i>Créances et dettes libellées en monnaie étrangère</i>	AUD/EUR	GBP/EUR	USD/EUR	ZAR/EUR	SGD/EUR	RUB/EUR
<i>Détail par monnaie de fonctionnement</i>	+5%	+5%	+5%	+5%	+5%	+5%
EUR						
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR)	408	1 014	78	370	336	
Dettes (AUD, GBP, USD, ZAR)	-230	-677	-346	0	0	
Trésorerie et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, ZAR)	230	316	330	0	0	
S/ Total	409	653	62	370	336	
USD						
Créances (EUR)			-359			
Dettes (EUR)			812			
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)			-5			
S/ Total			448			
GBP						
Créances (EUR)		-52				
Dettes (EUR)		-5				
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)		-40				
S/ Total		-97				
ZAR						
Créances (EUR)				-1		
Dettes (EUR)				0		
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)				-10		
S/ Total				-11		
SGD						
Créances (EUR)					-156	
Dettes (EUR)					320	
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)					-62	
S/ Total					102	
RUB						
Créances (EUR)						-40
Dettes (EUR)						283
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)						0
S/ Total						243
Total	409	557	510	360	438	243

► NOTE 7.10 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les informations relatives à la gestion des risques financiers sont développées dans le paragraphe 3.1 du rapport de gestion.

NOTE 8 – STOCKS

					Montant brut
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conv.	31.12.2013
Matières premières	115 660	2 183	1 321	-1 373	117 791
Encours de fabrication	22 425	-145	3 569	-623	25 226
Produits finis	106 668	-1 013	23 730	-6 031	123 354
Marchandises	89 928	372	-3 150	-2 079	85 070
Total	334 680	1 397	25 470	-10 106	351 441

					Provision
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conv.	31.12.2013
Matières premières	-8 523		-90	26	-8 587
Encours de fabrication	-237	145	92		
Produits finis	-2 308	-145	-55	24	-2 484
Marchandises	-9 926		255	140	-9 531
Total	-20 994		202	191	-20 601

					Montant net
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conv.	31.12.2013
Matières premières	107 137	2 183	1 232	-1 347	109 204
Encours de fabrication	22 188	0	3 661	-623	25 226
Produits finis	104 360	-1 158	23 675	-6 007	120 870
Marchandises	80 002	372	-2 895	-1 939	75 539
Total	313 686	1 397	25 672	-9 915	330 840

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériel d'occasion.

NOTE 9 – CLIENTS

					31.12.2013
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conv.	
COURANT					
Clients - brut (Note 11)	238 407		4 610	-8 016	235 001
Clients - dépréciation (Note 11)	-13 945		24	439	-13 482
Clients - net	224 462		4 634	-7 576	221 519
NON-COURANT					
Clients - brut	1 279		-1 021		258
Clients - dépréciation					
Clients - net	1 279		-1 021		258
Total	225 741		3 613	-7 576	221 777

En dehors du marché américain et britannique, le groupe a en général recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou Americas a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à neuf mois. Dans le cadre de ces «floor plans» les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Aucun droit de retour des machines en stock n'est accordé aux distributeurs.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement appréciés clients par clients en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients quant à eux sont inclus dans la ligne «Dotations aux provisions» du compte de résultat.

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 1,8 M€ sur l'exercice 2013 et ont été enregistrées sur la ligne «Frais commerciaux, marketing et service» du compte de résultat. Ces pertes sont partiellement couvertes par une reprise de dépréciation enregistrée sur la même ligne.

NOTE 10 - CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Manitou Americas, de financement des ventes aux clients finaux.

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2012	Variation de périmètre et autres	Mouvements	Écart de conv.	31.12.2013
Brut						
Créances de location financement	(Note 11)	3 405		75	-463	3 017
Financement des clients finaux	(Note 11)	15 655		-9 370	-331	5 953
Créances de financement des ventes - Brut		19 060		-9 296	-794	8 970
Dépréciation						
Créances de location financement	(Note 11)					
Financement des clients finaux	(Note 11)	-4 801		1 324	159	-3 318
Créances de financement des ventes - Dépréciation		-4 801		1 324	159	-3 318
Net						
Créances de location financement		3 405		75	-463	3 017
Financement des clients finaux		10 853		-8 046	-172	2 635
Créances de financement des ventes - Net		14 258		-7 971	-635	5 652
Dont						
Part non courante		4 743		-2 115	-315	2 312
Part courante		9 515		-5 856	-320	3 340

Les financements aux clients finaux concernent principalement Manitou Americas et comprennent 1,8 M€ de créances vendues avec recours limité (valeur brute) non décomptabilisées au 31.12.2013 contre 7 M€ au 31.12.2012. Le montant inscrit au passif correspondant à ces opérations de vente avec recours limité est mentionné en note 7.6.

Au 31.12.2013, un test de valeur a été réalisé sur les créances de financement des ventes. Les critères de dépréciation sont basés sur une revue client par client pour les plus significatifs (la notion de significatif étant définie pour partie en fonction de l'encours et pour partie en fonction des

retards de paiements). Par ailleurs, une dépréciation est calculée en fonction de données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

Les pertes enregistrées sur l'exercice 2013 au titre des créances de financement des ventes se sont élevées à 0,9 M€, elles sont couvertes en totalité par des reprises de dépréciation.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement - Net	1 837	1 433	402	2
Financement des clients finaux - Net	475	473	1	
Créances de financement des ventes - part non courante	2 312	1 906	404	2

NOTE 11 - ACTIFS FINANCIERS - ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATION

► NOTE 11.1 - ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATIONS LIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j	31.12.2013 TOTAL
Créances clients	177 784	16 529	13 127	2 494	14 713	235 001
Dépr. créances clients	3 253	215	-987	-1 295	-14 750	-13 482
Créances clients - Net	181 037	16 744	12 141	1 199	-38	221 519
Créances de financement des clients finaux	1 084	491	178	16	3 112	4 881
Dépr. créances de financement clients finaux	-55	-153	-20	-7	-2 486	-2 721
Créances de financement des clients finaux - Net	1 029	338	159	9	626	2 160
Créances de location financement	1 125	54				1 179
Dépr. créances location financement						
Créances de location financement - Net	1 125	54				1 179
Total	183 191	17 136	12 300	1 207	588	224 859

► NOTE 11.2 - MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

	31.12.2012	Augmen- tation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclass/ autres	Écart de conv.	31.12.2013
Dépr. créances clients	-13 945	-2 270	1 700	564		439	-13 482
Dépr. créances de financement clients finaux	-4 801	-379	998	706		159	-3 318
Dont							
- Courants	-3 649	-288	758	329		128	-2 721
- Non courants	-1 153	-91	239	377		30	-597

NOTE 12 - AUTRES CRÉANCES COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2013
Créances fiscales et sociales	18 998		-6 351	-165	12 481
Autres créances	4 728		-708	-69	3 951
Avances et acomptes sur commandes	2 687		-1 209	-31	1 447
Charges constatées d'avance	5 781		1 350	-113	7 017
Total	32 194		-6 919	-378	24 896

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES

► NOTE 13.1 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 548 949 actions au 31.12.2013.

► NOTE 13.2 - PROPOSITION DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Eu égard au résultat de l'exercice 2013, le Conseil d'administration du 10.03.2014 a décidé de ne pas distribuer de dividendes en 2014.

► NOTE 13.3 - TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

<i>en nombre d'actions</i>	Réalisations au 31.12.2012	% du capital	Réalisations au 31.12.2013	% du capital
Détentions à l'ouverture (plan d'actions)	278 000		278 000	
Achats d'actions (Assemblée Générale Ordinaire du 01.06.2006)				
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat				
Détention à la clôture (plan d'actions)	278 000	0,70%	278 000	0,70%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	35 872		45 332	
Somme des titres en auto-contrôle	313 872	0,79%	323 332	0,82%

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'auto-contrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

► NOTE 13.4 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS PAR CERTAINS SALARIÉS

Aucun nouveau plan n'a été octroyé sur l'exercice 2013.

13.4.1 – CARACTERISTIQUES DES PLANS EXISTANTS

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés et des attributions gratuites d'actions sont les suivantes :

Options d'achat			Date	Nombre	Prix moyen	Nombre
caractéristiques	Type de plan	Date de maturité	d'échéance du plan	de bénéficiaires (origine)	d'exercice (en €)	d'actions par plan
Plan du 10.07.2006	Achat	11.07.2010	10.07.2014	16	32,76	44 000
Plan du 21.08.2006	Achat	22.08.2010	21.08.2014	5	30,95	5 000
Plan du 26.04.2007	Achat	27.04.2011	26.04.2015	16	39,8	30 500
Plan du 10.10.2007	Achat	11.10.2011	10.10.2015	16	36,55	16 500
Plan du 19.05.2010	Souscription	20.05.2014	19.05.2018	43	13,6	163 175
Plan du 26.07.2011	Souscription	26.07.2015	26.07.2019	60	24	78 370
Total des options attribuées						337 545
Options radiées - actions disponibles						182 000
Actions non attribuées						
Total des actions détenues						278 000

Actions gratuites			Date	Nombre	Nombre
caractéristiques	Type de plan	Date de maturité	d'échéance du plan	de bénéficiaires (origine)	d'actions par plan
Plan du 28.06.2012	AGA	28.06.2012	28.06.2016	151	82 350
Total des actions attribuées					82 350

13.4.2 - ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

<i>en unités</i>	Options en circulation au 31.12.2012	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	Options en circulation au 31.12.2013
Plan du 05.09.2005	30 500			-30 500	
Plan du 19.12.2005	30 500			-30 500	
Plan du 10.07.2006	44 000				44 000
Plan du 21.08.2006	5 000				5 000
Plan du 26.04.2007	30 500				30 500
Plan du 10.10.2007	16 500				16 500
Plan du 19.05.2010	249 625			-86 450	163 175
Plan du 26.07.2011	188 492			-110 122	78 370
Total	595 117			-257 572	337 545
Prix moyen pondéré pour la période					

13.4.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES

<i>en unités</i>	Actions en circulation au 31.12.2012	Actions attribuées	Actions radiées	Actions en circulation au 31.12.2013
Plan du 28.06.2012	80 650		-18 814	61 836
Total	80 650		-18 814	61 836

13.4.4 VALORISATION DES PLANS

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.16, les plans d'attribution d'options et d'actions gratuites sont évalués au 31.12.2013 à leur juste valeur à la date d'attribution.

<i>en milliers d'euros</i>	Plan 2012	Plan 2011	Plan 2010	Plans 2007	Plans 2006	TOTAL
Valorisation initiale (après déduction des options radiées)	522	1 026	544	565	586	3 243
Charge de l'exercice 2012	-172	-27	48			-151

La charge de l'exercice est enregistrée dans les charges de personnel.

Hypothèses plans de stock-options

Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits sont les suivants :

- prix d'exercice : prix fixé par le règlement des plans, soit la moyenne des 20 derniers jours d'ouverture du titre Manitou précédant la date d'attribution, décotée de 5% ;
- volatilité : volatilité historique du titre Manitou sur trois ans pour l'ensemble des plans ;

- taux de dividendes versés : taux de dividende moyen constaté sur les trois années précédant l'attribution de chaque plan ;
- durée de vie estimée de l'option : 5 ans ;
- taux : taux sans risque correspondant à la durée de vie de l'option, mesuré à la date d'attribution de chacun des plans ;
- durée de vesting : la durée de vesting est de 4 ans pour l'ensemble des plans existants.

NOTE 14 – PROVISIONS

► NOTE 14.1 - DETAIL DES PROVISIONS

	31.12.2013	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions - hors avantages au personnel			
Provisions pour garantie	22 110	16 963	5 147
Provisions pour restructuration			
Provisions pour risques divers	6 979	4 346	2 633
	29 090	21 310	7 780
Provisions pour avantages au personnel (Note 15)	26 494	206	26 288
Total	55 584	21 516	34 068

	31.12.2012	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions - hors avantages au personnel			
Provisions pour garantie	28 121	23 278	4 843
Provisions pour restructuration	198	196	2
Provisions pour risques divers	7 841	5 418	2 423
	36 160	28 892	7 268
Provisions pour avantages au personnel (Note 15)	34 713	242	34 471
Total	70 872	29 134	41 739

► NOTE 14.2 - MOUVEMENT DES PROVISIONS - HORS AVANTAGES AU PERSONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Reclassement / Var. de périmètre	Ecart de conversion	31.12.2013
Provisions pour garantie	28 121	11 762	-15 311	-2 151		-311	22 110
Provisions pour restructuration	198		-198				
Provisions pour risques divers	7 841	2 691	-1 198	-2 176		-179	6 979
	36 160	14 453	-16 706	-4 327		-490	29 090

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappels de matériels suite à des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

NOTE 15 - AVANTAGES AU PERSONNEL**► NOTE 15.1 – DÉFINITION**

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux Etats-Unis,
- un régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les chiffres présentés pour l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la norme IAS 19 révisée appliquée pour la première fois au 31.12.2013.

Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes :

États-Unis – Pension plan B

- description : plan « qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi, fermé à l'entrée de nouveaux participants au 1er mai 2005 et gelé en terme d'acquisition de droits pour tous les participants en date du 3 octobre 2009. Les avantages correspondent au plus fort de 1% du salaire final multiplié par le nombre d'années de service (plafonnées à 35 ans) ou 22\$ par année de service,
- risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de taux d'intérêt,
- stratégie d'investissement : combinaison de 60% en actions et le reste en instruments à revenu fixe. Cette stratégie a pour objectif de faire croître les actifs du plan plus rapidement que les obligations et de financer la contribution minimale conformément avec la loi américaine (ERISA et « Internal Revenue Code »).

États-Unis – SERP

- description : plan « non-qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords

individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne,

- risques du plan : risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie,
- stratégie d'investissement : bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est fundé via un « rabi trust ».

Royaume-Uni – Pension

- description : plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits,
- risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de marché,
- stratégie d'investissement : combinaison pour 60% d'un fond diversifié, 25% d'obligations d'état non indexées, le reste en obligations d'entreprise libellées en GBP. Cette stratégie a pour objectif de fournir un rendement suffisant pour couvrir les obligations futures des membres tout en conservant un certain niveau d'actifs à faible risque pour couvrir les retraites dues à court terme.

France – Indemnité de fin de carrière

- description : montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales,
- risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite,
- stratégie d'investissement : contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.

Italie – TFR

- description : montant payé lors du départ de la société, calculée sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007,
- risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007,
- stratégie d'investissement : absence d'actif.

► NOTE 15.2 - ÉVALUATION

15.2.1 - PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	31.12.2013			
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Évolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	5,00%
Évolution des retraites	n/a	5,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	3,40%	4,45%	3,40%	4,50%

	31.12.2012			
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Évolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	4,44%
Évolution des retraites	n/a	5,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	3,30%	4,60%	3,30%	3,60%

Une évolution de -0,5% du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

<i>en milliers d'euros</i>	DBO	SC
Europe (inc. France)	1 351	124
Royaume-Uni	1 273	NA
États-Unis	2 233	7
Total	4 857	131

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 7,5% au 31.12.2013. Une

variation de 1% de l'inflation médicale aurait un impact de 85 K€ sur la dette actuarielle (DBO) et de 10 K€ sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2013 se situent entre 44 et 55% en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

15.2.2 - COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31.12.2013, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2013		
	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	7,20%	55,67%	58,52%
Obligations	90,50%	44,12%	26,13%
Autres	2,30%	0,21%	15,35%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

	31.12.2012		
	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	9,70%	55,94%	54,50%
Obligations	89,50%	43,22%	26,65%
Autres	0,80%	0,84%	18,85%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

15.2.3 - RÉCONCILIATION DES POSTES DE BILAN

Les nouvelles dispositions apportées par la révision d'IAS 19 ont été appliquées de façon rétrospective par le groupe. L'impact de l'application de la norme IAS 19 révisée sur la provision au 31.12.2012 s'élève à 1,8 M€ (coût des services passés).

<i>en milliers d'euros</i>	IAS 19 31.12.2012	Retraitement	IAS 19 RÉVISÉ 31.12.2012	31.12.2013
Valeur actuelle de l'obligation	79 854		79 854	73 976
Juste valeur des actifs financiers	45 141		45 141	47 579
Coût des services passés	1 814	-1 814		
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-32 899	-1 814	-34 713	-26 397

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	15 489	809	12 390	887	44 401	73 976
Juste valeur des actifs financiers	6 747		12 487		28 345	47 579
Coût des services passés						
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-8 742	-809	97	-887	-16 056	-26 397
				Dont :	Provision	-26 494
					Actif	97

<i>en milliers d'euros</i>	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	14 489	776	11 740	954	51 895	79 854
Juste valeur des actifs financiers	6 714		10 980		27 447	45 141
Coût des services passés						
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-7 775	-776	-760	-954	-24 448	-34 713
				Dont :	Provision	-34 713
					Actif	0

15.2.4 - ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

31.12.2013

<i>en milliers d'euros</i>		France	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
Engagement						
	Début de période	15 265	11 740	954	51 895	79 854
	Coût des services	1 240			69	1 309
	Coût de l'actualisation	503	513	29	1 801	2 846
	Prestations payées	-239	-339	-81	-4 085	-4 744
	Liquidation / réduction et autres					
	Coût des services passés					
	Entrée de périmètre					
	Pertes (Gains) actuariels - expérience et hypothèses démographiques	-692			708	16
	Pertes (Gains) actuariels - hypothèses financières	221	649	-15	-4 324	-3 469
	Autres coûts		59		380	439
	Correction taux de change		-231		-2 044	-2 275
	Fin de période	16 298	12 391	887	44 400	73 976
Actifs de couverture						
	Début de période	6 714	10 980		27 447	45 141
	Cotisations de l'employeur		1 100		2 890	3 990
	Prestations payées	-178	-339		-3 854	-4 371
	Rendement attendu des actifs	221	509		979	
	Écart rendement attendu / rendement réel du fond	-10	438		2 150	2 578
	Entrée de périmètre					
	Liquidation					
	Correction taux de change		-200		-1 268	-1 468
	Fin de période	6 747	12 488		28 344	45 870
Réconciliation de la provision						
	Début de période	-8 551	-760	-954	-24 448	-34 713
	Charge de l'année	-1 511	-64	-29	-1 271	-2 875
	Cotisation employeur		1 100		2 890	3 990
	Prestations payées	61		81	231	373
	SORIE	450	-210	15	5 766	6 021
	Entrée de périmètre					
	Correction taux de change		31		776	807
	Fin de période	-9 551	97	-887	-16 056	-26 397

31.12.2012

<i>en milliers d'euros</i>	France	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total	
Engagement						
	Début de période	10 416	10 899	821	50 629	72 765
Coût des services		724		62	86	872
Coût de l'actualisation		598	539	35	2 070	3 242
Prestations payées		-194	-531	-187	-3 524	-4 436
Liquidation / réduction et autres					-383	-383
Coût des services passés					-85	-85
Entrée de périmètre						
Pertes (Gains) actuariels - expérience et hypothèses démographiques		-166			468	286
Pertes (Gains) actuariels - hypothèses financières		3 887	580	239	3 555	8 261
Autres					116	116
Correction taux de change			253		-1 038	-785
	Fin de période	15 265	11 740	954	51 895	79 854
Actifs de couverture						
	Début de période	6 628	9 592		25 466	41 686
Cotisations de l'employeur		33	973		3 714	4 720
Prestations payées		-194	-532		-3 524	-4 250
Rendement attendu des actifs		355	433		1 086	1 874
Écart rendement attendu / rendement réel du fond		-108	358		1 887	2 137
Entrée de périmètre						
Liquidation					-383	-383
Autres			-62		-241	-303
Correction taux de change			218		-558	-340
	Fin de période	6 714	10 980		27 447	45 141
Réconciliation de la provision						
	Début de période	-3 788	-1 307	-821	-25 163	-31 079
Charge de l'année		-1 078	-168	-97	-1 227	-2 570
Cotisation employeur			973		3 348	4 321
Prestations payées		33		187	366	586
SORIE		-3 719	-223	-223	-2 136	-6 301
Entrée de périmètre						
Autres					-116	-116
Correction taux de change			-35		480	445
	Fin de période	-8 551	-760	-954	-24 448	-34 713

15.2.5 - VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

Les nouvelles dispositions apportées par la révision d'IAS 19 ont été appliquées de façon rétrospective par le groupe. L'impact de l'application de la norme IAS19 révisée s'élève à 1 M€ sur la dépense 2012 et 1,2 M€ sur la dépense 2013, impact principalement lié à l'alignement du taux de rendement attendu des actifs sur le taux d'actualisation financière.

<i>en milliers d'euros</i>	IAS 19 31.12.2012	Retraitement	IAS 19 RÉVISÉ 31.12.2012	31.12.2013
Coût des services rendus	810	-21	789	1 309
Coûts de l'actualisation	3 242		3 242	2 846
Rendement attendu des actifs	-2 622	748	-1 874	-1 708
Reconnaissance des pertes/gains	108	2	110	-11
Coût des services passés	63	-63		
Frais d'administration		303	303	439
Charge nette	1601	969	2 570	2 875

IAS 19 révisée	31.12.2013				
<i>en milliers d'euros</i>	France	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
Coût des services	1 240			69	1 309
Coûts de l'actualisation	503	513	29	1 801	2 846
Rendement attendu des actifs	-221	-508		-979	-1 708
Reconnaissance des pertes/gains	-11				-11
Frais d'administration		59		380	439
Charge nette	1 511	64	29	1 271	2 875

IAS 19 révisée	31.12.2012				
<i>en milliers d'euros</i>	France	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
Coût des services	725		62	2	789
Coûts de l'actualisation	598	539	35	2 070	3 242
Rendement attendu des actifs	-355	-433		-1 086	-1 874
Reconnaissance des pertes/gains	110				110
Frais d'administration		62		241	303
Charge nette	1078	168	97	1 227	2 570

NOTE 16 - AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Reclassements	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2013
Fournisseurs et comptes rattachés	149 749	-611	21 193	-1 135	169 196
Dettes fiscales et sociales	49 134		2 739	-380	51 493
Autres dettes d'exploitation	15 216	624	4 226	-6 016	14 050
Produits constatés d'avance	4 905		62	-157	4 809
Autres dettes	69 255	624	7 026	-6 553	70 352
TOTAL PASSIFS COURANTS	219 004	13	28 219	-7 689	239 548

NOTE 17 - IMPÔTS

► NOTE 17.1 - VARIATION DES POSTES DE BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Résultat	Paiement	Conversion	Autres (1)	31.12.2013
Impôts courants						
Actifs	27 845					10 046
Passifs	2 067					774
Total	25 778	-7 786	10 306	-107	-18 919	9 272
Impôts différés						
Actifs	20 476					18 643
Passifs	88					1 257
Total	20 387	5 688		-676	-2 697	17 386

(1) Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - SORIE	-2 134	4 374
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instrument de couverture de taux d'intérêt	-529	-812
Cession créance de carry back	-21 060	
Autres	2 107	191
Total	-21 616	3 753

► NOTE 17.2 - IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Impôts courants	-7 786	-12 420
Impôts différés de la période	-860	-746
Changement de taux d'impôts différés	168	-328
Pertes de valeur (+) et activation de déficits non reconnus (-)	1 063	21 873
Total d'impôts différés	371	20 799
Total	-7 414	8 379

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

- La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.

- La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.19.

- Sur l'exercice 2013, Manitou Americas a constaté un impôt différé actif de 0,9 M€ (pertes reportables liées aux impositions locales « state tax ») relatif aux années antérieures. Les conditions ayant prévalu en 2012 lors de la constatation d'un impôt différé actif sur les pertes reportables de Manitou Americas sont toujours valides au 31.12.2013 et permettent de considérer que le reliquat de déficits reportables pourra être imputé sur des bénéfices futurs.

Manitou Americas a utilisé 9 M€ des pertes reportables activées au 31.12.2012 sur l'exercice 2013.

Le montant d'impôt différé actif relatif à des pertes fiscales reportables s'élève à 8 M€ au 31.12.2013 (« federal tax » et « state tax »).

- Manitou BF a généré sur l'exercice 2013 une perte fiscale de 28,3 M€ qui, ajoutée à la perte fiscale enregistrée au titre de l'exercice 2012, génère une perte reportable de 38,9 M€ au 31.12.2013.

Afin d'évaluer la probabilité d'imputer ces pertes reportables sur des bénéfices futurs les impôts différés ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base de prévisions fiscales sur 5 ans. Ces prévisions à 5 ans sont établies sur la base de scénarii pondérés. Afin de prendre en compte les risques inhérents à toute prévision, la pondération des plans moins favorables dans le calcul du montant recouvrable augmente avec le temps. Les principales hypothèses sous-jacentes concernent l'évolution du chiffre d'affaires d'une part et le taux de marge d'autre part (stable).

Au 31.12.2013, sur la base de ce test, Manitou BF a activé 8,2 M€ pour un impôt différé actif net total de 3,5 M€. Le montant activé correspondant à 23,6 M€ de déficits sur les 38,9 M€ de déficits totaux.

► **NOTE 17.3 - RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	6 576	36 397
Taux d'impôt légal en France	38,00%	36,10%
Charge d'impôts théorique de l'exercice	-2 499	-13 139
Autres impôts	-1 894	-1 884
Dépréciation d'actifs		
Différences permanentes	-1 283	-352
Augmentation / réduction des taux d'impôts (courants et différés)	331	-266
Activation de pertes reportables (pertes reportables non activées)	-4 255	21 936
Différences de taux à l'étranger et autres	2 185	2 085
Total - Impôts sur le résultat	-7 414	8 379

► **NOTE 17.4 BASES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS**

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

<i>en milliers d'euros - Actif / (Passif)</i>	Différences temporelles au 31.12.2013	Impôts différés au 31.12.2013	Différences temporelles au 31.12.2012	Impôts différés au 31.12.2012
Immobilisations incorporelles			-4 590	-1 606
Immobilisations corporelles	-33 095	-11 617	-34 149	-11 798
Locations financement	-13 194	-4 134	-12 462	-3 914
Engagements envers le personnel	25 263	8 811	33 357	11 644
Provisions	19 210	6 647	25 335	8 441
Stocks & créances	8 713	3 076	9 710	3 112
Divers	-453	-936	-887	-371
Sous-total	6 443	1 847	16 316	5 508
Crédits d'impôts				
Déficits fiscaux reportables		15 540		14 238
Total		17 386		19 745

NOTE 18 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE, PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISIONS

<i>en milliers d'euros</i>	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2013
RTH - Rough terrain Handling	804 885	5 601	810 486
IMH - Industrial Material Handling	112 802	10 995	123 797
CE - Compact Equipment	241 697	433	242 131
Total	1 159 385	17 029	1 176 414

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>en milliers d'euros</i>	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2013
Europe du Sud	380 944	11 973	392 917
Europe du Nord	402 372	1 171	403 543
Amériques	247 080	280	247 360
Autres régions	128 989	3 605	132 594
Total	1 159 385	17 029	1 176 414

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PÉRIMÈTRE COURANT)

<i>en milliers d'euros</i>					31.12.2013
	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	Autres régions	Total
RTH	307 521	350 661	53 726	98 579	810 486
IMH	77 791	23 733	6 579	15 694	123 797
CE	7 605	29 149	187 055	18 322	242 131
Total	392 917	403 543	247 360	132 594	1 176 414

<i>en milliers d'euros</i>					31.12.2012
	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	Autres régions	Total
RTH	317 690	360 000	58 050	120 880	856 620
IMH	120 466	22 870	5 477	14 135	162 948
CE	7 112	33 273	186 152	18 665	245 203
Total	445 268	416 144	249 679	153 680	1 264 771

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représente pas plus de 1,8% du chiffre d'affaires total.

NOTE 19 – PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Coûts de restructuration	-3 870	-401
Impairment d'actifs incorporels (cf. note 5)	-2 200	
Cessions d'actifs	1 472	
Dotations nettes aux provisions pour charges de restructuration		231
Autres produits et charges non récurrents	-198	-80
Total	-4 796	-250

Les charges de restructuration enregistrés en 2013 concernent principalement les coûts liés à l'évolution de la gouvernance du groupe.

Les cessions d'actifs correspondent à la cession du site industriel chinois (terrain et bâtiment), Manitou China n'ayant plus depuis 2012 qu'une activité commerciale.

NOTE 20 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>en milliers d'euros</i>	DELOITTE & ASSOCIÉS				RSM SECOVEC & Membres du réseau RSM Internat.				Autres		Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit														
– Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
- émetteur	154	173	30%	25%	154	173	53%	64%					308	346
- filiales intégrées globalement	362	508	70%	74%	128	98	44%	36%	63		100%		490	669
– Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du Commissaire aux comptes														
- émetteur														
- filiales intégrées globalement		10		1%	6		2%						6	10
Sous-total	516	691	100%	100%	288	271	100%	100%			63		100%	804 1 025
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement														
Total	516	691			288	271					63			804 1 025

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 21 : CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Achats matières	-786 800	-847 459
Main d'œuvre directe et indirecte	-119 879	-118 346
Dotations aux amortissements	-25 854	-24 176
Autres	-81 122	-97 112
Coût des biens et services vendus	-1 013 655	-1 087 093
Charges externes	-55 390	-60 946
Frais de personnel	-73 719	-72 101
Dotations nettes aux amortissements (hors production)	-6 004	-5 399
Autres	-6 416	6 097
Autres charges du résultat opérationnel courant	-141 528	-132 349
CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	-1 155 183	-1 219 442

NOTE 22 – DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Salaires, primes et indemnités	-126 208	-117 775
Intéressement et participation	-7 094	-8 483
Avantages au personnel	-4 544	-4 613
Charges sociales et taxes sur salaires	-48 084	-47 752
Charges de personnel hors intérim et refacturations	-185 930	-178 623
Intérim & autres	-11 401	-12 827
Total	-197 331	-191 451

NOTE 23 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	Net 31.12.2013	31.12.2012
Cession d'actifs	82	454
Gains et pertes de change	-4 170	86
Autres produits	1 547	1 413
Autres charges	-1 989	203
Dotations nettes aux provisions	880	1 305
Total	-3 650	3 462

Les autres produits et autres charges d'exploitation intègrent les litiges produits, les remboursements d'assurance ainsi que les revenus liés à l'immeuble de placement.

Les pertes de change nettes liées aux créances et dettes opérationnelles impactent les autres produits et charges d'exploitation pour un montant de -4,2 M€ incluant les incidences des couvertures de change à hauteur de +1,9 M€.

NOTE 24 - RÉSULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Revenus de placements	1 579	2 345
Swaps de taux d'intérêt	8	212
Ajustement de juste valeur	-50	-24
Gain de change	2 106	4 726
Autres produits financiers	428	547
Total Produits	4 072	7 806
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement	-5 573	-5 897
Swaps de taux d'intérêt	-813	-1 528
Pertes de change	-2 095	-9 790
Autres charges financières	-5 450	-1 404
Total Charges	-13 931	-18 619

Les autres charges financières intègrent la perte liée à la cession des titres AFS Lucas G de -3,4 M€ (dont 0,9 M€ de moins-value latente sur titres AFS enregistrée en autres éléments du résultat global (OCI) au 31.12.2012) ainsi que les coûts de 0,5 M€ liés à la cession de la créance de carry-back de 21,1 M€.

NOTE 25 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits dans la note 1.7 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 24,1 M€ contre 21,6 M€ en 2012.

NOTE 26 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2012
Avals, cautions, nantissements	5 050	5 453
Engagements financiers (dont ventes à terme)	61 882	42 704
Engagements de reprises de matériels (1)	4 481	11 080
Autres engagements donnés	1 486	478

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 27 - INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du groupe Manitou est développée dans le paragraphe «Information sur la gestion des risques» du Rapport de Gestion.

NOTE 28 - INFORMATIONS SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2013 ont été pris en charge les coûts afférents au DIF dans le cadre du plan de formation en cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

Les demandes de formation au titre du D.I.F. ne faisant pas, au 31.12.2013, l'objet d'un accord d'une part, et s'imputant sur l'obligation légale de l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue d'autre part, ne sont pas provisionnées.

A titre d'information, le total des droits ouverts à l'ensemble du personnel français du groupe n'ayant pas donné lieu à demande représente 178 189 heures au 31.12.2013.

NOTE 29 - EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

	2013	2012
Manitou BF SA	1 861	1 781
Compagnie Française de Manutention	77	116
Manitou Italia Srl.	253	252
Manitou Portugal SA	37	45
EPL Centro		8
Manitou Manutencion Espana SL	9	9
Europe du Sud	2 237	2 211
Manitou UK Ltd.	41	41
Manitou Benelux SA	19	20
MILE	8	6
Manitou Deutschland GmbH	26	28
Manitou Vostok	28	24
Manitou Polska	12	11
Manitou Nordics	3	2
Europe du Nord	137	132
Manitou Americas	710	717
Manitou Brasil	2	1
Amériques	712	718
Manitou Southern Africa PTY Ltd.	73	68
Manitou Australia PTY Ltd.	13	12
Manitou Asia PTE Ltd.	37	36
Manitou China	23	32
Manitou South Asia	10	10
Reste du monde	156	158
TOTAL groupe	3 242	3 219

NOTE 30 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

► NOTE 30.1 - OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013		31.12.2012	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Manitou Finance France SAS	687		305	
Manitou Finance Ltd	991	76 619	1 156	90 354
Algomat		6 398		3 428
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd	2 111	104	1 587	1 170

► NOTE 30.2- OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

<i>en milliers d'euros</i>	2013			2012		
	Intérêts 2013	Solde au 31.12.2013	Prix d'acquisition	Intérêts 2012	Solde au 31.12.2012	Prix d'acquisition
Comptes-courants d'associés :						
Monsieur Marcel Braud	101	4 561		54	3 545	
Madame Jacqueline Himsworth	5	211		6	100	
Acquisition de titres de participation :						
Non applicable						

► 30.3 - RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants :

<i>en milliers d'euros</i>	2013						
	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants et Conseil d'administration	223	467					
Mandataires sociaux dirigeants	368	403	645	0	na	0	405
Membres du Comité Exécutif non mandataires	1 568		862	0	na	0	2 148

<i>en milliers d'euros</i>	2012						
	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants et Conseil d'administration	252	455					
Mandataires sociaux dirigeants	423	360		7 000	55		
Membres du Comité Exécutif non mandataires	1 841		282	19 250	151		1 900

NOTE 31 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE ANNONCÉE LE 8 JANVIER 2014

Le Conseil d'administration a annoncé la nomination de M. Michel Denis en qualité de Directeur général, en remplacement de M. Dominique Bamas. M. Dominique Bamas avait été nommé le 6 mars 2013 comme Directeur Général à titre intérimaire.

M. Michel Denis a pris ses fonctions le lundi 13 janvier 2014 pour un mandat de 4 années venant à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

MANITOU DEVOILE SES NOUVELLES AMBITIONS ET ALIGNE SON ORGANISATION POUR MIEUX SERVIR SES CLIENTS

Michel Denis, Directeur général, a présenté au Conseil d'administration du 23 avril 2014, qui l'a validé, un projet de nouvelle feuille de route pour le groupe Manitou et un projet de plan majeur de transformation de l'entreprise destiné à la projeter vers de nouveaux horizons.

Michel Denis a déclaré : « Cette stratégie résolument tournée vers la valeur apportée à nos clients, le renforcement de notre leadership, la croissance et la rentabilité reposera sur une nouvelle organisation, plus proche de nos clients, plus entrepreneuriale, plus réactive et plus légère. Elle sera mise en œuvre dans une maîtrise des frais généraux. »

Le groupe sera organisé en 3 divisions, deux divisions produits et une division services

– La division produits MHA (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) regroupe les sites de production français et italien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mâts industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels, de marque Manitou.

– La division produit CE (Compact Equipment – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.

– La division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de service aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation

utilisateurs, conseils, etc.). Cette nouvelle division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 120 pays. Une stratégie commerciale sera redéployée par gamme de produits, par zone géographique en intégrant les offres de services.

Planning

Après consultation du Comité Central d'Entreprise dont le retour est attendu en mai et en écoutant leur recommandation, le plan sera déployé sur 10 mois, la nouvelle organisation étant elle en place dès le mois de juillet.

Les objectifs stratégiques, la dimension tactique et le plan opérationnel seront présentés plus en détail lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2014.

Evolution de la gouvernance

Retour de Monsieur Dominique Bamas au Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 23 avril 2014, le Conseil d'administration a coopté Monsieur Dominique Bamas comme Administrateur indépendant de Manitou en remplacement de Monsieur Joël Goulet, démissionnaire. Dominique Bamas, Administrateur du groupe depuis 2009 avait accepté de quitter ses fonctions d'Administrateur pour assurer la Direction générale par intérim du groupe lors de la transition managériale de 9 mois en 2013.

Sa candidature sera proposée à l'AG du 5 juin 2014.

M. Marcel Braud, Président du Conseil, a déclaré : « Monsieur Dominique Bamas rejoint le Conseil, renforcé par une expérience et une connaissance du groupe qui seront riches pour le Conseil.

Les membres du Conseil ont exprimé à l'unanimité leur gratitude à M. Joël Goulet qui se retire après avoir accompagné pendant 20 ans le groupe comme Directeur général, puis comme Administrateur indépendant et après avoir soutenu la mise en place des nouvelles ambitions du groupe Manitou. »

A l'issue de cette évolution, le Conseil d'administration maintiendra sa configuration équilibrée autour de 6 administrateurs familiaux et 3 administrateurs indépendants.

8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Manitou BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

8.2.1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note 17.2 de l'annexe intitulée « Impôts enregistrés en compte de résultat » qui précise l'activation par Manitou BF et sa filiale Manitou Americas d'impôts différés relatifs à des pertes reportables et autres actifs d'impôts différés, en application d'IAS 12 ;
- les notes 1.1 et 15 de l'annexe qui exposent les conséquences de la première application en 2013 de la norme IAS 19 Révisée « Avantages au personnel ».

8.2.2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Lors de l'arrêté des comptes, le Groupe Manitou a été conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges (note 1.2 de l'annexe).

Nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe sur ces postes, et notamment les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs immobilisés (notes 1.6, 1.9 et 5 de l'annexe). Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues par la Direction, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible.

Les notes 1.17 et 14.2 de l'annexe aux comptes consolidés exposent le fait que votre groupe constitue des provisions au titre des garanties et campagnes données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par le groupe, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les notes 1.19 et 17.2 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités de reconnaissance des impôts différés et l'incidence sur les comptes 2013 de l'activation d'impôts différés relatifs à des pertes reportables de Manitou BF et de sa filiale américaine. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier que les critères de comptabilisation étaient satisfaits, à apprécier les données et les hypothèses relatives aux provisions de bénéfices imposables et aux consommations de reports déficitaires sur lesquelles se fonde cette activation, à revoir les calculs effectués par le groupe et à examiner les procédures d'approbation des hypothèses sous-tendant cette activation par la Direction. Nous avons également vérifié que les notes de l'annexe susvisées donnent une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

8.2.3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Nantes, le 24 avril 2014
Les Commissaires aux comptes

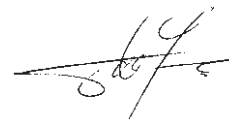
RSM Secovec

Nicolas Perenchio



Deloitte & Associés

Thierry de Gennes



8.3 COMPTES SOCIAUX

8.3.1 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Produits d'exploitation (1) :			
Ventes de marchandises		255 767	243 083
Production vendue (biens)		562 403	598 635
Production vendue (services)		6 843	9 584
Montant net du chiffre d'affaires	Note 18	825 013	851 302
Production stockée et immobilisée		19 477	7 965
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	Note 19	30 011	27 473
Autres produits		1 111	2 366
TOTAL		875 612	889 106
Charges d'exploitation (2) :			
Achats et variations de stock		618 965	620 177
Autres achats et charges externes		118 049	121 703
Impôts et taxes et assimilés		10 287	11 112
Salaires et charges sociales		107 825	100 124
Dotations aux amortissements et dépréciations		33 035	31 675
Dotations aux provisions		11 393	11 014
Autres charges		824	1 757
TOTAL		900 378	897 562
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-24 766	-8 456
Produits financiers (3)		29 356	62 825
Charges financières (4)		16 847	17 678
RÉSULTAT FINANCIER	Note 20	12 509	45 147
RÉSULTAT COURANT avant impôts		-12 257	36 691
Produits exceptionnels		15 349	10 771
Charges exceptionnelles		17 392	8 475
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 21	-2 043	2 296
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices	Note 22	8	-822
RÉSULTAT NET		-14 308	39 809

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

16 324 18 661

(4) Dont charges concernant les entreprises liées

31 58

8.3.2 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros

	31.12.2013	31.12.2012
RÉSULTAT NET	-14 308	39 809
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité		
+ Amortissements, dépréciations et provisions (1)	22 515	21 829
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-15 871	-40 772
- Produits de cession éléments de l'actif	-3 055	-2 715
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	9 400	3 525
- Subventions d'investissements inscrites en résultat	-14	-18
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	-1 333	21 658
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation		
+/- Variations des stocks	-21 195	6 385
+/- Variations des créances clients	-30 738	24 098
+/- Variations des autres créances d'exploitation	10 549	-16 611
+/- Variations des dettes fournisseurs	25 919	-37 668
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	29 980	20 989
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	13 182	18 851
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement		
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	55	2 715
+ Cessions d'immobilisations financières	3 000	19
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-10 921	-16 121
- Acquisitions d'immobilisations financières	-8 736	-1 114
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	-834	1 204
+/- Flux de trésorerie lié aux fusions	0	-673
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-17 436	-13 970
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement		
+ Cession créance carry back	21 060	0
- Distributions mises en paiement	-17 651	-11 773
+ Augmentation des dettes financières	93 140	27 279
- Remboursement des dettes financières	-78 746	-28 568
+/- Variations du capital souscrit appelé non versé		
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	17 803	-13 062
Trésorerie d'ouverture	-9 965	-1 784
Trésorerie de clôture	3 584	-9 965
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	13 549	-8 181

(1) Hors actif circulant

8.3.3 BILAN

■ ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2013		31.12.2012	
		Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	Note 2	57 303	36 002	21 301	27 182
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 3	206 811	148 450	58 361	61 955
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		363 428	50 628	312 800	304 390
		627 542	235 080	392 462	393 527
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS	Note 6	188 843	13 972	174 871	153 676
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES		24		24	27
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)	Note 7	210 505	1 274	209 231	210 383
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Note 9	22 143	5 549	16 594	12 754
COMPTES DE RÉGULARISATION	Note 15	3 901		3 901	3 617
		425 416	20 795	404 621	380 457
ÉCART DE CONVERSION ACTIF	Note 16	3 047		3 047	1 417
TOTAL GÉNÉRAL		1 056 005	255 875	800 130	775 401
(1) Dont droit au bail				0	0
(2) Dont à moins d'un an				1 673	867
(3) Dont à plus d'un an				0	0

■ PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2013		31.12.2012	
		Montant Net		Montant Net	
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	Note 10		39 549		39 549
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc			43 667		43 667
Ecart de réévaluation	Note 17		908		908
Réserves et report à nouveau			319 438		297 281
Résultat de l'exercice			-14 308		39 809
Subventions d'investissements			126		139
Provisions règlementées	Note 11		22 382		27 061
			411 762		448 414
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 11		26 682		21 993
DETTES (1)					
DETTES FINANCIÈRES (2)	Note 12		172 335		147 987
DETTES D'EXPLOITATION	Note 12				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			137 139		111 220
Dettes fiscales et sociales			35 496		32 049
Autres dettes d'exploitation			12 252		11 001
DETTES DIVERSES	Note 12		1 640		2 027
COMPTES DE RÉGULARISATION	Note 15		1 943		0
			360 805		304 284
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	Note 16		881		710
TOTAL GÉNÉRAL			800 130		775 401
(1) Dont à plus d'un an			86 715		7 000
Dont à moins d'un an			274 090		297 284
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			13 010		22 718

8.3.4 ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

INFORMATION GÉNÉRALE

■ IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 548 949 euros composé de de 39 548 949 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la société, correspondant également au principal site de production est :

430 rue de l'Aubinière - BP 10 249 - 44158 Ancenis Cedex France

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :

857 802 508 RCS Nantes - SIRET : 857 802 508 00047

Code APE : 292 D Code NAF 2822Z

■ INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 10.03.2014.

■ COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE DU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de 800 130 K€.

Le compte de résultat affiche :

- un total de produits de 920 317 K€,
- un total de charges de 934 625 K€,
- un résultat de -14 308 K€.

L'exercice considéré débute le 01.01.2013, finit le 31.12.2013 et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

■ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En date du 11 septembre 2013, la société Manitou BF a cédé la totalité des titres de sa filiale Lucas G. basée à La Verrie en Vendée.

Elle a également racheté des titres de sa filiale Manitou Benelux détenus par des actionnaires minoritaires portant ainsi sa participation à 100%.

Par ailleurs, la société Manitou BF a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale brésilienne Manitou Brasil, portant ainsi sa participation à 99,83% contre 99,50% précédemment.

■ NOTE SUR LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes de la société Manitou BF ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation.

A taux de change constant, Manitou confirme sa vision d'un chiffre d'affaires stable et d'une amélioration de sa marge opérationnelle de 50 à 100 points de base.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

► NOTE 1.1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il est toutefois rappelé qu'une réévaluation a été pratiquée en 1976, portant sur les immobilisations corporelles, incorporelles et titres de participation.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

► NOTE 1.2 - CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

► NOTE 1.3 - ACTIF IMMOBILISE

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Conformément au PCG art. 311-3-1 créé par l'article 2-6 du règlement CRC N° 2004-06, les coûts de développement engagés en 2013 par la société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place de différents projets pour la part relative à la conception détaillée de ces mêmes projets, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Conformément aux règlements CRC 2002-10 (modifié par le CRC 2003-07) et CRC 2004-06, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables,
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire,
- les principales durées d'amortissement sont les suivantes :
 - fonds commercial : 5 ans,
 - brevets : 5 ans,
 - logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'information intégré (ERP),
 - frais de développement : 5 ans,
 - constructions : entre 20 ans et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,

- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
- installations techniques : 10 ans,
- matériels industriels : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
- outillages industriels et moules : 3 ans,
- matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
- matériels de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
- mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation, est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

► NOTE 1.4 - TITRES DE PARTICIPATION

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et à l'article 11 du décret du 17 février 1986, pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 332-4 du PCG, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

► NOTE 1.5 - ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont inscrites en «Valeurs mobilières de placement» lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions et en «Autres immobilisations financières» dans les autres cas.

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des «Valeurs mobilières de placement».

Lorsque la valeur de marché des actions Manitou devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions classées en titres immobilisés destinées à être annulées ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 06.11.2008 et le règlement 2008-15 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 30.12.2008, la charge relative aux plans d'options et d'attribution

d'actions de performance portant sur des actions Manitou BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique "Salaires et charges sociales" en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

Cette charge correspond pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur et pour les plans d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

► NOTE 1.6 – STOCKS

ÉVALUATION

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré.
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré.
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

DÉPRÉCIATION

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable.
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation a été poursuivie.
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente, le taux de dépréciation étant déterminé par familles de produits.

► NOTE 1.7 - CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

► NOTE 1.8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes.

► NOTE 1.9 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement est calculé conformément à la norme internationale IAS 19 révisée et autorisée par la nouvelle recommandation 2013-02 de l'ANC du 07 Novembre 2013. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de Manitou BF, ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

► NOTE 1.10 - MEDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

► NOTE 1.11 – CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

La société Manitou BF a enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE pour 2,1 M€. Ce produit d'impôt a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi.

► NOTE 1.12 - CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>					MONTANTS BRUTS
	31.12.2012	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2013
Frais de recherche et développement (1)	19 715		4 841	1 098	23 458
Concessions, brevets, licences	26 506	616	2 210		29 332
Fonds commercial	3 729				3 729
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	6 830	1 005	-7 051		784
Total	56 780	1 621	0	1 098	57 303

<i>en milliers d'euros</i>				AMORTISSEMENTS
	31.12.2012	Dotations	Autres Diminutions	31.12.2013
Frais de recherche et développement	10 446	4 069	1 098	13 417
Concessions, brevets, licences	17 588	3 433	0	21 021
Fonds commercial	1 564			1 564
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Total	29 598	7 502	1 098	36 002

<i>en milliers d'euros</i>			MONTANTS NETS
	31.12.2012		31.12.2013
Frais de recherche et développement	9 269		10 041
Concessions, brevets, licences	8 918		8 311
Fonds commercial	2 165		2 165
Autres immobilisations incorporelles	0		0
Immobilisations incorporelles en cours	6 830		784
Total	27 182		21 301

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement au 31.12.2012 s'élevaient à 24 650 K€ se répartissant en projets en cours pour 4 935 K€ et projets terminés pour 19 715 K€.

Les frais de développement, engagés directement par la société et activés en 2013 s'élèvent à 602 K€. Par ailleurs, deux projets ont été abandonnés pour un montant de 1 098 K€, ce qui porte ainsi le montant total des frais activés au 31.12.2013 à 24 153 K€. Ce montant se répartit en projets en cours pour 695 K€ et projets terminés pour 23 458 K€.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus ont été enregistrés en charges de l'exercice 2013 pour un montant de 11 555 K€ contre 9 466 K€ pour l'exercice 2012.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>						MONTANTS BRUTS	
	31.12.2012	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2013		
Terrains	12 175	56	0	0	12 231		
Constructions	43 354	3	350	0	43 707		
Installations, agencements et aménagements	29 973	1 849	907	19	32 710		
Installations techniques, matériels industriels	98 749	4 801	413	1 660	102 303		
Autres immobilisations corporelles	14 520	825	322	382	15 285		
Immobilisations corporelles en cours	801	1 766	-1 992	0	575		
Total	199 572	9 300	0	2 061	206 811		

AMORTISSEMENTS

<i>en milliers d'euros</i>			Autres		31.12.2013
	31.12.2012	Dotations	Diminutions		
Terrains	5 267	320	0	5 587	
Constructions	20 665	2 192	0	22 857	
Installations, agencements et aménagements	20 272	1 707	19	21 960	
Installations techniques, matériel industriel	79 844	7 355	1 658	85 541	
Autres immobilisations corporelles	11 569	1 320	384	12 505	
Total	137 617	12 894	2 061	148 450	

MONTANTS NETS

<i>en milliers d'euros</i>			MONTANTS NETS	
	31.12.2012		31.12.2013	
Terrains	6 908		6 644	
Constructions	22 689		20 850	
Installations, agencements et aménagements	9 701		10 750	
Installations techniques, matériel industriel	18 905		16 763	
Autres immobilisations corporelles	2 951		2 779	
Immobilisations corporelles en cours	801		575	
Total	61 955		58 361	

Les principaux investissements 2013 concernent la construction d'un bâtiment industriel sur le site de Candé pour 498 K€, des réfections de toitures pour 1 137 K€, divers aménagements bâtiments pour 1 293 K€, des outillages pour 5 420 K€ ainsi que du matériel informatique pour 702 K€.

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>en milliers d'euros</i>						MONTANTS BRUTS	
	31.12.2012	Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Diminutions	31.12.2013	
Participations	24 146		1 597		9 388	16 355	
Créances rattachées à des participations	0		9 041		2 651	6 390	
Participations évaluées par équivalence (1)	339 065		682		0	339 747	
Prêts	23				11	12	
Autres immobilisations financières	857		67		0	924	
Total	364 091	0	11 387	0	12 050	363 428	

(1) Informations sur les titres de participation (mouvements en 2013)

<i>Sociétés</i>	31.12.2012	Acquisitions 2012	Cessions	31.12.2013
C.F.M.	1 716			1 716
Manitou UK Ltd	598			598
Manitou Italia	34 460			34 460
Manitou Benelux SA	631	82		713
Manitou Asia PTE Ltd.	1 309			1 309
Manitou Portugal	2 963			2 963
Manitou Deutschland GmbH	8 712			8 712
Manitou Southern Africa PTY Ltd.	2 219			2 219
Chariots Elevateurs Manitou Canada Inc.	13			13
Manitou Australia PTY Ltd.	358			358
Manitou Hangzhou Material Handling	5 705			5 705
Manitou Manutencion Espana SLU	200			200
Manitou Vostok	10			10
Manitou Polska	53			53
Manitou Americas	278 973			278 973
Manitou Interface & Logistics Europe	495			495
Manitou South Asia Private Ltd	136			136
Manitou Brasil	270	600		870
Manitou Nordics SIA	244			244
Total	339 065	682	0	339 747

La société a procédé en 2013 au rachat de l'ensemble des actions non encore détenues de la filiale Manitou Benelux pour 82 K€.

La société a souscrit à l'augmentation de capital de la filiale Manitou Brasil à hauteur de 600 K€.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	Dotations	Reprises	DÉPRÉCIATIONS 31.12.2013
Participations évaluées par équivalence (1)	55 676		5 268	50 408
Autres participations (2)	4 026	0	3 806	220
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total	59 702	0	9 074	50 628

(1) A la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition. Conformément à l'article 332-4 du PCG, une reprise de 5 268 K€ a été comptabilisée sur l'exercice 2013 portant ainsi le montant total de la provision au 31.12.2013 à 50 408 K€.

(2) La cession des titres Lucas G. a donné lieu à une reprise de provision pour dépréciation de 3 806 K€.

NOTE 5 - PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE (EN MILLIERS D'EUROS)

Sociétés	% détenu	31.12.2012			31.12.2013			
		Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)	% détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)
C.F.M.	100,00%	1 716	24 425	22 709	100,00%	1 716	20 318	18 602
Manitou UK Ltd	99,42%	598	4 044	3 446	99,42%	598	4 733	4 135
Manitou Italia	100,00%	34 460	69 952	35 492	100,00%	34 460	75 875	41 415
Manitou Benelux SA	98,00%	631	5 529	4 898	100,00%	714	5 366	4 652
Manitou Asia PTE Ltd.	100,00%	1 310	5 473	4 163	100,00%	1 310	5 497	4 187
Manitou Portugal	100,00%	2 963	6 436	3 473	100,00%	2 963	6 621	3 658
Manitou Deutschland GmbH	100,00%	8 712	7 409	-1 303	100,00%	8 712	3 848	-4 864
Manitou Southern Africa PTY Ltd.	100,00%	2 219	13 996	11 777	100,00%	2 219	13 105	10 886
Chariots Elevateurs Manitou Canada Inc.	100,00%	13	67	54	100,00%	13	68	55
Manitou Australia PTY Ltd.	86,00%	358	4 073	3 715	86,00%	358	3 091	2 733
Manitou Hangzhou Material Handling	100,00%	5 705	2 388	-3 317	100,00%	5 705	3 025	-2 680
Manitou Manutencion Espana SLU	100,00%	200	395	195	100,00%	200	406	206
Manitou Vostok	100,00%	10	519	509	100,00%	10	-44	-54
Manitou Polska	100,00%	53	244	191	100,00%	53	230	177
Manitou Americas	100,00%	278 973	137 568	-141 405	100,00%	278 973	145 364	-133 609
Manitou Interface & Logistics Europe	99,00%	495	447	-48	99,00%	495	809	314
Manitou South Asia Private Ltd	100,00%	137	106	-31	100,00%	137	110	-27
Manitou Brasil	99,50%	270	77	-193	99,83%	870	657	-213
Manitou Nordics SIA	100,00%	244	241	-3	100,00%	244	260	16
Total		339 065	283 389	-55 676		339 747	289 339	-50 408

NOTE 6 – STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2012			31.12.2013		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	57 948	4 841	53 107	62 921	4 698	58 223
Encours de fabrication	14 515		14 515	15 721		15 721
Produits finis	42 760	784	41 976	60 106	588	59 518
Marchandises	53 100	9 022	44 078	50 095	8 686	41 409
Total	168 323	14 647	153 676	188 843	13 972	174 871

NOTE 7 - CRÉANCES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	MONTANTS BRUTS			PROVISIONS		
	31.12.2012	Mouvements 2013	31.12.2013	31.12.2012	Mouvements 2013	31.12.2013
Clients et comptes rattachés	141 403	31 045	172 448	967	307	1 274
Autres créances	15 911	-6 140	9 771			0
Créances diverses	54 036	-25 750	28 286			0
Capital souscrit appelé, non versé	0		0			0
Total	211 350	-845	210 505	967	307	1 274

en milliers d'euros	MONTANTS NETS	
	31.12.2012	31.12.2013
Clients et comptes rattachés (1)	140 436	171 174
Autres créances	15 911	9 771
Créances diverses (2)	54 036	28 286
Capital souscrit appelé, non versé	0	0
Total	210 383	209 231
(1) Dont effets de commerce	90	539

(2) La principale variation de ce poste est directement liée à la cession de la créance de carry-back pour 21 060 K€

NOTE 8 - VENTILATION DES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations (1)	6 390	740	5 650	
Prêts (1) (2)	13	10	3	
Autres immobilisations financières	923	923		
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	1 295	1 295		
Autres créances clients	171 153	171 153		
Personnel et comptes rattachés	9	9		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38	38		
Impôt sur les bénéficiaires	7 464	1 016	6 448	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 113	7 113		
Divers	108	108		
Groupe et associés (2)	20 148	20 148		
Débiteurs divers	3 177	3 177		
Charges constatées d'avance	3 901	3 901		
Total	221 732	209 631	12 101	0
(1) Prêts accordés au cours de l'exercice	8 986			
(1) Prêts remboursés au cours de l'exercice	2 661			
(2) Prêts consentis aux associés	0			

NOTE 9 - DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre.

Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un «acheté-vendu» à cette date, et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2013
- SICAV monétaires (évaluées au cours du 31.12.2013, valeur d'acquisition à cette date)	329	221
- Actions société cotée	736	736
- Provision pour dépréciation actions	-582	-429
- Actions propres de la société (1)	8 844	8 844
- Provision pour dépréciation actions propres (1)	-5 446	-5 070
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	3 881	4 302
- Disponibilités	8 873	12 292
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT & DISPONIBILITÉS	12 754	16 594

(1) Actions propres

Au 31.12.2013, les actions propres détenues par la société en couverture d'option d'achat d'actions (278 000) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 8 844 K€, soit un prix moyen de 31,81 € par action.

Au 31 décembre 2013, le cours moyen de décembre de la valeur de marché de ces actions est de 13,59 € pour des prix d'exercice compris entre 13,60 € et 39,80 €, le caractère exerçable des plans a été jugé peu probable.

En conséquence, les actions propres détenues ont fait l'objet d'une dépréciation au 31.12.2013 de 5 070 K€ (différence entre le prix d'acquisition et la valeur marché des actions au 31 décembre 2013).

Pour l'exercice 2013, une reprise de provision pour dépréciation de 376 K€ a été constatée en résultat exceptionnel.

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

► NOTE 10.1 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total de capitaux propres
31.12.2012	39 549	43 667	908	3 781	325 500	-32 000	39 809	27 200	448 414
Augmentation de capital									0
Résultats 2012					7 809	32 000	-39 809		0
Dividendes					-17 797	145			-17 652
Résultats 2013							-14 308		-14 308
Impacts des écarts d'équivalence									0
Variation subventions investissements								-14	-14
Variation de la provision hausse des prix								-189	-189
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice								-4 489	-4 489
31.12.2013	39 549	43 667	908	3 781	315 512	145	-14 308	22 508	411 762

► 10.2 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	39 548 949	39 548 949 €
Augmentation de capital			
Options de souscription d'actions			
CAPITAL AU 31.12.2013	1,00 €	39 548 949	39 548 949 €

NOTE 11 – PROVISIONS

<i>en milliers d'euros</i>	AUGMENTATIONS		REPRISES		31.12.2013
	31.12.2012	Dotations	Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provision pour hausse des prix	717		189		528
Amortissements dérogatoires	26 345	2 118	6 608		21 855
Autres provisions réglementées	0		0		0
Total	27 061	2 118	6 797	0	22 382
Provisions pour risques et charges					
Litiges	3 065	616	559	854	2 268
Garanties données aux clients (1)	11 248	7 662	6 339	837	11 734
Pertes de change	1 417	3 047	1 417		3 047
Pensions et obligations similaires (2)	727	55			782
Autres provisions pour risques & charges (3)	119	258	2		375
Provisions pour engagements de retraite (4)	5 416	3 060	0		8 476
Total	21 993	14 698	8 317	1 691	26 683
Provisions pour dépréciations					
Immobilisations corporelles	1				1
Titres de participation	59 701	0	9 074		50 627
Stocks et encours	14 647	13 059	13 287	446	13 973
Comptes clients	967	677	78	292	1 274
Autres (5)	6 053	50	554		5 549
Total	81 369	13 786	22 993	738	71 424
TOTAL GÉNÉRAL	130 423	30 602	38 107	2 429	120 489

Dont dotations et reprises :

	Dotations	Reprises
- d'exploitation	25 387	21 678
- financières	3 097	6 709
- exceptionnelles	2 118	12 149

(1) GARANTIES

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur mise en service par les réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

(2) PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Ce poste correspond au montant de la provision pour médailles du travail.

(3) AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES

Ce poste comprend une provision pour risque sur les attributions gratuites d'actions de 375 K€.

(4) PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les provisions pour engagement de retraite ont été évaluées selon les principes décrits dans la note 1.9. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

		31.12.2012	31.12.2013
Age de départ	- cadres	62/67 ans	62/67 ans
	- non cadres	62/67 ans	62/67 ans
		Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 42 ans en 2016	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 42 ans en 2016
Taux de progression annuel des salariés		4,00%	4,00%
Taux d'actualisation		5,40%	3,30%
Taux de rendement des actifs		4,00%	3,80%
Taux de mortalité		TGH05/TGF05	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel	- cadres	2,50%	2,50%
	- non cadres	1,00%	1,00%

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

La provision pour Indemnité de Fin de Carrière a évolué comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
Engagement fin de période	13 640	14 981
Actifs de couverture fin de période	6 466	6 505
Situation financière	-7 174	-8 476
Coût des services passés (évolution convention collective 08.2010) (1)	1 758	0
(Provision) / montant payé d'avance	-5 416	-8 476

L'impact résultat enregistré dans les comptes en 2012 et en 2013 se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
- Ajustement méthodologique		
- Coût des services	618	1 112
- Coût d'actualisation	527	461
- Rendement attendu des actifs de couverture	-241	-216
- Réduction	-173	0
- Coût des services passés (1)	92	1 758
Sous total	823	3 115
Transfert acquisition	0	342
Ecart actuariel calculé	3 470	-397
Total	4 293	3 060

(1) Conformément à la norme IAS 19 révisée, l'ensemble des coûts des services passés a été comptabilisé en charge sur l'exercice 2013 pour 1 758 K€.

(5) AUTRES

Dépréciations des titres en auto-contrôle (Voir note 9).

NOTE 12 - VENTILATION DES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit (1)	113 149	19 649	81 000	12 500
Emprunts et dettes financières diverses	4 772	4 772		
Fournisseurs et comptes rattachés	137 139	135 592	1 547	
Personnel et comptes rattachés	18 270	18 270		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 447	15 447		
Impôt sur les bénéfices	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	21	21		
Autres impôts et taxes	1 758	1 758		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	873	873		
Groupe et associés	54 414	54 414		
Autres dettes	13 019	13 019		
Produits constatés d'avance	1 943	1 943		
Total	360 805	265 758	82 547	12 500
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice	92 500			
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice	78 467			

Le contrat de financement bancaire de la société à été renouvelé le 27 juin 2013 pour une période de 5 ans. Ce financement vient remplacer le contrat de 2008 préexistant.

Le nouveau financement mis en place est structuré en :

- une ligne de 30 M€ amortissable sur 5 ans,
- une ligne de 50 M€ remboursable in fine,
- une ligne de 30 M€ multidevises tirable sur 2 ans puis amortissable sur 3 ans,
- une ligne de 110 M€ de RCF (Revolving Credit Facility) multidevises.

Par ailleurs, pour ses besoins de financement (crédits moyens termes ou lignes de découverts bancaires), la société a initié en 2012 une diversification en émettant pour la première fois un emprunt obligataire (7 M€ au 31.12.2013) et un second en 2013 (12,5 M€ au 31.12.2013).

Les dettes fournisseurs moyen ou long terme de 1,5 M€ correspondent à un crédit fournisseur long terme lié aux achats de stocks de moteurs « ancienne génération » qui ne seront utilisés dans le processus industriel qu'à compter de fin 2014. Cette dette sera réglée au rythme de la consommation des moteurs dans le cycle de production. La part court terme de ce contrat de « pre-buy » est enregistrée en compte fournisseur pour un montant de 4,8 M€.

NOTE 13 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
Participations évaluées par équivalence (1)	339 065	339 747
Créances rattachées à des participations		
Autres participations	24 123	16 332
Créances clients et comptes rattachés	76 860	89 169
Autres créances	29 143	21 702
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 111	30 376
Dettes immobilisations	65	0
Autres dettes	38 578	60 291
Charges financières	58	31
Produits de participations	18 312	15 659
Autres produits financiers	349	665
(1) Dont écart d'équivalence :	0	0

Aucune transaction n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

NOTE 14 - PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

► NOTE 14.1 - PRODUITS À RECEVOIR

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
Créances rattachées à des participations	0	55
Autres immobilisations financières	0	0
Créances clients et comptes rattachés	4 976	6 465
Autres créances	4 031	2 502
Disponibilités	1	0

► NOTE 14.2 - CHARGES À PAYER

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
Emprunts et dettes établissements de crédit	348	678
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 072	29 227
Dettes fiscales et sociales	24 891	28 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	922	101
Autres dettes	11 259	12 410

NOTE 15 - PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Charges / Produits exploitation	3 901	1 943
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
Total	3 901	1 943

NOTE 16 - ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

(hors zone EURO)

<i>en milliers d'euros</i>	Ecarts d'actif (1)	Ecarts de passif
Emprunts et dettes financières	1 846	615
Clients	1 161	229
Fournisseurs	40	37
Total	3 047	881

(1) Couverts par une provision pour risque constituée pour 3 047 K€

NOTE 17 - ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2013
Actif		
Terrains	354	354
Participations	554	554
Total	908	908
Passif		
Réserve de réévaluation (1976)	908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence)	0	0
Total	908	908

NOTE 18 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2013
A - Répartition par activité		
Production (Société Manitou BF)	604 619	566 685
Négoce pièces de rechange	129 737	127 748
Négoce matériels	116 946	130 580
Total	851 302	825 013
B - Répartition par marché géographique		
France	294 125	283 730
Export	557 177	541 283
Total	851 302	825 013

NOTE 19 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Reprise provision pour risques		7 575
Reprise provision dépréciation actifs circulants		14 103
Transfert de charges d'exploitation (1)		8 333
Total	0	30 011

(1) Le poste de transfert de charge comprend principalement des refacturations de services centraux à la filiale Manitou Italia pour 3 926 K€ et à la filiale Manitou Americas pour 335 K€, des frais de personnel imputés sur la formation continue pour 572 K€, des indemnités d'assurance pour 626 K€ ainsi que diverses refacturations de frais.

NOTE 20 - RÉSULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Revenus de titres		15 659
Gains de change		7 682
Reprise de provision dépréciation titres (1)		5 268
Autres produits		747
Intérêts sur emprunts	1 890	
Pertes de change	11 890	
Autres charges	3 067	
Total	16 847	29 356

(1) La mise en équivalence des titres de participation a donné lieu à une reprise de provision en 2013 pour 5 268 K€ ramenant ainsi la provision au 31.12.2013 de 55 676 K€ à 50 408 K€.

NOTE 21 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Produits de cession immobilisations financières (1)		3 000
Reprise amortissements dérogatoires		6 608
Reprise provision pour risque (2)		5 352
Divers		389
Charges nettes s/cessions immobilisations financières (1)	9 492	
Charges exceptionnelles de licenciement (3)	3 663	
Dotations aux amortissements dérogatoires et exceptionnels (4)	3 217	
Divers	1 020	
Total	17 392	15 349

(1) Cession des titres de la filiale Lucas G.

(2) Dont 3 806 K€ liés à la sortie des titres de la filiale Lucas G.

(3) Indemnités et primes de départ liées à la réorganisation de la direction de la société.

(4) Dont 1 098 K€ d'amortissement exceptionnel lié à l'abandon du projet de développement du chariot télescopique industriel et du tracteur.

NOTE 22 – IMPÔT

En 2013, les sociétés MBF, CFM et Cobra ont signé une convention d'intégration fiscale. Conformément à cette convention, le charge d'impôts individuelle est enregistrée dans les comptes de chacune des entités.

► NOTE 22.1 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	-12 257	0	-12 257
Résultat exceptionnel	-2 043	8	-2 051
Résultat net comptable	-14 300	8	-14 308

Le résultat fiscal 2013 fait ressortir une perte reportable de 28 257 K€ et n'a donné lieu à aucune comptabilisation de charge d'impôt dans les comptes 2013. Le montant de la charge d'impôt de 8 K€ est constitué principalement de la taxe de 3% sur les dividendes 2013 pour 530 K€ compensée par les crédits d'impôts recherche et apprentissage pour 361 K€ ainsi que par le produit d'impôt d'intégration fiscale de la filiale CFM pour 161 K€.

► NOTE 22.2 - CREDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé au titre de 2013 est de 275 K€.

► NOTE 22.3 - ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

<i>en milliers d'euros</i>	Montant
NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées au 31.12.2013	22 382
Autres évaluations dérogatoires	
Total	22 382
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	7 899
ALLÈGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	6 472
Autres (1)	38 845
Total	45 317
ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	15 998

(1) Le déficit fiscal de l'exercice 2013 est de 28 257 K€. Le montant total des déficits reportables restant à imputer au 31.12.2013 est de 38 845 K€ laissant ainsi apparaître un allègement de la dette future d'impôt de 13 538 K€.

NOTE 23 - CREDIT-BAIL

Aucun contrat crédit-bail immobilier ne subsiste au 31.12.2013.

NOTE 24 - ENGAGEMENTS DONNÉS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions, nantissements	457
Hypothèques	
Pactes d'actionnaires	430
Ventes de devises à terme	61 882
Cap de taux d'intérêts	125 000
Engagements de reprise de matériels (1)	1 274
Garantie de passif	1 000

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement.

Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 25 - INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-14 308
Impôt sur les bénéfices	8
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	-14 300
Variation des provisions réglementées	-4 678
Autres évaluations dérogatoires	
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, HORS INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	-18 978

NOTE 26 - EFFECTIF MOYEN

<i>personnel salarié</i>	2012	2013
Cadres	333	404
Agents de maîtrise et techniciens	54	56
Employés	420	457
Ouvriers	912	929
Total	1 718	1 847

NOTE 27 - INFORMATION SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2013 ont été pris en charge les coûts afférents au D.I.F. dans le cadre du plan de formation dans les cas d'accords entre l'employeur et le salarié. A titre d'information, l'ensemble des droits ouverts à l'ensemble du personnel n'ayant pas donné lieu à demande représentent 171 108 heures au 31.12.2013.

NOTE 28 - INFORMATION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2013 :

<i>en milliers d'euros ou nombre de titres</i>	Salaires	Mandats	Indemnités compl.	Nombre de stock-options attribuées	Stock-options levées	Autres prov. et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	147	467				
Mandataires sociaux dirigeants	368	403	645	0	0	405

NOTE 29 - INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF, et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30.12.2008.

NOTE 30 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE ANNONCÉE LE 8 JANVIER 2014

Le Conseil d'administration a annoncé la nomination de M. Michel Denis en qualité de Directeur général, en remplacement de M. Dominique Bamas. M. Dominique Bamas avait été nommé le 6 mars 2013 comme Directeur Général à titre intérimaire.

M. Michel Denis a pris ses fonctions le lundi 13 janvier 2014 pour un mandat de 4 années venant à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

MANITOU DEVOILE SES NOUVELLES AMBITIONS ET ALIGNE SON ORGANISATION POUR MIEUX SERVIR SES CLIENTS

Michel Denis, Directeur général, a présenté au Conseil d'administration du 23 avril 2014, qui l'a validé, un projet de nouvelle feuille de route pour le groupe Manitou et un projet de plan majeur de transformation de l'entreprise destiné à la projeter vers de nouveaux horizons.

Michel Denis a déclaré : « Cette stratégie résolument tournée vers la valeur apportée à nos clients, le renforcement de notre leadership, la croissance et la rentabilité reposera sur une nouvelle organisation, plus proche de nos clients, plus entrepreneuriale, plus réactive et plus légère. Elle sera mise en œuvre dans une maîtrise des frais généraux. »

Le groupe sera organisé en 3 divisions, deux divisions produits et une division services

– La division produits MHA (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) regroupe les sites de production français et italien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mâts industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels, de marque Manitou.

– La division produit CE (Compact Equipment – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.

– La division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion,

etc.) et de service aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette nouvelle division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 120 pays. Une stratégie commerciale sera redéployée par gamme de produits, par zone géographique en intégrant les offres de services.

Planning

Après consultation du Comité Central d'Entreprise dont le retour est attendu en mai et en écoutant leur recommandation, le plan sera déployé sur 10 mois, la nouvelle organisation étant elle en place dès le mois de juillet.

Les objectifs stratégiques, la dimension tactique et le plan opérationnel seront présentés plus en détail lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2014.

Evolution de la gouvernance

Retour de Monsieur Dominique Bamas au Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 23 avril 2014, le Conseil d'administration a coopté Monsieur Dominique Bamas comme Administrateur indépendant de Manitou en remplacement de Monsieur Joël Goulet, démissionnaire. Dominique Bamas, Administrateur du groupe depuis 2009 avait accepté de quitter ses fonctions d'Administrateur pour assurer la Direction générale par intérim du groupe lors de la transition managériale de 9 mois en 2013.

Sa candidature sera proposée à l'AG du 5 juin 2014.

M. Marcel Braud, Président du Conseil, a déclaré : « Monsieur Dominique Bamas rejoint le Conseil, renforcé par une expérience et une connaissance du groupe qui seront riches pour le Conseil.

Les membres du Conseil ont exprimé à l'unanimité leur gratitude à M. Joël Goulet qui se retire après avoir accompagné pendant 20 ans le groupe comme Directeur général, puis comme Administrateur indépendant et après avoir soutenu la mise en place des nouvelles ambitions du groupe Manitou. »

A l'issue de cette évolution, le Conseil d'administration maintiendra sa configuration équilibrée autour de 6 administrateurs familiaux et 3 administrateurs indépendants.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2013

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence (notes a.2.2 et b.4), les comptes consolidés de l'exercice 2013 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont établies sur la base des normes IFRS.

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS		Prêts et avances consentis et non rem-boursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Mise en équivalence					
<i>en milliers d'euros ou en devises</i>										
I - Renseignements détaillés										
A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)										
	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
CFM	1 320	18 998	100,00%	1 716	20 318			24 771	909	5 016
Manitou Italia	5 000	75 783	100,00%	34 460	75 875			183 211	8 912	3 000
Manitou Benelux SA	500	4 866	100,00%	714	5 366			69 241	1 224	1 470
Manitou Portugal	600	6 120	100,00%	2 963	6 621			11 767	256	
Manitou Deutschland GmbH	800	3 048	100,00%	8 712	3 848			84 566	1 439	5 000
Manitou Manutencion Espana SLU	200	206	100,00%	200	406			1 080	11	
Manitou Interface & Logistics Europe	500	309	99,00%	495	809	9 535		33 021	362	
SAVIM	290	-1 117	100,00%	228				7 721	-477	
	GBP	GBP						GBP	GBP	
Manitou UK Ltd	230	4 536	99,42%	598	4 733	5 284		75 227	792	
	USD	USD						USD	USD	
Manitou Americas Inc	361 165	-160 710	100,00%	278 973	145 364			361 513	13 953	
	SGD	SGD						SGD	SGD	
Manitou Asia PTE Ltd	400	9 173	100,00%	1 310	5 497	6 389		39 655	755	
	ZAR	ZAR						ZAR	ZAR	
Manitou Southern Africa PTY Ltd	938	189 952	100,00%	2 219	13 105			445 404	34 515	
	CAD	CAD						CAD	CAD	
Chariots Elévateurs Manitou Canada Inc	20	80	100,00%	13	68	64		0	12	
	AUD	AUD						AUD	AUD	
Manitou Australia PTY Ltd	400	4 368	86,00%	358	3 091	5 264		47 497	1 290	1 173
	CNY	CNY						CNY	CNY	
Manitou China Ltd	59 938	-34 681	100,00%	5 705	3 025			7 286	5 628	
	RUB	RUB						RUB	RUB	
Manitou Vostok	338	-2 315	100,00%	10	-44			807 030	-22 892	
	PLN	PLN						PLN	PLN	
Manitou Polska	200	754	100,00%	53	230			4 867	-49	
	INR	INR						INR	INR	
Manitou South Asia Private Ltd	9 400	-5	100,00%	137	110			33 366	1 702	
	BRL	BRL						BRL	BRL	
Manitou Brasil	2 541	-400	99,83%	870	657			1 618	7	
	LVL	LVL						LVL	LVL	
Manitou Nordics	170	13	100,00%	244	260			345	15	
B - PARTICIPATIONS (10 à 50 %)										
	EUR	EUR						EUR	EUR	
Manitou Finance France SAS	4 682	30 474	49,00%	12 571				65 244	2 261	
	GBP	GBP						GBP	GBP	
Manitou Finance Ltd	2 870	3 575	49,00%	1 987				3 242	1 204	
	DZD	DZD						DZD	DZD	
Algomat	20 000	60 423	30,40%	74				0	0	
	CNY	CNY						CNY	CNY	
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	27 880	2 834	50,00%	1 448				27 472	-3 414	
II - Renseignements globaux										
A - FILIALES non reprises au paragraphe I	Néant									
B - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe I	Néant									

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

SOCIÉTÉ	Nature et nominal	Devise	Nombre de parts ou d'actions	Valeur comptable d'origine	Valeur en équivalence
<i>en nombre de parts ou d'actions ou en milliers d'euros</i>					
CFM	Actions de 20	EUR	6 600	1 716	20 318
Manitou Finance France SAS	Actions de 1000	EUR	12 571	12 571	12 571
Manitou UK Ltd.	Actions de 1	GBP	228 670	598	4 733
Manitou Italia	Actions de 1	EUR	5 000 000	34 460	75 875
Manitou Benelux SA	Parts de 500	EUR	1 000	714	5 366
Manitou Asia PTE Ltd.	Actions de 1	SGD	400 000	1 310	5 497
Manitou Portugal	Actions de 5	EUR	120 000	2 963	6 621
Manitou Deutschland GmbH	Action de 800 000	EUR	1	8 712	3 848
Manitou Southern Africa PTY Ltd.	Parts de 1	ZAR	937 500	2 219	13 105
Manitou Finance Ltd.	Parts de 1	GBP	980 000	1 987	1 987
Algomat	Actions de 1 000	DZD	6 080	74	74
Chariots Elev. Manitou Canada Inc.	Actions de 1	CAD	20 000	13	68
Manitou Americas	Actions de 361 101	USD	1	278 973	145 364
Manitou Australia PTY Ltd.	Actions de 1	AUD	344 000	358	3 091
Manitou Hangzhou Material Handling				5 705	3 025
Manitou Manutencion Espana SLU	Actions de 1	EUR	200 000	200	406
Hangzhou Manitou Machinery Equipment				1 448	1 448
Manitou Vostok	Actions de 1			10	-44
Manitou Polska	Parts de 1	PLN	400	53	230
Manitou Interface & Logistics Europe	Actions de 500	EUR	495	495	809
Manitou South Asia Private Ltd	Action de 10	INR	939 999	137	110
Manitou Brasil	Action de 1	BRL	2 537 000	870	657
Manitou Nordics SIA	Action de 1	LVL	170 000	244	260
SAVIM	Actions de 15	EUR	19 000	228	
Total				356 058	305 647

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2009	2010	2011	2012	2013
<i>en euros</i>					
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	37 564 540	37 564 540	39 548 949	39 548 949	39 548 949
b) Nombre d'actions émises	37 564 540	37 564 540	39 548 949	39 548 949	39 548 949
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	433 075 596	544 957 041	774 866 291	851 301 672	825 013 338
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	-26 803 644	26 250 478	54 125 075	24 288 590	-4 095 475
c) Impôt sur les bénéfices	-20 460 145	-1 228 671	5 147 938	-821 743	8 011
d) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	-99 348 904	-2 631 409	29 516 469	39 808 642	-14 308 417
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	11 864 685	17 797 027
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements, provisions et participation des salariés	-0,17	0,73	1,24	0,63	-0,10
b) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	-2,64	-0,07	0,75	1,01	-0,36
c) Dividende versé à chaque action			0,30	0,45	0,45
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 323	1 214	1 477	1 718	1 847
b) Montant de la masse salariale	41 126 453	41 987 074	58 211 261	64 735 908	71 664 769
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	16 621 998	17 779 581	23 472 392	35 388 501	36 160 048

8.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2013

8.4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Manitou BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

■ 8.4.1.1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

■ 8.4.1.2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

La note 1.4 de l'annexe expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Du fait de l'application obligatoire des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés du groupe, les capitaux propres retenus pour la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes sociaux sont déterminés en application de ce référentiel.

La note 11 de l'annexe expose le fait que votre société constitue des provisions au titre des garanties et campagnes données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par la société, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons également examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.3 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

■ 8.4.1.3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orvault et Nantes, le 24 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

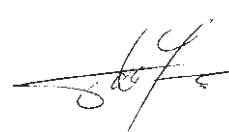
RSM Secovec

Nicolas Perenchio



Deloitte & Associés

Thierry de Gennes



8.4.2. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

■ 8.4.2.1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DE MONSIEUR DOMINIQUE BAMAS, DIRECTEUR GENERAL DU 6 MARS 2013 AU 13 JANVIER 2014

Lors de sa séance du 6 mars 2013, votre Conseil d'administration a autorisé le principe du versement à Monsieur Dominique Bamas, nommé Directeur général ce même jour, d'une indemnité de rupture égale à six fois sa rémunération mensuelle, due en cas de (i) révocation de son mandat de Directeur général pour tout motif sauf faute lourde ou grave (ii) démission de son mandat, indemnité portée à douze fois sa rémunération mensuelle pour un départ intervenant au-delà du 30 novembre 2013.

Suite au départ de Monsieur Dominique Bamas survenu le 13 janvier 2014, votre société a pris en charge en 2013 une indemnité de 360 000 euros bruts, votre Conseil d'administration ayant constaté, préalablement à sa décision d'octroi de cette indemnité, que les objectifs de la mission assignés à Monsieur Dominique Bamas lors de sa nomination avaient été atteints (développement autour du cœur de métier, resserrement des liens avec les réseaux de distribution, ajustement de l'organisation « sales & marketing », sécurisation de la structure financière et préservation des cash-flows).

Lors de sa séance du 6 mars 2013, votre Conseil d'administration a également prévu que le Directeur général :

- serait tenu de respecter une obligation de non-concurrence pendant une période de douze mois suivant la fin de son mandat, quels que soient les motifs de cessation dudit mandat ;
- percevrait, en contrepartie de cette obligation, une indemnité mensuelle payée à la fin de chaque mois pendant une période d'un an après la cessation effective de son mandat, égale à la moitié de sa rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat.

Cette clause de non-concurrence a été levée par le Conseil d'administration en date du 8 janvier 2014 et n'a donc pas trouvé à s'appliquer.

CONVENTION DE CREDITS AVEC LE GROUPE SOCIETE GENERALE

Votre société a signé, en date du 27 juin 2013, une convention de crédits avec la Société Générale en qualité d'Agent (tel que ce terme est défini dans ladite convention) et avec d'autres banques et établissements de crédit. La Société GENEVAL SAS, entité du Groupe Société Générale, était actionnaire de la Société Manitou à hauteur de plus de 6 % de son capital à cette date et ce jusqu'au 22 octobre 2013. Dans sa séance du 26 juin 2013, votre Conseil d'administration a décidé de faire suivre à cette convention la procédure applicable aux conventions réglementées.

Cette convention porte sur un financement multidevises de 220 millions d'euros, qui comprend :

- un crédit en euros d'un montant total en principal de 30 millions d'euros, d'une durée de 5 ans (« Tranche A »),
- un crédit en euros d'un montant total en principal de 50 millions d'euros, d'une durée de 5 ans (« Tranche B »),
- un crédit multidevises d'un montant total en principal de 30 millions d'euros, d'une durée de 5 ans (« Crédit Capex »),
- un crédit revolver multidevises d'un montant total en principal de 110 millions d'euros, d'une durée de 5 ans (« Crédit Revolver »),

Les principales clauses restrictives associées à ce contrat sont les suivantes :

- ratio de gearing (endettement net / capitaux propres) inférieur à un sur la durée du crédit (sur tranches A et B),
- ratio de leverage (EBITDA / endettement net) inférieur à 3,5 (sur crédit CAPEX et crédit revolver).

Les intérêts, calculés selon les crédits au taux Euribor ou Libor +marge, pris en charge par votre société en 2013 au titre de cette convention s'élèvent à 1 049 188 euros et les commissions liées à la mise en place du crédit à 3 870 405 euros.

■ 8.4.2.2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DE MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE GIROUX, DIRECTEUR GENERAL JUSQU'AU 6 MARS 2013

Le Conseil de surveillance du 2 juin 2009 avait fixé l'indemnité de départ forfaitaire de Jean-Christophe Giroux à deux ans de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant au cours des 18 premiers mois d'exercice du mandat et à un an de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant après ces 18 mois révolus. Cette indemnité était due en cas de non-renouvellement, de révocation de son mandat pour tout motif sauf faute lourde ou grave, ou de départ contraint à la suite d'un changement de contrôle de la société. Le versement de cette indemnité était subordonné à la constatation par le Conseil du paiement au moins une fois sur les deux derniers exercices ou le dernier exercice clos d'au moins 50% de la rémunération variable.

L'indemnité de départ de Jean-Christophe Giroux a été fixée à 510 000 euros par le Conseil d'administration du 6 mars 2013.

En outre, conformément à l'engagement pris lors de sa nomination par le Conseil de Surveillance du 2 juin 2009, Jean-Christophe Giroux est tenu de respecter une obligation de non-concurrence pendant une période de douze mois suivant la fin de son mandat sur les territoires de France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. En contrepartie de cette obligation, il perçoit une indemnité mensuelle payée à la fin de chaque mois pendant une période d'un an après la cessation effective de son mandat, égale à la moitié de sa rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat. Cette indemnité s'élève à 180 000 euros, versée en douze mensualités à compter de mars 2013.

CONVENTION AVEC MADAME JACQUELINE HIMSWORTH, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte-courant

Le montant du compte-courant de madame Jacqueline Himsworth s'élève au 31 décembre 2013 à 210 930 euros (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte-courant a été rémunéré au taux de 2,79 %. Le montant des intérêts pris en charges en 2013 par votre société s'élève à ce titre à 4 851 euros.

CONVENTION AVEC MONSIEUR BRAUD (PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION) ET MADAME BRAUD

Compte-courant

Le montant du compte-courant de Monsieur et Madame Braud s'élève au 31 décembre 2013 à 4 561 392 euros (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte-courant a été rémunéré au taux de 2,79 %. Le montant des intérêts pris en charges en 2013 par votre société s'élève à ce titre à 101 475 euros.

CONVENTION DE CREDIT AVEC LA SOCIETE GENEVAL, GROUPE SOCIETE GENERALE, ACTIONNAIRE DE LA SOCIETE MANITOU BF

Votre société a signé, en date du 4 septembre 2008, une convention de crédits avec la Société Générale en qualité d'Agent (tel que ce terme est défini dans ladite convention) et avec d'autres banques et établissements de crédit. Cette convention porte sur trois lignes de crédits :

- un emprunt sur 5 ans, d'un montant de EUR 210 000 000,
- deux crédits revolving de EUR 40 000 000 et USD 45 000 000.

Elle a fait l'objet d'avenants en date des 21 octobre 2008, 26 février 2009, 23 juillet 2009 et 16 septembre 2010.

Elle a pris fin à l'occasion de la mise en place du contrat de crédits multidevises de 220 millions d'euros en date du 27 juin 2013.

Les intérêts pris en charge par votre société en 2013 au titre de cette convention s'élèvent à 405 119 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE LUCAS G

La société Lucas G était une filiale à 100 % de la société Manitou BF, jusqu'à sa cession en date du 11 septembre 2013.

Lors de sa réunion du 24 juin 2010, votre Conseil d'administration a autorisé les projets de collaboration suivants entre votre société et la société Lucas G :

Distribution par Manitou BF d'un produit « chargeuse articulée » fabriqué par Lucas G.

L'accord de distribution, signé le 1^{er} novembre 2010, est un accord exclusif croisé selon lequel Lucas G concède à Manitou BF le droit, exclusif, pour tous les pays, de distribuer ces produits, Manitou BF s'interdisant d'approvisionner ledit produit chez un tiers ou de le produire en propre. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans et a démarré en 2011.

Fourniture par Lucas G à Manitou BF d'une gamme d'accessoires

Les produits concernés sont les bennes et godets pour les applications agricoles et la construction. Ce projet n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2013.

Les Commissaires aux comptes

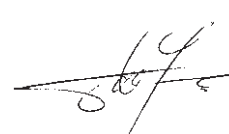
RSM Secovec

Nicolas Perenchio



Deloitte & Associés

Thierry de Gennes



9.

ANNEXES RÉGLEMENTAIRES

	PAGE
9.1 Documents accessibles au public	153
9.2 Responsable du document de référence	154
9.3 Table de concordance conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004	155
9.4 Table de concordance du Rapport financier annuel	157

9.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le document de référence est disponible au siège social de la société,

430, rue de l'Aubinière - BP 10 249
44 158 Ancenis Cedex – France
Téléphone +33 (0)2 40 09 10 11

ainsi que sur le site internet de www.manitou-group.com / relations investisseurs. Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de Manitou :

- les statuts de la société,
- tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques,
- les informations financières historiques de Manitou pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

■ INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

En application de l'Article 28 du règlement CE N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Le document de référence 2012 enregistré par l'AMF le 30/04/2013 sous le numéro R. 13-020.

Le document E établi à l'occasion de l'opération de fusion Manitou - SFERT, déposé auprès de l'AMF le 9 mai 2011 sous numéro D.11.025.

Le document de référence 2011 enregistré par l'AMF le 11/01/2013 sous le numéro R.13-001.

Les parties non incluses de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit dudit document de référence.

9.2 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Michel Denis, Directeur général

■ ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Dans leur rapport sur les comptes consolidés 2013, les Commissaires aux comptes ont attiré l'attention sur les points suivants :

- la note 17.2 de l'annexe intitulée « Impôts enregistrés en compte de résultat » qui précise l'activation par Manitou BF et sa filiale Manitou Americas d'impôts différés relatifs à des pertes reportables et autres actifs d'impôts différés, en application d'IAS 12 ;
- les notes 1.1 et 15 de l'annexe qui exposent les conséquences de la première application en 2013 de la norme IAS 19 Révisée « Avantages au personnel ».

Fait à Ancenis le 30 avril 2014,

Michel Denis, Directeur général.



■ RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte et Associés (RCS Nantes 572 028 041) représentée par M. Thierry de Gennes 7 Impasse Augustin Fresnel Saint Herblain – 44800 Saint-Herblain	Commissaire aux comptes titulaire
RSM SECOVEC (RCS Nantes 864 800 388) représentée par Monsieur Jean-Michel Picaud 213 route de Rennes, L'Arpège Orvault – 44702 Orvault Cedex	Commissaire aux comptes titulaire
BEAS représentée par Monsieur Alain Pons 195 avenue Charles de Gaulle 92 000 Neuilly sur Seine	Commissaire aux comptes suppléant
Jean-Michel Grimonprez, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes	Commissaire aux comptes suppléant

■ RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Michel Denis, Directeur général
Hervé Rochet, Directeur Administratif et Financier
MANITOU
430, rue de l'Aubinière - BP 10 249
44 158 Ancenis Cedex – France
Téléphone +33 (0)2 40 09 10 11

9.3 TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004

01	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1	Nom et fonction des responsables du document	154
1.2	Déclaration des personnes responsables du document	154
02	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1	Noms et adresses des contrôleurs légaux	153
2.2	Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné ou n'ayant pas été renouvelés	Na
03	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1	Informations historiques	5, 91 et 131
3.2	Informations intermédiaires	Na
04	FACTEURS DE RISQUES	29 à 37
05	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1	Histoire et évolution de la société	6
5.1.1	Raison sociale et nom de la société	76 et 98
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	76 et 98
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	76
5.1.4	Siège social et forme juridique	76
5.1.5	Événements importants dans le développement de la société	6, 25, 35, 104, 129, 134
5.2	Investissements, politique d'investissement	20
5.2.1	Principaux investissements réalisés	21
5.2.2	Principaux investissements en cours	21
5.2.3	Principaux investissements à réaliser	21
06	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1	Principales activités	7
6.1.1	Nature des opérations	7, 8, 9
6.1.2	Nouveau service lancé	Na
6.2	Principaux marchés	15 à 18, 35 et 36
6.3	Événements exceptionnels	Na
6.4	Dépendance de l'émetteur	34, 35
6.5	Position concurrentielle	17, 18
07	ORGANIGRAMME	
7.1	Description sommaire du groupe	12
7.2	Liste des filiales importantes	10 et 11
08	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1	Immobilisations corporelles	13
8.2	Question environnementale	40 à 44
09	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1	Situation financière	15 à 20
9.2	Résultat d'exploitation	15 à 20
9.2.1	Facteurs importants	15 à 20, 25, 34 et 35
9.2.2	Changements importants relatifs au chiffre d'affaires	15 à 17
9.2.3	Autres facteurs influant les opérations	24, 25, 34 à 37
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1	Capitaux de l'émetteur	5, 77, 78, 79, 93, 114, 141
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	95 et 132
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	29 à 31, 109 à 111, 143
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	Na
10.5	Sources de financement attendues	29, 30 et 95
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	24 et 25
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1	Principales tendances récentes	24
12.2	Tendances susceptibles d'influer l'exercice en cours	24, 25, 34, 35 et 80
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	
13.1	Hypothèses	Na
13.2	Rapport des contrôleurs légaux	Na
13.3	Prévisions ou estimations	Na
13.4	Prévisions ou estimations antérieures en cours	Na
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1	Organes d'administration et de direction	60 à 69
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	65

15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1	Rémunération et avantages en nature	69 à 73
15.2	Pensions, retraites et autres avantages	72
16	FONCTIONNEMENTS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	65 et 72
16.2	Contrat de service liant les membres des organes d'administration	65
16.3	Comité d'audit et comité des rémunérations	85 et 86
16.4	Régime de gouvernement d'entreprise	84
17	SALARIÉS	
17.1	Effectifs	5, 45, 46, 47, 128
17.2	Participation et stock-options	69 à 73, 115, 116 et 126
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	77
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1	Nom des personnes détenant des droits de vote	78
18.2	Différents droits de vote	77
18.3	Contrôle de l'émetteur	78
18.4	Accord risquant d'entraîner un changement de contrôle	80
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	80
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1	Informations financières historiques	5, 91 à 96 et 149
20.2	Informations financières pro forma	Na
20.3	États financiers 2013	91 à 129 et 131 à 149
20.4	Vérification des informations financières	130 et 150
20.4.1	Attestation des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	130 et 150
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	Na
20.4.3	Informations financières non vérifiées par les contrôleurs légaux	Na
20.5	Date des dernières informations financières	98
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	Na
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées post-clôture	26
20.6.2	Informations financières intermédiaires post-clôture	Na
20.7	Politique de distribution des dividendes	80
20.7.1	Dividendes par action	80
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	80
20.9	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	80
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1	Capital social	77
21.1.1	Montant du capital souscrit	77
21.1.2	Actions non représentatives du capital	Na
21.1.3	Auto-contrôle	114
21.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles	Na
21.1.5	Engagements visant à augmenter le capital social	Na
21.1.6	Informations relatives à des options	115 et 116
21.1.7	Historique du capital social	78 et 149
21.2	Acte constitutif et statuts	76
21.2.1	Objet social de l'émetteur	76
21.2.2	Dispositions concernant les membres des organes d'administration	60 à 69
21.2.3	Droits relatifs à chaque catégorie d'actions	Na
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	86
21.2.5	Conditions de convocation des Assemblées Générales	86
21.2.6	Dispositions relatives à un changement de contrôle	80
21.2.7	Seuils statutaires	80
21.2.8	Conditions de modification du capital	77
22	CONTRATS IMPORTANTS	35
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS	
23.1	Identité des tiers	154
23.2	Attestation de reproduction fidèle des informations	154
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	153
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	10, 11 et 148

9.4 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

01	COMPTES CONSOLIDÉS	91 à 129
02	COMPTES SOCIAUX	131 à 149
03	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	15 à 27
04	DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	153
05	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	130
06	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	150
07	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	151 et 152
08	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	74
09	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ART. 225-37 DU CODE DU COMMERCE	84
10	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	82

MANITOU **GROUP**

Manitou BF

Société Anonyme
au capital de 39 548 949 euros
RCS Nantes B857 802 508
Siret 857 802 508 00047
APE 292 D / APE - NAF 2822Z

Siège social :
430 rue de l'Aubinière
BP 10249 - 44158 Ancenis
cedex France
Tél. +33 (0)2 40 09 10 11
Fax +33 (0)2 40 09 21 90
www.manitou-group.com